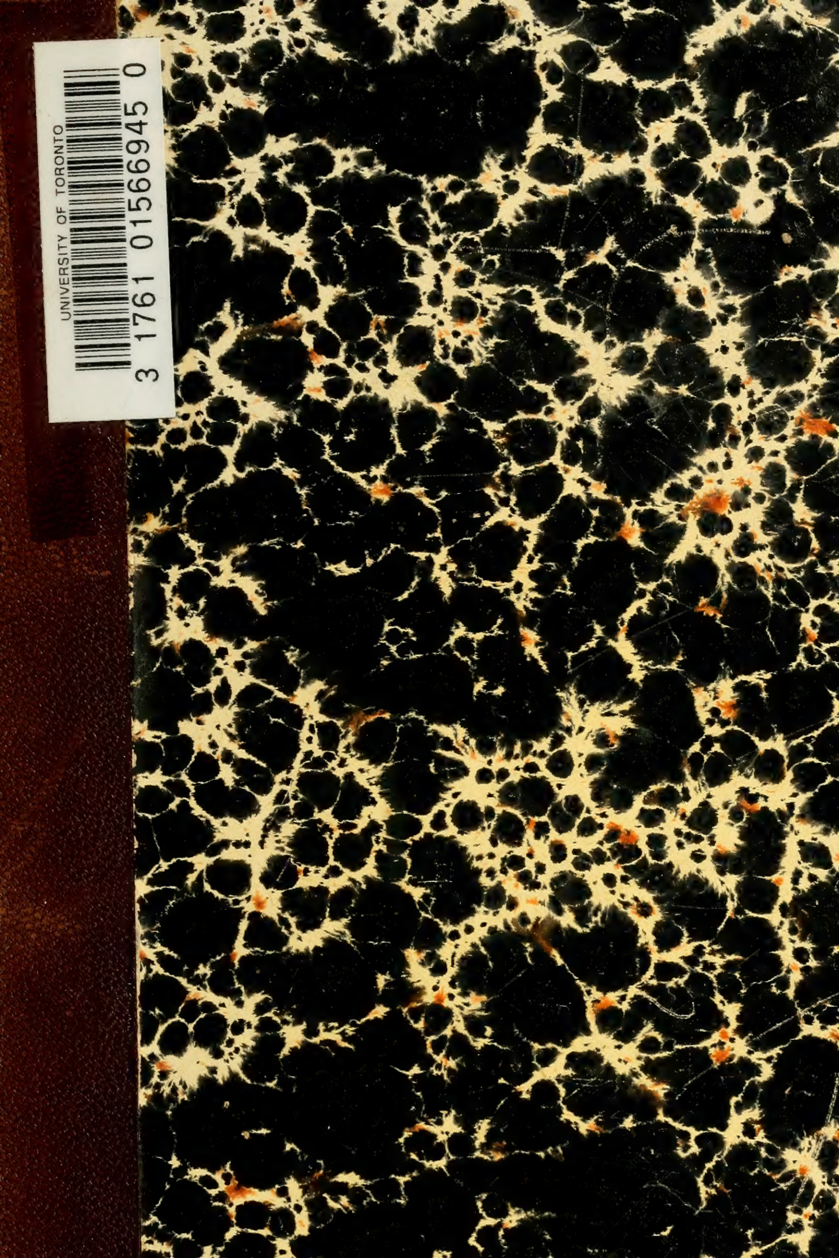

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01566945 0















RECUEIL DE VOYAGES

ET DE

DOCUMENTS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE LA GÉOGRAPHIE

Depuis le XIIIe jusqu'à la fin du XVIe siècle

PUBLIÉ

Sous la direction de CHARLES SCHEFER, membre de l'Institut
et HENRI CORDIER

XVII

ITINÉRAIRE DE JÉROME MAURAND

D'ANTIBES A CONSTANTINOPLE

(1544)



LE PUY-EN-VELAY

IMPRIMERIE RÉGIS MARCHESSOU





Barberousse

D'après la gravure d'Agostino Musi (1535).

ITINÉRAIRE

DE

JÉROME MAURAND

D'ANTIBES A CONSTANTINOPLE

(1544)

TEXTE ITALIEN PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS
AVEC UNE INTRODUCTION ET UNE TRADUCTION

PAR

LÉON DOREZ



PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

M D CCCC I



A

MONSIEUR ÉMILE PICOT

MEMBRE DE L'INSTITUT



INTRODUCTION

I. JÉRÔME MAURAND.

Le nom de Jérôme Maurand, l'auteur de l'Itinéraire que nous publions pour la première fois, n'est pas tout à fait inconnu à l'érudition moderne. Un des recueils formés par Peiresc, à qui Maurand devra toute sa modeste renommée, l'a déjà signalé à l'attention des épigraphistes.

Prêtre à Antibes, Jérôme appartenait à une famille qui comptait, au commencement du XIVe siècle, parmi les plus notables de la petite ville provençale et qui avait dû s'y fixer vers la fin du siècle précédent [1]. D'où venait cette famille? Dans le manuscrit original, l'Itinéraire est précédé d'un sonnet « caudato », qui est l'œuvre d'un certain Alessandro Sorleone, de Savone [2]. D'autre part, on

1. Pierre Maurand fait partie du conseil d'Antibes en 1307. C'est probablement le même qui reparaît dans un acte de 1316, à moins que ce ne soit le Jean Maurand qui figure encore dans un acte de 1320. Un document de 1321 porte aussi le nom de P. Maurandi. Cf. E. TISSERAND, Histoire d'Antibes (Antibes, 1876, in-8°), pp. 144, 147, 149 et 151.

2. Je n'ai pu trouver de renseignements sur Sorleone; c'était peut-être un parent de Jérôme Maurand. Il n'est pas nommé dans le Compendio di memo-

lit, dans le même Itinéraire, *que, le 28 août 1544, pendant le court séjour de la flotte turque à Vado, Maurand est désigné pour aller à Savone avec MM. d'Aramon, d'Entrecasteaux et le protonotaire de La Garde, parent du capitaine Polin. Enfin, il y avait à Savone une famille du nom de Morando; c'est ainsi que, parmi les patrons des galères de la flotte de Simone Vignoso, en 1346, figure « Giacobo Morando di Savona* [1] ». *Il est donc bien probable que Maurand était originaire de cette ville et que, comme tant d'autres Provençaux, il y avait gardé des relations avec des parents demeurés au pays natal.*

La date de sa naissance est incertaine; mais on peut la fixer d'une manière assez approchée. Il dit lui-même, dans les premières pages de son Itinéraire, *qu'il a entendu, en 1517, Thomas l'Illyrien prêcher au monastère de Lérins* [2]. *Pour se souvenir avec précision des sermons prophétiques de frère Thomas, il fallait que Maurand eût, lorsqu'il y assista, au moins une quinzaine d'années. Il serait donc né vers le commencement du* XVIe *siècle. Cette date est très admissible, puisque, comme nous le verrons plus loin, nous ne pouvons le suivre que jusqu'en 1579. Il est probable qu'il mourut peu de temps après, c'est-à-dire à l'âge d'environ quatre-vingts ans.*

rie historiche della città di Savona d'A. M. DE MONTI *(Rome, 1697, in-8°). Le sonnet, que l'on trouvera plus bas, a déjà été publié par* M. Émile PICOT, *dans la* Revue des Bibliothèques, *t. IX (1899), p. 81.* M. PICOT (ibid., *p. 82), avance que « Sorleone pourrait bien être le reviseur à qui l'on doit un grand nombre de corrections apportées au manuscrit de* l'Itinéraire *».*

1. *Cf.* Carlo PAGANO, Delle imprese et del dominio dei Genevosi nella Grecia libri quattro *(Genova, 1852, in-8°), p. 64, n. 1.*

2. *Sur Thomas l'Illyrien, voy. plus bas la note du texte de* l'Itinéraire.

*De ses parents d'Antibes nous ne connaissons qu'un détail curieux, qui nous est fourni par une des dédicaces de l'*Itinéraire. *Cette dédicace est adressée à son cousin Jean-Antoine Lombard, dit Brusquet, valet de chambre du Roi. Si les comptes de l'Épargne n'eussent déjà révélé à Jal*[1] *le véritable nom de Brusquet, qui n'est autre que le célèbre fou de Henri II, on aurait trouvé cette identification toute faite dans le titre de la lettre dédicatoire de Maurand au bouffon immortalisé par Brantôme*[2]. *Brusquet était devenu une manière de personnage à la Cour, non pas tant par sa charge ridicule que par la belle fortune qu'il avait su amasser dans un office plus sérieux, celui de maître de la poste aux chevaux de Paris. Ce « fou » avait eu la sagesse de devenir riche, sachant sans doute que c'était la meilleure manière de faire son chemin dans le monde, et il laissa sa femme et ses enfants dans une enviable situation*[3]. *On comprend donc qu'il aurait pu être de quelque secours à son cousin, lorsque celui-ci résolut d'offrir son* Itinéraire *à la Reine-mère.*

Je n'ai plus que quelques traits à ajouter à cette esquisse biographique. Maurand avait fait un voyage en Italie, peut-être dès avant 1544; car, dans sa relation, ses points de comparaison (sauf Antibes, Marseille et Nice) sont exclusivement empruntés aux monuments de Rome et de Milan. Peut-être avait-il aussi passé par

1. *Cf. son* Dictionnaire critique *(Paris, 1867, in-8°), à l'article* Fous.
2. Éd. Lalanne, tome II, pp. 244-268 et t. VIII, pp. 205-209.
3. *Cf. les documents publiés plus bas,* APPENDICE I.

Venise : il y aurait connu l'évêque de Montpellier, Guillaume Pellicier, alors ambassadeur de France près de la Seigneurie, au service duquel il était en 1561. Enfin, son recueil des inscriptions d'Antibes est dédié au premier président du Parlement de Paris, Christophe de Thou, le père de l'illustre historien.

II. Le recueil des inscriptions d'Antibes.

Jérôme Maurand est l'un des rares Français qui, au XVIe *siècle, eurent l'idée de recueillir méthodiquement des inscriptions antiques. A ce titre, il mérite une place d'honneur parmi les bons ouvriers de la Renaissance.*

*Sa collection d'inscriptions antipolitaines nous est parvenue sous deux formes. Le même manuscrit de Carpentras, qui contient l'*Itinéraire, *nous l'offre dans le désordre d'un travail en cours. Dans le manuscrit latin 8957 de la Bibliothèque nationale, le seul qui ait été connu de M. Hirschfeld* [1], *elle est au contraire recopiée avec soin et se présente avec tous les caractères d'une rédaction définitive. Elle y est d'ailleurs précédée d'une dédicace au président Christophe de Thou, à laquelle j'ai déjà fait allusion* [2].

1. Corpus inscriptionum latinarum, *t. XII,* Gallia Narbonensis *(Berolini, 1888, in-fol.), p.* 28, col. 2.

2. M. O. Hirschfeld *a lu « de Jullo » au lieu « de Tullo », ce qui l'a empêché de reconnaître dans le dédicataire l'illustre premier président du Parlement*

On trouvera dans l'ouvrage de M. Hirschfeld la collation de toutes les inscriptions recueillies par Maurand, et je n'insisterais pas davantage sur ce recueil s'il ne me paraissait intéressant de fixer la date de sa composition.

*La présence de la minute de ce recueil sur les derniers feuillets, restés en blanc, du cahier qui contient l'*Itinéraire *semble prouver, en effet, que Maurand n'en a eu l'idée qu'après son retour de Constantinople; qu'il en a poursuivi l'exécution après l'achèvement de la rédaction définitive de l'*Itinéraire *(3 juillet 1572)* [1], *et que la mise au net contenue dans le manuscrit latin 8957 est postérieure au 3 juillet 1572.*

Ce n'est pas qu'il ait pris alors subitement le goût de l'épigraphie. Dès 1544, il s'intéressait vivement aux monuments de l'antiquité : il décrit les ruines de Délos, l'Hippodrome et Sainte-Sophie de Constantinople; bien plus, il regrette, près de Troie, de ne pouvoir dessiner une sépulture et en copier l'inscription; quelques jours plus tard, il essaye de transcrire l'inscription de la colonne d'Arcadius. Mais il paraît bien cependant que l'amour des choses antiques lui fut surtout inspiré par son nouveau patron, Guillaume Pellicier, chez lequel il était en 1561; car la liste qu'il nous a laissée des personnages qui,

de Paris. On lit dans le tome DCCCXXXVII de la Collection Dupuy, *à la Bibliothèque nationale, fol. 248, une pièce autographe de Ronsard adressée « ad Tulleum primum præsidem » (cf. tome DCCCCLI, fol. 151 v°, de la même collection). La suscription de certaines lettres écrites au même personnage donne son nom sous la forme « de Toul ». On l'a aussi latinisé en « Tuthæus ». — On trouvera la dédicace de Maurand, ainsi que son avis aux lecteurs, dans les* Appendices II et III *du présent volume.*

1. *Bibliothèque nationale.* Latin *8957, fol. 227.*

de passage à Antibes, se sont intéressés aux inscriptions et aux ruines antiques de la ville, ne contient que des dates postérieures à 1561, — de 1566 à 1579.

*Les noms de ces personnages ont été consignés par Maurand, à la hâte, au commencement du manuscrit de l'*Itinéraire, *en français, en provençal et en italien :*

« 1579, die 18 octobris. Gaspart de la Crois, de la villo d'Anvers, docteur en lois [1].

« Nicolas Sylvecane, sacretaire de S[a] *Altessa duca di Savoia, 1570, ultima septembris* [2].

« In Lione al s[or] *Jo. Paulo Justiniano, banquiero* [3].

« Johannes font Pichilencen, Coloniensis diocesis, le qual... des epitaphes.

« Martinus Berzeviectus, kal. decembris 1566 [4]. »

1. *Mes recherches sur ce personnage sont restées infructueuses.*

2. *Voici ce que dit* M. Picot *de ce personnage que* Guichenon *ne nomme même pas : « Nicolas appartenait sans doute à la famille Silvecane, partagée entre la Provence et le Lyonnais. Le troubadour Guillaume de Silvecane est cité par Jean de Nostre Dame et par La Croix du Maine. Constant I*er *de Silvecane fut président à la cour des Monnaies de 1646 à 1694 ; il traduisit en français Juvénal et Perse. Constant II remplaça son père comme président en 1694. »* Revue des Bibliothèques, *vol. cité, p. 81, n. 1.*

3. *De ce banquier italien établi à Lyon il existe à la Bibliothèque nationale* (Pièces orig., *t. MDCII, dossier Giustiniani, pièce 4, au v°) un reçu à Antoine De La Porte, conseiller du Roi et receveur général des finances à Lyon, d'une somme de 2,000 francs, au nom du colonel Greghetto Giustiniani et de Hieronymo, son frère; cette pièce est datée de Lyon, 20 septembre 1570. Dans le même dossier (pièce 5), on trouvera un acte où sont nommés « Jherosme Justinian, gentilhomme de la maison du Roy » et son frère Thomas, « Greguet Justinian et docteur Jherosme Justinian, frères ».*

4. *Je reproduis la note que lui a consacrée* M. Picot (Rev. des Bibl., *vol. cité, p. 81, n. 2) : « Martin Berzevicki, originaire de la Hongrie, passa un certain nombre d'années en Italie. Le 1*er *décembre 1564, il écrivait, de Padoue, une lettre à Marc-Antoine de Muret* (M. Antonii Mureti Epistolae, *1580,*

Puis, dès le 28 mars 1572, il les a réunis (sauf le premier, qui est d'une époque postérieure) en cette note provençale (fol. 219 bis *v°) :*

« 1572, die 28 martii.

« Lo nom de los gentils homes que si delecton des antiquitas, historios et medaglios, que mi son vengus trobar a ma maiso, primo Monsignor de Bession, varlet de chambre du roy Henric segont de ce nom [1], *Monsignor Andoart Mollo, de Paris* [2]; *Monsignor Johan M.* [3]; *Guiglelmus Cesaraugustanus, ex gente (aede) Tazaris* [4]; *Silvacane, sacretaire de Emanuel Philibert, duco de Savoie* [5], *Johanes font Pichilence, Coloniensis diosesis; Martinus Borseviecus,*

fol. 48) : Martin y est appelé par erreur Berleviceius *et non* Berzeviceius. *Vers 1569, Hubert van Giffen [Gifanius] écrit, de Venise, au même Muret, que « Berleviceus* (sic), *juvenis Hungarus », est revenu de Rome à Venise* (ibid., *fol. 75 v°). On possède de Berzevicki une oraison funèbre de l'empereur Ferdinand, insérée dans le* Tomus primus Orationum ac Elegiarum in funere illustriss. principum Germaniae ab obitu Maximiliani imperatoris... *(Francofurti ad Moenum, 1566, in-8°), p. 359. Voy. Horányi,* Memoria Hungarorum et Provincialium, *etc., I, p. 285. »*

1. *Je ne sais quelle déformation Maurand a pu faire subir à ce nom, que je n'ai pas retrouvé dans les états des maisons royale et princières du* XVIe *siècle.*

2. *Édouard Molé le cadet, d'où sortit la branche de Lassy et de Champlâtreux, et qui, d'abord avocat au Parlement, y fut en 1567 pourvu d'une charge de conseiller. Les ligueurs le forcèrent à accepter l'office de procureur général dont il se démit en 1602. Il devint ensuite président à mortier et mourut en 1614, laissant de Marie Charrier, sa femme, le célèbre Mathieu Molé, premier président au Parlement de Paris et garde des sceaux de France. — Édouard Molé figure au nombre des « gens de conseil » de Catherine de Médicis en 1579* (Franç. *7854, fol. 23 v°).*

3. *Je n'ai pas réussi à identifier ce personnage.*

4. *Cet amateur de Saragosse a également échappé à toutes mes recherches.*

5. *Voy. ci-dessus, p.* VI, *note 2.*

Panonicus, 1566, calendis octobris[1]*; Ferdinandus a Limpo, Lusitanus*[2]*. In Lion lo signor Johanpaulo Justiniano*[3]*, il signor Sipion Danimerca*[4]*.* »

On lira plus bas, aux Appendices II et III, l'avis aux lecteurs et la lettre dédicatoire au président Christophe de Thou, qui figurent en tête de ce recueil d'inscriptions. Dans l'avis aux lecteurs, on retrouvera les noms des visiteurs de Maurand à Antibes[5].

1. *Voy. ci-dessus, p.* VI, *note 4.*

2. *A la fin d'une inscription transcrite par cet amateur portugais au fol. 217 v° du ms. de Carpentras, on lit ce vers biographique :*

Julia pax me genuit docuitque Conymbrica tellus.

3. *Voy. ci-dessus, p.* VI, *note 3.*

4. *Sans aucun doute Scipione Vimercati, de Milan. Cf. à l'Appendice III l'Avis de Maurand « ali lettori », qui figure en tête de la rédaction définitive de son recueil des inscriptions d'Antibes* (Latin *8957, fol. 225 v°*). *Le ms. franç. 3179 de la Bibliothèque nationale contient des pièces relatives à une affaire d'honneur de Scipione Vimercati avec Lodovico Birago, en particulier une lettre autographe de Scipione au connétable Anne de Montmorency, datée de Solze, 6 juin 1561 (fol. 72).*

5. *Au fol. 51 du ms. latin 8958 de la Bibliothèque nationale, qui provient aussi de Peiresc, on trouve cette mention qui montre que Polin, le patron de Maurand, n'était pas tout à fait étranger à l'épigraphie :*

« A la maison de M[r] *le baron de La Garde, à Marseille, y a cest épitaphe :*

D M
L LVCIL O,
CRISPO. MAR
O RETL LVC
GRATO. FIL PI.
ISSI IVL GRATA. »

Suit une transcription en plusieurs points très fantaisiste :

« Lucii Lucini liberti Operti. Crispi Pomponii. Marci Octavi Retro Lucio Luculo grato, filio piissimo, Issi Julii Luculi grata. »

III. L'Itinéraire.

*Comme la rédaction définitive de la collection des inscriptions d'Antibes, le manuscrit original de l'*Itinéraire *de Jérôme Maurand nous est parvenu dans un recueil formé par Peiresc. Ce volume porte aujourd'hui, à la bibliothèque de la ville de Carpentras, la cote C. G. 1777* (P., VIII) [1]. *Je donnerai plus bas l'inventaire des pièces assez nombreuses qui le composent. Je me borne ici à décrire en détail le cahier qui contient l'*Itinéraire.

Le premier feuillet (178), de papier plus fort, qui sert de couverture, n'offre de remarquable qu'un dessin à la plume représentant une galère.

Le second (179) contient une première copie du sonnet de Sorleone et des noms d'amateurs d'antiquités qui visitèrent Maurand à Antibes.

Au troisième feuillet (180), des recettes en latin et en provençal, dont une « per la pietra de la calamita [2] ». —

1. *Cf.* Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras, *par* C.-G.-A. Lambert *(Carpentras, 1862, 3 vol. in-8°), t. II, pp. 38-44 (t. VIII de la Collection des mss. de Peiresc).*

2. *Voici ce que je puis déchiffrer de cette recette, qui avait intéressé Maurand à cause de sa visite aux mines de l'île d'Elbe :* « Per la pietra de la calamita. — ℞ ℥I *calamite, pego greco sopre vieu añ* ℥III *lb.* III *de calcina viva et mesclo tout ensemble en uno pigna*^to^ *que permieromento sio ben lutato luto sa... et coro serà ben secco, metella dintre un fort de calsino, et coro serà queg, prendras la digio peiro et la faras star per 15 jors dintre d'olli laurin et que stago ben cuberto, et serà fag ; et quant vold[ras] hobrar, bagno la dichio peiro ante... pueigno overo innel bagno la peiro... la candello, et coro non vos que cr... plus panola, et s'amorserà. — 1550.* »

Au verso, la seconde copie du sonnet de Sorleone et le commencement de la lettre dédicatoire à Catherine de Médicis, qui se termine au feuillet 181.

Le feuillet 181 v° renferme trois épigrammes latines adressées à la Reine et au lecteur, et qui paraissent être de la main de Guillaume Pellicier.

Fol. 182 : Lettre dédicatoire à Jean-Antoine Lombart, dit Brusquet.

Fol. 182 v° : Sonnet de Maurand aux lecteurs.

*Fol. 183 v° : Première rédaction du premier chapitre de l'*Itinéraire [1].

Fol. 184 v° : Seconde rédaction du premier chapitre de l'Itinéraire, *dont la suite se trouve au fol. 183.*

Fol. 185 : Fin de la seconde rédaction du premier chapitre (faisant suite au fol. 183).

*Fol. 185-216 : Chapitre second et suivants de l'*Itinéraire.

Fol. 217-219 bis *v° : Inscriptions d'Antibes et des environs; inscription [fausse] de Salone en Dalmatie* [2], *etc.*

1. *On la trouvera plus bas, à l'*Appendice IV.

2. *Voici le texte de cette inscription, qui se lit au fol. 218 et qui a été publiée au moins deux fois, au* XVe *et au* XVIe *siècles, à la fin des éditions du grammairien Valerius Probus données à Venise par Giovanni Tacuino de Trino en 1499 (petit in-4°) et en 1525 (in-8°, fol.* LXXIIII-LXXXV). *J'ai complété la copie de Maurand à l'aide de cette dernière édition : «* Epitaphium Sertii [Polensis parasiti] histrionis festivissim[i apud] Salonam, urbem Dalmatiæ, in lapide miræ magnitudinis incisum. — *Viatores, cives optimi* [ed. *optumi*] *vel advenæ, sive bini siv[e] singuli inceditis, sive turmatim, quod magis erit grat[iae], sistite, obfirmate gressum, nec miremini, si moramini aliquantisper. Dicaculus equidem fui. Succinctus sermo dari vobis non potest; juvat vobiscum esse, ac ab or[e meo] pendulos detinere, ut juvit semper. Saxum hoc vos vocat, quid inquam? Vivus assuevi prudens, inprudens* [ed. *impudens*], *mortuus item vos fallo; nam*

Fol. 220 : Pensées d'Isocrate, Aristote, Zénon, Chrysippe, Caton, Galien, Périandre, etc.

Fol. 220 v° : Autres pensées et maximes. — Deux banderoles surmontant des livres; sur l'une d'elles : ANIMI LEVAMEN; sur l'autre, ANIMI SOLAMEN (sortes d'essais d'ex-libris).

A gauche : « In Largir[1]*, il signor Antonio Paela, suo fratello D. Mathieo. Soy parenti sonno D. Garao Cetrigli, messer Anton Poncio; Isabella Paella, moglie di D. Baltha[sa]r Rodia (*ou *Rocha)*[2]*. Me dese nova fra Jacomo Assoli de Cagliari, del' Ordine di santo Francesco. »*

non vos vocat, quod vacat ore, verum si [ed. *is*] *quo vis* [ed. *ius*] *cinis hic latet, olim quom potuit, nunc huc vos vocari voluit, valuitque hoc, huc* [ed. *haec*] *olim sua voluntas volentes vos legere hoc scriptum.* [Ed. addit : *Vah quid loquor? immo sculptum*]. *Quam aegre veritas adhuc se mecum conciliat. Nam neque hic atramentum, vel papirus* [ed. *papyrus*] *aut membrana ulla adhuc, sed malleolo et celte literatus silex silens adhuc. Quid hic latet late, quod ego efferri, et ef[f]ari gestio. Sertius Polensis parasitus, histrio vester festivissimus heic cubo, hoc unum quidem tandem sponte dictum, verum est. Si quis dubitat, hancine olfaciat humum, olet temetum et florem vini veteris, quod* [ed. *quo*] *satur satis iuvenis hausi. At si vixi* [ed. *vexi*] *vitam tam vobis gratam, quam notam urbi et orbi, non minus munus hoc a vobis impetrem oportet. Adeste mihi, et favete, edictoque huic vos subscribit[e] et obsignate, si quis sibi vesicam onustam senserit, domum* [*suam onus hoc reportet in cloaca*]*m; si vero festinus fuerit,* [*citerior vel ulterior*] *hoc loco pro religione se evacuet. Qui non paruerit, haec multa illi esto, teste altero ut careat ; canes quoque caesi fustibus edictum hoc sentiant. Affuistis* [ed. addit : *favistis*] *et obsignastis. Teneo quomodo risum vobis dare. Sitio, hui, sintio* [ed. *sentio*] *dictum volui esse, sed quid hoc est? quod tam familiariter istuc procedit veritas? profecto contagione mei sitit ipsa quoque, et mihi supparasitatur, quae ultro potum invocata advenit. Nunc si urbani periberi vultis et veritati supparasitanti, et arenti meo cineri cantharo piaculum vinarium* [ed. addit : *festinate*] *: post valete, abite in rem vestram, viatores optimi* [ed. *optumi*] *his nugis ambagibus condonati postumis. » — Il y a aussi une copie de cette inscription dans le recueil de Rasse des Neux (Bibl. nat.,* Franç. *22560, p. 492).*

1. *Alghero (Sardaigne).*

2. *Maurand avait probablement connu ces personnages pendant son court*

Au dessous, noms de trois des visiteurs de Maurand à Antibes, déjà contenus dans les deux listes : « Joannes M. — Gulielmus Cæsaraugustanus ex gente Ædetanorum[1] (sic). — *Messer Andoart Molle, Parisiensis*[2] ».

« Que te giova dar la morte a qui se more? »

Fol. 221 v° (de papier plus fort) : Dessin d'une femme peu vêtue et d'une sorte de citadelle. — Pensées et maximes : « Quid libertate pretiosius? — Multo deformius est amittere quam non adsequi laudem » ; etc.

Quatre feuillets au moins manquent dans le manuscrit et ont dû être enlevés à cause des dessins qui y figuraient. Ce sont :

1° Un feuillet qui se trouvait entre les fol. 186 et 187 actuels et contenait le récit de la descente de Barberousse dans l'île d'Elbe;

2° Un feuillet qui renfermait le récit de l'affaire d'Orbetello (entre les fol. 187 et 188 actuels);

3° Un feuillet contenant le récit de voyage de la flotte du Giglio à Civitavecchia et le long des côtes des États de l'Église (entre les fol. 188 et 189 actuels);

*4° Enfin, le dernier feuillet. J'ai eu la bonne fortune de le retrouver dans le manuscrit latin 8957 de la Bibliothèque nationale (fol. 227), qui provient également de Peiresc. Le verso de ce feuillet contient deux rédactions de l'avis aux lecteurs sur les dessins à la plume qui illustrent l'*Itinéraire.

séjour en Sardaigne, lors de son voyage de retour, vers la fin du mois de septembre 1544.

1. *Voy. ci-dessus, p.* VII.

2. *Voy. ci-dessus, p.* VII, *note 2.*

Dans les marges se trouvent des notes diverses qui doivent être attribuées à quatre mains différentes. La plupart sont naturellement de la main de Maurand lui-même. D'autres, tracées d'une petite et nette écriture, sont toutes relatives à la géographie ancienne (fol. 189, 189 v°, 190 v°, etc.). D'autres encore, qui contiennent des corrections de langue et de style (fol. 191 v°, 192, 197, etc.), sont probablement l'œuvre d'un des nombreux Italiens qui vivaient à la cour de Catherine de Médicis[1]. *Les dernières, enfin, beaucoup plus rares (fol. 190 v°, 211 v°, 212 v°), pourraient être attribuées à Guillaume Pellicier.*

*Avant d'examiner la relation même de Maurand, je dois dire ici quelques mots sur la date de la rédaction de l'*Itinéraire, *qui, comme on vient de le voir, a subi d'assez nombreuses retouches.*

*Il est certain que Maurand se mit au travail dès son retour, ou tout au moins avant le 31 mars 1547, jour de la mort de François Ier, puisqu'au chapitre II, il parle de ce roi comme vivant encore : « Fransisco primo di questo nome, al presente regnante », et un peu plus loin : « Francesco primo regnante ». D'autre part, la rédaction de l'*Itinéraire *était achevée au plus tard en 1561, puisqu'en cette même année, il prêta son manuscrit « à quelqu'un à qui il ne pouvait pas dire non » et qui le lui rendit privé d'un opuscule sur la maison Ottomane. Enfin, l'allusion faite à la bataille de Lépante dans le premier chapitre montre que Maurand retoucha son œuvre après 1571, ce qui est pleinement confirmé par le passage rela-*

1. *Ou peut-être de Sorleone, comme l'a conjecturé* M. Picot.

*tif à cette même bataille qui se lit à la fin de l'avant-dernier chapitre. On voit donc que, si l'*Itinéraire *n'est pas une œuvre parfaite, ce n'est pas la faute de l'aumônier de Polin, qui l'a limé et repoli, sans un très grand succès, pendant plus de vingt-cinq années de sa vie.*

IV. François Ier et Soliman II. La flotte turque en Provence.

C'est le 23 mai 1544 que Jérôme Maurand s'embarqua comme aumônier sur la Réale, *la célèbre galère du capitaine Polin, qui se rendait à Constantinople avec la flotte de Barberousse. Il faut rappeler ici brièvement les circonstances dans lesquelles cette flotte considérable était venue sur les côtes de France.*

Dès avant 1530, François Ier avait entamé avec Soliman II, par l'intermédiaire de l'ambassadeur Jean de La Forest, de sérieuses négociations qui devaient aboutir, en février 1536, à la conclusion d'un traité solennel [1]. *Ces négociations s'ébruitèrent. Dès 1535, les princes protestants d'Allemagne reprochèrent vivement au Roi non seulement sa sévérité contre les Réformés, mais ses relations avec Soliman II, dont il avait reçu un envoyé. François Ier répondit qu'il avait repoussé toutes les offres qui lui avaient été faites et que ses accusateurs (c'est-à-dire le roi des*

3. *Voy.* E. Charrière, Négociations de la France dans le Levant *(Paris, 1848, in-4°), t. I, p. 283 (Coll. des doc. inédits).*

Romains) avaient sur cet article la conscience moins libre que lui. La même année, dans sa réponse à un mémoire de Granvelle transmis par Claude Dodieu, sieur de Vély, alors ambassadeur en Allemagne, François Ier affirmait qu'il désirait de tout son cœur s'allier avec l'empereur contre les Turcs et les hérétiques, mais qu'il ne pouvait se résoudre à préférer le duc d'Angoulême au duc d'Orléans dans l'affaire pendante de l'investiture du Milanais et qu'il était prêt à faire toutes sortes de sacrifices pour décider Charles-Quint à transiger avec lui sur cette difficulté. En réalité, comme l'a bien remarqué le P. Daniel, Charles-Quint voulait négocier, mais non pas conclure, et François Ier ne se faisait guère d'illusions sur les intentions de son adversaire ; aussi poursuivit-il avec le sultan les pourparlers entamés par La Forest. L'empereur, de son côté, irrité de n'avoir pu donner le change au Roi, prononçait, en avril 1536, à Rome, en plein consistoire, devant les envoyés du Roi, Charles Hémard de Denonville, évêque de Mâcon, Claude Dodieu et Jean Du Bellay, un violent réquisitoire contre la politique française. Le résultat de cette attaque brutale et indécente fut la mise à exécution du traité en bonne et due forme conclu avec Soliman II en février 1536. Le traité de commerce avait été seul publié; la convention militaire restait secrète ; mais on en vit bientôt les effets. François Ier devait attaquer le Milanais, tandis que la flotte de Soliman dévasterait le royaume de Naples et que le sultan rallumerait la guerre en Hongrie. Soliman tint parole. Il envoya sur les côtes de l'Italie méridionale le bassa Barberousse qui s'empara de Castro, courut jusqu'à Brindisi, ruina tout sur son passage. Le Grand Sei-

gneur, de son côté, infligea une grave défaite au roi des Romains. Mais François Ier ne put faire honneur à ses promesses et irrita les princes allemands sans avoir pu profiter de la puissante diversion que le Turc avait opérée en sa faveur [1].

L'année suivante, par l'entremise du pape Paul III, le roi et l'empereur conclurent à Nice une trêve de dix ans. Les émissaires de Charles-Quint représentèrent aussitôt à Soliman combien était vaine la confiance qu'il avait mise en François Ier, et on doit convenir que les événements semblaient leur donner raison : il ne fallut rien moins que la diplomatie consommée de Rincon, le nouvel ambassadeur français à Constantinople, pour empêcher ces insinuations habiles de convaincre le Turc de la duplicité de son allié. Dès le 10 septembre 1540, Pellicier parle d'un projet de descente en Pouille combiné entre Soliman et François Ier [2]; le même jour, dans une lettre au connétable Anne de Montmorency, il dit qu'on a surpris « ung discours et conseil faict à Ferrare par aulcuns Imperiaulx, dont entre autres l'ung est le cardinal de Ravenne [Benedetto Accolti] », et que ces partisans de Charles-Quint « estoient asseurez que au bon temps en faveur du Roy l'armée turquesque seroyt ès confins dudict royaulme [de Naples], avec les forussiz qui sont en France et ailleurs [3] ». En juillet 1541, Soliman a de nouveau envahi

1. *Sur tous ces événements, voy. le* P. Daniel, Histoire de France, *t. IX, pp. 418 et suiv.*

2. A. Tausserat-Radel, Correspondance politique de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise, *1540-1542 (Paris, 1899, in-8o), p. 82.*

3. Ibid., *pp. 85 et 87.*

la Hongrie, et l'empereur, désespérant de rompre l'alliance franco-turque, se décide à un acte de violence inouï. Le 2 juillet, il fait assassiner près de Crémone les deux envoyés français, Antoine Rincon et Cesare Fregoso, qui remontaient le Pô en barque pour se rendre à Venise avant de regagner Constantinople [1]. *François Ier, au lieu de s'effrayer et de se soumettre, comme l'avait peut-être espéré son rival, ne respire plus que vengeance. Le meurtre de ses ambassadeurs, succédant au refus de l'investiture du Milanais, a comblé la mesure de sa patience* [2]. *En mai 1542, il rompt la trêve et déclare la guerre à Charles-Quint.*

Le 20 juillet 1541, Barberousse, qui venait d'armer

1. *Cf.* A. Tausserat-Radel, *ouvr. cité, pp. 345 et suiv.*

2. *Voici comment il s'exprimait dans le préambule de lettres adressées au dauphin, duc de Bretagne et gouverneur de Normandie, à l'évêque de Lisieux, etc., et datées d'Avenay, 13 août 1543 : « Il n'est besoing recorder ne mettre en evidence les très grandz et insupportables affaires, charges et merveilleuses despences que depuys longues années nous avons continuellement et sans intervalle ordinairement soubstenues et supportées, attendu qu'elles se demonstrent d'elles mesmes et si sont si claires et manifestes qu'il n'y a aucun qui en puisse pretendre cause d'ignorance, et combien que ce nous est, comme Dieu sçait, ung très grand et inestimable desplaisir d'avoir veu et veoir encoires non seulement nostre pauvre peuple, mais tous les estatz de nostre royaume chacun en son regard avoir beaucoup souffert et porté, comme encoires font de present, si esse que la chose seroit davantaige à nous et à eulx beaucoup plus dure et intollerable si l'equité de nostre bonne et juste querelle, ensemble le tort et injustice evidens de nostre ennemy l'Empereur, n'estoient certainement et à la verité congneuz, avec injure si grande à nous faicte du meurtre malheureux faict et perpetré en la personne de noz ambassadeurs, que sans la poursivre* (sic) *et en avoir repparation, ce seroit à nous et à l'honneur et grandeur de nostre couronne blasme et reproche perpetuel, sans l'occupation injuste du duché de Millan, qui est le vray et juste patrimoine de nos très chers et très amez enffans, et autres villes et places qui nous sont inicquement retenues et occupées... » Bibliothèque nationale.* Franç. *25.723, pièce 798. On trouvera dans ce volume d'autres documents concernant les préparatifs de guerre en 1543-1544, pièce 835 et suiv.*

quatre-vingts galères sur l'ordre du Grand Seigneur, déclarait à un agent français, Pietro Pomaro, que « le camp et l'armée dudict Grant Seigneur estoyt au commandement du Roy[1] *». Peut-être le sultan avait-il jugé de lui-même que, dans la violation du droit des gens commise par le marquis Del Vasto sur la personne de Rincon, son honneur était atteint presque à l'égal de celui de son allié. François I*er*, qui soupçonnait l'effet produit sur l'esprit de Soliman par cet attentat, lui dépêcha aussitôt, sur les indications de Guillaume Du Bellay, sieur de Langey, un nouvel envoyé, le capitaine Polin*[2]*. Arrivé à Venise le*

1. A. Tausserat-Radel, Corresp. de G. P., *p. 421.*

2. *Cf.* Brantôme, *éd. L. Lalanne (Société de l'Hist. de France), t. IV, pp. 140-141 : « Feu M. de Langeay, estant lieutenant du roy en Piedmont, l'esleva et l'advança [Polin], pour le cognoistre homme d'esprit, de valeur et de belle façon et apparance, (car il estoit beau et de belle taille) et pour le cognoistre de bon service. Il le fit cognoistre au roy François, après les mortz de Rincon et Fregouze, par plusieurs voyages qu'il luy fit faire vers Sa Magesté; si que, le sentant digne de le bien servir, il l'envoya en ambassade vers le Grand Seigneur, sultan Soliman, pour negocier avec luy à prester quelque grosse armée de mer à faire la guerre aux mers et aux costes de l'empereur. Il eut en ceste negotiation de grandes peines, là où il luy fallut bien desployer ses espritz et se monstrer quel il estoit; car il luy fallut combattre contre les secrettes menées de l'empereur qu'il faisoit à Constantinoble, contre les fermes resolutions des Venitiens, contre les mauvaises volontez des bachas, et, qui plus est, contre l'arrogance et inconstance de Soliman, qui maintenant luy promettoit, maintenant se desdisoit ; mais il alla, il vira, il trotta, il traicta, il monopola, et fit si bien, et gaigna si bien le capitaine des janissaires de la Porte du Grand Seigneur, qu'il parla au Grand Seigneur comm' il voulut, l'entretint souvant; et se rendit à luy si agreable, qu'il eut de luy enfin ce qu'il voulut ; et emmena Barberousse avec ceste belle armée que plusieurs encor qui vivent ont vue en Provence et à Nice. »*

On ne connaît pas exactement la date de la naissance d'Antoine Escalin des Aimars, dit le capitaine Poulin ou Polin, baron de La Garde en 1543 et plus tard marquis de Briganson. On l'a placée vers l'année 1498, mais il semble

27 juillet[1], *Polin en partait le 18 août 1541*[2], *et y était de retour le 19 février 1542*[3]. *Les assurances qu'il rapportait de Constantinople déterminèrent le roi à la déclaration de guerre du mois de mai. Sans délai, Polin fut de nouveau envoyé en Levant. Cette fois, il était porteur de lettres qui l'autorisaient à recevoir le montant d'un emprunt qu'il avait sans doute déjà négocié dans son*

que cette date soit trop reculée ; car, dans le procès-verbal de l'un des interrogatoires que Polin subit au cours du procès qui lui fut intenté, par conséquent en 1547 au plus tôt, il répondit qu'il était né en Valentinois (à La Garde, dit-on, dans le département actuel de la Drôme), et qu'il était âgé de trente-quatre ou trente-cinq ans à peu près (Coll. Moreau, *t. DCCLXXVIII, fol. 207); sa naissance remonterait donc seulement à 1512 environ. D'autre part, Brantôme (t. IV, p. 149 de l'éd. Lalanne) dit : « Enfin, il est mort, ayant laissé plus d'honneur à ses heritiers que de biens,* et en l'aage de plus de quatre vingtz ans ; *et si ne se monstroit trop vieux, retenant encor quelque belle et bonne grace et apparance du passé, qui le faisoit très admirer à tout le monde, avec ses beaux comptes du temps passé, de ses voyages, de ses combatz, qui ont estez si frequens et assidus que les mers de France, d'Espaigne, d'Italie, de Barbarie, de Constantinople et Levant en ont longuement raisonné : encor croys-je que les flots en bruyent le nom. » Or il semble bien établi que Polin mourut le 30 mai 1578. Il paraît prudent de ne pas serrer de trop près le texte de Brantôme et de s'en rapporter de préférence à l'interrogatoire qui vient d'être cité. Sur Polin, on peut consulter les ouvrages suivants :* le comte D'ALLARD, Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie, *Valence, 1896, in-8°, 77 pp. (Extr. du* Bulletin de la Soc. d'archéologie et de statistique de la Drôme); BRANTÔME, *éd. Lalanne, t. IV, p. 139 et suiv. ;* le P. ANSELME, Hist. généal. de la maison de France, *t. VII, p. 929;* CASTELNAU, Mémoires *(éd. Le Laboureur), t. II, p. 5;* TAUSSERAT-RADEL, Corresp. de G. Pellicier, *p. 374, n. 2, et les notes du présent volume. — On sait que* Joachim DU BELLAY *lui a adressé le* CLXVI^e *sonnet des* Regrets. — *La thèse que prépare* M. Jean GAUDIN *pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe (promotion de 1900) nous donnera sans aucun doute une histoire définitive de la vie de Polin.*

1. A. TAUSSERAT-RADEL, Corresp. de G. P., *p. 377*.
2. Ibid., *p. 396*.
3. Ibid., *p. 551*.

précédent voyage [1]. *Mais ce n'était là que le but avoué de sa mission; car, dans l'*Inventaire des pièces *qu'il produisit plus tard dans son procès* [2], *après avoir parlé des lettres royales relatives à cet emprunt, il ajoute : « En vertu desquelz pouvoirs fut par ledict de La Garde traicté avec ledict Grand Seigneur turc que non seullement pour resister aux entreprinses que machynoient lors de tous cos-*

1. *Une lettre de Rincon au connétable de Montmorency (Péra, 28 oct. 1538) prouve que Barberousse lui-même avait prêté 10,000 ducats d'or au baron de Saint-Blancard « pour l'honneur du Roy ».* CHARRIÈRE, Négoc. dans le Levant, *t. I, p. 387. La négociation d'un emprunt plus considérable n'a donc rien qui doive étonner.*

2. *Ce très curieux document, qui se trouve dans le tome DCCLXXVIII de la* Collection Moreau *(fol. 148 et suiv.), à la Bibliothèque nationale, est, en même temps qu'un plaidoyer fort serré et fort habile, une pièce historique de premier ordre. Il porte le titre suivant : « C'est l'inventaire des pièces que le seigneur de La Garde produict et mect pardevers vous nosseigneurs les juges et commissaires depputez par le Roy, lesquelles pièces il employe pour sa justiffication et deffence tant seullement. » Avec l'interrogatoire qui se trouve dans le même manuscrit, au fol. 207, c'est une source des plus précieuses pour la biographie de Polin. — Indirectement impliqué dans l'affaire de Cabrières et de Mérindol, Polin fut arrêté et emprisonné. La cause fut d'abord soumise à un tribunal extraordinaire. Puis, le 17 mars 1549, Henri II évoquait l'affaire au Parlement de Paris* (Franç. *16.545, fol. 13); elle fut donnée à la Grand'Chambre le 17 mars 1551, et c'est le jeudi 29 octobre de cette même année que d'Anquechin plaida devant les commissaires royaux en faveur de La Garde* (Franç. *16.545, fol. 352 ;* Collection Dupuy, *t. CCCXLVI, fol. 364). L'accusé fut enfin élargi par un arrêt du Conseil privé en date du 13 février 1551* [*1552*], *qui commence ainsi : « Comme, sur les denonciations à nous faictes de plusieurs faultes et delictz pretenduz avoir esté faictz et commis par messire Anthoine Escalin des Esmars, seigneur et baron de La Garde, l'un des gentilshommes ordinaires de nostre Chambre et nostre lieutenant general sur la mer de Ponant en l'absence de nostre amiral, nous eussions ordonné le procès extraordinaire luy estre faict par certains commissaires par nous deputez, lesquelz y auroient vacqué soigneusement* par quatre années consecutives *l'une à l'autre... ».* (Coll. Dupuy, *t. CCCXLVI, fol. 368). Après cette longue détention de quatre années, Polin fut rétabli dans sa charge dont il devait être de nouveau destitué en 1557 et réinvesti en 1566.*

tez les ennemys dudict sieur Roy, mais encores pour envahir et conquerir sur ses malveillans et adversaires, ledict Turc dresseroit une grande armée où il yroit en personne du costé d'Ongrye, ce qu'il feist et conquist sur l'ennemy la pluspart de ce que restoit dudict pays, oultre la despence où il le tint, jusques au jour du traicté de la paix, de soldoyer pour le moins soixante mil hommes sur les frontyères dudict Hongrye, qu'estoit debiliter d'aultant les forces dudict ennemy, comme il se peult penser; aussi que ledict Grand Seigneur turc debvroit faire sortir une armée maritime de cent cinquante gallères avec artillerie pour faire descentes, de trente fustes ou gallères et deux barches pour porter leurs equipaiges. Et au mesme temps ledict sieur Roy promettoit dresser un camp de telle force que requeroit sa grandeur, pour entrer au pays dudict ennemy du costé de Flandres, une armée maritime sur la mer Occeane pour assaillir l'Espaigne, et en la mer de Levant une aultre armée de quarante gallères et vingt navires, avec forces puissantes de gens de pied par terre pour seconder ladicte armée de mer ou bien pour estre traictes où il seroit advisé; et que ladicte armée se trouveroit au lieu d'Antiboul ou bien aux ysles d'Hières avec grande quantité de munitions et refreschissement de vivres que ledict sieur Roy promettoit faire tenir prest audict Antiboul, à ce que à l'arrivée de l'armée dudict Turc il ne fallust que radvitailler et executer les entreprinses faictes, pour ne perdre le temps [1] ».

Polin promit tout ce qu'on lui demandait, et, à ses

1. Collection Moreau, *t. DCCLXXVIII, fol. 151 v°-152.*

« instantes sollicitations », la flotte fut mise en état de partir : il en coûta à Soliman II plus de 1,200,000 ducats[1]. *Le bassa Barberousse*[2], *nommé capitaine général,*

1. *C'est le chiffre donné par Polin,* ibid., *fol. 152. — Sur le nombre des unités de la flotte ottomane, les auteurs ont beaucoup varié.* ADRIANI (Storia de' suoi tempi, *éd. de Prato, 1822, in-8°, t. I, p. 298) parle de 120 « legni » ou plus ;* SEGNI (Storie fiorentine, *éd. de Milan, 1805, in-8°, t. II, p. 297) monte jusqu'à 250 « legni » ;* JOVE (Pauli Jovii Novocomensis, episcopi Nucerini, Historiarum sui temporis tomus secundus. *Paris, Vascosan, 1558, in-fol., fol. 318) dit 150. Les divers documents cités par* GIOFFREDO (Storia delle Alpi marittime, *Torino, 1839, in-8°, t. V, p. 156), donnent les chiffres suivants : 80 ; 110, plus 40 fustes ; 120 ; 180 (avec les corsaires d'Alger) ; et enfin 174 vaisseaux, galères et galiotes, et quatre grandes nefs (c'est le chiffre le plus souvent adopté). A la page 227, le même Gioffredo fournit encore les indications suivantes : « 109 galères environ, et le reste galiottes de Levant, en tout 130 voiles environ, y compris les trois vaisseaux carrés » ; et p. 235, « 107 galères et galiotes, et environ 50 fustes ». — Dans un inventaire des privilèges de la ville de Toulon dressé en 1549, il est dit que la flotte de Barberousse se composait de 200 galères, galiotes et fustes. Cf. dans la Collection des Documents inédits, le tome III des* Mélanges *(1847), p. 557. Mais le document qui, encore ici, doit faire autorité, est l'*Inventaire de pièces *de Polin, où, comme on le verra un peu plus bas, le nombre des galères est évalué à 110 « pour le moins » (fol. 160) ; et ce chiffre est loin d'être exagéré, puisque Maurand compte 139 voiles latines et trois nefs. —* Martin DU BELLAY (Mémoires, *dans la Coll. Petitot, t. XIX, p. 447) fournit également le chiffre de 110 galères. Il est probable que, dans les chiffres très supérieurs (174, 180, etc.), ont été comprises les unités de l'escadre française.*

2. *Sur le célèbre corsaire Kheïr-ed-Din, dit Barberousse,* Ariadeno *dans les textes italiens, cf. surtout les ouvrages suivants :* Ghavezzat, Les pieux exploits de Aroudj et de Khaïr-Eddin, manuscrit de la Bibliothèque nationale traduit en français par SANDER RANG et Ferdinand DENIS, *Paris, 1831, in-8° ; et* H.-D. DE GRAMMONT, Histoire d'Alger sous la domination turque *(1515-1830), Paris, 1887, in-8°. Il était né dans l'île de Métélin* (NICOLAÏ, Les quatre premiers livres des navigations et peregrinations orientales..., *Lyon, 1567 et 1568, in-fol., p. 55), et mourut en 1546 ou 1547 à l'âge d'environ quatre-vingts ans. Un de ses exploits les plus fameux est la tentative d'enlèvement de la belle Giulia Gonzaga, lors du sac de Fondi en 1534* (Leandro ALBERTI, Descrittione di tutta Italia, *1550, in-fol., fol. 122 v°-123).* Pierre GILLES *ou* GYLLI, *dans son* De topographia Constantinopoleos *(Lyon, 1561, pp. 139-*

devait obéir à Polin qui, une fois arrivé sur les côtes de France, lui transmettrait les ordres du Roi. Si le Sultan avait adhéré d'enthousiasme aux propositions de Polin, ses Bassas furent un peu plus défiants. Craignant qu'un accord n'intervînt entre le Roi et l'Empereur pendant le séjour de Barberousse dans la Méditerranée et que cet accord ne fût suivi d'une trahison, inquiets aussi du ravitaillement d'un nombre aussi considérable de rameurs et de soldats, ils exigèrent de Polin qu'il s'engageât sur sa vie à veiller au salut de la flotte ottomane. L'ambassadeur répondit sans hésiter « qu'il tenoit les parolles de son Maistre infallibles tout ainsi qu'il faisoit celle de sa Haultesse, et que s'il avoit cent vyes, que les bailleroit toutes en hostaiges qu'il n'adviendroit aucune faulte de ce que leur auroit esté promis[1] ».

140 ; l. III, cap. II, De regione sexta et de reliquis ædificiis antiquis secundi collis), *fait connaître l'emplacement de son palais : « ...in secundo collis dorso, in quo columna purpurea hodie visitur, et forum gallinarium, quod nunc Turci appellant Taubasar, officinæque telas tingentium, et domus Ænobarbi præfecti classi Turcicæ, et templum Alibassæ... » — Dans son* De Bosporo Tracio, *le même auteur parle des jardins de l'amiral (éd. de Lyon, 1561, in-8°, p. 90). — Parmi les plus curieux documents qui concernent Barberousse, il faut signaler ses lettres à Gio. Matteo Bembo, le recteur vénitien de Cattaro, en Dalmatie, publiées dans les* Lettere di Principi, *t. III (éd. de 1581), fol. 59 et suiv. — On possède de lui un merveilleux portrait, reproduit en tête du présent volume, et qui doit être celui que Rabelais envoyait de Rome, le 28 janvier 1536, à l'évêque de Maillezais, Geoffroy d'Estissac. Après quelques nouvelles des affaires de Turquie, Rabelais s'exprime ainsi : « Je vous envoye son portraict [de Barberousse], tiré sur le vif, et aussi l'assiette de Tunis et des villes maritimes d'environ. »* (Lettres de François Rabelais escrites pendant son voyage d'Italie,... *avec des observations historiques de Mrs. de Sainte-Marthe... Bruxelles, 1710, in-8°, pp. 23-24.) Ce portrait, signé A[gostino] V[enetiano] et daté de 1535, est l'œuvre d'Agostino Musi, l'auteur du célèbre portrait du cardinal G. Aleandro.*

1. Coll. Moreau, *t. DCCLXXVIII, fol. 152 et 152 v°.*

Sur ces solennelles assurances, la flotte leva l'ancre à la mi-mars [1] *ou à la mi-mai 1543. A la fin du mois, elle était à Lépante, où elle embarqua le reste des vivres qui lui étaient nécessaires pour six mois; c'était tout ce qu'elle pouvait porter. Elle traversa ensuite l'Adriatique, « pour de tant plus travailler et tenir en despence l'ennemy », se dirigeant directement vers Brindisi et Otrante, suivant les rivages de la Calabre, descendant en Sicile, puis courant toutes les côtes du Napolitain et des États Romains, touchant la Sardaigne et la Corse, et partout « faisant descentes cottidiennes ». Cette navigation dura trois mois (avril, mai et juin), sans que la flotte pût se ravitailler*

1. *C'est la date fixée par l'*Inventaire, ibid., *fol. 152 v°. Mais la lettre publiée parmi les* Lettere di Principi *(t. III, p. 92) et datée de Corfou, 15 juin 1545 [pour 1543], indique le 16 mai comme le jour du départ, et récemment encore,* G. De Leva, *donnait, sans référence, la date du 26 avril* (Storia documentata di Carlo V in correlazione all' Italia, *t. III, p. 469). — Une lettre du marquis Del Vasto à Cosme Ier, datée de Verceil, 15 juillet 1543, est suivi du sommaire d'une autre lettre au duc de Savoie, où on lit : « [Si ha] che l'armata [turchesca] era partita da Constantinopoli sono due lune », ce qui fixerait le départ de la flotte au 15 mai environ* (Canestrini-Desjardins, Négociations dipl. de la France avec la Toscane, *t. III, p. 89).* Paul Jove, *dans une lettre à Cosme Ier, datée de Bologne, 1er avril 1543, donne comme probable la date des premiers jours d'avril : « ...Di sorte che diceva [Barbarossa] uscirebbe al principio di aprile con cento quaranta galere e tre galeotte e fuste, e altri legni quadri al numero vicino a trecento. È nata questa di buon luogo fama larga che passerà per il Faro e minaccierà a' Genovesi di abbruciare, da Lerici a Cavo di Noli, tutta Riviera, se non licenzieranno il Doria, e attenderanno a stare contenti della loro libertà ; e che ad ogni modo scorrerà da Capo di Ciro fino alle Colonne. Se questo fosse vero, il Papa mangierebbe li meloni in Roma. Certo è che il capitano Paulin sarà seco con la brava bastarda tutta dorata, qual gli ha donata il Signore. »* Ibid., *p. 46. — La lettre de Corfou, dont on trouvera plus bas* (Appendice V) *le texte et la traduction, est remplie de fautes d'impression ;* De Leva, *d'autre part, s'appuie évidemment sur* Paul Jove *(éd. citée, fol. 300 v°); le meilleur parti semble être de tenir pour exact le renseignement de Polin.*

autrement que par la force; car, toutes les places maritimes étaient en état de défense et celles qui ne pouvaient tenir avaient été abandonnées « sans y rien laisser[1] ». *Ces premières difficultés montrèrent à Polin toute la gravité de la mission qu'il avait acceptée d'un cœur si heureux : les janissaires, furieux de voir qu'il leur fallait conquérir jusqu'aux vivres, se mutinèrent plusieurs fois pendant le trajet et déclarèrent qu'ils voulaient retourner à Constantinople. Polin, sans se décourager, leur représenta l'accueil excellent qui leur était réservé dans le pays de son maître, le magnifique butin qu'ils ne pouvaient manquer de faire sur l'ennemi. Il les conduisit ainsi jusqu'à l'île Saint-Honorat où ils arrivèrent le jeudi soir 5 juillet 1543*[2]. *Là, ils ne trouvèrent rien de ce qui leur avait été promis. Barberousse, irrité, se saisit de Polin, disant qu'il allait partir sur l'heure et l'emmener avec lui. Le capitaine, toujours plein de sang-froid et d'habileté, obtint d'aller d'abord à Marseille, pour voir le gouverneur de Provence, et ensuite jusqu'à la Cour. Barberousse lui déclara qu'il l'attendrait, mais fixa son voyage à une durée de quinze jours.*

1. *Tous ces détails sont tirés de* l'Inventaire, *manuscrit cité, fol. 152 v°-153.*

2. GIOFFREDO, Storia delle Alpi marittime, *t. V, pp. 159-160;* GUICHENON, Hist. généal. de la royale maison de Savoie, *t. I, p. 651. — Il faut noter ici en passant que, pour tous ces faits,* GIOFFREDO *a beaucoup puisé dans le* Discours sommayre du succès du siége mys au devant du chasteau et cité de Nice par Françoys roy de France et par le turch Barberosse, de l'an MDXLIII, *par* Pierre DE LAMBERT, sieur de La Croix, *président des comptes de Savoie, publié dans les* Monumenta historiæ patriæ. Scriptores, *t. I (Turin, 1840, in-fol.). — L'*Historico Discorso *de* GIUSEPPE CAMBIANO DE' SIGNORI DI RUFFIA, *qui est publié à la suite du* Discours sommayre, *n'est guère qu'un remaniement sans valeur et parfois même une simple traduction de* Paul JOVE; *l'éditeur ne paraît pas s'en être avisé.*

En toute diligence, Polin courut jusqu'à Marolles, où se trouvait François Ier, et lui remontra « comment il ne s'estoit trouvé presque riens de prest de ce que avoit esté promis à ladicte armée, et que, si elle n'estoit secondée de forces par terre, ne pourroit faire entreprinses de grande importance ». C'est alors que le Roi, empêché par les grandes dépenses où il se trouvait engagé, décida que le duc d'Anguyen pourrait tenter l'entreprise de Nice ou faire des courses sur la côte d'Espagne. Évidemment François Ier était pris au dépourvu par l'arrivée de la flotte turque, sur laquelle il ne comptait sans doute qu'à demi [1].

Polin dut être bien marri de la réponse du Roi. Mais il n'était pas homme à perdre courage, et, coûte que coûte, il voulait faire honneur à la parole qu'il avait donnée au Sultan. Alors commença pour lui, durant le séjour de la flotte turque sur les côtes de Provence, une lutte de tous les instants contre les déceptions, les inquiétudes, les hésitations, les fureurs barbares des chefs turcs et des janissaires. Il fallut tout d'abord prendre une décision sans tarder : le siège de Nice fut résolu [2]. Cette opération, mal conduite, qui commença par une tentative malheureuse [3] et finit par une

1. *Sur ces événements, cf.* l'Inventaire, *manuscrit cité, fol. 153 ; voy. aussi* Pauli Jovii Historiæ sui temporis, *l. XXXXIIII (éd. de Vascosan, Paris, 1558, in-fol.), fol. 317 v°.*

2. *Sur ce siège, voy. surtout les ouvrages de* GIOFFREDO *et de* P. DE LAMBERT. *Cf. p.* XXV, *note 2. — L'attaque commença le 10 août ; la ville se rendit le 22 ; mais, comme on le sait, la citadelle, où le marquis Del Vasto était parvenu à s'enfermer, résista à tous les assauts, et le siège fut levé le 8 septembre.*

3. *C'est dans ce coup de main que le capitaine Magdalon, frère du baron de Saint-Blancard, fut grièvement blessé et emmené comme prisonnier à Gênes, où il ne tarda pas à mourir. Cf., entre autres historiens,* GUICHENON, Hist. de la roy. maison de Savoie, *t. I, p. 651.*

retraite assez peu honorable, fut l'occasion d'embarras sans nombre pour Polin. Les « forussis » florentins, qui avaient pris service dans l'armée royale pour se venger du duc de Florence, Cosme Ier, allié de l'Empereur et du duc de Savoie Charles II, portaient ombrage aux capitaines français [1]. *On avait dû enlever le commandement des troupes au comte de l'Anguillara, Virginio Orsini, pour le donner au jeune comte d'Anguyen, François de Bourbon* [2]. *La rivalité militaire, qui deviendra si âpre sous les règnes suivants, entre le parti français (ou plutôt provençal) et le parti florentin, apparaît alors au grand jour. D'autre part, l'armée royale se défiait des Turcs, fort travaillés par les intrigues et les promesses des agents impériaux. En outre, la présence sur la flotte de Leone Strozzi, prieur de Capoue, excitait les soupçons de Barberousse, qui craignait que ce dignitaire de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem n'eût quelque secrète intelligence avec l'un des principaux défenseurs de Nice, Paolo Simeoni, prieur de Lombardie* [3]. *La défiance du Bassa augmenta quand, après la prise de la ville (22 août 1543), les chefs de l'armée royale, inquiets de l'opinion de la chrétienté, demandèrent à Barberousse de faire rentrer sur les galères ses troupes de débarquement* [4].

1. *Beaucoup de ces « fuorusciti » s'étaient attachés à la fortune des Strozzi. Cf. par exemple,* ADRIANI, *éd. citée, t. I, p. 266 ; t. II, p. 6, etc.;* GIOFFREDO, *ouvr. cité, t. V, p. 163.*

2. *François de Bourbon, comte d'Anguyen, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, né en 1519, mort le 23 février 1545. C'est le vainqueur de Cérisoles (14 avril 1544).*

3. *Voy.* GIOFFREDO, *ouvr. cité, t. V, pp. 171-172.*

4. *Cf. les* Mémoires du maréchal DE VIEILLEVILLE, *dans la collection Michaud et Poujoulat, t. IX, p. 37 b ; ceux de* Martin DU BELLAY, ibid., *t. V, p. 509 b;* JOVII Historiæ, *éd. citée, fol. 318 v°. — Polin semble avancer, dans* l'Inven-

Voilà donc, disaient les janissaires et les spahis, à quoi se réduisent les promesses de l'ambassadeur français : à peine assez de vivres, et pas de butin! Trompés dans ce dernier espoir, ils tentèrent, sans y réussir, d'assassiner Polin et Leone Strozzi qui venaient de conférer avec leur chef. La colère de celui-ci, à son tour, ne connut plus de bornes, lorsque, vers le commencement de septembre, pendant le siège infructueux de la citadelle, Polin le pria de vendre des munitions aux Français qui avaient épuisé toutes les leurs. Le Bassa cria à la trahison, menaça de mettre le capitaine à la chaîne et de lever l'ancre sans plus de délais. Polin dut s'abaisser aux plus humbles supplications et promettre des récompenses personnelles à tous les chefs des janissaires [1].

Après l'échec subi devant la citadelle de Nice et la levée définitive du siège (8 septembre 1543), Polin fut plus empêché que jamais. Son amour-propre et sa sécurité lui interdisaient de laisser partir la flotte turque en de telles circonstances, et Barberousse, dès le 6 septembre, écrivait de Villefranche à François Ier et au dauphin Henri que si le Roi voulait conserver la flotte à son service, il fallait qu'il lui fît immédiatement fournir le montant de sa solde et tout ce dont elle avait besoin, vivres, mâts, rames, suif, étoupe, etc.; sinon, qu'il voulût bien lui permettre de faire voile vers Constantinople [2]. *Sur les vives instances de Polin,*

taire *déjà souvent cité (fol. 148 v°-149; cf. fol. 157) que Barberousse retira de lui-même ses troupes à la nouvelle de la venue des renforts ennemis et permit ainsi au marquis Del Vasto et au duc de Savoie d'entrer dans la citadelle.*

1. Jovii Hist., *fol. 319.*

2. Inventaire, *ms. cité, fol. 154 v°.*

François Ier lui dépêcha, à lui et à Anguyen, de Coucy, le 9 octobre, des instructions portant qu'il tenait à ce que Barberousse hivernât sur la côte de Provence et qu'il lui ferait donner tout ce qui était nécessaire pour l'entretien de ses soldats et de sa flotte [1]. *On essaya d'abord de le décider à jeter l'ancre dans le port de Villefranche, pour tenir Nice en respect et en interdire l'approche aux Impériaux* [2]. *La négociation échoua. D'ailleurs, le 8 septembre 1543, le Roi avait expédié des lettres patentes « pour faire vuyder et desloger les habitans de la ville de Tholon, pour y loger ledit Barberosse et ses gens* [3] *», et Barberousse n'était plus guère facile à persuader. Déjà, après la prise de Nice (22 août), lorsqu'on avait appris que la flotte de Doria, arrivée dans le port de Villefranche avec le marquis Del Vasto et le duc de Savoie, avait été assaillie par une terrible tempête où elle avait perdu quatre galères, Polin avait représenté au Bassa qu'il y avait là une occasion unique de détruire l'escadre ennemie et l'avait habilement exhorté à ne laisser échapper ni le butin ni la gloire. Barberousse avait paru convaincu ; mais, contre son habitude, il agit avec tant de lenteur et de prudence, puis recula si bien, que les capitaines et les sandjaks, étonnés d'abord, se mirent ensuite à rire, disant ironiquement qu'il traitait Doria en bon frère et qu'il lui rendait le service qu'il en avait reçu à Bône, quelques années*

1. Inventaire, *ms. cité, fol. 155-156.*
2. Ibid., *fol. 148 et suiv.*
3. *Divers documents faisant mention de ces lettres patentes ou plutôt de ce mandement au sieur de Grignan, gouverneur de Provence, ont été publiés dans le tome III des* Mélanges *(1847) de la Collection des documents inédits (p. 518 et suiv.).*

auparavant[1]. *Et quand Polin lui fit part des instructions du Roi, qui eût voulu voir la flotte turque hiverner dans le*

1. *Cf.* Jovii Historiæ, *éd. citée, fol. 320 et 321 v°.* — *L'opinion publique croyait, d'ailleurs, depuis de longues années, à l'existence d'intelligences très cordiales entre les deux amiraux, Doria et Barberousse. Dans une des curieuses lettres qu'il écrivit, en 1539, à son illustre parent Pietro Bembo, Giammatteo Bembo, alors provéditeur de Cattaro en Dalmatie, s'exprime ainsi, à la date du 23 novembre, au sujet des révélations qui lui ont été faites par un esclave espagnol, « Giannoto Pugiados » de Barcelone, récemment évadé de la galère de Barberousse : « J'ai voulu savoir de cet homme comment les choses s'étaient passées entre les deux flottes à Prévésa, et il m'a rapporté que, comme la flotte turque était en ce lieu, deux jours avant l'arrivée de la nôtre, une frégate vint du côté de Parga ; on disait qu'elle venait de la flotte du prince Doria et qu'elle était envoyée par le seigneur Alarcon. Elle débarqua deux hommes, dont l'un s'appelle Antoine le Bombardier, et fut autrefois esclave de Barberousse. Dès qu'ils furent venus sur la plage de Parga, gardée par vingt galères turques, ils furent aussitôt enlevés et conduits devant Barberousse, auquel ils remirent des lettres en grand secret ; ce qui confirma l'opinion que l'on avait dans toute la flotte, que Doria était d'intelligence avec Barberousse par l'intermédiaire d'Alarcon. Cet homme ajoutait que le corbeau ne crève pas les yeux au corbeau ; que Barberousse, une fois Doria défait, n'aurait plus de valeur auprès du Grand Seigneur, et que de même, si Barberousse était défait, Doria n'aurait plus grande réputation auprès de l'Empereur ; qu'il était donc de leur intérêt à tous deux que la guerre durât ; aussi s'entendent-ils ensemble et font-ils très bien aller leurs affaires, ce dont ne souffrent que les pauvres pays tant des Chrétiens que des Turcs. Votre Seigneurie entend ce que dit cet homme de ces deux si grands et si excellents capitaines ; il affirme, et presque tout le monde affirme avec lui, que tout cela est parfaitement vrai et qu'il en est ainsi. Par ailleurs encore j'entends la même chose de la bouche d'un messager qui m'est arrivé de Constantinople, et qui dit ces paroles textuelles : « Si ce chien d'Andrea Doria avait voulu, pas un de ceux qui étaient sur la flotte turque n'eût échappé ; mais il s'entendait avec Barberousse, et cela est bien prouvé par ce fait que les Turcs avaient ordre de lever toutes les antennes de leurs galères afin d'être reconnus par les galères vénitiennes ; et on a bien vu que Doria ne voulait pas combattre, encore que notre général, qui se rendit en bateau à bord de sa galère, l'y eût vivement invité et exhorté ; mais il ne voulut pas faire si grand et si dommageable tort à son ami Barberousse, qui ne serait jamais sorti du port de Prévésa, s'il n'avait pas été d'intelligence avec Doria, car il redoutait ce qui lui serait arrivé sans nulle faute, et tous ceux de la flotte de Barberousse se regardaient comme perdus et avaient déjà commencé à bien traiter les esclaves*

port de Villefranche[1]*, le Bassa déclara qu'il ne pouvait consentir à rien plus qu'à rester quelques jours aux îles d'Hyères, « attendant qu'il eust responce et asseurance certaine des provisions et fournitures que luy estoient necessaires pour son hivernage et de ladicte armée, et promesse d'estre advitaillé et fourny à la primevère et acompaigné de bonnes forces pour faire service au Roy*[2] *». Polin n'hésita pas et reprit encore, en toute hâte, le chemin de la Cour; il en revint avec la promesse formelle que le Roi fournirait les biscuits nécessaires à la flotte turque pour son hivernage, à*

chrétiens qui étaient sur les galères et à se recommander à eux, comme s'ils eussent dû être certainement faits prisonniers et esclaves. Tout cela court sur les lèvres et dans l'opinion universelle; mais vraiment, j'ai peine à croire qu'il y ait en un tel homme une pareille scélératesse contre toute la Chrétienté, ainsi que contre l'honneur, l'intérêt et l'âme de l'Empereur son maître. » Lettere di Principi, *t. III (1581), fol. 66 v° et 67.* — Jove *dit que Polin, pour persuader à Barberousse de détruire les quatre galères de Doria à Villefranche, lui envoya le poète Pier Angeli da Barga,* « virum græce peritum linguæ, quod ei usque a Byzantio notus esset ». *Ami de G. Pellicier, Angeli avait accompagné Polin dans son voyage à Constantinople et était revenu avec la flotte turque; il assista au siège de Nice. Cf.* Angeli Fabronii Historiæ Academiæ Pisanæ volumen II *(Pise, 1792, in-4°), pp. 424-425.*

1. *Cf.* l'Inventaire de pièces *de Polin, ms. cité, fol. 148-151 et surtout fol. 157, où se trouve une sorte d'apologie de Barberousse : « Et par ce que dessus, il se peult aussi congnoistre que ledict sieur* [Roy] *n'auroit pris à mescontentement ne mauvaise part la retraicte dudict Barberosse dudict Nyce et port de Villefranche; car quant il y eust eu aucune sinistre oppinion ou bien congneu que ledict Barberosse eust pu demourer, arrester et hiverner audict port de Villefranche, il n'eust laissé passer ceste honneste occasion qu'il avoit par là de accorder audict Barberosse se retirer avec ladicte armée, ainsi qu'il le demandoit au cas que ledict sieur ne luy voulust faire fournir les vivres et choses necessaires à ladicte armée et suivont aussi ce que ledict Grand Turc auroit escript audict sieur Roy par les lettres cy après mentionnées et produittes, que ladicte armée se retirast sur ses confins, à celle fin qu'il eust meilleur moyen de luy faire fournir et pourvoir de toutes choses necessaires... »*

2. Ibid., *fol. 155 v°.*

la condition que Barberousse donnât sa parole d'en rembourser le prix lorsqu'il recevrait la solde de ses gens et de se mettre, le prochain printemps, au service du Roi. Celui-ci, « pour cest effect, le feroit acompaigner d'un si beau et brave camp et de telle force par terre, qu'il n'auroit à faire que à tenir la mer seure ; et après qu'il auroit faict service audict sieur, il luy ayderoit de tel secours qu'il seroit advisé entre ledict Barberosse et ledict de La Garde, qu'il laissoit à la discretion d'icelluy et en blan, pour le remettre en son royaume de Thunes[1] *». La saison avancée, l'idée aussi de reconquérir le royaume de Tunis décidèrent Barberousse à hiverner à Toulon. Polin avait encore une fois gagné sa cause ; mais au prix de combien de fatigues et de dangers ! Et il n'était pas à la fin de ses ennuis.*

Les lettres patentes du 8 septembre 1543 avaient fait de Toulon une ville turque ; les gens de Barberousse s'y étaient installés comme dans un faubourg de Constantinople, et ils y vivaient à leur mode[2]*. Les comptes de la municipalité montrent qu'on n'avait d'attentions que pour eux ; leur reconnaissance se traduisait par des actes de rapine et des exigences toujours nouvelles*[3]*. Au mois de novembre, Bar-*

1. *Cf.* l'Inventaire de pièces *de Polin, ms. cité, fol. 156.*

2. *Cf. la curieuse lettre datée de Lyon, 1543, dont M.* Léopold DELISLE *a donné un extrait dans les* Mémoires de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France, *t. XXIII (1896), pp. 293-294, et qu'on trouvera plus bas reproduite en son entier, à l'*Appendice VI. — CHARRIÈRE, Négoc. dans le Levant, *t. I, p. 567, n. 1, avait déjà cité une phrase de cette lettre, mais en indiquant sa source par le seul titre imprimé au dos de la reliure du ms. français 12.791.*

3. *Cf. les comptes si médiocrement publiés par* HENRY *dans le tome III des* Mélanges *de la Collection des documents inédits, p. 518 et suiv.* — JOVE (Hist., *éd. citée, fol. 337 v°) dit qu'on se plaignait en Provence : les Turcs pillaient à terre, saisissaient même et mettaient à la chaîne des hommes du pays.* — GIOF-

berousse demandait que le Roi lui prêtât « certaine somme de deniers pour la solde de ses gens » : Polin savait trop bien l'état des finances royales pour admettre une pareille prétention. Alors le Bassa se plaignit que les biscuits envoyés de Marseille à Toulon se gâtaient; il réclamait avec menaces qu'on lui envoyât du blé pour fabriquer le biscuit à Toulon même [1]. *Force fut d'acquiescer à cette dernière demande, et ce ne fut pas chose facile.*

Une flotte aussi considérable entraînait des dépenses énormes. Elle se composait de 110 galères au moins [2]. *Chaque galère subtile, de 24 bancs de chaque côté, avait, suivant les indications précises de Polin, trois hommes par banc et 60 mariniers, dont 18 officiers; ce qui donne un total de 204 hommes et de 22.440 hommes pour 110 galères. A 32 onces par homme et par jour, on arrive, par chaque mois, à un total de 13.460 quintaux de biscuit pour la chiourme, l'équipage et les officiers, « sans ce que fut baillé aux fustes et galliottes qui allèrent partye en la coste d'Espaigne et partye en la coste de Barbarie* [3] ». *Mais*

FREDO *(ouvr. cité, t. V, p. 220) prétend que le butin fait par les Turcs aux environs de Nice (et probablement aussi de Toulon) monta à 600.000 ducats, plus 5.200 esclaves. — En récompense de ses sacrifices, la ville de Toulon, par lettres datées de Fontainebleau, 21 décembre 1543, eut la franchise des fouages pour dix ans* (Mélanges *cités, t. III, p. 536; cf.* Catal. des actes de François Ier, *t. VII, p. 360, n. 25.048).*

1. Inventaire *cité, fol. 158.*

2. Ibid., *fol. 159.*

3. *Tous les détails, si intéressants, qui vont suivre, sont tirés du précieux* Inventaire *de Polin, ms. cité, fol. 159 v°-160 v°. C'est aux accusations calomnieuses de Guillaume Guérin, le procureur général du Parlement de Provence, contre d'Oppède et Polin dans les procès relatifs aux affaires de Provence et de Cabrières, que nous devons ces indications si précises. Au lieu de détourner de sa personne l'attention des juges, il prétendit amonceler les charges contre d'Oppède*

ce n'est pas tout; il y avait, en outre, les troupes de débarquement, soit 1.000 spahis, « qui sont comme hommes d'armes », et 6.000 janissaires, « qui sont gens de pied des ordonnances du Grand Turc ». A 22 onces de pain par jour et par homme, il leur fallait par mois 4.200 quintaux de pain. On atteint ainsi une somme totale de 17.660 quintaux de biscuit ou de pain par mois, « et ce compte est le plus estroict et reservé qu'on seust peu aller (sic), mesmement à l'endroict de ceste nation, estant de plus grand nourriture que nulle aultre ». Comme ces 30.000 hommes [1] (29.440 exactement pour les 110 galères, plus ceux des fustes et des galiotes) restèrent à Toulon pendant les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars, la fourniture de biscuit monta à 105.960 quintaux. D'autre part, durant les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et partie de septembre, la flotte fut à la voile, et durant cet espace de plus de cinq mois, la quantité de biscuit nécessaire

et Polin. Avec plus d'acharnement que de preuves solides, il accusait ce dernier de prévarication dans les approvisionnements fournis à la flotte turque; selon lui, Polin aurait été remboursé par Barberousse de toutes les dépenses faites à cette occasion et n'en aurait tenu aucun compte au trésor royal. De là l'Inventaire produit par Polin et conservé dans le tome DCCLXXVIII de la Collection Moreau. — Cette manœuvre de Guérin, loin de perdre ses ennemis, fut sans doute une des raisons qui firent prononcer contre lui, le 20 avril 1554, un arrêt de mort : il fut pendu. Cf. Moreri, Grand Dict. hist., t. V, pp. 428-429.

1. Cf. Mélanges cités, t. III (1847), pp. 557-558 : « Item, double de lettres envoyées par le feu roy Françoys adressantes à Mgr de Grignan, chevalier de son ordre et son lieutenant, tendant à fins que pour loger le seigneur Barberosse, envoyé au Roy par le Grand Turc, avec son armée turquesque, consistant en nombre de deux cens vaiceaulx, tant gallères, galliotes que fustes, acquipées de Turcs de plusieurs quallités, et entre les aultres le roy du Cayre et aultres grans seigneurs, en nombre de trente mille combatans, et ce durant l'iver, en sa ville et port de Thoulon... » (Coll. des doc. inédits).

s'accrut encore, « pour ce que leur fault plus grand nourriture que estans de repos ». Polin l'évalue à 87.000 quintaux. Le total général de la fourniture de biscuit et de pain aurait ainsi atteint le chiffre de 193.400 quintaux. Or, le Roi n'aurait fait la dépense que de 84.000 quintaux. Il est donc certain, comme l'affirme Polin, que Barberousse dut y mettre du sien et qu'il fallut bien que « ceulx qui en avoient la charge (et dont était l'ambassadeur) s'i employassent de leur costé [1] » ; d'autant plus que le trésorier de Provence avait reçu, de l'épargne faite sur les deniers royaux, une somme de 37.000 livres [2].

Comment fut-il possible de faire face à la fourniture de tant de vivres ? Les ressources de Polin et de Barberousse ne devaient pas être considérables. Ce furent la Provence et les pays voisins qui souffrirent le plus de cette impérieuse nécessité. C'est ainsi qu'on frappa d'un emprunt en nature

1. Inventaire, *ms. cité, fol. 160 et 160 v°. — Cf., plus bas la lettre de Polin à François Ier*, Appendice VII. — *M. de Grignan fut indemnisé. Le* Catal. des actes de François Ier *(t. VII, pp. 365 et 385) signale les deux lettres suivantes. Sous le n° 25.074, « lettres portant acceptation du don gratuit consenti par les États de Provence au profit du sieur de Grignan, lieutenant général audit pays, de 6.000 livres tournois, en considération des peines et dépenses qu'il a eues à supporter », Anet, 26 mars 1543* [*1544*]. — *Sous le n° 25.175, « lettres en faveur du baron de Grignan, ordonnant l'exécution d'un arrêt du Parlement de Provence portant qu'il sera payé audit baron et à ses hoirs 50 livres viennoises par an de rente perpétuelle », Fontainebleau, 23 janv. 1544* [*1545*]. — *Cf.* ibid., *t. VI, p. 781, n° 22.958.*

2. Ibid., *fol. 161. — Cf.* Catal. des actes de François Ier, *t. VII, p. 356, n° 25.027, et surtout t. VI, p. 590, n° 13.755 : « Lettres portant confirmation du règlement fait par le seigneur de Grignan, lieutenant général en Provence, sur les contestations existant entre le trésorier de la marine de Levant et le receveur général de Provence,* à raison des deniers provenant des profits des galères, navires et vaisseaux *et autres casuels au pays de Provence », Évreux, 1er avril 1543* [*1544*].

la ville de Lyon, suivant des instructions du 1er décembre 1543 et du 11 mars 1544. Le corps de ville déclara qu'il ne pouvait fournir la quantité de blés à laquelle il avait été taxé et qu'il préférait verser une certaine somme d'argent. Un des échevins, Barthélemy Fayer, alla trouver Barberousse, qui transigea avec lui pour une somme de 6.000 livres; le Bassa promit de la rendre dès qu'il aurait reçu la solde de la flotte, et ce fut un marchand de Lyon, Antoine Vincent, qui la lui paya [1].

Les élus du Comtat Venaissin firent de même. Ils transigèrent pour une somme de 600 écus, et, parmi les pièces que Polin versait plus tard à son procès, figurait une « lettre du cardinal [Jacques] Sadolet, evesque de Carpentras, en datte du premier jour de fevrier 1544 à Noël (sic), par laquelle il prioit ledict de La Garde de faire soulager au faict de ladicte fourniture lesdictz du Contat, luy remonstrant la necessité et faulte de bledz où il[z] estoient pour lors ». Cette somme de 600 écus fut distribuée aux janissaires « pour achapter du pain fraiz qu'ilz demandoyent ». Polin dut en avancer lui-même le montant (qui lui fut plus tard remboursé par les élus du Comtat),

1. Inventaire, *ms. cité, fol. 165-166. — Le* Catal. des actes de François Ier *(t. IV, pp. 428-429 et 487) mentionne les deux pièces suivantes. Sous le no 13.016, « lettres ordonnant la fourniture par la province de Languedoc de 2.000 ânées de froment « pour estre convertiz en biscuitz » et envoyés à l'armée de mer réunie sur les côtes de Provence », Saint-Germain-en-Laye, 25 avril 1543. — Sous le no 13.289, « mandement au sieur de Grignan, lieutenant général en Provence, de faire convertir en biscuit 45.000 ânées de blé qui devaient être amenées à Marseille pour l'approvisionnement de l'armée navale en croisière sur les côtes de Provence », Avenay, 25 août 1543. Ce dernier mandement a été publié par* Ménard, Hist. de la ville de Nîmes *(Paris, 1753, in-4o), t. IV,* Preuves, *p. 185.*

pour calmer les janissaires, qui étaient « jà entrez dans le logis dudict de La Garde, illec l'attendant sortir de la chambre en grande esmotion et mutination ». Il y ajouta même de ses propres deniers un supplément de contribution, qu'il ne réclama jamais, à ce qu'il affirme, aux gens du Comtat [1].

On pense bien que les avances faites par les échevins de Lyon et les élus du Comtat Venaissin ne pouvaient suffire à de tels besoins. Aussi, dès le 15 juillet et le 9 août 1543, le comte de Grignan, gouverneur de Provence, le baron d'Oppède, premier président du Parlement, et le maître des comptes Vitalis recevaient commission d'affermer les greniers à sel de Provence et de faire rentrer les impôts par contrainte [2]. *Le 12 août, nouvelle commission pour engager le domaine du Roi en Provence, avec clause de rachat perpétuel, jusqu'à concurrence de 45.000 livres tournois* [3]. *En septembre, autre commission encore pour conclure les transactions nécessaires pour l'aliénation du domaine du Roi en Provence* [4]. *Et tout cela sans préjudice des prêts consentis par de riches particuliers, comme Leone Strozzi.*

Le souci d'entretenir la flotte turque ne fut pas le seul qui pesa sur Polin durant cet hivernage. Le 12 novembre 1543, le Roi lui mandait « ne bouger d'avec ledict Barberosse et mettre peyne de descouvrir les menées que les Imperiaulx fai-

1. *Cf. plus bas la lettre de Polin à François Ier,* Appendice VII. — Inventaire, *ms. cité, fol. 165-168.*

2. Catal. des actes de François Ier, *t. VII, pp. 349-350, no 24.995, et p. 351, no 25.000.*

3. Ibid., *p. 351, no 25.002.*

4. Ibid., *p. 355, no 25.021.*

soient avec icelluy [1]. » *Le 6 janvier 1544, encore inquiet des tentatives des agents de Charles-Quint, il lui ordonnait d'assurer Barberousse « qu'il feroit tenir prestes les forces dont il feroit acompaigner ledict Barberosse, que seroient telles qu'il auroit occasion s'en contenter et bon moyen d'offencer l'ennemy et entamer bien avant dans ses terres* » ; *et, de plus, « qu'il n'entendroict jamais à paix ne à tresve avec l'Empereur, que à ce ledict Grand Turc ne fut consentant et compris ainsi* [2]. »

A en croire Paul Jove, si merveilleusement informé de tous les événements de cette époque, les Impériaux et les Vénitiens auraient fait de fortes promesses à Barberousse pour qu'il décidât son maître à renoncer à cette expédition. Jove cite même la somme qui fut offerte au Bassa, 40.000 écus d'or, par Hieronimo Zane, l'envoyé de Venise [3]. *Barberousse n'avait sans doute pas trop brusquement repoussé les émissaires de Charles-Quint et de la sérénissime République, puisque les premiers renouvelaient leurs tentatives sous les yeux mêmes de Polin. L'incident de Villefranche, qui a été raconté plus haut, tendrait à le prouver. Tous moyens étaient bons aux Impériaux qui, attaqués à la fois sur terre et sur mer, manquaient encore plus de ressources que François Ier. Dans une lettre écrite de Milan, le 17 septembre 1543, Girolamo Muzio avouait au marquis Del Vasto que, lors du départ du gouverneur pour Nice, il avait eu de sérieuses craintes, à cause des difficultés finan-*

1. Inventaire, *ms. cité, fol. 163 v°. — Cf. plus bas la lettre de Polin à François Ier*, Appendice VII.
2. Ibid., *fol. 164 v°.*
3. Jovii Hist., *éd. citée, fol. 300.*

cières, pour le succès final de l'entreprise [1]. *Polin connaissait cette infériorité de l'ennemi; aussi veillait-il sans cesse à ce qu'il n'y pût remédier par quelque surprise diplomatique. Il avait fort à faire. Outre la puissance de l'argent sur Barberousse, il redoutait que les Génois, qui évitaient de se déclarer et observaient une neutralité suspecte, ne penchassent tôt ou tard pour l'Empire et ne réunissent leur flotte à celle que commandaient leurs illustres compatriotes, Andrea et Giannettino Doria. Dès son retour avec la flotte turque, il avait tâché de nouer avec eux d'amicales relations; au mois d'août, il leur écrivait de la part du Roi et leur faisait renvoyer, en signe de libéralité et de bienveillance, quelques esclaves génois qui se trouvaient sur les galères de Barberousse* [2]. *A force d'adresse, il parvint à les maintenir dans une sorte d'indifférence, au moins apparente, qui eut pourtant quelques défaillances; car, le 30 mars 1544, François Ier « luy donne avis avoir depesché ung ambassadeur que estoit le seigneur Loys Allemain [Luigi Alamanni] pour aller devers la seigneurie de Gennes, et mande n'estre d'advis de leur courre sus pour l'heure jusques à ce que ledict de La Garde eust autres nouvelles de luy* [3] *».*

1. Lettere del Mutio Justinopolitano *(Firenze, B. Sermartelli, 1590, in-8°), pp. 62-63.*

2. Jovii Hist., *fol. 318.* — Gioffredo, *ouvr. cité, t. V, p. 171 (vers le mois d'août 1543).*

3. Inventaire, *ms. cité, fol. 165. — Cf. plus bas la lettre de Polin à François Ier,* Appendice VII. — *Le 19 avril 1544, Cristiano Pagni écrit de Gênes à Cosme Ier : « Hanno avviso qui che su questa nuova della vittoria de' Francesi [Cérisoles], Luigi Alamanni s'è messo in ordine per imbarcarsi a Marsiglia e venire in questa città per ambasciatore del Re ...; pure molti non credono che debba venire così alla balorda, e che non sappia come; e, venendo,*

Après la levée du siège de la citadelle de Nice (8 septembre 1543) sur l'ordre du Roi, qui craignait d'y perdre son artillerie, Barberousse paraît avoir proposé à Polin de ravager les côtes d'Espagne. On se souvient que c'était le second des partis qui avaient été discutés entre François Ier et son ambassadeur pour utiliser les services de la flotte ottomane. Le Roi était très ému des reproches qui lui étaient adressés de toutes parts au sujet de son alliance avec les Infidèles[1]. *Le pape Paul III lui-même, qui pourtant sem-*

l'Eccellenza Vostra ne serà avvisata. » Négoc. de la France avec la Toscane, *t. III, p. 98. Et le 26 avril, Donato de' Bardi écrit de Venise au même (ibid., p. 69) : « Messer Luigi Alamanni è stato destinato imbasciatore di Sua Maestà Cristianissima alla signoria di Genova, ma non si sà se si assicurerà di venirvi. »*

1. *Dès 1535, cette politique était vivement attaquée.* Marino GIUSTINIANI, *ambassadeur de Venise en France, dit dans sa Relation : « Le Roi est maintenant allié avec le Turc, parce qu'il ne croit pas qu'il puisse avoir d'allié plus capable de diminuer la puissance de l'Empereur. De là vient qu'il entretient à Constantinople un ambassadeur, La Forest, qui le tient au courant de tout ce qui s'y passe. Le Roi me l'a lui-même ouvertement confirmé en ces termes : « Monsieur l'ambassadeur, je ne puis nier que je désire vivement voir le Turc puissant, non pas pour son propre avantage, car c'est un infidèle, et nous sommes chrétiens ; mais pour tenir l'Empereur en dépense, le diminuer grâce à un si grand ennemi et donner plus de sécurité à tous les autres souverains... » Et comme l'amitié du Turc paraît aux Français quelque peu honteuse (comme il est bien évident), ils s'efforcent d'excuser cette intelligence en disant que tout le monde, tant par droit naturel que canonique, peut licitement se défendre en toute affaire, et que, par conséquent, il n'y a rien de déshonnête à s'assurer l'aide d'un chacun et même des infidèles... »* N. TOMMASEO, Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle, *t. I (1838), p. 68 et suiv. (dans la collection des* Documents inédits). — Blaise de MONLUC *rapporte le discours italien de son frère Jean de Monluc au Sénat de Venise, où il oppose la modération des Turcs à la brutalité des Impériaux ; on y lit ce passage : « L'armée grande et puissante, Serenissime prince, partit de Constantinople, estant composée de soldatz estrangers de nostre religion, et estant destinée et envoyée pour le secours du Roy mon seigneur, passa au milieu de vos isles, s'arresta au pays de l'Esglise, traversa les terres des Siennois et Genevois, peuples qui plus volontiers favorisent la grandeur de l'Empereur que leur propre liberté ; mais il ne se peut sçavoir ny ne se trouve personne qui se plaigne*

blait tenir à conserver son rôle d'arbitre entre les belligérants, avait adressé au duc de Savoie une lettre où il dénonçait le danger que la présence de Barberousse sur les côtes de Provence faisait courir à toute la chrétienté [1]. *Des rangs même de l'armée royale s'élevait un murmure non équivoque de réprobation, mêlée aussi d'un peu de jalousie et dont Vieilleville s'est fait l'écho* [2]. *En autorisant ouvertement le pillage des côtes espagnoles, François Ier courait le risque d'exaspérer l'opinion publique, déjà médiocrement bienveillante pour ce qui lui paraissait une trahison à la cause commune des peuples chrétiens. Il le sentit et, selon Paul Jove, désapprouva le projet de Barberousse* [3]. *Mais il ne put empêcher le Bassa de détacher vingt-cinq galères qui, sous les ordres de Salah Rais et de Hassan Celebi, coururent dans les golfes du Lion et de Rosas, descendirent à Cadequié (Cadaquez), au cap de Creus, à Ampurias, à Palamos. Dans ce dernier port, Salah Rais s'empara d'un navire de commerce et d'une galère, puis cingla vers Alger, où il devait, d'après les ordres du Bassa, déposer son butin et hiverner pour rejoindre au printemps le gros de la flotte en*

*qu'aucun tort luy ait esté faict, ains ont usé de toute courtoisie, et donné libre passage à tous ceux qui ont esté rencontrés en mer, et payé tout ce qu'il a fallu prendre, passant pays, pour leur provision et avitaillement de l'armée : lequel bien je ne crois pas que l'on puisse rapporter ailleurs qu'à la seule presence du capitaine Polin, ambassadeur du Roy. De façon que jamais au passé ny Turcs ny Chrestiens ne se sont si modestement comportés. » Ce discours semble avoir été prononcé au mois de décembre 1543. (*Commentaires, *éd. A. de Ruble, t. I, p. 149).*

1. Gioffredo, *ouvr. cité, t. V, p. 223.*

2. *A propos du sac de Nice, où il voit de maladroites représailles des amis du capitaine Magdalon : « Toutesfois on rejetta cette mechanceté sur le pauvre Barberousse, pour soutenir l'honneur et la reputation de France, voire de la chrestienté. »* Mémoires, *dans la Collection Michaud et Poujoulat, t. IX, p. 37 b.*

3. Jovii Hist., *éd. citée, fol. 337.*

Provence[1]. *Si François Ier ne consentit pas officiellement à cette « courrerie », il n'en fut guère fâché. « Au dernier article » de la lettre qu'il écrivait à Polin le 12 novembre 1543, « est faicte mention des exploictz que Salleraiz, ung des cappitaines de ladicte armée turquoise, avoit faict en la coste d'Espaigne avec une partye de ladicte armée, où il avoit prins certaintz portz dudict pays, ruiné et rasé plusieurs chasteaulx, lieux et forteresses d'icelluy, empesché et diverty les forces que l'Empereur vouloit faire descendre en Languedoc, dont le feu sieur de Montpezat*[2] *avoit adverty le Roy*[3] *».*

Le printemps de 1544 se passa sans qu'aucune entreprise fût décidée. Barberousse semble pourtant avoir espéré jusqu'au dernier moment que François Ier tiendrait les promesses contenues dans ses Instructions à La Garde du 6 janvier précédent. Lorsqu'il comprit enfin qu'il en serait de celles-ci comme des premières et que le Roi lui donnait congé sans plus, il fut « grandement irrité », et ses gens se saisirent de la personne de Polin, ainsi que des galères et autres vaisseaux du Roy, « dont ils vouloient et entendoient faire proye[4] *». Polin devint plus inquiet que jamais, « congnoissant ceste nation si cruelle et rigoureuse, et se souvenant très bien de ceulx qu'il avoit veu traicter si asprement et inhumainement du temps qu'il estoit à Constantinoble, et mesmes ung ambassadeur du roy des Romains, lequel ilz firent*

1. Jovii Hist., *éd. citée, fol. 321 v°.*

2. *Antoine de Lettes, dit Des Prez, sieur de Montpezat, maréchal de France en 1543, mort le 26 juin 1544 (d'après le P. Anselme).*

3. Inventaire, *ms. cité, fol. 164 v°. — Cf. plus bas, la lettre de Polin à François Ier*, Appendice VII.

4. Ibid., *fol. 162 v°.*

morir pour avoir failly à une seulle chose qu'i[l] leur avoit promise[1] ». Mais son habileté et son sang-froid sauvèrent encore une fois la situation. Il fit tant et si bien que Barberousse se contenta de sa personne « *pour aller donner compte audict Grand Turc de toutes choses passées, — hors mis cinq gallères qui allèrent avec ledict de La Garde et le sieur prieur de Cappoue*[2] ». Polin sut même décider l'amiral turc à écrire au Roi, « *luy certiffiant et expeciffiant les choses que luy avoient esté fournies, avec les vivres et munitions qu'il print encores à son partement sur lesdictes navires [du Roy] pour l'avitaillement de son armée*[3] ».

Il était nécessaire de reprendre d'assez haut le récit des événements pour bien comprendre le but du voyage que Maurand fit en compagnie de Polin et pour déterminer exactement les conditions où il eut lieu. On voit qu'elles étaient peu brillantes ; et il fallut tout le courage aventurier et l'inépuisable ingéniosité de Polin pour sauver alors, en même temps que sa propre tête, le prestige de la couronne de France. Il est juste aussi d'admirer la force de caractère de ceux qui entreprirent avec lui cette navigation[4] ; et si Maurand a connu, comme cela est fort probable, les dangers que pouvait courir la flottille française, on doit conve-

1. Inventaire, *ms. cité, fol. 162 v°-163. Polin exagère ; car il semble bien qu'il veuille parler ici de l'aventure de Jérôme Laski, ambassadeur du roi des Romains près Soliman II. Laski fut emprisonné pendant l'hiver et le printemps de 1540-1541 dans le palais du grand vizir. A son retour de Bude, Soliman, victorieux, le remit en liberté (dans les derniers mois de 1541). Cf.* Tausserat-Radel, *ouvr. cité, pp. 196-197, 202-203, 341 et 445.*

2. Inventaire, *ms. cité, fol. 163.*

3. Ibid.

4. *On trouvera leurs noms plus bas, au début de l'*Itinéraire *de Maurand.*

nir que c'était un homme peu ordinaire et qu'il a été bien modeste en déclarant, au commencement de son Itinéraire, *que la seule curiosité lui avait fait briguer l'honneur d'être l'aumônier du capitaine Polin. Celui-ci avait besoin de compagnons de voyage résolus, et ce dut être à bon escient qu'à la recommandation d'amis sûrs, il admit Jérôme Maurand à bord de la* Réale. *Sans faire un héros de l'antiquaire antipolitain, il est permis de lui rendre justice en publiant son curieux récit.*

*C'est aussitôt après la bataille de Cérisoles (14 avril 1544) que le départ de la flotte turque avait été décidé. Dès ce moment, des négociations s'ouvrirent pour la paix entre les deux rivaux. On voulait éviter que Barberousse en fût informé avant son retour à Constantinople ; car on comptait bien se servir encore de lui pour peser sur les décisions de Charles-Quint. Polin proposa au Roi de faire passer la flotte en Sardaigne pour empêcher les renforts espagnols d'entrer en Italie, et François I*er *approuva cette proposition (lettres à Polin du 8 mai). Dans ces mêmes lettres, le souverain mandait au capitaine que, quant aux Génois, « il estoit bon d'attendre la responce qu'ilz feroient à ce que le sieur de Grignan leur avoit escript par le commandement dudict sieur [Roy] ; et d'ailleurs (ajoute Polin) plaira entendre que ledict sieur [Loys] Allemain estoit encores de ce temps à Antiboul, illec attendant la responce de ce qu'il avoit jà negocié avec le gentilhomme qui fut envoyé devers luy de la part de la Seigneurie dudict Genes...*[1] ». *Puis il semble que — peut-être à cause de l'attitude peu*

1. Inventaire, *ms. cité, fol.* 168-169.

franche des Génois — tout projet précis fut abandonné, et que Polin se borna à prier Barberousse de dévaster de son mieux les îles et les côtes d'Italie. On verra, dans le récit de Maurand, avec quelle atroce ponctualité l'amiral de Soliman II exécuta ces ordres amicaux, qui convenaient si bien à la cruauté et à la rapacité de ses compagnons d'armes. Je crois bon de donner ici, pour qu'on puisse la comparer à l'Itinéraire, *la brève relation que Polin a faite lui-même de cette course de bandits : « Et tellement fut negocié par ledict de La Garde envers ledict Barberosse suivant la voulenté et intention dudict sieur [Roy] que ladicte armée turquoise costoya les pays de Naples, Cicille, Callabre, Sardaigne, la Poulhia et autres pays de l'ennemy là où elle feist sejour longuement, donnant plusieurs fois la chasse aux gallères dudict ennemy jusques dans le port dudict Naples, et de si près que aulcunes desdictes gallères en furent prinses et perdues, ainsi que Messieurs les cardinaulx de Ferrare et d'Armaignac, estans lors à Rome pour les affaires dudict feu sieur sçavent, qui recevoient souvent advertissemens et nouvelles dudict de La Garde de tout ce qu'estoit faict et exploicté par ladicte armée et en escripvoient aussi des leurs audict de La Garde; et de ce aussi peult souffisanment apparoir par les sacagemens et ruynes, correries que furent faictes èsdicts pays par icelle armée, la prinse et rasement des ysles de Prosite et de tout ce qu'estoit d'Ische; la batterie de Pussol près Naples ; Pollicastre, ville et chasteau ; Lippary, que l'on estimoit imprenable et où fut faicte une des plus grandz batteries qu'on aist jamais guières veu ; Port Hercules, ville et chasteau; Thelamon, port, ville et chasteau, et plusieurs autres lieux et places de très grande importance.*

Et ne passa ladicte armée le far de Misenne jusques en aoust, et encores après costoya ladicte Callabre et pilla jusques sur la fin de septembre, le tout pour detourner les forces dudict ennemy, et aussi pour constituer en despence luy et sesdicts païs, tant pour les levées de gens de guerre que leur falloit faire et se mettre et tenir en armes pour se garder des descentes que pour entretenir grosses garnisons aux villes maritimes; que leur estoit de despence pour plus de IIᶜ M *escus pour moys, sans les autres pertes, despence et dommaiges qui estoient faictz ausdicts pays, sans ce toutesfois qu'il fut aucunement touché aux terres de Nostre Sainct Père ne du Siège appostolicque ne d'aucuns autres amys, alliez et confederez dudict sieur Roy, suivant son intention et volenté* [1]. »

V. Importance historique de l' « Itinéraire ».

*La page que l'on vient de lire peut faire soupçonner l'intérêt historique de l'*Itinéraire, *dont la première partie est une sorte de commentaire du rapide récit de Polin.*

On a vu que Barberousse, nullement satisfait des résultats de l'expédition qu'il dirigeait, avait contraint Polin et Leone Strozzi à l'accompagner à Constantinople. L'ambassadeur et le prieur de Capoue avaient dû se résigner à partir avec cinq galères françaises, accompagnés de nombreux gentilshommes au service du Roi, italiens et provençaux comme eux, et dont les principaux étaient Gaspard de Castellane, sieur d'Entrecasteaux, puis baron de Grignan,

1. Inventaire, *ms. cité, fol. 169 vº-170.*

d'Aramon, Beltramo d'Udine, comte de Marano, et Cesare Frangipani. Le médecin de la Réale, *Alban Hill, était anglais et paraît être rapidement devenu l'ami de l'aumônier du bord*[1].

C'est sur cette flottille et dans ces circonstances plutôt périlleuses que Maurand demanda à partir pour le Levant en qualité d'aumônier. A l'entendre, son désir de voir Constantinople et surtout Sainte-Sophie l'entraîna seul dans cette aventure. Il fut agréé par Polin, et le 24 mai 1544, il s'embarquait, à l'île Sainte-Marguerite, sur la galère de Polin, cette Réale *que Brantôme a si complaisamment illustrée*[2]. *Je ne puis suivre Maurand dans tous les détails*

1. *Sur tous ces personnages, voy. plus bas les notes qui accompagnent les premières pages de l'*Itinéraire.

2. Brantôme, *éd. Lalanne, t. IV, p. 147 ; on trouvera plus bas, p. 28, l'un des passages relatifs à la* Réale. — *Le volume 400 des* Pièces originales, *à la Bibliothèque nationale, contient une pièce fort curieuse sur la galère de Polin, dont le véritable nom aurait été la* Diane *(dossier 8879, p. 10); en voici le texte : « Certiffions nous Vincens Bompar, seigneur de Magnan, docteur ez droictz, conseiller du roy en sa court des comptes, aydes et finances en Provence, et par icelle en ceste partie commissaire depputté du mandement de Monseigneur le grand prieur de France et general de l'armée du roy en ses mers de Levant, avoir en execution de nostre dicte commission, et du consentement de messire Anthoine Escalin des Aymardz, baron de La Garde, chevalier de l'ordre dudict seigneur roy, faict estimer, en presence du commissaire et controlleur de sadicte marine ou leur commis, par les expertz à ce depputtez, une gallère quatrirème nommée* la Dyane, *dicte* la Realle, *appartenante audict des Aymardz, sur laquelle il souloit naguère porter la bandière dudict seigneur ; par le rapport desquelz expertz à nous faict par escript et juré, avons trouvé l'estime et appretiation de ladicte galère, cheurme, fournimentz, equipaiges et armementz, l'artillerie non comprinse, se monter à la somme de vingt quatre mil trois cens trante deux livres dix sept solz tournoiz, ainsy que plus amplement de tout ce que dessus appert par nostre procès verbal et aultres pièces conservées ez registres de ladicte court. En tesmoing de quoy nous sommes soubzsigné à ces presentes avec lesdictz commissaire et controlleur, et faict sceller du scel de noz armes. A Marseille, le dernier jour d'avril mil cinq cens cinquante huict. — V. Bompar, conseillier et commissaire*

de son récit, dont je me bornerai à indiquer les traits essentiels pour en faire saisir d'emblée toute l'importance.

La première partie de ce récit a en effet une très grande valeur historique. Elle contient la relation précise, le journal exact, dû à un témoin oculaire, de la dévastation des côtes italiennes par la flotte turque. Du 9 au 11 juin, c'est l'expédition de Salah Rais à Talamone, la prise de cette ville et de Porto Ercole. Puis viennent, le 17 juin, la prise du Giglio; le 18 juin et jours suivants, le sac et l'incendie de plusieurs villages de l'île d'Ischia; du 11 au 14 juillet, le siège de Lipari, dont la prise eut un si douloureux retentissement dans toute la Chrétienté. Cette série continue de cruels faits de guerre, dont Maurand a profondément senti l'horreur, n'est un peu égayée que par une promenade à Pouzzoles et à Baïes, où la curiosité de l'aumônier est déjà excitée par les ruines antiques. Il avait besoin de ce divertissement. Au cours de cette inhumaine expédition, ses sentiments chrétiens avaient été mis à rude épreuve, et son unique consolation avait été de voir Polin faire, à plusieurs reprises, œuvre de charité en rachetant de malheureux prisonniers. Encore l'ambassadeur devait-il agir en ces circonstances avec une extrême discrétion et songer à ne pas se compromettre, comme il arriva dans la pitoyable histoire du gentilhomme de Policastro. Ce malheureux venait en barque pour faire quelques menus présents à Polin; les gens

susdict. — J. Bonières. — Duchastel. » — Orig. Parchemin. Sceaux plaqués. — Ce nom classique de Diane *était en harmonie avec la « broderie d'or et d'argent* [*de la chambre de poupe de la* Réale], *large d'un grand pied, avec pour devise une palme en broderie d'or et d'argent, soufflée et agitée de tous ventz, avec des motz grecs qui disoient : « Bien que je soys et aye esté agité bien fort, jamais je n'ay tumbé ni changé. »* Brantôme, *éd. citée, t. IV, p. 148.*

de Barberousse l'arrêtèrent, le mirent à la chaîne, et l'ambassadeur du roi de France, « se gouvernant selon l'occasion », n'osa réclamer sa mise en liberté.

Si Polin était prudent, c'est qu'il avait de graves raisons de l'être. Plus il approchait du terme de son voyage, plus il en apercevait clairement les dangers. Il connaissait Barberousse ; il savait qu'il s'était tout d'abord quelque peu opposé à l'expédition et qu'elle avait été décidée malgré lui par Soliman II. Pour comble de malheur, cette expédition avait presque entièrement échoué, et Polin avait eu, depuis quelques mois, trop de preuves du mécontentement de l'amiral pour douter de la façon dont il exposerait sa conduite, dès qu'il seraient tous deux en présence du Grand Seigneur. Il fallait donc, à tout prix, que Polin eût une explication avec Soliman II avant que celui-ci pût entendre les récriminations du Bassa. C'était là un difficile problème que tout autre que Polin eût désespéré de résoudre. Mais Polin, qui unissait aux qualités de l'aventurier celles du meilleur diplomate, n'était pas homme à risquer sa tête sans essayer de la sauver.

Dès que la flotte turque eut franchi le détroit de Messine, il entreprit le Bassa sur ce point délicat et sut gagner sa cause : le 16 juillet, la flottille française, alors à Reggio de Calabre, se séparait de la flotte turque. Polin avait habilement profité des bonnes dispositions de Barberousse, satisfait du butin et des prisonniers faits sur les côtes d'Italie, pour lui demander de partir en avant et éviter ainsi de se trouver en même temps que lui en présence de Soliman II. Polin lui-même a raconté sa séparation de la flotte turque en une page du plus haut intérêt et bien propre à compléter le récit

de Maurand, qui ne paraît pas s'être douté de la belle négociation de son capitaine : « Et après avoir faict temporiser et exploicter ladicte armée ès lieux susdicts, ledict de La Garde, quelque temps après qu'ilz eurent passé ledict far de Mesenne, remonstra audict Barberosse que, puisqu'il vouloit et falloit qu'il allast à Constantinoble, estant admené par luy pour donner compte audict Grand Turc comme les choses estoient passées, qu'il importoit grandement pour le service tant du feu sieur Roy que dudict Grand Turc, que ledict Barberosse l'envoya devant, affin qu'il peust estre de retour à temps et avant l'hiver, à ce que ledict sieur Roy peult entendre de quoy il se pourroit ayder et prevalloit de l'amytié dudict Grand Turc, et que ayant repoulsé son ennemy hors de ses terres où il estoit pour lors et estant asseuré de l'amytié et ayde dudict Grand Turc, cela luy augmenteroit sa magnanimité de le poursuivre plus roidement, et où l'ennemy persevereroit en ceste mauvaise volunté et prandroict pied en France, il feroit grand appuy audict feu sieur Roy d'estre acertené de l'amytié et ayde dudict Grant Turc ; à quoy ledict Barberosse s'accorda et envoya ledict de La Garde avec son maistre d'hostel audict Constantinoble, avec lettres adressantes audict Grand Turc, certiffiant les fournitures qui avoient esté faictes et delivrées de la part dudict feu sieur [Roy] à luy et à ladicte armée [1]. »

Barberousse avait bien chargé une de ses galiotes d'accompagner l'ambassadeur à Constantinople ; mais il semble, à certaines phrases de Maurand, que Polin fit force de

1. Inventaire, *ms. cité, fol. 170 v°.*

rames pour laisser cette galiote en arrière et qu'il y parvint.

On ne possédait jusqu'ici aucune histoire suivie de la dévastation des côtes italiennes par Barberousse en 1544. En comparant à la relation de Maurand, si détaillée, si précise, les passages des historiens du temps qui ont mentionné ces faits, on constate que Bernardo Segni est le plus bref et le moins exact; que Giovanbatista Adriani, bien qu'encore assez peu développé, s'accorde d'une manière remarquable avec notre historien, et que Paul Jove, si vivement et si injustement décrié, est, après Maurand, celui qui a su réunir les informations les plus nombreuses et les plus sûres. Il n'y a pas à s'étonner du résultat de cette comparaison. Segni et Adriani ont rassemblé les matériaux de leur histoire à Florence, c'est-à-dire dans un État qui avait alors perdu son importance politique et dont le chef était réduit au rang d'un modeste allié de Charles-Quint. Paul Jove, au contraire, depuis de longues années vivait à Rome, au centre même de la chrétienté, dans la ville où les deux partis, impérial et royal, avaient de notables et tenaces représentants, où les renseignements diplomatiques affluaient de tous côtés. De plus, la réputation de Paul Jove était telle, que les grands personnages tenaient à le mettre eux-mêmes au courant de leurs actes, à lui découvrir leur conduite, à lui expliquer leurs plans et leurs combinaisons, trop tard, il est vrai, pour que ces révélations pussent nuire à l'exécution de leurs desseins, mais assez tôt pour que l'historien en fît passer toute l'économie dans son latin si original, si spirituel et si vivant. Et il semble bien que Jove, tout flatté qu'il fût de cette

illustre correspondance, n'a pas accepté sans examen ces témoignages souvent intéressés ; ni la vanité ni le souci de la forme n'étouffèrent la critique de cet esprit toujours en éveil : de là peut-être les calomnies qui poursuivirent son œuvre dès le XVIe *siècle et dont on n'a pas encore fait bonne et pleine justice.*

Maurand n'a point la vivacité ni l'élégance de Paul Jove ; il ignore les mystères de la diplomatie ; ni Doria ni même Polin ne lui font de confidences. Mais il a un avantage considérable sur l'évêque de Nocera : ce qu'il raconte, il l'a vu, non pas dans les lettres de correspondants parfois suspects, mais de ses propres yeux. Son défaut d'apparat, sa naïve simplicité sont tels que l'on ne pourrait douter un seul instant de son entière sincérité, n'eût-on d'autres témoignages pour confirmer le sien, presque toujours plus exact et plus complet. Il suffit de lire son long journal du siège de Lipari pour avoir une idée de sa manière de raconter : peu de réflexions, peu de commentaires, presque uniquement des dates et des faits, notés au moment même de leur accomplissement ou fort peu de temps après.

Cinquante-quatre jours s'étaient écoulés depuis le départ de l'île de Sainte-Marguerite, lorsque la flottille française se sépara, le 16 juillet 1544, de la flotte de Barberousse. En vingt-cinq jours, Polin va faire la route de Reggio de Calabre à Constantinople. Cette seconde partie de la relation de Maurand, bien qu'elle n'offre plus un aussi grand intérêt historique que la précédente, n'est cependant pas à dédaigner. Les notes recueillies par l'aumônier de la Réale *sur les îles grecques et surtout sa description de Constantinople complètent sur plus d'un point les renseignements que*

nous ont transmis les voyageurs du XVIe *et du* XVIIe *siècle*[1].

Le 19 juillet, la flottille jette l'ancre à Céphalonie; le 22, à Zante; le 23, à Modon; le 26, à Délos, où Maurand, qui se promène dans l'île avec le protonotaire de La Garde et Leone Strozzi, voit avec dépit ce dernier s'emparer d'une médaille d'or d'Alexandre, « trouvée au bord de la mer, près du temple en ruines »; le 27, à Micono et à Tino; le 29, à Chio, où la récolte du mastic intéresse

1. *Il est impossible de rappeler ici tous ces voyageurs. Je me bornerai à diverses observations sur quelques-uns d'entre eux. M. Ch.* SCHEFER, *dans son édition du* Voyage de M. d'Aramon *par Jean* CHESNEAU *(Paris, 1887, in-8°), n'a pas entrepris d'étude critique sur les rapports très étroits qui existent entre la relation de Chesneau et celle de Jacques* GASSOT *(Paris, 1550). Il serait bien désirable que cette question fût étudiée à fond; car ces deux écrivains sont, avec Pierre* GILLES, *Pierre* BELON, *son secrétaire, et Nicolas* DE NICOLAÏ, *les voyageurs les mieux informés du* XVIe *siècle sur l'Orient. — Sur Pierre* GILLES, *je ne ferai qu'une observation touchant son nom.* Félix BOURQUELOT, *sans en donner la raison, l'appelle* Gylli (La colonne serpentine et l'Hippodrome à Constantinople, *dans les* Mém. de la Soc. des Antiquaires de France, *t. XXVIII, pp. 20-47). C'est en effet le véritable nom de l'illustre archéologue, et nous en avons la preuve dans les deux distiques qui se lisent à la fin de la dédicace du* De Bosporo Tracio *(Lyon, 1561, in-4, fol. 3), faite par son neveu Antoine au cardinal Georges d'Armagnac :*

AD P. GYLLIUM.

Appellant Itali vulgo sua lilia Gylli,
Nec male se nomen sic posuisse ferunt.
Gyllius inde tibi est aptum cognomen, ut in quo
Dogmata sub niveis moribus eniteant.

C'est peut-être ici le lieu de rappeler que Maurand n'est pas le seul aumônier d'un de nos ambassadeurs du Levant qui ait consigné par écrit ses impressions de voyage. On conserve à la Bibliothèque nationale, sous le n° 4962 des Nouv. acq. franç., *un manuscrit qui porte ce titre : «* Voyage de Paris à Constantinople, *contenant des particularités de l'ambassade de M. De La Haye-Vantelet, ainsi que des mœurs et du caractère du sultan Mahomet IV, avec quelques anecdotes concernant le siège de Candie, etc., années 1665 et suivantes, par le P.* ROBERT DE DREUX, *capucin, aumônier de l'ambassadeur. » 144 ff.*

beaucoup l'aumônier. Le 5 août, nos voyageurs sont à Mételin, l'ancienne Lesbos; le 6, à Ténédo, puis à Troie, sur l'emplacement et les ruines de laquelle Maurand donne des renseignements assez confus; le 8, aux Châteaux; le 9, à Maito, puis à Gallipoli; le 10 août, à Constantinople, que Maurand salue avec enthousiasme; car il va enfin visiter Sainte-Sophie, but et espoir de son aventureuse expédition.

C'est dans la relation de son séjour d'un mois à Constantinople que l'aumônier a le mieux tenu sa plume peu exercée. Il raconte avec une complaisance communicative l'entrée de la flottille française dans le port ottoman. Les salves d'artillerie, le grand étendard de la Réale, *orgueilleusement orné de la couronne impériale, émeuvent profondément ce prêtre français qui, en abordant chez les Infidèles, sent battre sous sa robe un cœur de patriote. Il ne voit dans le sultan que l'allié de son roi. Ce sont là des sentiments bien modernes et qu'il faut noter avec une pieuse curiosité. Dès qu'il aborde la description même de Constantinople, on sent dans son récit comme une volonté, un désir intense d'exciter dans l'esprit du lecteur l'intérêt qu'il a trouvé lui-même à parcourir cette ville étrange qui a vu la civilisation la plus raffinée succomber aux attaques d'une civilisation barbare et primitive et qui porte à jamais la marque d'un désastre peut-être unique dans l'histoire. Avec les audiences, si scrupuleusement décrites, accordées par le Bassa Mahomet et Soliman II à l'ambassadeur et à sa suite, ce sont le Besestan ou Marché, l'Hippodrome, les ménageries et Péra-Galata qui ont le plus arrêté notre voyageur. Je n'oserai pas dire que ces notes présentent un*

intérêt de tout premier ordre ; mais elles méritent certainement de fixer l'attention par leur étendue et leur sincérité. Je crois, par exemple, que nul autre écrivain du XVI[e] *siècle n'a donné plus de détails sur le costume d'apparat du sultan. Constantinople a d'ailleurs tellement satisfait le bon Maurand qu'à l'encontre des autres visiteurs de cette ville au* XVI[e] *et au* XVII[e] *siècle, il a trouvé à la cuisine turque un goût presque agréable : on peut juger par là de son enthousiasme.*

Mais tout bonheur a une fin. Après un séjour d'un mois à peine, du 10 août au 8 septembre 1544, Polin, qui se souciait peu d'assister au retour de Barberousse, donne le signal du départ. Le 9 septembre, la flottille reprend le chemin de la France à toutes voiles. Arrivée à Modon et à Porto Gioncho le 13 septembre, elle en partait le même jour pour ne s'arrêter que le 19 à Kélibia, sur la côte de Tunisie. Puis elle fait escale au Nibio, s'arrête encore au cap Zafran, l'ancien cap d'Apollon. Maurand profita de ce que les galères faisaient de l'eau en ce dernier endroit pour aller, avec quelques-uns de ses compagnons, à une lieue environ dans les terres, jusque sur une éminence qui domine le cap de Carthage, « d'où (dit-il) nous vîmes le lieu où était Carthage et où l'on ne voit que deux villages, distants de six milles de la ville de Tunis; du mont où nous étions, on voyait très bien Tunis et La Goulette. » Des côtes de Tunisie, la flottille cingle vers la Sardaigne et la Corse, passe le 4 octobre à la hauteur de San Remo, arrive le même jour à Toulon, et le 5 octobre, touche Marseille, terme du voyage. La traversée avait ainsi duré du 9 septembre au 5 octobre 1544, c'est-à-dire vingt-sept

jours [1]. *Il faut observer que si Polin suivit la route que nous venons d'indiquer, c'était pour éviter la rencontre de la flotte impériale, commandée par Andrea et Giannettino Doria, qui tenaient la mer et épiaient le retour des galères françaises.*

Telle est, résumée à grands traits, cette relation qui jette une nouvelle lumière sur un des actes les plus discutés de la politique de François Ier. Elle présente encore un autre intérêt. Maurand, qui, sans être un artiste, maniait assez habilement le crayon, a semé son ouvrage de croquis fort curieux des îles et des villes qu'il a pu voir au cours de son voyage. Ces petits dessins, s'ils ne sont pas des chefs-d'œuvre, ont au moins le mérite de l'exactitude, et c'est le seul que Maurand ait revendiqué pour eux dans un avis aux lecteurs qui nous a été conservé dans le manuscrit latin 8957 de la Bibliothèque nationale. J'ai tenu à en donner la reproduction et je crois inutile d'insister sur les raisons qui m'y ont déterminé [2].

1. *Ce doit être à ce rapide retour que* BRANTÔME *(éd. Lalanne, t. IV, p. 142) fait allusion dans le passage suivant : « J'ay veu plusieurs vieux capitaines qui ont veu tout le mistère de ce voyage de Provance et du siège de Nice : mais c'estoit chose estrange à veoir comme ce capitaine Poulin se faisoit obeyr et respecter parmy ces gens, plus certes que ne faisoient de plus grandz que luy qui estoient là. Je luy ai veu discourir une fois de ce voyage et negociation ; mais il faisoit beau l'en ouyr parler, et la peyne qu'il y eut ; dont, entre autres particularitez, il dist qu'il estoit venu en vingt un jour de Constantinople à Fontainebleau, où estoit le roy, qui estoit une extresme diligence. »*

2. MAURAND, *comme Pierre* GYLLI (De topogr. Constant., *éd. de Lyon, 1561, p. 242), fait allusion, comme on le verra plus bas, aux difficultés qu'il a rencontrées à Constantinople pour copier les inscriptions et dessiner les monuments antiques. On sait en effet les scrupules et les préjugés religieux des mahométans sur ce point, et l'on compte les artistes qui, grâce à une faveur spéciale, ont pu rapporter du Levant des souvenirs graphiques. Le plus illustre et le plus ancien*

Avant de laisser la parole à Jérôme Maurand, il me reste à adresser mes remerciements les plus sincères à ceux de mes maîtres et de mes amis qui m'ont aidé de leur science dans l'accomplissement de mon travail : MM. Émile Picot, Th. Homolle et Henri Omont.

en date est Gentile Bellini, qui fut si bien accueilli par Mahomet II, en 1479, et fit un si curieux portrait de ce sultan d'esprit libéral. Voy. L. THUASNE, Gentile Bellini et le sultan Mohammed II ; notes sur le séjour du peintre vénitien à Constantinople *(1479-1480), d'après les documents originaux en partie inédits, avec huit panches hors texte (Paris, 1888, in-4°). Cependant les beaux dessins du Musée britannique, reproduits par M. Thuasne, ne paraissent pas avoir été exécutés à Constantinople ni par Bellini. En les rapprochant des fresques de l'appartement Borgia, M.* Adolfo VENTURI *semble avoir nettement prouvé qu'ils sont, comme d'autres dessins du Musée du Louvre et de l'institut Städel de Francfort-sur-le-Mein, l'œuvre du Pinturicchio, alors qu'il préparait les groupes où figure le prince Djem, dans la* Dispute de sainte Catherine *et dans le* Saint Sébastien (Disegni del Pinturicchio per l'appartamento Borgia in Vaticano, *dans* L'Arte, già Archivio storico dell' Arte, *Rome, 1898, in-fol., t. I, pp. 32-43). — Peut-être Maurand, s'il eût séjourné plus longtemps à Constantinople, eût-il obtenu du sultan l'autorisation de se livrer à ses goûts de dessinateur et d'archéologue ; car on lit dans* STOCHOVE, *sieur de Sainte-Catherine, les lignes suivantes : « Les Arméniens ont un grand enclos dans la ville, où est la demeure de leur patriarche ; l'église en est pauvre et petite ; l'on y void encore une grande salle où il s'est tenu un Concile du temps des empereurs chrétiens ; tous les Pères qui y assistèrent y sont peints au naturel ; il y en a de fort estrangement vêtus. Au haut de la porte il y a le port[r]ait d'un Empereur, d'une impératrice et de deux dames peintes à la mosaïque ; ils semblent encore aussi nouveaux comme s'ils venoient d'estre faits. Les Arméniens nous disent que Sultan Soliman en estoit si curieux qu'il les venoit voir souvent et les auroit enlevez pour les mettre dans son Serrail, n'eust été que sa religion deffend expressément d'avoir le portrait d'aucunes créatures. »* (Le voyage d'Italie et du Levant *[de 1630], éd. de Rouen, 1670, in-12, p. 54). S'il n'y a pas d'erreur sur le nom du sultan, il ne peut s'agir ici que de Soliman II.*



DÉDICACES

ET

PRÉFACES

ALLI LETTORI

MESSER ALEXANDRO SORLEONE SAVONESE

Se li scrittor de l'hemisperio nostro
Per alte historie e grate fantasie
E legiadre inventioni e poesie
Con grave stil e ben purgato inchiostro

Inmortal [1] fama dal superno chiostro
E par sorte all' eterne (c)hierarchie
Riportar scorgo, e fra le monarchie
Luce lor nome più che oro et ostro;

Di cotal gloria non resta men degno
L'alma facondia, l'arte e virtù rara
De l'inclito Maurando e il sacro ingegno.

Poy chè in questa operetta sua s'impara
De ogni scientia il più secreto pegno
Et di Minerva la virtù preclara.

E sua fama più chiara
Li rende il nome della gran Regina
Ch' ogni cossa mortal pò far divina [2].

1. *Ms.* In moltal.
2. Fol. 180 v°.

AUX LECTEURS

MESSER ALESSANDRO SORLEONE DE SAVONE

Si je vois les écrivains de notre hémisphère — par hautes histoires et agréables fantaisies et charmantes inventions et poésies, avec un style grave et une encre bien pure — remporter du cloître suprême immortelle gloire et sort pareil aux hiérarchies éternelles, et si leur nom parmi les monarchies resplendit plus que l'or et la pourpre;

De pareille gloire ne reste pas moins digne l'éloquence admirable, l'art et la rare vertu de l'illustre Maurand et son génie sacré;

Car, dans cette petite œuvre sienne s'apprend de toute science le gage plus secret et la vertu souveraine de Minerve.

Et sa gloire est rendue plus éclatante par le nom de la grande Reine qui peut rendre divine toute chose mortelle.

A LA CRISTIANISSIMA ET SERENISSIMA

CATERINA DE MEDICIS

REGINA DI FRANCIA

HIERONYMO MAURANDO, PRETRE ANTIPOLITANO

Considerando, Cristianissima et Serenissima Regina, alle deboli posse [1] del mio fral ingegno, mai sarei stato oso [2] tanto allentar il freno a queste mie ruvide prose, che alla presentia di Vostra Cristianissima Maestà fussero pervenute, si perchè la basseza del mio humil stato tanto alto cognoscitore [3] non sostiene, altresì [4] per non essere da quella o presuntuoso o ignorante stimato o per aventura l'uno e l'altro, rendendomi sicuro che i più divini et sacri ingegni di questo seculo le loro opere presentarli et consecrarli se reputariano indegni. Ma spinto dal comandamento di Vostra Cristianissima Maestà, per cui parte imposto fumi che questo Itinerario et viaggio mio dovessi inviarli, non parendomi lecito es-

1. Dans l'interligne, *forze*.
2. Id., *ardito*.
3. Id., *et singolar ingegno*.
4. Id., *si ancora*.

A LA TRÈS CHRÉTIENNE ET SÉRÉNISSIME

CATHERINE DE MÉDICIS

REINE DE FRANCE

JÉRÔME MAURAND, PRÊTRE D'ANTIBES

Considérant, très chrétienne et sérénissime Reine, les faibles forces de mon frêle génie, je n'aurais jamais été si hardi que de lâcher le frein à ces miennes proses grossières et les laisser parvenir en présence de Votre Majesté très chrétienne, tant parce que la bassesse de mon humble état ne peut soutenir un si haut et si singulier esprit, que pour n'être pas estimé par Elle ou présomptueux ou ignorant, ou par aventure l'un et l'autre, étant sûr que les plus divins et sacrés esprits de ce siècle se réputeraient indignes de lui présenter et dédier leurs ouvrages. Mais poussé par le commandement de Votre Majesté très chrétienne, de la part de qui il m'a été imposé de lui envoyer ce mien Itinéraire et voyage, comme il ne me paraissait pas permis de lui résister, j'ai voulu, honteux et tremblant, lui obéir, me confiant non en mon récit, que je sais ne pouvoir m'apporter que blâme, mais en la magnanimité et grâce innée

serli contumace, vergognoso e tremante ho voluto ubedirli, confidandomi non in esso, qual so se non biasmo potermi [1] recare, ma in la magn[an]imità et innata gratia di Vostra Alteza, qual suole li ignoranti iscusar et le cosse rozze far nobili e gentilli, et qual Phebo le più oscure grotte illustrare. Se degnerà adonque Vostra Cristianissima Maestà queste mie innette fatiche con quella solita benignità et humanità accetare, che suole le humili cosse bisognevoli del chiaro splendore di quella agra(n)dire, acciò che scorte da tanto alto favore si tronchi l'audatia de li calumniatori, et alle volte nella tregua de suoi alti pensieri legerle; che oltre loro riceverano il dovuto guidardone, resultarami infinita gratia l'essere da tanta Alteza raccordato, per il cui felice e prospero succeso al continuo pregherò et pregho lo omnipotente Iddio [2].

1. Ms. *potervi*.
2. Fol. 180 v°-181.

de Votre Altesse, qui a coutume d'excuser les ignorants, de rendre nobles et gentilles les choses viles et d'illuminer, comme Phébus, les grottes les plus obscures. Votre Majesté très chrétienne daignera donc accepter ce mien travail indigne avec cette bonté et politesse habituelle, qui a coutume d'accueillir les humbles choses qui ont besoin de sa claire splendeur, — afin que la haute faveur dont il sera accompagné brise l'audace des calomniateurs; — et le lire parfois dans les trêves de ses hautes préoccupations. De sorte que, outre qu'il recevra la récompense due, il s'ensuivra pour moi grâce infinie d'être en la mémoire de si grande Altesse, pour les succès heureux et prospères de laquelle je prierai et prie sans cesse le Dieu tout-puissant.

AD ILLUSTRISSIMAM FRANCIÆ REGINAM

Hæc mea dona, precor, vultu, Regina, sereno
Accipe, nec tam rem quam mea corda putes.
Si id facies, munus me grande dedisse putabo,
Sed multo majus te retulisse mihi.

ITEM IDEM AUTOR AD LECTOREM CAR[MEN] PHAL[EUCIUM].

Tu quicunque leges meum hunc libellum,
Lector candide, te precor, memento
Æqui consulere hunc meum laborem.
Ferre pauper opes agellus amplas
Noster non valet; attamen, licet sint
Viles exiguæque, liberalis
Has et prompta tibi obtulit voluntas.
Ergo has gratus habeto, amice lector,
Æqui consule et hunc meum laborem
Tu quicumque leges novum hunc libellum.

Item in eamdem sententiam tetrasticon.

Hunc quicumque leges, o lector amice, libellum,
Gratus habe prompto quod tibi corde damus,
Nam majora darem ni esset mihi curta supellex.
Fert tenues noster pauper agellus opes [1].

1. Sur ces épigrammes, ajoutées de seconde main, voy. ci-dessus l'*Introduction,* p. x.

AL MAG^{CO} S^{OR} IL SIGNOR

JOHANI ANTONIO LUMBARDO

DITTO ALTRAMENTE BRUSCHETO

VARLET DE CAMERA DI SUA CRISTIANISSIMA MAESTÀ

HIERONYMO MAURANDO

PRETRE ANTIPOLITANO CONSOBRINO SUO S. D.

Ecco, Magnifico signor mio, che sotto il chiaro scudo di V. S., qual me impuosse per parte de sua Maestà Christianissima volessi inviarli [1] il viaggio de l'armata fatto persino in Levante, come humil et hubidiente servo le mando, et anchora che non meriti da tanta Regina essere letto come parturito da inutile [2] e sterile pianta, nondimeno scorto di cossì degna persona come V. S., le cui opere et attioni come supreme in ogni grado di eccellentia più de ogni altro, sempre a Sua Christianissima Maestà fureno in gran piacere, mi confido che pur alquanto serà gradito, conciosiacosachè la gratia et unica virtù di Vostra S. piacevole, degno et eccelente renderà nel'

1. Ms. *inbiarli.*
2. Dans l'interligne, *infeconda.*

AU MAGNIFIQUE SEIGNEUR

JEAN-ANTOINE LOMBARD

AUTREMENT DIT BRUSQUET

VALET DE CHAMBRE DE SA MAJESTÉ TRÈS CHRÉTIENNE

JÉROME MAURAND

PRÊTRE D'ANTIBES, SON COUSIN

Voici, mon Magnifique seigneur, que sous l'illustre bouclier de Votre Seigneurie, qui m'a imposé de la part de Sa Majesté très chrétienne que je voulusse lui envoyer le voyage de la flotte jusqu'en Levant, — en humble et obéissant serviteur, je lui envoie ce récit. Et encore que, produit d'une plante inféconde et stérile, il ne mérite d'être lu par une si grande Reine, néanmoins accompagné d'aussi digne personne que Votre Seigneurie, dont les œuvres et actions, souveraines en tout degré d'excellence plus que celles de tout autre, furent toujours de grand plaisir à Sa Majesté très chrétienne, j'ai confiance qu'il sera cependant quelque peu agréé, parce que la grâce et unique vertu de Votre Seigneurie le rendra plaisant, digne et excellent aux hauts regards de Son Altesse, auprès de

alto conspeto di Sua Alteza, appo di cui sarà in piacere a V. S. farmi iscusar se sopra le mie forze fussi riputato audace. Lasso però tutto l'incarco di quanto biasmo ve ha da insultare a la S. V. come auttore di questa mia fatica. Or dunque V. S. con la solita sua prudentia, astutia et arte in quali facilmente non ha pare, li sia gu[ida] e scorta, et sicome comandandomi in nome di Sua Maestà Christianissima mi stimulò a scriverlo e mandarlo, se degni a Sua Alteza farne prezente e dono, et iscusare, anci deffendere ogni suo errore e menda, per il che oltre sarà il debito di V. S. et uffitio veramente degno di cussì eccelente p[arente], farà a me suo servitore singularissima gratia et di modo indisolubile per suo ligarami in sempre [1].

1. Fol. 182.

laquelle il plaira à Votre Seigneurie de m'excuser si j'étais réputé audacieux pour avoir dépassé mes forces. Je laisse donc toute la charge du blâme qui en doit résulter, à Votre Seigneurie comme l'auteur de ce mien travail. Or donc, que Votre Seigneurie avec son accoutumée prudence, adresse et art où elle est facilement sans égale, lui soit guide et escorte; et comme, en m'en donnant ordre au nom de Sa Majesté très chrétienne, Votre Seigneurie m'a stimulé à l'écrire et à l'envoyer, qu'Elle daigne en faire présent et don à Son Altesse et excuser, défendre même toutes ses erreurs et fautes; car, outre que ce sera devoir de Votre Seigneurie et office vraiment digne de si excellent parent, Votre Seigneurie me fera, à moi son serviteur, très singulière grâce, et de manière indissoluble me liera pour jamais à son service.

SONETO ALI LETTORI

Voi che dil mondo veder vi delettate
Le insulle, vile, cità, anchora porti,
Andando per camin dritti et storti
Et gionti al desiato fin' ve riposate :

Credo molti de voi, d'inverno et state,
Li Turchi, Siti, Tartari et Parti
Et quel ch'io depingo visto et seti stati,
Li murmuranti, prego, rifrenate.

Sempre hebi in me la mente talle :
Narrar al vero quel ch'io scrivo
Per non cascar in nulla oscura valle.

Et si l'idioma mio et parlar qualle
Non é italico o tosco vero,
Escusatime ch'io sono Provenzalle [1].

1. Fol. 182 v°.

SONNET AUX LECTEURS

Vous qui aimez à voir les îles, villes, cités et aussi les ports du monde, allant par chemins droits et tortus, et qui, arrivés au but désiré, vous reposez;

Je crois que beaucoup de vous, en hiver et été, ont vu les Turcs, Scythes, Tartares et Parthes et ce que je dépeins, et ont été dans ces pays, — refrénez, je vous prie, ceux qui murmureront.

J'ai toujours eu en moi intention telle : raconter au vrai ce que j'écris, pour ne tomber en aucune obscure vallée.

Et si mon idiome et parler, tel qu'il est, n'est pas véritable italien ou toscan, excusez-moi, car je suis Provençal.

ALI LETTORI

Lettori carissimi, forzi ve parrà io habia falito, dicendo havere ritratto al naturale le cità, vile et porti per noi vedute in questo nostro viagio, et questo perchè non le vedeti sinon d'una parte. Haveti a intendere che passando le nostre galere apresso da alcune de le ditte et non prehendendo noi terra, quelle ho ritratte como ne se mostravano [et] se vedeno di la parte dil mare, et in segno di quello ho disignato le galere che li passano apresso a la vella.

Quelle cità, ville, casteli et horti, ove siamo dessesi in tera et stati per rifrescamenti hò a riposarse, vi o designato le galere che stano a seco.

La cità di Constantinopoli se sarebe ritrata, ma non che se fose possuto vedere il de dentro, perche è longa et fatta in forma d'isquina d'asino et pendente di la parte dil mare et anchora di la parte di Pera sive dil porto; et volendola ritrare como sta al naturale, me sarebe stato nessesario essere asseso soppra d'una torrichiola de meschita o altro loco alto e eminente per vederla apieno; quel che me era inpos-

AUX LECTEURS

Très chers lecteurs, peut-être vous paraîtra-t-il que j'aie failli en disant que j'ai portrait au naturel les cités, villes et ports vues par nous en ce nôtre voyage, et cela parce que vous ne le voyez que d'un côté. Vous devez entendre que, nos galères passant auprès de quelques-unes de ces villes sans que nous prissions terre, je les ai portraites comme elles se montraient et se voient du côté de la mer; et pour l'indiquer, j'ai dessiné les galères qui passent auprès d'elles à la voile.

Pour les autres cités, villes, châteaux et jardins où nous sommes descendus à terre et où nous avons été pour nous ravitailler ou nous reposer, j'y ai dessiné les galères tirées à sec.

La ville de Constantinople aurait pu être portraite, mais sans que l'on en pût voir l'intérieur parce qu'elle est longue et faite en forme d'échine d'âne, pendante du côté de la mer et aussi du côté de Péra ou du port. Si j'avais voulu la portraire comme elle est au naturel, il m'eût été nécessaire d'être monté sur une tourelle de mosquée ou autre lieu haut et éminent pour la voir à plein; et cela m'était impossible à cause

sibile, per la grande suspisione che hanno li Turchi soppra li Cristiani, et maxime vedendoli andare per Constantinopoli risguardando hò contrafacendo alcuna antichità, como di sopra ho ditto nela descriptione ch'io [o] fato de l'Hiprodomo. Como vedeti nel capitolo di Const[ant]inopoli, l'o retiratta como se mostra di la parte venendo di Marmora. Li mercadanti che vi stano il giorno poteno traficare per Constantinopoli, ma venendo la notte, convene che se retirino in Pera, si non che habiano una licentia del cadi, et non obstante quella licentia, si fusero trovati di notte, chal hora che fuse, sarebeno hò morti hò fatti eschiavi. Et questo [sia ditto] per satisfattion vostra [1].

1. *Lat.* 8957, fol. 227 v°. — Voici la première rédaction de cet avis aux lecteurs, qui se trouve au même folio du même manuscrit : « A LI LETTORI. — Lettori carissimi, forzi ve parrà che l'isole, porti, cità, quale io ho ritrato, dico al naturale essere esta(ta)te rittratte, quel chene le più non se vede sinon che il mezzo, per satisfarve haveti a sapere che io non ho retratte tale isole, casteli, porti et cità, si non in quel modo et di la parte che l'ho vedute, per mare passando apresso di quello ho compresso. Et per darve a cognoscere quelle che habiamo vedute apresso di loro con le galere passando senza essere diss[es]i in tera, ho depinto le galere que passano apresso talle isole, porti, cità, che vano a la vela, et ove noy siamo dessesi per rifrescamenti hò estati, ho depento le galere a seco che stano ne li porti. » —

de la grande suspicion des Turcs vis-à-vis des chrétiens, surtout lorsqu'ils les voient aller par Constantinople examinant ou dessinant quelque antiquité, comme j'ai dit dans la description que j'ai faite de l'Hippodrome. Comme vous le voyez dans le chapitre de Constantinople, je l'ai portraite comme elle se montre du côté où l'on vient de Marmora. Les marchands qui y sont le jour peuvent trafiquer par Constantinople; mais quand vient la nuit, il faut qu'ils se retirent à Péra, à moins d'avoir une licence du cadi; et malgré cette licence, s'ils étaient rencontrés de nuit, à quelque heure que ce fût, ils seraient ou tués ou faits esclaves. Que cela soit dit pour votre satisfaction.

« Aux Lecteurs. — Très chers lecteurs, peut-être vous paraîtra-t-il que dans la plupart des îles, ports, cités, que j'ai portraites — et je dis qu'elles ont été portraites d'après nature —, on ne voit que le milieu, sachez pour votre satisfaction que je n'ai portrait ces îles, châteaux, ports et cités que de la façon et du côté que les ai vues, en passant en mer près de ce que j'ai saisi. Et pour vous faire connaître celles que nous avons vues en passant près d'elles sur les galères sans être descendus à terre, j'ai dépeint les galères qui passent près de ces îles, ports et cités, allant à la voile ; pour celles où nous sommes descendus pour nous ravitailler et où nous avons été, j'ai dépeint les galères à sec qui se tiennent dans les ports. »



ITINÉRAIRE DE JÉROME MAURAND

(1544)

ITINERARIO

DI

HIERONIMO MAURANDO [1]

CAPITOLO I

DE LA PARTENZA CHE FESE L'ARMATA DE L'ISOLA SANTA MARGARITA [2]

Nel 1538, essendo dal Cristianissimo Francesco primo di questo nome re di Franza, mandato in Cons[tan]tinopoli dal Grant Signor Soliman primo [*l.* secondo], al presente regnante, il baron Sant Brancart [3], il capitanio Magdalon, suo fratello [4], il cavalier d'Euls [5]

1. Ce titre, qui n'existe pas dans le manuscrit, est tiré de la dédicace à Catherine de Médicis et de la souscription de Maurand.

2. Ce titre de chapitre est emprunté à une première rédaction de Maurand, qui a été biffée par lui et que l'on trouvera ci-dessous, à l'*Appendice IV*.

3. Bertrand d'Ornesan, sieur d'Astarac, baron de Saint-Blancart, marquis des Iles-d'Or, général des galères de France. — Une relation de son voyage en Orient a été rédigée par un de ses compagnons, Jean de Véga, et médiocrement publiée, d'après le ms. français 6091 de la Bibliothèque nationale (exemplaire de François Ier), par E. CHARRIÈRE, *Négociations de la France dans le Levant*, t. I, pp. 340-353 et pp. 371-383.

4. Magdelon d'Ornesan, commandant des galères du Roi, était en effet le

ITINÉRAIRE

DE

JÉROME MAURAND

CHAPITRE PREMIER

DU DÉPART QUE FIT LA FLOTTE DE L'ILE SAINTE-MARGUERITE

En 1538, le très chrétien François, premier de ce nom, roi de France, avait envoyé à Constantinople, près le Grand Seigneur Soliman II, à présent régnant,

troisième frère de Bertrand, baron de Saint-Blancard. Blessé dans le coup de main de Nice, il fut fait prisonnier par Doria et emmené à Gênes, où il mourut quelques jours plus tard.

5. Pierre d'Aulx fut employé dans les négociations entre Charles II de Savoie et François I[er], menées par M. de La Guiche, en 1539 (GIOFFREDO, *Storia delle Alpi marittime,* t. V, p. 131). Il commandait une des quatre galères qui tentèrent le malheureux coup de main sur le château de Nice, le 16 juin 1543 (*ibid.*, p. 158), et il entra le premier dans Nice, le 22 août suivant (*ibid.*, p. 183). Le 10 décembre 1544, François I[er] mande de Fontainebleau au Parlement de Paris de faire délivrer à Pierre d'Aulx, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, capitaine général des galères de Normandie, des prisonniers pour servir de forçats et naviguer sur lesdites galères (*Catal. des actes de François I[er]*, t. IV, p. 698, n° 14, 248). Il fut tué dans une embuscade à l'île de Wight (*Mémoires de Martin Du Bellay,* dans la collection Petitot, t. XIX, p. 575).

et altri capitani con 12 galere, ritornate che furono, parlando con alquanti Antipolitani et con un mio fratello che haveano fatto il viagio dil paese di Levante et di Cons[tan]tinopoli, si erano tante cosse como havea ne le histor[i]e let[t]o, me rispose che era più di quelo che era iscritto, et in particulare mi dice dil mirabile edificio di Santa Sophia. Quello inteso, me vene uno grande desiderio e volumtà, venendo la commodità, di andare vedere Cons[tan]tinopoli.

Stando io in questa volumtà, nel 1543 il signor Bassan Barbarossa, mandato dal Gran Segnore, venete in favore di Franza contra de Nizza in Provenza; et l'anno sequente, habiando invernado nel porto di Tolone con tuta l'armata, si partite di quelo per ritornarsene in Cons[tan]tinopoli [1]. Et ali 23 di magio, venete al porto de Santa Margarita, propinqua a la santissima insula di Lirino, a mezo miglio da mezo giorno, et da tramontana a doe miglia a la vila de Canois. In questa insula di Santa Margarita, chiamata da Plinio Lero [2], vi sono belisime antichità. — In Lerino vi è una belissima et grandissima torre [3]. Dentro di quela vi sono tutti li menbri et edificii riquesti in uno bello et grande monastero, ove sonno le

1. Voy. ci-dessus l'*Introduction*.

2. *Hist. nat.*, III, 5.

3. La Martinière, *Grand Dict. géogr.*, t.V, I, p. 164 *b* : « [Ceste l'isle] de Saint-Honoré (ou Honorat), qui est la plus basse [des îles de Lerins], est

le baron de Saint-Blancard, le capitaine Magdalon, son frère, le chevalier d'Aulx et autres capitaines avec 12 galères. Lorsqu'elles furent de retour, comme je conversais avec quelques Antibois et un mien frère qui avaient fait le voyage du pays de Levant et de Constantinople, [je leur demandai] s'il y avait là autant de choses que j'en avais lu dans les histoires; [mon frère] me répondit qu'il y avait plus qu'il n'était écrit, et en particulier il me parla de l'admirable édifice de Sainte-Sophie. A ce discours, il me vint grand désir et volonté, si l'occasion s'en présentait, d'aller voir Constantinople.

J'étais en cette volonté, en 1543, lorsque le seigneur Bassa Barberousse, envoyé par le Grand Seigneur, vint en faveur de la France contre Nice en Provence; et, l'année suivante, après avoir hiverné dans le port de Toulon avec toute la flotte, il en partit pour s'en retourner à Constantinople. Le 23 mai, il arriva au port de l'île Sainte-Marguerite, proche de la très sainte île de Lérins, à un demi mille au Midi, et au N. à deux milles de la ville de Cannes. En cette île de Sainte-Marguerite, appelée par Pline *Lero,* il y a de très belles antiquités. — A Lérins, il y a une très belle et très grande tour, à l'intérieur de laquelle il y a tous les membres et édifices requis en un grand et beau monastère, où sont les reliques de saint Honorat, premier abbé, qui fut ensuite évêque

du côté de l'Ouest et a sur la pointe du Sud une abbaye de Bénédictins, faite comme une tour quarrée, sur laquelle sont quelques pièces de canon pour en défendre l'approche... »

reliquie molto sante di santo Honorato, primo abbate di quela et poi episcopo Arelatense [1]. È estata consecrata del sangue de 500 martire, morti da li Macometani col suo abbate Santo Porcario [2]. Vi stano 18 monaci, eseptto li conversi et servitori sonno in numero 30. Viveno et portano l'habito cassinense, alias *sancte Justine de Padua* [3].

Havea il signor Bassan Barbarossa, gionto al porto di Santa Margarita, vele latine 139, nave 3 [4]. Con lui erano capitani principali Chanchelubin [5], Sala Rais [6], capitano di 60 galere di l'antiguardia, Deli Soliman [7], il chachaia del Gran Segnor [8], il sanjacques de Galipoli [9], Giafer Aga [10]. Vi era in compagnia di Barbarossa il signor Antonio d'Aimar, ditto Scalin, altramente Polino, barone di La Guardia, mandato da la Magestà

1. Saint Honorat, mort sur le siège épiscopal d'Arles le 14 ou 15 janvier 429, fut, d'après la tradition, non pas le premier, mais le second abbé de Lérins où il succéda à saint Caprais (*Gallia Christ.*, t. III, col. 1191). Peu après sa mort, on construisit près de son tombeau, au cimetière des Aliscamps, une église qui reçut son nom ; mais ses restes furent transférés à Lérins vers 1391 (*ibid.*, t. I, col. 528).

2. Sur le massacre de saint Porchaire et de ses moines par les Sarrasins, voy. *Acta SS. Ord. S. Benedicti,* saec. III, pars I, p. 526.

3. Tout ce passage, depuis *In Lerino*, a été ajouté dans la marge.

4. Sur le nombre des vaisseaux de la flotte turque, voy. ci-dessus l'*Introduction*.

5. C'est le capitaine turc que Polin, dans une lettre au Roi, datée de Toulon, 24 mai (?) [1544], nomme « Sainct Chenchurubin » et qualifie de « nepveu du sieur Barberousse ». Voy. plus bas, *Appendice VII*. — Un document du 8 août 1543, publié par Gioffredo (t. V, p. 235), signale la présence sur la flotte d'un neveu de Barberousse ; le même historien dit que, dans le combat du 11 août 1543, fut tué un neveu de Barberousse (*ibid.*, pp. 173-174).

6. Souvent mentionné dans ce récit, où il joue un rôle important comme

d'Arles. Elle a été consacrée par le sang de 500 martyrs, mis à mort par les Mahométans avec leur abbé saint Porchaire. Il y a là 18 moines, hors les convers et serviteurs qui sont au nombre de 30. Ils vivent [selon la régle de Saint-Benoît] et portent l'habit du Mont-Cassin, autrement dit de Sainte-Justine de Padoue.

Le seigneur Bassa Barberousse était arrivé au port de Sainte-Marguerite avec 139 voiles latines et 3 nefs. Avec lui étaient capitaines principaux Chanchelubin, Salah Rais, capitaine des 60 galères de l'avant-garde, « Deli Soliman », le chachaia du Grand Seigneur, le

capitaine de l'avant-garde de Barberousse, composée de presque la moitié de la flotte turque. Son nom se retrouve fréquemment dans les histoires et les correspondances du temps. Cf. par exemple la lettre de Gérard de Veltwick au roi des Romains, dans *Le Voyage de M. d'Aramon* (éd. Schefer), pp. 197 et 198.

7. C'est peut-être le même personnage qui est désigné dans la lettre d'A. B. V. (voy. plus bas, *Appendice V,* sous le nom de Dillicapheirà.

8. Antoine GEUFFROY (*Briefve description de la Court du Grant Turc...*, Paris, 1546, in-4, fol. III *b*; réimpr. dans *Le Voyage de M. d'Aramon*, éd. citée, p. 231) appelle cet officier *checaya;* M. Schefer restitue la forme véritable, *Kiahya* (lieutenant, suppléant).

9. Les sandjaks sont les lieutenants des lieutenants généraux du sultan. Voy. *Voyage de M. d'Aramon,* p. 45 : « Premièrement, en la Grèce y a un lieutenant général du Grand Turq qu'on apelle beglierbey (beylerbey), qui commande en tout ce pays-là; et a quarante quatre lieutenantz qu'on apelle *sanchiachs,* qui sont capitaines ou gouverneurs separez dans les villes, chacun desquelz commande à quattre ou cinq cens spachis, qui est comme archer ou cheval leger souldoyez. » Cf. GEUFFROY, éd. de 1546, fol. IIII *d* et suiv. ; éd. Schefer, p. 246 et suiv.

10. Giaffer ou Jaffer Aga servit d'intermédiaire entre Barberousse et Polin pendant toute la durée du séjour des Turcs en Provence. Il savait l'italien, comme le prouvent les pièces du procès de Polin citées dans l'*Introduction,* d'après le vol. 778 de la collection Moreau.

Cristianissima di Francesco primo, hogi regnante, per ambaziatore dal Gran Signore Solimano; havea con lui doe soe galere, l'una chiamata *la Reale* [1] et l'altra *Santo Pietro* [2]. Vi vene in sua compagnia il signor Leone Strozzio [3], gran prior di Capua, con 3 soe galere, la prima, sua capitania; la sua patrona [4] chi[a]mata la

1. Voici ce que dit Brantôme (éd. Lalanne, t. IV, p. 147) de la *Réale* : « Ce fut luy [le baron de La Garde] qui fit faire ceste belle galère qu'on appelloit *La Réalle*, et qui l'arma à galoche et à cinq pour banc, dont paradvant on n'en avoit veu en France. Depuis, ceste mode a continué, qui est bien meilleure que l'autre vieille, qu'on a laissé il y a longtemps par tout le Levant... Ceste gallère *Réalle* que je dys fut si bien faicte et commandée par le brave general, qu'elle a duré et servy d'ordinaire plus de trente ans, encor qu'ell' eust eu un tour de raings soubz feu M. le grand prieur [François de Lorraine] ; et pour ce, sur ce patron, feu M. le marquis d'Elbœuf [René de Lorraine] en fit faire une très belle et toute pareille, qu'on appelloit *La Marquise* de son nom, mais meilleure voylière. Le conte de Rais [Charles de Gondi] l'acheta despuys, et dure encores. Elle servit de generalle luy vivant, et rendit à M. de La Garde sa *Réalle,* qui luy servit encor assez de temps de generale, mais, ne s'en pouvant plus servir, non plus que d'un vieil cheval qui n'en peut plus, il en fit faire une encore plus belle et meilleure que ny la *Réalle* ny la *Marquise* ; tant cest homme s'entendoit bien en son estat, et l'aymoit. Outre ceste suffisance, il estoit très honnorable, magniffique, splandide, grand despensier en sa charge, très liberal et trop, car il est mort pauvre, encor qu'il eust faict de beaux butins en son temps ; mais il despensoit tout, tant il estoit magniffique. »

2. Le récit du combat naval livré aux Anglais par Polin, le 15 août 1545, avait été écrit par Jean Moret, capitaine de la galère *Saint-Pierre.* Le Laboureur, dans ses Additions aux *Mémoires de Castelnau* (t. II, p. 12), le cite, sans dire où il a pu en consulter le manuscrit ; j'ignore ce qu'il est devenu. — Une galère de ce nom, probablement la même, était commandée en 1559, par Pierre Bon, sieur de Meuillon. Cf. Louis Paris, *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II, tirées du portefeuille de Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges* (Paris, 1841, in-4), p. 249 (dans la *Coll. des Doc. inédits*).

3. C'était le frère de Piero Strozzi. Il était venu se mettre au service de la France dès décembre 1541 avec ses compatriotes bannis de Florence, les « fuorusciti ». Brantôme (éd. Lalanne, t. IV, pp. 120 et suiv.) en fait un

sandjak de Gallipoli, Giaffer Aga. Il y avait en compagnie de Barberousse le seigneur Antoine des Aymars, dit Escalin, autrement Polin, baron de La Garde, envoyé par la Majesté très chrétienne de François Ier, aujourd'hui régnant, comme ambassadeur près le Grand Seigneur Soliman; il avait avec lui ses deux galères, l'une appelée la *Réale* et l'autre le *Saint-Pierre*. Il y vint en sa compagnie Mgr Leone Strozzi, grand prieur de Capoue, avec ses trois galères, dont la première était sa capitane; la seconde, sa patronne, appelée

éloge magnifique : « Ce prieur de Cappue a esté un aussi grand capitaine de mer comme son frère de terre, de sorte que tous les portz, les costes et les mers de Levant raisonnent de luy, tellement que son nom les remplist encores : et n'ay veu guières mariniers, matelots, pilottes, patrons, commites, forçatz, esclaves, capitaines et soldatz, qui ne l'ayent dict le plus grand capitaine de mer de son temps; et bien heureux estoit celuy (comme j'ay vu en plusieurs endroitz du Levant) qui pouvoit dire : « J'ay navigé et « combattu soubz le prieur de Cappue ; » et encores qu'il n'en fust rien, plusieurs le faisoient accroyre par obstentation, et pour ce en estre plus estimez. » — Et il ajoute (p. 122) : « Pour parler donc de ce M. le prieur de Cappue, son premier advènement fut lorsqu'il vint servir la France, quand Barberousse vint en la mer de Provence et qu'il assiégea la ville de Nice, là où il alla bravement à l'assaut avec sa trouppe de Florantins bannys, d'un costé, et les Turcz de l'autre ; lesquelz, encore qu'il y eust parmy eux meslez force janissaires, les meilleurs et plus aguerrys soldatz qu'ilz ayent, ne firent point de honte aux chrestiens et à ces Florentins conduictz par ce brave prieur ; car ilz entrarent les premiers par leur bresche. » — Cf. encore sur la carrière agitée de Leone Strozzi, *Ibid.*, Appendice, pp. 391-404 (pièces tirées du ms. français 3129 de la Bibliothèque nationale) ; le P. Anselme, t. VII, p. 931 ; Tausserat-Radel, *Corresp. de Guillaume Pellicier*, pp. 399-400; *Catal. des actes de François Ier*, t. VI (supplément), p. 648, no 22. 281. — Il y a deux quittances signées de lui (1548 et 1550) dans le volume 2730 des *Pièces Orig.* (pièces 3 et 6).

4. *Patrona.* « En France, elle [la patronne] avait le second rang, la *Réale* ayant le premier; dans les autres marines, elle allait après la capitane. » Jal, *Gloss. naut.*, p. 1145 *b*. Strozzi avait donc conservé dans sa flottille la hiérarchie italienne.

Columba, di la quale Bagio Martelli [1] fiorentino era capitanio; la terza, la *Guideta* [2], e di quella il capitanio era Guideto Fiorentino; et una nave ragosea [3] chiamata *Taboga*, garica de vivere per le galere franceze. Havea il signor Ambasciatore in sua compagnia molti capitani et gentilhomini. Li primi sonno questi : il signor Gaspart de Castelana [4], signore d'Entrecaste[a]uls, al presente conte de Grignan, il reverendo prothonotario di La Guardia [5], parente dil signore Am-

1. Le nom du capitaine Baccio Martelli, l'un des « forussis » de Florence, est souvent plus ou moins défiguré dans les documents contemporains. On trouve les formes « Bachemartel » (Bibl. nat., *Franç.* 3129, fol. 95); « Basche » (*Franç.* 3118, fol. 12 v° et 18) et « Besche » (*ibid.*, fol. 17). Il y a des quittances signées de lui (1549 et 1555), dans les *Pièces Orig.*, vol. 1870, dossier 43.073, pièces 3 et 4. — Cf. Émile PICOT, *Revue des Bibliothèques*, t. IX (1899), p. 116, n. 1. — En 1559, il commandait deux galères, la *Regine* et la *Marguerite*. Cf. L. PARIS, *Négoc. citées*, p. 249.

2. Ou *Giudeta*, mais plutôt *Guidetta;* le nom du capitaine, d'ailleurs inconnu, devait être *Guidetto* ou *Guidotto*. Peut-être pourrait-on l'identifier avec le capitaine toscan Guidotto Pazaglia, dont parlent ADRIANI, *Storie fior.* (éd. citée, t. I, p. 36 et pp. 74-75), et VARCHI (éd. de Milan, 1834, t. II, p. 484 *b*), et qui avait tenté avec assez peu de succès, en 1537, de soulever Prato et Pistoia contre Florence.

3. On trouve déjà la mention d'une nef de Raguse, peut-être la même, dans une lettre de Lodovico Pasqualio à Trifon Draghi, datée du 3 septembre 1539 et comprise dans la correspondance relative au siège de Cattaro (Dalmatie). Pasqualio écrit que Barberousse avait été informé des excellentes dispositions et des fortes résolutions prises par le provéditeur vénitien Giovanmatteo Bembo, le neveu du cardinal; que Bembo, de son côté, était d'heure en heure si bien avisé de ce qui se passait sur la galère de Barberousse, que le Bassa ne pouvait cracher (sputare) sans que le provéditeur le sût, et qu'entre autres il avait fait engager un franciscain vénitien comme rameur sur une frégate de Raguse qui était avec Barberousse : « et tra gli altri fece che un nostro compatrioto, Frate di S. Francesco, s'acconciò per galeotto *sopra una fregata Ragusea*, che era con Barbarossa. » Ce franciscain, après avoir tout bien examiné, se jeta une nuit à la nage, aborda à Cattaro et informa le provéditeur que la flotte avait très peu de vivres et que Barberousse était

la *Colombe,* dont Baccio Martelli, Florentin, était capitaine; la troisième, la *Guidetta,* dont était capitaine Guidetto, Florentin, et une nef de Raguse, appelée *Taboga,* chargée de vivres pour les galères françaises. M. l'Ambassadeur avait en sa compagnie beaucoup de capitaines et gentilshommes. Les premiers sont ceux-ci : le seigneur Gaspard de Castellane, sieur d'Entrecasteaux, à présent comte de Grignan, le révérend protonotaire de La Garde, parent de M. l'Ambassadeur, le sieur d'Aramon, le sieur Beltramo d'Udine, comte

accompagné par des envoyés du roi de France. Voy. *Lettere di Principi*, éd. de 1581, l. III, fol. 63 v°. Le talent des Ragusains pour la construction des navires était fameux au XVIe siècle.

4. Voici les renseignements que contient sur ce personnage le volume 79 du *Cabinet de d'Hozier,* à la Bibliothèque nationale (dossier Castellane, fol. 41 v°) : « Gaspard de Castellane, seigneur d'Entrechasteaux, filz de Gaspard de Castellane et de Blanche Adhemard, prit le nom d'Adhemard et fut comte de Grignan après le decez de Louis, son oncle maternel. Il espousa en premières nopces Anne de Tournon, et en secondes nopces Lucrèce de Grimauld [Grimaldi] dont il eut une seulle fille. Et mourut en l'an 1573 ladite Anne de Tournon, fille de Just, seigneur de Tournon, et de Jeanne de Vissac ; et ladite Lucrèce [estoit] fille [de] Gaspard de Grimaldi, seigneur d'Antibe et Caigne, et de Jeanne de Quiqueran. » — Un autre membre de cette famille, Michel-Ange de Castellane, fut ambassadeur à Constantinople au XVIIIe siècle. Cf. l'*Inventaire des Archives communales de Toulon* (1867, in-4), p. 417, au bas. — C'est en 1557, à la mort de son oncle Louis Adhémar de Monteil, que Gaspard fut substitué au nom et aux armes de cette famille. Comme l'a justement observé M. Émile PICOT (*Rev. des bibl.*, t. IX, 1899, p. 116, n° 2), « on voit par cette simple mention que Maurand, qui avait commencé d'écrire ce paragraphe sous le règne de François Ier, l'a remanié vers la fin du règne de Henri II ».

5. Selon le comte D'ALLARD (*Escalin* ..., p. 67 du tirage à part), le protonotaire de La Garde est Étienne Déodet, qui fut élu évêque de Grasse en 1568 ou 1569 et consacré à Avignon le 30 novembre 1573. Il mourut, en août 1588, à l'abbaye de Cruas qu'il tenait en commende. Cf. *Gallia Christ.*, t. III, col. 1176-1177.

basciatore, il signor d'Aramon [1], il signor Baltramo de Udeno [2], conte di Marran, il signor Cesaro Friapani [3] romano, il cavaliere de Beines [4], il signor cavaliere de La Gabissa [5], il signor Albano Ylio [6] an-

1. Sur Gabriel de Luetz, baron et seigneur d'Aramon et de Valabrègues, voy. l'*Introduction* de M. Ch. SCHEFER au *Voyage* déjà cité. Ce fut lui que le capitaine Polin laissa comme résident auprès de la Porte, lorsqu'il revint en France, après avoir accompagné en Orient la flotte de Barberousse. En 1547, il revint à Constantinople en qualité d'ambassadeur; c'est de ce second voyage que Jean Chesneau nous a laissé le récit réimprimé par M. Schefer dans la présente Collection.

2. Francesco Beltramo Secchia ou Sachia, d'Udine en Frioul. Dès 1540, Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise, dont la *Correspondance* vient d'être si soigneusement publiée par M. A. TAUSSERAT-RADEL (1899, in-8, p. 119), le proclame « bon et devôt serviteur de S. M. » (cf. la même publication, pp. 134, 189, 226, 301, etc.). François I[er] l'annoblit, sous le nom de « Bertrand Sacha », par lettres données à Villeneuve-le-Comte, le 15 mars 1541 (*Catal. des actes de François I*[er], t. IV, p. 299, n° 13,394). C'est sans doute dans ces lettres que lui est conféré le titre de « comte de Marano », pour le récompenser d'avoir réussi dans le coup de main qu'il dirigea contre la petite ville de Marano, sur l'Adriatique (cf. la lettre de Pellicier au Roi, du 18 janvier 1542. CHARRIÈRE, t. I, p. 492; TAUSSERAT-RADEL, p. 515).

3. Peut-être le fils de Giovanni Frangipani, ambassadeur de François I[er] à Constantinople en 1524. On sait le rôle important que joua un autre Frangipani, Cristoforo, en Hongrie. Cf. E. CHARRIÈRE, *Négociations*, t. I, p. 117 et suiv.

4. Le nom de ce chevalier de Malte se retrouve dans un « Estat des gallaires, galliottes, brigantins et fregattes estans de present à la soulde du Roy... », dressé vers 1550 ou 1555, sous la désignation de « commandeur de Beynes ». Bibliothèque nationale. *Franç.* 3129, fol. 91. — Une ordonnance de paiement délivrée par Polin à Marseille, le 1[er] avril 1544 (1545), mentionne divers capitaines de galères et, en premier lieu, « le chevalier de Bene, d'Arles, capitaine d'une galiotte ». Bibl. nat., *Pièces Orig.*, vol. 1056, dossier Escalin, p. 3. En 1559, il montait la galère Sainte-Marthe et était devenu commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Cf. L. PARIS, *Négoc.* déjà citées, p. 249.

5. Ce nom est certainement altéré. Il y faut probablement reconnaître le chevalier d'Albisse (un Albizzi de Florence), qui s'employa, durant le

de Marano, le sieur Cesare Frangipani, Romain, le chevalier de Beines, le sieur chevalier de La Gabisse, le sieur Alban, anglais, médecin et très docte per-

séjour de Barberousse en France, pour calmer le mécontentement de Barberousse contre le capitaine Polin. Il est nommé dans l'Inventaire des pièces produites par Polin lors de son procès, au cours des explications qu'il donne sur la remise à Barberousse de la contribution de 600 ducats fournie par le Comtat Venaissin : « Et quand elle fut délivrée par ledit de La Garde, y estoient presens ledict Ymbert Rostain, qui nombra et conta l'argent au chevalier d'Albisse qui fist l'accord avec lesdicts genissaires et par ce moyen les paciffia, estans jà entrez dans le logis dudict de La Garde, illec l'attendant sortir de la chambre en grande esmotion et mutination. » *Collection Moreau*, t. 778, fol. 168. En 1559, « le capitaine Albisse » commandait encore une galère dont le nom ne nous est pas parvenu. Cf. L. PARIS, *Négoc.*, p. 249. — Parmi les « fuorusciti », ADRIANI (*Istoria*, éd. citée, t. I, pp. 49 et 64) nomme Antonfrancesco di Luca Albizzi; mais il fut décapité dans la chapelle du Bargello de Florence le 20 août 1537; cf. Jacopo NARDI, *Istorie di Firenze* (éd. Gelli, 1858, in-12), t. II, p. 310, et SEGNI, *Storie fiorentine* (éd. de Milan, 1805, in-8), t. II, pp. 187-188.

6. Les biographes de ce célèbre médecin anglais semblent avoir totalement ignoré le voyage qu'il fit à Constantinople avec Polin. Voici ce que dit de lui le *Dictionary of National Biography*, t. XXVI (1891), p. 390 *b* : « Hill ou Hyll (Alban), M. D. (d. 1559), médecin, originaire du pays de Galles, étudia à Oxford et à Bologne, où il devint docteur en médecine. Il « devint fameux pour la médecine à Londres, non seulement pour la théorie, mais pour la pratique, et fut très aimé et très admiré par tous les savants » (WOOD, *Athenæ Oxon.*). Il habita pendant de longues années dans la paroisse de Saint-Alban, Wood-Street, « tenu en grand respect et estimé comme un des principaux paroissiens » (*ibid.*). Caius l'appelle bon et savant homme. Il est mentionné en termes élogieux par Bassiano Lando de Plaisance dans son *Anatomia*, 1605, t. II, cap. XI, 225, avec référence à une remarque qui est loin d'être profonde et qui lui est attribuée sur les fonctions du mésentère. Lando ajoute que Hill écrivit sur Galien, mais on ne sait pas si ce travail existe encore. Il devint membre du Collège des médecins le 23 mars 1552, fut censeur de 1555 à 1558, et « elect » en 1558. Il mourut le 22 décembre 1559 et fut enseveli dans l'église Saint-Alban, Wood-Street. Sa veuve lui survécut jusqu'au 31 mai 1580. » — C. C., l'auteur de cet article, renvoie aux ouvrages suivants : Wood's *Athenæ Oxon.* (Bliss), I, 308; Bale, *De Script. cent.*, IX. n° 38; Munk's *Coll. of Phys.*

glese, medico et dottissima persona, Mons[r] Chiastelet, conteroleur, frà Giraut [1], loccotenente del signor Ambasciatore, il signor Dei [2], thesau[ra]rio de Monsignor Reverendissimo il Cardinale di Tornon, il signor Johanni [3] Peroto, drogomani di Sua Maestà Cristianissima apresso dil Grant Signore, et molti altri gentil'homini et capitani.

Il signor prior di Capua haveva anchora luy parechi gentilhomini fiorentini, tra li altri il signor Ponpeo [4], figliollo naturale del signor Pietro Strozzi, il signor Bachio [5] Martelli.

Vedendo io che l'oportunità se presentava in

1. Frère Giraut est désigné dans la première rédaction du début de cet Itinéraire (cf. ci-dessous, *Appendice IV*, sous le nom de « capitano frà Giraut, nepote dil gran Comandatore d'Ax et lochotenente del mio signore [Polino] ». Malgré ces indications, je ne puis donner aucun renseignement certain sur ce personnage. S'agit-il de frère Philippe Du Broc, prieur de Saint-Gilles? GIOFFREDO (ouvr. cité, t. V, p. 351) dit qu'il fit construire à ses frais un très fort galion pour l'offrir à l'Ordre de Malte et que ce fut un des meilleurs et des plus grands navires que l'Ordre eût jamais eus. Cette identification paraît confirmée par la mention suivante contenue dans le ms. franç. 32.407 (fol. 47) de la Bibliothèque nationale : « Jean de Giraud Du Broc, seigneur de Vivois, avait pour frères *Philippe Giraud, grand-prieur de Saint-Gilles*, et Pascal. » — S'agit-il, au contraire, du capitaine Gabriel Girault, sergent d'armes de la langue d'Auvergne, dont parle, à l'année 1567, Jacomo BOSIO, *Dell' Istoria della sacra Religione et illustrissima Militia di Sangiovanni Gierosolimitano*, parte terza, seconda impressione (Naples, 1684, in-fol.), p. 795? Je ne saurais le dire.

2. De la grande famille florentine de ce nom. La mère de Jacopo Corbinelli, le lecteur de Catherine de Médicis, se nommait Tommasa Dei. Cf. mon prochain travail sur Ugolino Verini. — Un de ses parents, Benedetto Dei, nommé en 1480 directeur de la banque des Portinari à Milan, avait séjourné en Orient. Cf. De GEYMÜLLER, *Les derniers travaux sur Léonard de Vinci*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXXIV (1886), p. 280, note 1.

3. C'était sans doute un Italien.

4. Maurand avait d'abord écrit *Cesare*. Le P. Anselme (*Hist. généal. de la*

sonne, M. Chastelet, contrôleur, frère Giraud, lieutenant de M. l'Ambassadeur, le sieur Dei, trésorier de Monseigneur révérendissime le cardinal de Tournon, le sieur Jean de Péra, drogman de Sa Majesté très chrétienne près le Grand Seigneur, et beaucoup d'autres gentilshommes et capitaines.

M. le Prieur de Capoue avait aussi avec lui plusieurs gentilshommes florentins, entre autres le sieur Pompeo, fils naturel du sieur Pietro Strozzi, et le sieur Baccio Martelli.

Voyant que l'occasion se présentait de pouvoir

maison de France, t. VII, p. 207), qui ignore le prénom de ce bâtard de Piero Strozzi, donne sur lui les renseignements suivants : « N. bâtard de Strozzy, jeune homme de grande esperance, de l'education duquel le Prieur de Capoue avoit bien voulu prendre soin, mais qui fut tué en 1554 dans un rencontre de la garnison de Porto-Hercole avec celle de Piombino. » Voici ce qu'en dit BRANTÔME, éd. Lalanne, t. II, p. 276 : « Monsieur son père [le père de Clarice Strozzi, fille de Piero] avoit aussi eu un bastard très brave et vaillant s'il en fut onc, et de grand entendement, et qui promettoit d'estre un jour grand capitaine, selon son commancement beau; car il avoit esté donné par son père à M. le prieur de Cappue pour l'eslever et l'apprendre, soubz lequel il proffita beaucoup. Il mourut en l'aage de vingt deux ans, au Port-Hercule, quelques six ou sept jours avant M. le prieur son oncle, et sa mort presagea la sienne peu après, du regret qu'il en porta, ainsi qu'il le dist. M. le mareschal son père le regretta fort aussi, car il l'aymoit fort, pour la bonne opinion qu'il avait conceu de luy. J'ai veu fort louer ce jeune homme à M. d'Estrozze et à force autres gentilzhommes et capitaines. » — L. LALANNE ajoute en note : « Il s'appelait Scipion et était chevalier de Malte. Voyez IMHOF, *Genealogiæ viginti illustrium in Italia familiarum*, 1710, in-fol., p. 202. »

5. Maurand a écrit *Bagio* (sans doute par confusion avec *Biagio*, Blaise), puis *Bachio,* qui est la traduction de la forme française *Basche* (cf. ci-dessus, p. 30, n. 1). Mais la véritable forme toscane est *Baccio,* diminutif de *Bartolommeo.*

potere havere l'intento da me tanto desiderato, ricorrssi *(sic)* a certi mei patroni et signori, per mezzo de li qualli il signore Ambasciatore me presse al suo servitio et fece suo elemosinario. Montato adonche nel porto de l'insula di Santa Margarita in su la galera *Riale,* soppra di la quale andava il signor Ambasciatore, che fu ali 23 di magio del 1544, il giorno sequente, il 24 del ditto, a le doe hore de matin, invocato il divino adjuto, al mare se fidamo, et calato li remi, certe galeote Turchesche che erano andate inanti per avantiguardia, discopriteno 20 galere di Janetino Doria [1] nel golpho di Rochabruna. Questa Rochabruna è una vila subdita al signor de Monego [2] et contigua a una altra vila, anchora subdita al ditto signore, chiamata Mentone, ove il ditto signor vi ha uno belissimo castello. Vi è il cappo d'Alio, ove è uno picholo monastero de li fra(n)ti de Sto Francisco riformati, chiamato la Madona di Carnolesse [3], ove sta sepulto il corpo di frate Thomaso Schiavone [4], quale 50 anni fa, predicando per

1. Sur la mission et les courses de Giannettino Doria, neveu et fils adoptif d'André, en 1544-1545, voyez GIOFFREDO, ouvr. cité, t. V, pp. 289-290. On sait que Giannettino fut victime de la conspiration du comte Giovanni Luigi Fieschi, comte de Lavagna, en janvier 1547.

2. Le prince de Monaco était alors Honoré Ier Grimaldi (1525-1581), qui combattit contre les Turcs à Tunis en 1535 et à Lépante en 1571.

3. Le monastère de Lérins possédait très anciennement des terres dans le val de Carnolese, près de Menton. Cf. GIOFFREDO, ouvr. cité, t. I, p. 655. L'abbaye de Saint-Honorat de Lérins avait été envahie par des moines de diverses nationalités, surtout des Italiens. Le *Catalogue des actes de François Ier* (t. IV, p. 328, no 12. 799), signale des lettres, datées d'Angoulême et du 9 novembre 1542, ordonnant aux religieux de la congrégation de

atteindre le but si désiré par moi, j'eus recours à certains miens patrons et seigneurs, grâce auxquels M. l'Ambassadeur me prit à son service et me fit son aumônier. Je montai donc, dans le port de l'île de Sainte-Marguerite, à bord de la galère *Réale*, sur laquelle allait M. l'Ambassadeur; ce fut le 23 mai 1544. Le jour suivant, 24 dudit mois, à deux heures du matin, après avoir invoqué l'aide de Dieu, nous nous confiâmes à la mer; et ayant baissé les rames, certaines galiotes turques, qui étaient allées en avant comme avant-garde, découvrirent vingt galères de Giannettino Doria dans le golfe de Roquebrune. Roquebrune est une ville sujette du seigneur de Monaco et voisine d'une autre ville, également soumise audit seigneur, appelée Menton, où ledit seigneur a un très beau château, situé près de la mer. Il y a là le cap d'Ail, où se trouve un petit monastère de Franciscains réformés, appelé Notre-Dame de Carnolese. Là est enseveli le corps de frère Thomas l'Esclavon, qui, il y a cinquante ans, prê-

Sainte-Justine de Padoue et aux autres moines étrangers de quitter l'abbaye de Saint-Honorat.

4. L. Wadding (*Scriptores Ord. Min.*, p. 325 *a*) s'exprime ainsi au sujet de ce franciscain : « Thomas Illyricus, aliis Elysius, Auximi in Piceno natus, etsi aliunde fortassis ex latere paterno sive materno se dicat sancti Hieronymi compatriotam [i. e. Hungarum] in sua ad Lugdunenses epistola. » Puis, après avoir donné la liste de ses ouvrages, dont la plupart sont dirigés contre Luther, Wadding ajoute : « Obiit Mentoni in regione Pedemontana, ubi a populo magna colitur veneratione, in Ecclesia B. Mariæ Carnotesii (*sic, pro* Carnolesii). Fuit valde charus Clementi Septimo summo Pontifici. » Par la date des lettres contenues dans les divers ouvrages de cet adversaire de Luther, publiés par les soins de son disciple, « frater

spirito di profetia, predite molte cosse venture, de le quale in questi nostri giorni ne vediamo et proviamo parechie, et tra le altre la ruina dil paese di Franza per li heretici, le grandissime carestie, il mancamento de justicia, la puoca carità al proximo, l'honor di padre et madre mancato, a Dio et a la sua Eclesia et sacramenti puoca hò nula rev[er]entia por-

Masseus de Fruzascho, regionis Pedemontanæ, Ordinis Minorum, divini eloquii humilis ac minimus præco », on peut le suivre dans quelques-uns de ses voyages de prédication. Dans le *Libellus de potestate summi pontificis editus a fratre Thoma Illyrico, minorita, verbi Dei precone famatissimo et apostolico, qui intitulatur Clipeus status Papalis* (Turin, 1523, in-8o. — Bibl. nat. Inv. D. 5849) se trouvent des lettres à Adrien VI et au duc de Savoie Charles II, datées de Turin, 12 novembre 1522, et des lettres aux Lyonnais, datées « ex oppido Hyri, distante a vestra civitate IIII leucis, 1522 [1523], 23 februarii ». La suscription de la lettre suivante, adressée à l'évêque de Valence, abbé de Saint-Michel-Archange en Piémont, est ainsi conçue : « *Fratris Thomæ Illyrici Aux*[*i*]*mani* [d'Osimo, dans la Marche d'Ancône], *verbi Dei generalis præconis Epistola consolatoria...* » Suit, fol. b IIII, opuscule qui prouve que frère Thomas a prêché à Toulouse : « Fratris T. I. sermo popularis de ecclesiæ clavibus ac pontificum potestate, in alma Tholosati civitate (quam per binam .XL. ac Adventum doctrinarum imbribus rigavit) declamatus et compilatus... explicit. » (J'ai relevé autrefois ce titre : *Sermonum libri duo.* Tolosæ, ap. Jo. Ang. de Sylva, 1523.) Au fol. u [VII vo], on lit ces distiques :

Decasticon in operis comendationem.

Ignotus latuit Thomas non vile minorum
Mancipium cuius nunc sua fama micat.
Excudit varium sermonibus arte diserta
Hic opus : *impressit docta Tholosa prius.*
Nunc aliud Papæ clarum quo summa potestas
Pingitur : excudit Dalmata noster opus.
Arguit et mores hominum ritusque nefandos,
Crimina : quæ mondo nunc manifesta vigent.
Pro quo debentur laudes et gratia summa
Illyrico patri, qui dedit istud opus.

On rencontre des renseignements du même genre dans un autre ouvrage

chant par esprit de prophétie, prédit beaucoup de choses futures, dont nous voyons de nos jours et éprouvons plusieurs, et entre autres la ruine du pays de France par les hérétiques, les très grandes disettes, le manque de justice, le peu de charité pour le prochain, l'honneur non rendu aux pères et aux mères, et peu ou point de révérence portée à Dieu, à son

intitulé : *In Lutherianas hereses Clipeus Catholice Ecclesiæ*... (Turin, 1524, in-8°. — Bibl. nat. Rés. Inv. D. 5850, rel. aux armes de Henri II). Une lettre de frère Thomas à Clément VII (1524, s. l.) contient cette phrase (fol. III v°) : « Credimus te ad fastigium tantæ altitudinis a Deo esse exaltatum. Qua ex re manus tuas speramus te ad fortia mittere, ut sævissima Turcharum rabies deprimetur (*sic*) et pax Ecclesiæ detur. » — Au même fol. III v° commence une lettre à Agostino Grimaldi, évêque de Grasse et seigneur de Monaco, datée d'Avignon, 1er janvier 1524 [1525]. — Fol. VIII, le chapitre intitulé : *De Bello contra Turchas* est consacré à la réfutation de cette phrase de Luther : « Preliari adversus Turchas est repugnare Deo visitanti iniquitates nostras per illos. » Fol. CLII v°, frère Thomas s'écrie : « Utinam et modo (quod summopere necessarium esset) Christiani principes, exercitus, quos ad inter se præliandum paratos habent, unanimes et simul concordes adversus Turchas dirigerent, ut Terram sanctam et reliquas provincias recuperare possent. » Au fol. CXCIII, une lettre du fidèle disciple de frère Thomas, « frater Masseus Bruna de Fruzascho », adressée au P. Leonardo Aliberti et datée de Turin, 30 avril 1524, fournit d'intéressants détails sur la collaboration du disciple : « Accipe igitur benigna fronte (exilis res, parce quæso) partem primam lucubrationum Ven. P. F. Thomæ, quas Canoys [Cannes] in palatio R. D. D. episcopi Grassensis me tua novit paternitas scripsisse, in lucem modo proditam circa Ecclesiæ sacramenta, adversus Lutheri opus de Captivitate Babylonica inscriptum. » — « Frater Masseus Bruna » revient encore sur sa collaboration dans un avis au lecteur (fol. CXCV), où il dit de Thomas : « Longe lateque per civitaces (*sic*) et castella et rura circumiens, verbum vitæ fidelibus ferventissime prædicans », et où il annonce la publication d'autres ouvrages de son maître : « Tum sermonum prædicabilium opus latissimum, cujus prima pars Tholosæ excusa est, secundam vero, epidimiæ morbo superveniente, in tenebris adhuc tenet egestas. » Enfin, une épigramme de « Joannes Bremius » apprend au lecteur que c'est l'évêque de Grasse, Agostino Grimaldi, qui a fait les frais de l'impression de ce volume : *impensarum impressionis elargitor*.

tata. Questo predicando diceva ancora che sarebe il principio de la ruina de la casa Ottomana nel 1571 [1] et ali 74 quasi aruinata dil tutto. Questo ho udito [2] dire a lui predicando nel claustro del monastero Lerinense nel 1517 [3].

Visto che hebeno le nostre galeote le ditte galere, feseno segno con uno colpo di canon a l'armata, et tutta l'armata subito fece vela adosso de le 20 galere, et li dessimo la cassa fine soppra dil capo di Santo Remo, et li furono de le nostre galere tanto all'horo p[r]esso a 2 miglie; ma soppragiongiendo la notte ne le fesse lassare, et l'armata se ne tornò nel porto de Vilafrancha.

Ali 26 del ditto mese, a 8 hore, tutta l'armata partite dil porto de Vilafrancha [4], et essendo un miglio fora in mare, tirò prima la galera dil signor Bassan tutta l'artigliaria e archibusi, et dapoy susesivamente tuta l'armata, che era bela cossa a veder. Dapoy tirata l'artigliaria, l'armata costegiò tutta la Rivera de Ponente di Genoa senza fare male in locho nissuno, et a li 27° di mai, l'armata prendete porto a 5 hore de matin in Vac [5], porto de Ponente di Savona,

1. Thomas l'Illyrien aurait donc prédit la victoire de la flotte chrétienne sur les Turcs dans le golfe de Lépante (7 octobre 1571). — Sur les diverses éditions de la PROFHÉTIE de Thomas l'Illyrien ou l'Esclavon, cf. BRUNET, *Manuel*, t. V, p. 831 *b*. Cette pièce curieuse, que je reproduis (*Appendice* VIII) d'après un exemplaire de la Bibliothèque nationale (Inv. Rés. Ye 2952), ne contient pas la prédiction signalée par Maurand.

2. Le manuscrit porte *Questo ha udito*, ce qui ne donne aucun sens. D'autre part, si l'on adopte la correction *ho*, il faut admettre que Maurand,

Église et aux sacrements. Ce frère, dans ses prédications, disait encore que l'année 1571 serait le commencement de la ruine de la maison Ottomane, et qu'en 1574 elle serait presque entièrement ruinée. Je lui ai entendu dire cela quand il prêchait dans le cloître du monastère de Lérins, en 1517.

Dès que les galiotes eurent aperçu lesdites galères, elles avertirent la flotte d'un coup de canon, et toute la flotte fit aussitôt voile à la rencontre des vingt galères, à qui nous donnâmes la chasse jusqu'à la hauteur du cap de San Remo; certaines de nos galères les approchèrent à deux milles. Mais la nuit survenant nous les fit abandonner, et la flotte s'en retourna dans le port de Villefranche.

Le 26 dudit mois, à 8 heures, toute la flotte partit du port de Villefranche, et étant à un mille au large, la galère du sieur Bassa tira la première toute son artillerie et arquebuse[rie], et ensuite, successivement, toute la flotte [en fit autant], ce qui était chose belle à voir. Après que l'artillerie eut tiré, la flotte côtoya toute la Rivière du Ponant de Gênes sans faire de mal en aucun lieu; et, le 27 mai, elle jeta l'ancre

pour se souvenir de ce sermon, devait avoir environ quinze ans en 1517, et sa naissance se placerait dans les premières années du XVIe siècle. Cf. plus haut, *Introduction*, p. II.

3. En bas du fol. 183, on lit : « Va a tal segno + », ce qui renvoie au fol. 185.

4. En marge : *Portus Herculis*. Sur cette appellation donnée à Villefranche, voyez GIOFFREDO, ouvr. cité, t. I, pp. 149 et suiv., et la note de la p. 313.

5. Vado ou Vai, entre le cap de ce nom et Savone.

apresso poccho più di tre miglia [1], et quivi stando il signor Bassan prendette doe nave genoese, qualle lassiò andare, et quivi fo presentato da la Segnoria di Genoa [2]. Ali 28°, il signor d'Aramon, Monsignor d'Entrecaste[a]us, il R[do] prothonotario de La Gardia et io insieme con l'horo andorono a Savona, dove non trovasemo si non pochi citadini con alquanti soldati a la guardia de la cità et di lo castello [3]; da li qualli fussemo ricevuti con grande humanità.

1. Maurand avait d'abord écrit « d'un miglio ». — Gioffredo, t. I, p. 161, évalue cette distance à deux milles environ.

2. Adriani, *Istoria,* éd. citée, t. II, p. 98 : « ...Avendo [Barbarossa] con poco travaglio di vento contrario passato Monaco, e ricevuti doni dalla Signoria di Genova, passato oltre senza aver fatto danno alcuno a' Genovesi, si ricolse nel golfo della Spezia. » — Segni, *Storie fior.,* éd. citée, t. II, p. 321 : « Se n' andò [Barbarossa] ad un porto vicino a Savona, nel qual luogo fu presentato da' Genovesi di belli e d'assai drappi... » — Jovii *Hist.* (éd. de Paris, 1558, in-fol.), l. XLV, fol. 337 v° : « Ibi [Vadis Sabbatiis] ab Genuensi senatu multa tela serica, multisque recentibus cibariis

à 5 heures du matin à Vado, port de Ponant de Savone, à un peu plus de trois milles de la ville; pendant qu'il était là, le sieur Bassa prit deux nefs génoises qu'il laissa aller, et il lui fut fait des présents par la Seigneurie de Gênes. Le 28, M. d'Aramon, Monseigneur d'Entrecasteaux, le révérend protonotaire de La Garde et moi, nous allâmes ensemble à Savone, où nous ne trouvâmes que peu de citoyens avec quelques soldats laissés à la garde de la ville et du château; ils nous reçurent avec grande humanité.

benigne donatus est; indeque exiens, professus se in Liguria nemini nociturum, ad Ilvam insulam contendit. »

3. C'est là le premier témoignage de la terreur qui s'était répandue sur la côte d'Italie à la nouvelle du passage de Barberousse. On en trouvera beaucoup d'autres au cours de la relation de ce voyage dans la Méditerranée.

CAPITULO II

DI LA CITÀ DI SAVONA

Savona [1], cità antiqua nela Liguria, de antiqui et famosi auctori celebrata, distante di la superba cità di Genoa a miglie 30, da Livio [2] è chiamata *Savona*; ma Ponponio Mella [3] et Plinio [4] la chiamano *Sabbatia*. La causa di questa diferentia è che, regnante nel' Aphricano regno uno re chiamato Magone, il quale avendo pressa la cità di Genoa et arruinata, et restaurata que l'hebbe, andò, prese et ruinò la cità di Savona, qualle in quel tempo era edificata dove ogi è il porto chiamato Vac, locho antiquamente chiamato *Sabbatiis vadis* [5]. [Vac, porto apresso Savona ditto *Sabbatiis vadis*, logo famoso perche già vi si salvò Antonio triumvirato (*sic*), fugendo da la guerra di Modena [6]]. Da qui sia stata edificata dove è al presente et qui li habia datto il nome, fin al presente saper non possiamo.

Questa cità non sollo di abondantia et nobilità di citadini, ma ancho de mercadanti et mercantie, che quivi d'ogni parte dil mondo correno, è nobilissima

1. Sur Savone, voy. GIOFFREDO, *ouvr. cité*, t. I, pp. 188 et 214. Maurand a dessiné de Savone une assez jolie vue qu'il a coloriée et dont on trouvera la reproduction à la fin du présent volume, pl. II.

2. En réalité, *Savo*, et non *Savona* : « Savone oppido Alpino... » Lib. XXVIII, cap. 46.

CHAPITRE II

DE LA CITÉ DE SAVONE

Savone, antique cité de la Ligurie, célébrée par d'anciens et fameux auteurs, distante de 30 milles de la superbe cité de Gênes, est appelée *Savona* par Tite-Live; mais Pomponius Mela et Pline l'appellent *Sabbatia*. La cause de cette différence est qu'un roi nommé Magon, qui régnait au royaume d'Afrique, ayant pris et ruiné la cité de Gênes, après l'avoir restaurée, s'en alla, prit et ruina la cité de Savone, qui en ce temps était construite où est aujourd'hui le port de Vado, lieu anciennement appelé *Sabbatiis vadis*. [Vado, port près de Savone, dit *Sabbatiis vadis*, [est un] lieu fameux, parce que c'est là que se sauva le triumvir Antoine, en fuyant après la guerre de Modène]. Par qui a-t-elle été édifiée où elle est aujourd'hui et qui lui a donné son nom? Jusqu'à présent nous n'avons pu le savoir.

Cette cité, non seulement par le nombre et la noblesse des citoyens, mais encore des marchands et des marchandises qui y viennent de toutes les par-

3. Mela, 2, 72 (éd. Teubner-Frick).
4. *Hist. nat.*, l. III, c. 5 : « portus Vadum Sabatium ».
5. Cf. Gioffredo, ouvr. cité, t. I, pp. 13 et 17.
6. Cette phrase a été ajoutée dans la marge par Maurand lui-même.

et riquissima. Quivi è la scala de ogni mercantia di Piemonte. Havea questa città belissime mure e porto ad judicio mio più bello et galante che non è quelo di la città di Genoa; ma nel 1526 [1], avendo in lei guarnisone di fantarie al nome dil Cristianissimo Re di Francia Fransisco primo di questo nome, al presente regnante, fu presa, cassiati li Franziosi da Genovessi, li qualli arruinorono no[n] sollo le mure et bastioni fatti per li Franziosi, ma anchora il belissimo porto guastorono [2]. È estata nobilitata da tre sui figlioli Pontifici maximi, prima da Inocentio 2° [3], da Sixto 4° [4], doctissimo homo, il qualle exaltò non sollo in dignità li soy parenti, ma anchora agrandise la republica Savonese; il 3° fu Julio 2° [5], homo certo degnissimo de inmortal laude, e perche le sue virtù et opere sonno chomo la luce meridiana chiare al mondo, me ne tascio. È statta questa città dapoi sotto il dominio non sollo di Ludovico XII°, re di Francia, ma anchora di Francesco primo regnante, et ogidì di la comune di Genoa è subjugata et tenuta.

1. Gioffredo (t. I, p. 159) donne la date de 1528.

2. Pour diriger le mouvement commercial vers Gênes. Cf. Gioffredo, t. I, p. 159. — Seignelay se rappelait ce fait en 1671 : « Ils [les Génois] ont ruiné le fort de Vado près de Savone, qui étoit bâti à la pointe du cap sur le penchant de la montagne, et ils ont commencé une place assez grande sur le bord de la mer entre le bourg de Vado et le susdit cap... » — « De toutes les autres forteresses, la plus considérable est celle de Savone, qui est forte, quoique très irrégulière ; le port est grand et très assuré. C'est un très grand dommage que les Génois le laissent gâter et remplir tout exprès comme ils font, afin d'ôter tout commerce à la ville de Savone et de le transférer entièrement à celle de Gênes. » P. Clément, *L'Italie en 1671. Relation d'un voyage du marquis de Seignelay* (Paris, 1867, in-12), pp. 281 et 282.

ties du monde, est très noble et très riche. C'est là qu'est l'escale de toutes les marchandises de Piémont. Cette cité avait de très beaux murs et un port qui, à mon avis, était plus beau et plus galant que n'est celui de la cité de Gênes; mais, en 1526, ayant une garnison de gens de pied au nom du très chrétien roi de France François, premier de ce nom, à présent régnant, elle fut prise. Les Français furent chassés par les Génois, qui ruinèrent non seulement les murs et les bastions faits par les Français, mais détruisirent encore le très beau port. Elle a été ennoblie par trois de ses fils qui furent souverains pontifes, d'abord Innocent II, puis Sixte IV, très savant homme, qui, non content d'élever en dignité ses parents, agrandit encore la république de Savone; le troisième fut Jules II, homme vraiment très digne d'immortelle louange; mais comme ses vertus et actions sont pour le monde aussi claires que la lumière de midi, je m'en tais. Cette cité a ensuite été sous la domination non seulement de Louis XII, roi de France, mais aussi sous celle de François Ier régnant; aujourd'hui, elle est sujette de la commune de Gênes et tenue par elle.

3. C'est une erreur : Innocent II était né à Rome.

4. Sixte IV (Francesco Della Rovere) naquit, en effet, à Savone, le 22 juillet 1414.

5. Jules II (Giuliano Della Rovere) neveu de Sixte IV, né à Albissola, près de Savone, en 1441, se donnait à lui-même l'ethnique « Saonensis ». Cf. Federico PATETTA, *Nota sopra alcuni mss. delle Istituzioni di Giustiniano...*, dans le *Bulletino dell' Istituto di Diritto Romano* (Rome, in-8°, 1891), pp. 31-32.

CAPITULO III

DI LA PARTENSIA DI VAC E DI SAVONA

Ali 30 di magio, circa 2 hore dapoy mezo giorno, l'armata se partite dil porto di Vac, et se messe in alto mare per traversar et passar il cappo di Monte [1] soppra di Genoa miglie 15, et per li levanti non possendo, se ne retornò in Vac.

Ali 31 di magio, a mezo giorno, l'armata partite di Vac et se misse in alto mare.

Lo primo dil mese di jugno, esendo l'armata in alto mare, dove non se vedia altro che cel e aqua, circa II hore di notte se levò una groppada con grossissimo mar di labequi [2], fasendo baleni et troni horribilissimi, piosa grandissima, con una obscurità cossì grande che non era possibile a vederse le galere l'una com l'altra; et cossì stando, venero su il causet [3] de l'albero di la nostra capitania uno lume chiamato Santo Nicolao [4] et l'altro soppra di l'asta dil gua-

1. Le *Simiarium promontorium* des anciens, qui commence à Camoglio (Leandro Alberti, *Descrittione di tutta Italia,* Bologne, 1550, in-fol., p. 19).

2. En italien *libeccio* ou *lebeccio* (*libico,* de Lybie, d'Afrique), en provençal « labeche » ; c'est le vent du sud-ouest. Cf. Jal, *Gloss. naut.,* pp. 902 *a*, 917 *b* et 928 *b*.

3. Causset ou calcet (ital. *calcese*) : « C'est au haut du mât une pièce de bois où sont passées les poulies pour tirer les cordes. » Jal, p. 385 *a*.

4. Un des noms sous lesquels les marins français du moyen âge dési-

CHAPITRE III

DU DÉPART DE VADO ET DE SAVONE

Le 30 mai, vers deux heures après midi, la flotte partit du port de Vado et gagna la haute mer pour traverser et doubler le cap de Monte, à 15 milles au-dessus de Gênes, et ne pouvant y parvenir à cause des vents d'Est, elle s'en retourna à Vado.

Le 31 mai, à midi, la flotte partit de Vado et gagna la haute mer.

Le premier du mois de juin, la flotte étant en haute mer, où l'on ne voyait rien autre que le ciel et l'eau, vers deux heures de la nuit, s'éleva une tempête avec très grosse mer et vent du S.-O.; il faisait des éclairs et des coups de tonnerre très horribles, une très grande pluie, et une obscurité si profonde que les galères ne pouvaient se distinguer l'une l'autre. Et en cet état vinrent sur le calcet du mât de notre capitane une lumière appelée Saint-Nicolas, et une autre, que les mariniers nomment Sainte-Claire, sur la tige du

gnaient le feu Saint-Elme. D'après JAL (p. 1067 *b*), saint Nicolas, patron des marins, était invoqué quand le météore apparaissait sur la mâture d'un vaisseau; d'où le nom de feu Saint-Nicolas, c'est-à-dire feu contre les dangers duquel on s'adressait à saint Nicolas. — Cependant, ici, Maurand paraît le considérer non comme le feu Saint-Elme lui-même, mais comme un phénomène antérieur à l'apparition du feu Saint-Elme et qui l'annonçait.

gliar(l)det [1] de la pena [2], chiamato da marinari Santa Clara [3]. Mezo quarto d'hora apresso, il lume Sant' Elmo aparse soppra dil nostro alboro maestro et poy soppra il trinqueto [4]. Durò questo cattivo tempo hore 4, et mandò tutta l'armata qui in qua et qui in là, et cussì stando fu pressa da Barbarossa una nave marsegliese, garicha d'alumi, dove non fu trovato persona.

Ali 2° di jugno, in l'aurora, il mar fu tranquilo et abonassato, et circa 5 hore dapoy mezo giorno discuprissemo il Monte Negro [5] per levante et la Gorgona [6] per isaroco, la Cabraira [7] per mezi giorny. Ali 3° di jugno, a hore 2e de matin, esendo a uno miglio presso a la Gorgona, discuprissemo l'insula di Leuba et Corsicha a 50 miglie. L'armata passò infra la Gorgona et Cabraira. La Gorgona a noy stava per levante et siroco, et la Cabraira et Corsiga per mezi giorni et labequi cussì [8].

1. *Gaillardet*, « nom d'une flamme ou girouette triangulaire, courte, fendue à son extrémité et ressemblant à la cornette moderne ; on l'arborait, sur les galères, à la tête de chacun des deux mâts ». Il semble, d'après le texte de Maurand, que cet objet ait été, comme la cornette, une marque de distinction des bâtiments de guerre montés par des capitaines de vaisseau commandant une division navale. Cf. JAL, pp. 732 *a* et 522 *a*.

2. D'après JAL (p. 1157 *b*), *penne* est un mot français et provençal désignant l'une des deux pièces dont est composée l'antenne ou vergue latine. Le gaillardet paraît donc, sur la *Réale*, avoir été arboré, non sur le mât lui-même, mais sur la vergue.

3. Autre nom du feu Saint-Elme.

gaillardet de la penne. Un demi-quart d'heure après, le feu Saint-Elme apparut sur notre grand mât, puis sur le trinquet. Ce mauvais temps dura quatre heures et jeta la flotte qui d'un côté qui d'un autre ; et sur ces entrefaites fut prise par Barberousse une nef marseillaise, chargée d'alun, où l'on ne trouva personne.

Le 2 juin, à l'aurore, la mer fut tranquille et calmée, et vers cinq heures après midi, nous découvrîmes le Monte-Negro à l'E. et la Gorgona au S.-E., l'île Capraia au S. Le 30 juin, à deux heures du matin, comme nous étions à un mille environ de la Gorgona, nous découvrîmes l'île d'Elbe et la Corse à 50 milles. La flotte passa entre la Gorgona et Capraia. Nous avions la Gorgona par Est-Sud-Est, et l'île Capraia et la Corse par S.-S.-O., de cette manière-ci.

4. On distinguait le *trinchetto di proda,* mât de trinquet, mât de misaine, du *trinchetto di gabbia,* mât et voile de hune. C'est probablement du premier qu'il s'agit ici. Cf. JAL, pp. 1489 *b* et 1490 *a*.

5. *Monte Nero.* Non loin et un peu au sud de Livourne.

6. *Gorgona.* Ile de l'Archipel Toscan, à peu près à mi-chemin entre le golfe de la Spezia et l'île d'Elbe, vis-à-vis de Piombino.

7. *Cabraira.* Cette île, aujourd'hui nommée Capraja, est beaucoup plus grande que la Gorgona, dont elle est éloignée de 8 lieues marines environ.

8. Ici se trouve dans le ms. (fol. 186 v°) un petit croquis destiné à indiquer la position relative de ces îles ; mais ce croquis est tellement insignifiant que nous avons jugé inutile de le faire reproduire.

CAPITULO IV

. . . .

..... E [1] dentro nel'insula ala montagna miglie 4, in sima d'un monte, e è bela cosa e deletevolle a vedere, il qual monte è tuto di calamita perchè è una preda di color d'argento di grandessa d'un sforsier [2]. Subito che li aprossimassemo le nostre spade a doi palmi, se le tirò, che parse una man, et cussi forte se le tenia che era cossa mirabile. Ricolta che noy avessimo la preda di la calamita negra, andassemo, il signor di Rodon et doy altri con noy, et una guida del'insula, a la calamita biancha, la qualle è distante di la negra

1. Ici manque un feuillet (commencement du chapitre IV), qui contenait le récit de la descente de Barberousse, dans l'île d'Elbe. Barberousse, dit Adriani (*Istoria*, éd. citée, pp. 98-99), voulait absolument ramener en Turquie le fils du corsaire Giudeo [Sinan Bassa], qui était prisonnier de Jacopo d'Appiano, seigneur de Piombino. L'hiver précédent, des négociations avaient été ouvertes à cet effet; mais rien n'avait été conclu. Le seigneur de Piombino demanda qu'en échange de son prisonnier, on lui rendît tous les esclaves et prisonniers de ses États qui se trouveraient soit sur la flotte, soit en Turquie, et, qu'en outre, Barberousse prît l'engagement, au nom du Sultan, de ne plus attaquer l'État de Piombino. Barberousse y consentit, rendit environ vingt-sept esclaves qui se trouvaient sur les galères. L'enfant fut alors remis aux Turcs. Lorsqu'il monta à bord, ceux-ci le reçurent avec une extrême allégresse qui se manifesta par des cris perçants et des salves de toute leur artillerie. Bernardo Segni (*Storie fior.*, éd. citée, t. II, p. 323) ajoute que Sinan Bassa mourut de joie en revoyant son fils, lorsque Barberousse, dès son retour à Constantinople, le lui renvoya. — Selon Paul Jove (l. XLV, fol. 337 v°), Jacopo d'Appiano

CHAPITRE IV

. . . .

.....Et dans l'intérieur de l'île, à quatre milles de la montagne, au sommet d'un mont, lequel mont est tout entier d'aimant, et c'est belle et délectable chose à voir, parce que c'est une pierre couleur d'argent de la grandeur d'un coffret (?). Aussitôt que nous en approchâmes nos épées à la distance de deux palmes, elle les tira à elle de sorte qu'on eût dit une main, et si fort elle les tenait que c'était chose admirable. Quand nous eûmes recueilli la pierre de l'aimant noir, nous allâmes, le sieur de Rodon et deux

répondit que l'enfant avait été baptisé et que les prêtres affirmaient que l'on ne pouvait le livrer sans sacrilège.

2. Voici, en résumé, ce que dit de cette mine A. AMATI, *Dizionario corografico dell' Italia* (Milano, in-8), t. II, p. 110 : « Le cap Calamita est une montagne escarpée, située à l'extrémité méridionale de l'île d'Elbe. Les deux pointes par lesquelles se termine le cap du côté de la mer s'appellent la *Pointe noire* et la *Pointe blanche*. La mine en a à peine été déflorée par quelques fouilles exécutées dans la couche supérieure, où se voit une très vaste tranchée, d'où l'on a extrait, à divers intervalles, une certaine quantité de minerai, consistant pour la plus grande partie en fer oxydé plus ou moins magnétique, mêlé pourtant à beaucoup de peroxyde anhydre ou d'oligiste compact. »

3. Dans les recueils du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale je ne trouve (Cabinet de d'Hozier, vol. 295) qu'un personnage de ce nom, un Nivernais, Blaise de Rodon, écuyer, sieur de Villiers (analyses d'une quittance du 5 sept. 1517 et d'un compte du 3 nov. 1533). S'agit-il ici de ce personnage?

doe bone miglie et pessima strada, et per questo li altri nostri compagni ne lassiarono, non volendo venire. Colta che avessimo la calamita biancha con grandissima fatiga, ritornandose a l'armata, inanti le porte di Cappolievre [1], trovassemo parechii insulani, li qualli me diceno, che dove aviamo presa la calamita biancha, un mezo miglio più basso apresso al mare, vi era la minera dila marchisita d'oro [2]. Questo intesso me donò desiderio de ritornarvi una altra volta, et questo fatto averia, si la subita partenza dil'armata non fuse stata. Gionti che fussemo ne la *Rialle* nostra, donai parte de le racolte prede alo Ill° mio signore, le qualle hebe molto a piacere e grate.

Ali 10 adoncha di zugno, l'armata partite di Porto Longo [3] et fece vella per sirochi. Il Monte Cristo [4] a noy stava per labequi, et la Planosa [5] per mezi giorni, il Ziglio [6] per siroco, in questo modo [7].

1. Segni (*Storie fior.*, éd. citée, t. II, p. 322) et Jove (*Hist.*, l. XLV, fol. 338) disent que Barberousse, sur un premier refus que lui fit Jacopo d'Appiano, mit à sac Capoliveri. Jove ajoute même qu'ils attaquèrent sans succès d'ailleurs, « Vulturaium, excelsum prærupta in caute castellum ». — Adriani, non plus que Maurand, ne fait aucune allusion à cet événement.

2. L'île de la « pyrite d'or » est peut-être la mine de Vigneria, où il y a beaucoup de pyrites, mais de fer, et non pas d'or. Les cinq mines de l'île d'Elbe portent les noms de Rio Albano, Vigneria, Rio, Terra Nera et Calamita. — La forme italienne de *marchisita* est *marcassita*.

autres avec nous et un guide de l'île, à celle de l'aimant blanc, qui est éloignée de la noire de deux bons milles, sur une si détestable route que nos autres compagnons nous abandonnèrent et ne voulurent pas venir. Lorsque nous eûmes recueilli l'aimant blanc avec très grand peine, en nous en retournant à la flotte, devant les portes de Capoliveri, nous rencontrâmes plusieurs insulaires, qui me dirent qu'à un demi mille plus bas que l'endroit où nous avions pris l'aimant blanc, près de la mer, se trouvait la mine de pyrite d'or. Ce renseignement me donna le désir d'y retourner une autre fois, et je l'aurais fait si la flotte ne fût subitement partie. Quand nous fûmes arrivés dans notre *Réale,* je donnai une partie des pierres recueillies à mon illustre seigneur, qui les eut fort à plaisir et à gré.

Le 10 de juin donc, la flotte partit de Porto Longone et fit voile par le S.-E. Nous avions l'île de Monte Cristo au S.-O. et l'île Pianosa au S., le Giglio au S.-E., en cette manière-ci.

3. Sur Porto Longone, voy. Jove, *loc. cit.* — Aujourd'hui Longone, à 14 kilomètres et demi de Portoferrajo (province de Livourne).

4. L'île granitique de Monte Cristo, dans l'Archipel toscan, se trouve entre la Corse et la Toscane, à 50 kilomètres au sud de l'île d'Elbe.

5. A 12 kilomètres au sud-ouest de l'île d'Elbe.

6. Grande île qui se trouve à 17 kilomètres à l'Ouest de Monte Argentario (province de Grosseto).

7. Ici se trouve (fol. 187) un petit croquis qui ne valait pas la peine d'être reproduit.

CAPITULO V

DI LA PARTENSA CHE FECE L'ARMATA DE LA INSULA DE L'EUBA, ET DE LA PRESSA DE TALAMONE, CASTELLO DE LI SENESI

Perche Vostra Magnifica Signoria nel primo capitulo a visto chome Sala Rais era capitanio de 60 galere qualle erano sempre l'avantiguardia di l'armata, non dirò altro. In quelli giorni che l'armata stava al Porto Longo, cioè ali 9 del ditto, lui se partite e andò à Talamon [1], castello asai forte in terra ferma, subditto di la Signoria di Siena. Gionto a Talamon che fu Sala Rais, il 10 dil ditto, a la diana, prese la terra, et non vi ritrovando persona, perche l'habitanti erano fugitti chi a Monti(i)ano [2] e qui a Siena, vi fece metere il focho. Dentro dil castello, il qualle è asai forte, vi erano anchora de più fortificati fra soldati et homini di Talamone in numero 156. Messo il focho a la terra, Sala Rais messe le guardie atorno al castello, a quello medesimo giorno, cioè ali 10 di zugno, a hore 5 dapoy mezo giorno. Il signor Bassan Barbarossa co(n)l resto di l'armata gionse a Talamon, et subito venero da sua Signoria doy del castelo, un capitanio chiamato Meo [3] et uno altro con lui, et

1. Talamone, qui fait aujourd'hui partie de la commune d'Orbetello, est situé au sud-ouest de cette commune, et au nord du Monte Argentario.

CHAPITRE V

DU DÉPART QUE FIT LA FLOTTE DE L'ILE D'ELBE ET DE LA PRISE DE TALAMONE, CHATEAU DES SIENNOIS

Votre Magnifique Seigneurie a vu dans le premier chapitre comment Salah Rais était capitaine des 60 galères qui étaient toujours l'avant-garde de la flotte; je n'en dirai donc rien d'autre. En ces jours où la flotte mouillait à Porto Longone, c'est-à-dire le 9 dudit mois [de juin], Salah Rais partit et alla à Talamone, très fort château en terre ferme, soumis à la seigneurie de Sienne. Une fois arrivé à Talamone, le 10 dudit mois, à la diane, Salah descendit à terre, et n'y rencontrant personne, parce que les habitants avaient fui qui à Montiano et qui à Sienne, il y fit mettre le feu. Dans le château, qui est très fort, il y avait encore, des plus fortifiés, 156 hommes, tant en soldats qu'en habitants de Talamone. Le feu mis au pays, Salah Rais plaça des gardes autour du château, ce même jour, c'est-à-dire le 10 juin, à cinq heures de l'après-midi. Le seigneur Bassa Barbe-

2. Montiano, fraction de la commune de Magliano (province de Grosseto).

3. Ce capitaine Mei (un nom bien toscan) n'est pas nommé par ADRIANI qui dit cependant que Barberousse fit à Talamone 90 prisonniers environ et laissa libres le châtelain et le capitaine du château. Éd. citée, p. 99.

questo per rendere il castelo, la roba e persone salve; e questo dal signor Bassan non havendo possuto obtenere, sene retornorono mesti nel castelo. Partiti che furono il capitanio Meo col' compagno, il signor Bassan commandò virar la proa a certe galere contra il castello, le qualle li tirorono contra 31 colpo (*sic*) di canon, et quelli che vi eraro (*sic*) dentro non sollo d'uno colpo d'archibuso feseno difesa. La notte sopragiongendo fece lasiar il tirar ale galere. Circa la meza notte, quelli dil castello se messino a insir per una bonbardera [1], et de aquelli che fasevano la gardia atorno ne fureno presi 17, li qualli subito furono messi a la cadena [2].

Ali 11 di zugno, nel far de giorno, il castello se rendite a descretione dil signor Barbarossa, et tuti quelli che se trovorono dentro, qualli erano in numero 140, fureno prezi et messi a la cadena. Li colpi de canon che tirorono le galere, amassarono dentro dil castello di Talamon homini 4. Et quando Sala

1. Selon SEGNI (*Storie fior.*, éd. citée, t. II, p. 323), les Janissaires coururent en effet dans les terres jusqu'à « Monteano » [Montiano], qu'ils saccagèrent. — Cf. JOVE (l. XLV, fol. 338 v°) : « Eadem vi celeritateque Barbari introrsus a litore octo millibus passuum distans Monteanum oppidum noctu pervenere, Monteanensesque ad unum fere omnes miserabili captura oppressere sic ut pauci tantum aratores et agricolæ, qui in opus exierant, servarentur. »

2. JOVE (l. XLV, fol. 338 v°) raconte ce fait un peu différemment

rousse arriva avec le reste de la flotte à Talamone, et aussitôt vinrent trouver la seigneurie deux des gens du château, un capitaine nommé Meo et un autre avec lui, afin de rendre le château, sous condition que les biens et les personnes seraient saufs ; n'ayant pu obtenir ces conditions du seigneur Bassa, ils s'en retournèrent désolés au château. Après le départ du capitaine Meo et de son compagnon, le seigneur Bassa ordonna de tourner la proue contre le château à certaines galères, qui tirèrent contre ledit château 31 coups de canon, et ceux qui étaient dedans ne se défendirent pas même par un coup d'arquebuse. La nuit survenant fit cesser le tir des galères. Vers la mi-nuit, les gens du château se mirent à sortir par une bombardière, et ceux qui faisaient la garde autour dudit château en prirent 17, qui furent aussitôt mis à la chaîne.

Le 11 juin, à la pointe du jour, le château se rendit à la discrétion du seigneur Barberousse, et tous ceux qui se trouvèrent dedans, au nombre de 140, furent pris et mis à la chaîne. Les coups de canon tirés par les galères tuèrent quatre hommes dans le château de Talamone. Et quand Salah Rais arriva

« Quo periculo territi qui exiguo præsidio præerant Hieronymus et Ambrosius cum Verdone centurione, perforato muro ad adversam oppidi partem effugere conantes, a Turcarum circunfusorum corona capiuntur » ; et il continue son récit par cet incident étrange : « Oppidumque ita diripitur, ut Barbarussa in domum Bartholomæi Telamonii igne desæviret, sepulchrumque ejus paulo ante defuncti violatis ossibus disjiceret, quod is superioribus annis Pontificiarum præfectus triremium prædabundus ad Lesbum insulam usque provectus, Mityleneum agrum paternasques Barbarussæ possessiones evastasset. »

Rais arrivò atorno al castello, quelli de dentro amasorono 5 Turchi.

Stando l'armata atorno a Thalamone, se partitero Turchi in numero 150 et andorono a uno castello a la montagna, il qualle preseno, et ne menorono parecchi homini et donne, pute et putini ischiavi a le galere. Thalamone è fatto cussì [1].

1. Ici manque au moins un feuillet, qui contenait le croquis à la plume de Talamone et (chapitre VI et commencement du chapitre VII) le récit de l'affaire d'Orbetello. — Après la prise de Talamone par Barberousse, les Siennois, qui avaient d'abord repoussé les offres de secours du duc de Florence Cosme Ier, lui dépêchèrent Ambrogio Nuti pour implorer son aide. Le duc leur envoya Stefano Colonna avec 4,000 gens de pied de ses ordonnances, qui arrivèrent lorsque Barberousse était déjà entré de vive force à Portercole; don Giovanni de Luna n'était arrivé que pour voir brûler cette place et s'était retiré à Orbetello, d'où il pensa s'enfuir, en voyant les janissaires débarqués avec leur artillerie, et il aurait laissé la ville en proie aux janissaires, si le renfort du duc et la cavalerie de Chiappino Vitelli ne fussent survenus. Ceux-ci forcèrent à la retraite les Turcs et les gens du prieur de Capoue, qui encourageait vivement les Turcs à s'emparer de cette place très forte. Mais Barberousse avait hâte de regagner Constantinople. Tel est le

autour du château, les gens qui étaient à l'intérieur tuèrent cinq Turcs.

La flotte étant autour de Talamone, les Turcs partirent au nombre de 150 et allèrent à un château situé dans la montagne, qu'ils prirent ; ils en emmenèrent sur les galères, comme esclaves, plusieurs hommes et femmes, petites filles et petits garçons.

Talamone est fait ainsi.

récit plus ou moins exact de SEGNI (*Storie fior.*, éd. citée, t. II, p. 324). ADRIANI (*Istoria*, éd. citée, t. II, pp. 99-101), raconte plus simplement qu'à la nouvelle du danger qui menaçait Orbetello, don Giovanni de Luna partit de Sienne avec cinquante Espagnols de la garde, quelques jeunes gens Siennois et quelques autres soldats, et entra dans la place la nuit même où Barberousse envoyait les janissaires pour la prendre. Si la cavalerie du Duc ne fût pas survenue aussitôt, il n'est pas sûr que l'ennemi ne se fût pas rendu maître de la ville. Car les Turcs, montés sur des bateaux et des barques, avaient déjà pris des dispositions pour l'attaquer et taillaient des pièces de bois pour en faire des travées qui leur permettraient d'accoster la terre par le lac. Mais, voyant le renfort et la cavalerie qui descendaient vers la mer, ils se retirèrent sur leurs galères, après avoir d'abord couru le pays à huit milles à la ronde, pillant, brisant et brûlant tout. Cf. JOVE, lib. XLV, fol. 339 v°.

CAPITULO VI

. . . .

....La matina a 2 hore, lo Illmo mio signor me dice que essendo quel giorno la festa del *Corpus Domini*, que lui volia vedere (*sic*) la messa in terra [1], et che me andasse garnire [la capella]. Per il chè subito il padaglione fu tesso in terra, et tuta la capella guarnita, et io fui presto; un quarto d'hora dapoy, sua Ill^{a} Segnoria insieme col' Magnifico signor prior di Capua e tuti li altri gentilhomini de le nostre galere udirono la messa. Udita la messa, il mio Ill^{o} signor insieme con tuti li altri se ne retornò in galera et se messe a disnare. Stando il mio Ill^{o} signor anchora a tavola, avendo quasi fornito de disnare, li venero le nove chomo quelli di la terra de Porto Herculi [2], qualli erano in numero 80 homini, se herano resi al signor Bassan, con questi patti, cioè que 'l signor Bassan lassaria 30 homini de l'horo, qualli a lui parrebe [3]. Resa la terra et intratovi dentro li Turchi, il signor Bassan lassiò 30 homini di quelli que furono trovati dentro, chussì chomo avea promesso, et li altri mese a la

1. L'Eucharistie ne pouvait être consacrée à bord. Cf. Ch. de La Roncière, *Hist. de la marine française*, t. I, p. 292.

2. Portercole, qui fait aujourd'hui partie de la commune de Monte Argentario, est situé à l'Est du promontoire du Monte Argentario.

CHAPITRE VI

. . . .

....Le matin, à deux heures, mon très illustre seigneur me dit que, ce jour étant celui de la Fête-Dieu, il voulait entendre la messe à terre et que je devais aller préparer la chapelle. Aussitôt donc, la tente fut dressée à terre et la chapelle préparée, et je fus prêt ; un quart d'heure après, son illustrissime Seigneurie avec le magnifique seigneur prieur de Capoue et tous les autres gentilshommes de nos galères entendirent la messe. La messe entendue, mon très illustre seigneur avec tous les autres s'en retourna sur la galère et se mit à dîner. Mon très illustre seigneur était encore à table et avait presque fini de dîner, quand il lui vint la nouvelle que les gens de Portercole, qui étaient au nombre de 80 hommes, s'étaient rendus au seigneur Bassa à la condition que le seigneur Bassa laisserait dans la place 30 d'entre eux, ceux qu'il voudrait. La ville rendue, les Turcs y entrèrent et le seigneur Bassa laissa 30 hommes de ceux qui y furent trouvés, comme il l'avait promis, et mit les autres à la chaîne. Mais l'artillerie ne cessa pas le feu et continua toujours à battre le château, si bien que

3. Ce détail et le suivant sont confirmés par ADRIANI, *Istoria*, éd. citée, t. II, p. 99.

cathena. Per questo mai non sessò l'arti(l)gliaria, ma sempre continuò a batere il castello; per il chè quelli di dentro quel giorno medessimo in sul tramontar dil solle se reseno insieme col' castelo a la misericordia dil signor Bassan Barbarossa. Vi erano dentro anime 150, tra li qualli vi avea 25 soldati spagnoli con l'horo capitanio, anchora lui spagnolo [1]; qualli tuti furono messi a la cadena. Presso il castello et sachegiato, fu meso il focho ali quatro canti de la terra, e non vi è restato una solla casa integra, perche il focho vi è stato de continuo 3 giorni.

Perche questo castello de Porto Herculi è bello et forte, quel signor Bassan il dette al Ill° mio signor insieme con l'artigliaria que fu trovata dentro, que erano colovrine di bronzo 3, et certe pese di ferro. Visto il sito et la fortessa dil castello, il ditto Ill° mi[o] signor insieme col' signor prior di Capoa reparorono quel que l'artigliaria avea guasto, et di più feceno certi bastioni de terra, et vi misseno vitoaglie et munitione con guarnisone di fantarie al nome di la Cristianissima Maestà [2].

1. Ce chiffre de 150 est encore confirmé par ADRIANI, *Istoria*, t. II, p. 100; mais il dit que le capitaine et le châtelain furent emmenés en liberté (c'est-à-dire non mis à la chaîne) à bord de la galère de Barberousse : « eccetto il Capitan della terra e il Castellano, che furon menati liberi in sulla galea di Barbarossa. » — D'après JOVE (lib. XLV, fol. 339), ce capitaine s'appelait Coranza : « suppositam arcem ipsumque oppidum tanta vi diverberarunt Barbari, ut Carolus Manutius Senensis et Coranza Hispanus inusitato summæ cladis periculo territi, cum præsidio in servitutem se dederent, oppidum incenderetur a Barbaris et Chisianæ magnificentissimæ domus deliciæ vastarentur. Chisius enim Senensium vir elegantissimus, qui summæ opulentiæ erat publicanus, hoc oppidum operosis ædificiis

ceux qui y étaient, ce jour même, vers le coucher du soleil, se rendirent, eux et le château, à la merci du seigneur Bassa Barberousse. Il y avait dedans 130 âmes, parmi lesquels 25 soldats espagnols avec leur capitaine, espagnol aussi; ils furent tous mis à la chaîne. Le château pris et saccagé, le feu fut mis au quatre coins de la ville; il n'y est resté qu'une seule maison intacte, car le feu y dura sans cesser pendant trois jours.

Comme ce château de Portercole est beau et fort, le seigneur Bassa en fit don à mon très illustre seigneur en même temps que de l'artillerie qui y fut trouvée, c'est-à-dire trois couleuvrines de bronze et certaines pièces de fer. Vu la forte situation du château, mon très illustre seigneur et le prieur de Capoue réparèrent ce que l'artillerie avait endommagé, firent en outre certains bastions de terre et y mirent des vivres et des munitions avec une garnison de gens de pied au nom de Sa Majesté très chrétienne.

exornarat. » — Sur l'acquisition de Portercole par Agostino Chigi, cf. C. Cugnoni, *Agostino Chigi il Magnifico* (Rome, in-8°, 1881), p. 39 (*Portus Herculis administratio*); ibid., p. 121, texte de l'acte passé entre la république de Sienne et Chigi, 15 mars 1507; *Appendice* (1883), pp. 28-30, « Conventiones inter D. Augustinum Chisium et magistrum Colam Mathucii super edificatione arcis Portus Herculis », 22 mars 1518, et deux autres actes relatifs à Portercole, du 13 octobre 1519 et du 8 août 1527. — Brantôme (éd. citée, t. IV, p. 131) exagère donc en disant : « Ce fut luy [le prieur de Cappoue] le premier autheur de ceste forteresse du Port-Hercule, qui se void encore aujourd'huy très belle; aussi les Espagnols y ont un peu adjousté du leur. »

2. Adriani (*Istoria*, p. 101) raconte que Barberousse, après avoir échoué

A li 13 di zugno, di notte, Sala Rais partite de Porto Herculi et andò al insula del Ziglio [1], discosta di terra ferma 15 miglie, subdita a li Senesi. Questa insula è habitata. La terra è asai forte, ma il castello fortissimo. Gionto Sala Rais al Ziglio con 40 que galere et galeote, assediò la terra. Vedendo questo, quelli de la terra tuti se retirorono nel castello. Visto Sala Rais que con sï pocha gente non era possibile prendere il castello, mandò una galiota a Porto Herculi dal signor Bassan. Ali 15 di zugno de matin, il signor Bassan con 15 galere partite di Port'Herculi et andò al Ziglio. Gionto che fu, subito intrò ne la terra et non vi trovando persona, vi fece metere il focho. Dapoy fece decendere certi canoni in terra, et tirati su al castelo, comandò il castelo fuse batuto. Ali 17 di zugno, a 12 hore, il castel del Ziglio fu preso da li Turchi d'asalto, et vi morite 30 Turchi. Furono prese anime cristiane *utriusque sexus* 632 [2]. Intrato il signor Bassan nel castelo, comandò li fuseno menati dinansi tuti li primi de la terra; amenati che li furono, fese tagliar la testa a tuti in sua presentia, et anchora a un prete. Questo fatto, fesse brusar et arruinar il castelo. Cossa certo mirabille que el nome Turche[s]co sia apresso de Cristiani cussì horribile et tremendo, que se facia perdere non sollo le forse, ma

devant Orbetello, au grand déplaisir des Français, avait commencé, sur le conseil du prieur de Capoue, à fortifier Portercole et qu'on y avait mis une garnison française; que pendant ce temps Polin et Leone Strozzi avaient envoyé à Rome Baccio Martelli pour offrir au Pape Portercole et Talamone, dont les Farnèse avaient grande envie et sur lesquels ils élevaient quelques prétentions. C'était pour amener le Pape à se déclarer en faveur

Le 13 juin, de nuit, Salah Rais partit de Portercole et alla à l'île du Giglio, éloignée de la terre ferme de quinze milles et soumise aux Siennois. Cette île est habitée. La place est très forte; le château est plus fort encore. Salah Rais, arrivé à Giglio avec 40 galères et galiotes, assiégea la place. Voyant cela, ceux du pays se retirèrent tous dans le château. Salah Rais, voyant qu'avec si peu de gens il n'était pas possible de prendre le château, envoya une galiote au seigneur Bassa, à Portercole. Le 15 juin au matin, le seigneur Bassa partit de Portercole avec quinze galères et alla au Giglio. Arrivé là, il entra aussitôt dans la place, et n'y trouvant personne, il y fit mettre le feu. Ensuite, il fit descendre à terre un certain nombre de canons, les fit traîner jusqu'au château et commanda de le battre. Le 17 juin, à douze heures, le château du Giglio fut pris d'assaut par les Turcs, et il y mourut trente Turcs. Furent faites prisonnières 632 âmes chrétiennes *utriusque sexus*. Le seigneur Bassa, une fois entré dans le château, ordonna que l'on amenât devant lui tous les principaux du pays; dès qu'ils furent amenés, il leur fit couper la tête à tous en sa présence, et même à un prêtre. Cela fait, il fit brûler et démolir le château. C'est une chose vraiment étonnante que le nom turc soit pour les chrétiens si hor-

de la France, comme il semblait qu'il en eût eu le désir; mais il se tenait alors sur la réserve, un peu inquiet de la tournure des affaires de François Ier.

1. Cf. Jove, éd. citée, lib. XLV, fol. 339 v°.

2. Adriani (*Storia*, p. 101) porte le nombre des prisonniers à 700. — Segni (*Istorie fior.*, t. II, p. 324) dit seulement : « Vi fè molta preda d'anime. »

anchora l'inteletto, che esendo in fortissimi castelli non manchi lion contra di loro a difenderse. Certo ad judicio mio altro non è l' causa salvo li peccati de li Cristiani, *quia omnis caro corrupit viam suam*[1]. A quel giorno medes(s)mo, circa l'hora di sena, il signor Bassan insieme con Sala Rais et tute le galere partite dil Ziglio arrivorono a Port'Herculi. Ali 18 di zugno, il signor Bassan andò in terra et fese menar in terra tuti li prisoni christiani que erano stati presi, tanto di[2] . . . .

. . . .

se era partito con 60 galere di Porto Herculi. A quel giorno medes(s)mo, l'armata gionse in mezo de doe insole non troppo grande, l'una chiamata Maldeventre[3], et l'altra Bentiten[4], et quivi dete fondo et stete fine a la diana.

Quelle insole sonno fatte cussì et sonno nel mare Tirreno, deshabitate[5].

Ali 23, a la diana, l'armata partite de l'insula di

1. Ces réflexions fort justes de Maurand se terminaient d'abord ainsi : « que certo ogidì *totus mondus est in maligno possitus.* » — Quant à la seconde citation, elle est tirée de la Genèse, VI, 12 : « omnis quippe caro corruperat viam suam super terram. »

2. Il manque encore ici un feuillet au moins du manuscrit de Maurand. Ce feuillet devait contenir le récit du voyage de la flotte de l'île du Giglio à Civitavecchia et le long des côtes des États de l'Église. ADRIANI dit (t. II, p. 10) qu'après avoir brûlé la forteresse et la ville du Giglio, Barberousse tourna la proue vers Civitavecchia sans causer le moindre dommage aux terres de l'Église ; et p. 120 : « trascorrendo le marine della Chiesa senza far danno alcuno, era passato nel Regno di Napoli. » — SEGNI, toujours moins sûr qu'Adriani, s'étonne de la conduite étrange de Barberousse et prétend que le Pape lui fit faire de magnifiques présents, de sorte qu'il semblait que le Pape et Barberousse fussent de vieux amis : « di sorte che pareva

rible et si terrible qu'il leur fasse perdre non seulement les forces, mais encore l'intelligence, puisque même dans de très forts châteaux, il n'est lion qui ne faille à se défendre contre eux. Certes, à mon avis, il n'y a pas à cela d'autre raison que les péchés des chrétiens, *quia omnis caro corrupit viam suam.* Ce jour même, vers l'heure du souper, le seigneur Bassa et Salah Rais, partis du Giglio avec toutes les galères, arrivèrent à Portercole. Le 18 juin, le seigneur Bassa alla à terre et y fit mener tous les prisonniers chrétiens qui avaient été capturés tant de. . . . .

. . . .

....était parti de Portercole avec 60 galères. Ce jour même, la flotte arriva entre deux îles assez peu grandes, l'une appelée Maldeventre et l'autre Ventotene; elle jeta l'ancre à cet endroit et y mouilla jusqu'à la diane. Ces îles sont faites ainsi et sont dans la mer Tyrrhénienne, non habitées.

Le 23, à la diane, la flotte partit de l'île de Ven-

che il Papa e Barbarossa si fussono conusciuti gran tempo. » *Storie fior.*, éd. citée, t. II, p. 324. — La vérité est qu'il avait sur ce point des instructions précises; il avait été convenu, entre Soliman II et François I[er], que la flotte turque ne fournirait aucun prétexte personnel de plainte au Pape, chef de la Chrétienté, si lesée par cette alliance imprévue. Il en avait déjà été ainsi lors de l'arrivée de la flotte turque. Cf. plus bas, à l'*Appendice* IX, la lettre de Claudio Tolomei à Gianfrancesco Bini.

3. Écueil situé à l'Ouest de la Sardaigne, d'une longueur de 2 kilomètres environ.

4. L'île de Ventotene, appelée aussi Vendotena ou Pandataria, se trouve dans la mer Tyrrhénienne (golfe de Gaète); elle est de forme à peu près circulaire et presque partout inaccessible.

5. Voyez planche III, 1.

Bentiten et venete apresso d'una isola ancora lei nel mar Tirreno, propingha a la famosa cità de Napoli a 20 miglia, chiamata Iscla [1]. Questa insola è grande asai, habitata, frutifera, et n'è signore il Marchese dil Guasto [2]. Vi sono 8 cassali; lo principale [è] qualle se chiama Iscla, dove è uno castello insieme con la terra fortissimo. Qui la più parte dil tempo se tiene la signora Marchisa insieme con le sue riquesse [3]. In uno porto da tramontana d'Iscla a 3 miglia, dove sonno certi maguaseni, trovassemo Sala Rais, il qualle avea brusato la notte inanti certi casali in questa insola et preso anime *utriusque sexus* doe milia et 40 [4].

Il castello et la vila sonno fatti cussì [5].

Inanti di questo castello d'Iscla, l'armata stete uno poccho in giolio [6], et poy andò far fondo sotto di la

1. En marge, on lit, de troisième main, la note suivante : « Phitecusa insula, quæ et Ænaria a statione navium Æneæ dicta est. Homerus Inarime vocat; a Grecis Pithecusa [a] figlinis liariorum [doliorum]. Pli[n.], l. 3, c. [6]. » — L'île d'Ischia est située entre le golfe de Naples et celui de Gaète, à 12 kilomètres du cap Misène. — Suivant Jove (lib. XLV, fol. 340), la ville de Centocelle n'échappa au pillage et à l'incendie que grâce aux supplications de Leone Strozzi : « Indeque directo cursu in Aenariam delatus, odii sui ad Nicem in Alfonsum Davalum concepti omnem acerbitatem effudit, quum nocturna descensione facta, undique insulam complexus, omnes prope incolas, nequicquam in altissima Abacœti montis culmina evadentes intercepisset, tresque præcipuos ejus insulæ pagos, Forinum, Pansam et Varranium, evastasset. Ipsum vero oppidum Pythacusas, Davali sedem, abrupto in colle disjunctaque a mari positum, quum tormentis egregie esset permunitum, aggredi non potuit. Exinde abradens Prochitam, illato minore detrimento, quod incolæ demigrantes magna ex parte Pythacusas confugissent, in Puteolanum sese intulit sinum, eo ordine ut classis a Miseno ad Avernum toto Baiano litore extenderetur, tutaque esset a tormentis ejus excelsæ arcis, quæ est ad Baulos, antiquis Hortensii oratoris deliciis nobilis. »

totene et arriva près d'une île, située aussi dans la mer Tyrrhénienne, distante de 20 milles de la fameuse cité de Naples, et nommée Ischia. Cette île est très grande, habitée, fertile, et le marquis del Vasto en est le seigneur. Il y a huit villages, dont le principal se nomme Ischia, où est un château très fort comme le pays lui-même. C'est là que la plupart du temps se tient Madame la marquise avec ses richesses. Dans un port qui est à trois milles au nord d'Ischia et où sont des magasins, nous trouvâmes Salah Rais qui, la nuit précédente, avait brûlé plusieurs villages de l'île et y avait pris 2,040 âmes *utriusque sexus*.

Le château et la ville sont ainsi faits.

Devant ce château d'Ischia la flotte se tint quelque temps au roulis, puis alla jeter l'ancre sous la ville

2. Le marquis de Pescara, Ferdinando Francesco d'Avalos, mari de Vittoria Colonna, était mort à 32 ans, en 1525, laissant ses biens à son cousin Alfonso d'Avalos, marquis del Vasto, celui-là même qui fit traîtreusement assassiner Antoine Rincon et Cesare Fregoso en 1541.

3. Vittoria Colonna avait fait plusieurs séjours à Ischia; sa correspondance l'atteste pour les années 1525, 1526, 1528, 1530, 1531, 1532 et 1533. (V. *Carteggio di V. Colonna...*, raccolto e pubblicato da Ermanno FERRERO e Giuseppe MÜLLER, Torino, 1889, petit in-8°, et Supplemento de TORDI, 1892). — Mais il s'agit ici de la femme de son cousin Alfonso (cf. la note précédente), Marie d'Aragon.

4. Selon ADRIANI (t. II, p. 121), qui place le pillage et les incendies de Procida avant l'attaque d'Ischia, Barberousse prit dans cette dernière île « plus de 1,500 personnes », et n'osa pas entreprendre l'assaut de la forteresse qui passait pour expugnable. — SEGNI (t. II, p. 324) dit, comme Paul Jove, que le Bassa pilla et dévasta Ischia et Procida pour se venger du renfort amené aux Niçois assiégés par le marquis del Vasto.

5. Voyez planche III, 2.

6. *Giolio*, pour *giolito*. Cf. JAL, *Gloss. naut.*, p. 783 *a*.

terra de l'insola chiamata Progita [1], insola belissima, abondante de frute d'ogni sorte. Questa insolla è piana et competentemente granda, subdita (chomo me fu ditto) al marchese dil Guasto, et distante di terra ferma uno miglio, de la città de Napoli 12 miglie. In questa insola vi sonno belissimi giardini di diversi gentil'homini Napolitani. Vi sono certi cassali spesialli. Vi è la terra chiamata Progita [2], la qualle è fatta cussì [3].

1. L'île de Procida, située à une demi-lieue environ du château d'Ischia.
2. Voyez planche IV.

de l'île appelée Procida, très belle île, abondante en fruits de toute sorte. Cette île est plate et suffisamment grande, soumise (comme il me fut dit) au marquis del Vasto, et éloignée de la terre ferme d'un mille, de la cité de Naples de douze milles. En cette île il y a de très beaux jardins appartenant à divers gentilshommes napolitains. Il s'y trouve certains villages particuliers et la terre nommée Procida, qui est faite ainsi.

3. « Prohitam vocat Plinius quod ab Ænaria profusa sit. » Cf. *Hist. nat.*, l. III, c. 6.

CAPITULO VIII

DE LA [DIM]ORRA CHE FESE [L'AR]MATA TRA POZOL ET BAIA, ET DE LA [B]ATARIA FATTA A POZOLO

Ali 25 de zugno, nel far del giorno, se partite l'armata de l'insola di Progita et andò dar fondo in messo di Possolo et Baia. Li primi che desseseno in terra furono certi Levantini, li qualli essendo apresso dil Monte di Senere, che è tra Baia et Possollo, si trovorono a scaramusar con certi cavali que erano insidi di Possol, li qualli erano in numero 20, et scaramusando, a uno cascò il cavallo sotta, et derelitto da soy compagni, fu preso de li Levantini et menato a la cathena [1]. Scaramusando li Levantini, il signor

1. Voici le récit d'ADRIANI, t. II, p. 121 : « Barberousse divisa ses forces à terre en trois groupes contre Pouzzoles, et avec l'artillerie il s'efforça d'effrayer et de gagner rapidement la place ; mais les assiégés se défendaient courageusement, et le vice-roi [Don Pedro Alvarez de Tolède], à la nouvelle du danger, y envoya quelques gens de pied espagnols et italiens ; lui-même, qui était à Naples, monta à cheval, appela aux armes tous les gens de pied et de cheval, leur donnant l'ordre de le suivre, et en peu de temps il réunit 12,000 fantassins de la ville et près de 2,000 chevaux en y comprenant ceux de sa maison. Après avoir laissé bonne garde aux portes et soigneusement visité les forteresses, il fit route avec eux vers Pouzzoles, où les Turcs avaient pendant douze heures ou plus battu la place avec leur artillerie en y perdant quelques-uns des leurs, parce qu'il n'y avait que deux d'entre eux qui fussent au fait des assiégés, un capitaine espagnol et un homme d'armes, plus hardi que les autres, et qui fut fait prisonnier. Les Turcs, désespérant de prendre la place et entendant déjà le son des tambours

CHAPITRE VIII

DU SÉJOUR QUE FIT LA FLOTTE ENTRE POUZZOLES ET BAIES ET DE LA BATTERIE FAITE CONTRE POUZZOLES

Le 25 juin, à la pointe du jour, la flotte partit de l'île de Procida et alla jeter l'ancre entre Pouzzoles et Baïes. Les premiers qui descendirent à terre furent certains Levantins qui, étant près du Monte di Cenere, située entre Baïes et Pouzzoles, engagèrent une escarmouche avec des cavaliers qui étaient sortis de Pouzzoles au nombre de vingt; pendant cette escarmouche, le cheval de l'un d'entre eux s'abattit; il fut abandonné par ses compagnons, pris par les Levantins et mené à la chaîne. Durant l'escarmouche des

et des trompettes du vice-roi, qui venait en toute hâte à leur rencontre avec six pièces d'artillerie, regagnèrent sans tarder leurs galères. » — Ce capitaine espagnol est peut-être l'ingénieur Casamata, que l'on verra mentionné plus bas. — Selon SEGNI (t. II, p. 324), Barberousse aurait chargé Salah Rais (*Salicco*, comme il l'appelle) de l'attaque de Pouzzoles. — Les détails de ces deux récits se retrouvent dans JOVE, lib. XLV, fol. 340.

BRANTÔME, comme les historiens italiens, attribue la retraite de Barberousse devant Pouzzoles au secours rapidement organisé et amené par Don Pedro de Tolède : « Ce n'est pas tout que bien gouverner en temps et lieu paisible ; mais il la préserva [Naples] fort bien contre les dangers et guerres, ainsi qu'il fit fort bien lors que Barberousse retourna de Provence. Il fit semblant d'en vouloir ravager les costes du réaume ; mesmes qu'il avoit desjà assiégé Pussol (y ayant desjà faict descendre et poser son artillerie par Salec [Salah Rais], brave et vaillant corsaire, qui avoit commandé dans La Gollette et bravement), qu'il eust pris facillement ; mais par la valeur et la

Bassan con l'armata passò inanti a Possolo, et quelli de la terra li tirorono un colpo de canon contro la sua galera; perchè isdegnato, subito voltò la proa de sua galera et tute le altre insieme, et tirorono canonate asay, canonando il signor Bassan con 30 galere d'un canto Possollo. Sala Rais, il qualle era restato al capo con la resta de l'armata, lassato che hebe 15 galere a la gardia de le nave, con le altre se ne vene de uno altro canto de Posol, et se messe a tirar contra de la terra. Per questo quelli de Possollo non manchorono d'animo, ma valentissimamente defendendose, ne tiravano canonate asay spesse, non obstante que l'artigliaria nostra levato havesse loro defesse. Stando l'armata atorno di Possolo, Janetin Doria con 25 galere se vene metere a uno insolotto distante di Possollo 5 migle et di terra ferma mezo miglio. Vedendo Sala Rais le galere del Janetin, dubitò non andasseno ale nave, per il que lassò Possollo et andò con 60 galere a trovar Janetin [1]. Quando Janetin visté venir Sala Rais, se mese a fugir, et se retirò nel porto de Napoli. In quello que Sala Rais scoriva per andare trovar Janetin, Possol tirò un colpo

bonne conduicte dudict don Pedro, qu'y estoit en personne avec de belles forces, et mesme de cheval, il en deslogea bien viste, non sans avoir porté dommage aux costes et quelques petites islettes qu'on avoit laissé comme abandonnées, et surtout la pauvre isle de Lipary, dont il emmena plus de sept mille âmes prisonnières; et les vestiges en paroissent encor, car c'est une très pauvre isle et misérable habitation. Tant y a que ce sage dom Pedro, bien luy servit d'estre là bien prudent et valeureux, car le réaume en eust bien paty. » Éd. Lalanne, t. II, p. 21.

1. Suivant ADRIANI (t. II, p. 120), Barberousse, depuis son arrivée sur

Levantins, le seigneur Bassa passa avec la flotte devant Pouzzoles, et ceux de la ville tirèrent un coup de canon sur sa galère; courroucé, il tourna aussitôt la proue de sa galère, les autres firent comme lui et tirèrent de nombreuses canonnades; le seigneur Bassa canonnait Pouzzoles d'un côté avec trente galères. Salah Rais, qui était resté au cap avec le demeurant de la flotte, laissant quinze galères à la garde des nefs, s'en vint avec les autres d'un autre côté de Pouzzoles et se mit à tirer contre la ville. Les gens de Pouzzoles ne manquèrent pas de courage pour cela, mais se défendirent très vaillamment, tirant de très fréquentes canonnades, bien que notre artillerie eût détruit leurs défenses. Comme la flotte était autour de Pouzzoles, Giannettino Doria avec 25 galères vint se poster à un îlot situé à cinq milles de Pouzzoles et à un demi-mille de la terre ferme. Salah Rais, en voyant les galères de Giannettino, craignit qu'elles n'allassent attaquer les nefs; il quitta Pouzzoles et alla avec 60 galères à la rencontre de Giannettino. Quand Giannettino vit venir Salah Rais, il se mit à fuir et se retira dans le port de Naples. Tandis que Salah Rais courait pour aller trouver Gianettino,

les côtes du royaume de Naples, était suivi au large par 30 galères de Giannettino Doria, avec lequel (p. 121) il échangea quelques coups de canon sans résultat : « ... Giannettin Doria tanto gli andava vicino, che l'una e l'altra armata si salutava con l'artiglierie senza alcun danno. » Ce dernier détail donnerait à croire qu'en dépit de l'admiration d'Adriani pour G. Doria, celui-ci se tenait à une distance assez respectable de la flotte turque : c'est d'ailleurs ce que prouve la suite du récit de Maurand. — Cf. JOVE, lib. XLV, fol. 340.

de canon, et donò a la popa d'una galera di Sala Rais et amassò uno rais con 14 Turchi. Anchora scorendo la nostra *Reale,* Possolo tirò un altro colpo di canon, que non falite la popa di la ditta *Realle* de uno palmo. Ma Idio misericordiosso non volse que l'Ill° mio signor insieme con tanti nobilissimi gentil'homini, qualli erano in quella popa in sua compagnia, per quel colpo venesseno a manchare, ma li volse guardare a magior servitio di la Cristianissima Maestà. Durò quella bataria una hora et meza; furono tirati colpi de canon tanto de le galere que de la terra di Possolo 100. Visto Sala Rais que Janetin s'era fugitto nel porto de Napoli, lassiò de seguitarlo et venete dar fondo sotto dil castello di Baia. Il simile fece col' resto di l'armata il signor Bassan [1].

1. En marge, de seconde main : « Helius Adrianus imperator apud Baias Campaniæ urbem vitæ sue finem fecit et Puteolis in villa Ciceronis sepultus fuit. »

Pouzzoles tira un coup de canon qui donna à la poupe d'une galère de Salah Rais et tua un rais et 14 Turcs. Pendant que notre galère, la *Réale*, courait aussi, Pouzzoles tira un autre coup de canon qui ne manqua la poupe de ladite *Réale* que d'une palme. Mais Dieu dans sa miséricorde ne voulut pas que mon très illustre seigneur avec tant de très nobles gentilshommes qui étaient sur la poupe en sa compagnie, vinssent à être frappés par ce coup, et les voulut garder pour qu'ils continuassent leurs services à Sa Majesté très chrétienne. Cette batterie dura une heure et demie; il fut tiré, tant des galères que de la place de Pouzzoles, cent coups de canon. Salah Rais, voyant que Giannettino s'était enfui dans le port de Naples, cessa de le poursuivre et vint jeter l'ancre sous le château de Baïes. Le seigneur Bassa fit de même avec le reste de la flotte.

CAPITULO IX

DI BAIA E DI POSSOLLO

Baia[1], per quello que se vede et per le antique ruine que vi sono, dimostra essere stato per il passato bellissimo locho. Primo voy vedeti nel mare le roine de li edifici antiqui[2]; al piano sotto dil castello se vede anchora uno tempio[3] in forma rotonda antiquissimo. Vi sonno caverne et crotte bellissime depinte a oro et azuro[4]. Vi sonno anchora bagni issuti calidi, et anchora vi ni è di bagnari (?) con l'aqua que esse di la terra calda[5]. In questo locho di Baia Lucullo patritio Romano edificò uno belissimo palasso, dove habitava l'inverno, et anchora se vedono le roi(e)ne

1. En marge, de troisième main : « Baiæ civitas est Campaniæ secus mare Campanum constructa, dicta a Baio Ulixis socio ibi sepulto. *Silius :* Primores adsunt Capuæ ; docet ille tepentes || Unde ferant nomen Baiæ, comitemque dedisse || Dul[i]chiæ puppis. » [*Pun.*, XII, 113-115].

2. Cf. Maximilien MISSON, *Voyage d'Italie* (Amsterdam-Paris, 1743, in-8°), t. II, p. 150 : « Le Golfe des Bayes est extrêmement agréable... On y voit diverses ruines de temples, de thermes et de palais ; et quelques-uns de ces débris paroissent dans la mer même... » Cf. aussi et surtout Leandro ALBERTI, *Descrittione di tutta Italia...* (Bologne, 1550, in-fol.), fol. 154 v°-155.

3. *Tempio.* Ce sont peut-être les ruines d'anciens thermes auxquels on donne encore aujourd'hui le nom de Temple de Diane. — ALBERTI, *op. cit.*, fol. 158 v°-159, décrit un amphithéâtre construit pour célébrer des jeux en l'honneur de Vulcain.

CHAPITRE IX

DE BAIES ET DE POUZZOLES

Baïes, par ce qu'on en voit et par les ruines qui s'y trouvent, montre qu'elle a été dans le passé une très belle ville. D'abord, vous voyez dans la mer les ruines des édifices antiques ; dans la plaine qui est au pied du château, on voit encore un temple très ancien de forme ronde. Il y a des cavernes et des grottes très belles, peintes d'or et d'azur. Il y a encore des bains qui sortent chauds, et des baignoires avec l'eau qui sort chaude de la terre. En ce lieu de Baïes, Lucullus, patricien romain, construisit un très beau palais, où il habitait l'hiver et dont on voit encore les ruines et

4. Leandro ALBERTI, qui visita les bains de Baïes au mois de mai 1526, dit que les anciens thermes sont en très grande partie ruinés et qu'ils étaient autrefois ornés de très jolies peintures, dont on voit encore quelques restes : « Sono hora per maggior parte guasti questi bagni, quali erano sontuosamente dipinti di finissimi colori, come insino ad hoggi appare in qualche parte. » *Op. cit.*, fol. 155. — De même, « la voûte [de la grotte de la Sybille] était autrefois peinte, et les murailles étoient revêtues de mosaïque : il en reste même quelque chose encore. » MISSON, *loc. cit.*, p. 146 ; cf. ALBERTI, *op. cit.*, fol. 150.

5. Ce sont très probablement les « stufe » qui se trouvent près de Pouzzoles, au pied de la colline de Baïes, non loin des « bains de Néron ». L'eau, à sa sortie de terre, y atteint la température de 90°. Cf. Plinio SCHIVARDI, *Guida... alle acque minerali ed ai bagni d'Italia* (Milan, 1875, 2e éd.), p. 382. — Sur l'état de ces « stufe » ou *sudatoria* au XVIe siècle, cf. L. ALBERTI, *op. cit.*, fol. 155 et 155 v°.

et parte de le colone dil ditto palasso [1]. Questo Lucullo fu el primo que portò dil Mar Magior sive dil Ponto il frutto con l'arboro de la seresa, et el fece piantare a Baia nel suo giardino; donde in pocho tempo per tuta l'Italia se ne ispergittò. Vi è apresso de la parte de ponente il castello di Miseno, recetto di l'armata di Romani [2].

Dil Monte di Senere [3]. — In mezo di Baia et Possollo, in quel piano che è tra il lagho Averno [4] e Monte Barbaro, et tra il mare et la terra, sinque anni fa, ali 28 di settembre [1538], per li grandissimi teremoti que in quella provincia di Campagna regnavano, et fra li altri lochi il locho et territorio di Pozuolo da quelli essendo tormento, li qualli non cessando nè dì nè notte, causorono que il già nomato piano alquanto se sollevò et in luy se fecero molte e molte fissure per alcune de le quali sorgevano aque. Et in quel medesmo tempo, il mare, che era molto appresso al piano, si seccò per spacio di dusento passi; per lo chè i pesci rimasti in secco restarono preda de gli

1. Plin., *Hist. nat.*, lib. XV, c. 25 ; cf. Ammien Marcellin, l. XXII. — Le cerisier (merisier) étant indigène dans nos climats, L. Lucullus n'a pu en importer qu'une variété qu'il est impossible de déterminer à l'aide du seul passage de Pline l'ancien. — Quant au palais de Lucullus, Leandro Alberti l'identifiait (*op. cit.*, fol. 154) avec un grand édifice, vulgairement dénommé « Piscina mirabile ».

2. Cette phrase a été ajoutée en marge, de seconde main.

3. Cf. L. Alberti, *op. cit.*, fol. 157 v°. — Misson (*ouvr. cité*, pp. 139-140), raconte ainsi cet événement qui paraît avoir laissé un vif souvenir dans le pays : « La nuit du 19 au 20 de septembre l'an 1538, la terre accoucha d'une montagne, qui depuis a toujours été nommée *Monte nuovo* (ou *di Cinere*). Ceux qui l'ont mesurée disent qu'elle a quatre cens toises

une partie des colonnes. Ce Lucullus fut le premier qui rapporta de la mer Majeure ou du Pont le fruit et l'arbre de la cerise, et le fit planter à Baïes dans son jardin, d'où en peu de temps il se répandit par toute l'Italie. Il y a près de là, du côté de l'O., le château de Misène, retraite de la flotte romaine.

Du Monte di Cenere. — Entre Baïes et Pouzzoles, dans cette plaine qui est entre le lac Averne et Monte Barbaro et entre la mer et la terre, il y a cinq ans, le 28 septembre, de grands tremblements de terre régnaient en cette province de Campanie; et, entre autres lieux, le lieu et territoire de Pouzzoles furent tourmentés par les secousses qui ne cessaient ni jour ni nuit, si bien que cette plaine se souleva un peu et qu'il s'y fit de très nombreuses fissures, d'où, en quelques endroits, l'eau surgissait. Et en ce même temps, la mer, qui était très près de la plaine, se dessécha sur une étendue de deux cents pas, si bien que les poissons restés à sec devinrent la proie des habitants de Pouzzoles. Enfin, le 29 dudit mois, vers deux

de hauteur perpendiculaire, et trois mille pas de tour ou un peu davantage... Le *Monte nuovo* a, dit-on, un goufre de 50 pas de diamètre au milieu de sa cime, et qui prouve assez sa naissance par iruption : mais il n'a jetté ni feu ni fumée, ni fait aucun désordre, depuis ceux que causa un si prodigieux et un si douloureux enfantement. La terre en trembla; la mer s'en recula; le lac Lucrin en fut presque comblé; des églises et des maisons furent embrasées et englouties; plusieurs hommes périrent et quantité de bêtes; il se fit un bouleversement effroyable dans tous les environs. »

4. En marge, de seconde main : « Prope lacum Averni Sibilla Cumana insigne habuit oraculum, quod ad[h]uc in ruinis quamdam majestatem servare videtur. » — Cf. ci-dessus, p. 81, n. 4.

habitanti di Pozuolo. Al fine, a' 29 dil preditto mese, circa le due hore di la notte, se aperse la terra vicina al lagho et mostrò una horendissima boccha per la qualle vomitò furiosamente fumo, fuoco e pietre, e loto cinerolento, facendo nel tempo de l'aprimento un romore a guisa d'uno grandissimo tuono. Il fuoco usito da ditta boccha corse appresso le mura de la misera città. Il fumo era e nero e bianco; la parte negra avanzava esse tenebre, et il bianco era a guissa di bianchissima bombace. Hor questi fumi ne l'aria alciandosi pareano che toccassero il concavo del cielo; le pietre uscite quindi erano per la devoratrice fiamma già convertite in pomicila, cuy grosseza (de alcune dico) avanzava di lungesa tre e quatro palmi. Queste pietre se innalzavano in aria quanto un tratto di balestra, e poy ricadevano in giù, talhor nel margine e talhor dentro essa boccha cadeano. È ben vero che molte di quelle, nel salire in sù, per la oscurità del fume *(sic)* non si vedevano, ma dopo nel uscir da la fumante caligine chiarissima mostra di l'hor facevano, non con poco puzure di fetido zolfaro, a guisa che si veggono uscir le pietre da le bonbarde dopo che è passato il fumo de l'accesa polvere generato. Il loto era di color di cenere, e nel principio molto liquido, e dopo di passo in passo più secco et in tanta copia che in men di dodeci hore insieme con le antidette pietre, si ne innalciò un monte di alteza de mille passi. Di questo loto anchor, non che Pozuolo o il visino paese fu ripieno, ma la città di Napoli, machiando in bona parte la legiadria di suoy palassii.

heures de la nuit, la terre s'ouvrit près du lac et montra une épouvantable bouche qui vomit furieusement de la fumée, du feu, des pierres et une boue cendreuse, en faisant, au moment où elle s'ouvrit, un bruit pareil à un très grand coup de tonnerre. Le feu sorti de cette bouche courut près des murs de la malheureuse cité. La fumée était noire et blanche ; la partie noire surpassait les ténèbres mêmes, et la partie blanche ressemblait à de la soie très blanche. Ces fumées, s'élevant dans les airs, paraissaient toucher la voûte du ciel ; les pierres, dès leur sortie, étaient transformées par la flamme dévoratrice en pierre ponce, dont la grosseur (je dis de quelques-unes) dépassait en longueur trois et quatre palmes. Ces pierres s'élevaient en l'air à la hauteur d'un trait d'arbalète, puis retombaient en bas, tantôt sur le bord et tantôt dans la bouche elle-même. Il est bien vrai que beaucoup d'entre elles, en sautant en l'air, ne se voyaient pas, à cause de l'obscurité de la fumée; mais ensuite, en sortant du brouillard fumant, elles faisaient une éclatante apparition, non sans une forte puanteur de soufre fétide, comme on voit sortir les pierres des bombardes après qu'est dissipée la fumée produite par la poudre allumée. La boue était couleur de cendre, et au commencement, très liquide, puis, de pas en pas, plus sèche, et en telle quantité qu'en moins de douze heures, avec les pierres dont j'ai parlé, il s'en éleva une montagne d'une hauteur de mille pas. De cette boue aussi non seulement Pouzzoles et son voisinage furent remplis, mais aussi la

Che dirò più? Infin a Calabria trasportato da la rabia di venti travalicò, incinerando le verde herbette e gli altri alberi nel suo trapassare, e la gravessa sua molti di quelli fracassò, oltra che infiniti ugelli e mille varii animalli, coverti dal solfureo loto, si faceano preda da l'horo istessi de gli homini. Hor questo vomito durò due notti e doy giorni non cessando may. È ben vero che talhora rinforzava più e talhora meno, onde alhor che più si avalorava, infin a Napoli se udia un strepito, un rimbombar et un romore a guisa d'una grande artillaria che rimbombasse fra due nimiche armate per desdegno asufate insieme. Il terzo giorno, il vomito se arrestò, onde il monte apparve discoverto, porgenda non poca meraviglia a ciascuno che il vide. In questo donque terzo giorno, salendo una brigata de li paesany infine a la alteza del detto monte, como me fu referito di certi del paese, videno ne le radici di quello, ove era la boccha, una conchavità rotonda di largeza d'un quarto de miglio, nel mezo di cui se vedeano bolire le ricadute pietre, a guisa che bolir suole un gran caldaio de aqua, posto soppra l'accese fiame. Il quarto giorno, rinforzò il vomito, et il settimo, molto più e molto meno del inpeto de la prima notte; unde in quel ponto molti che per lor disgratia si ritrovarono sul detto monte, da cenere assaliti impensatamente, dal fume ocececati, da le pietre feriti e da le fiame abrugiati, furono forzati restar sul monte morti. Il fume infin al presente dura, anzi molte volte la notte tra il fume se vede il fuocco nel aria. Et finalmente, Magnifica Signo-

cité de Naples, qui en vit salir la beauté de la plupart de ses palais. Que dirai-je de plus? Transportée par la rage des vents, elle dévala jusqu'en Calabre, couvrant de cendre à son passage les petites herbes vertes et les autres arbres, dont son poids fracassa un grand nombre; et en outre, une quantité infinie d'oiseaux et mille animaux divers, couverts de la boue sulfureuse, se faisaient d'eux-mêmes la proie des hommes. Or ce vomissement dura deux nuits et deux jours sans jamais cesser. Il est bien vrai que tantôt il avait plus de force et tantôt moins; et lorsqu'il était à son plus haut point, on entendait jusqu'à Naples un bruit, un retentissement et un fracas pareil à celui d'une grande artillerie qui tonnerait entre deux armées ennemies au plus fort d'une furieuse mêlée. Le troisième jour, l'éruption s'arrêta; le mont apparut dénudé, causant une grande surprise à tous ceux qui le virent. En ce troisième jour donc, une bande de paysans étant montée jusqu'à la cîme de la montagne, comme me le racontèrent des gens du pays, ils virent dans les racines du sommet où était la bouche une concavité ronde, de la largeur d'un quart de mille, au milieu de laquelle on voyait bouillir les pierres retombées, comme bout une grande chaudière pleine d'eau lorsqu'on l'a mise sur les flammes allumées. Le quatrième jour, l'éruption fut plus forte, et le septième, très supérieure et très inférieure, selon les moments, à la violence de la première nuit; à ce moment, beaucoup de gens pour leur malheur se trouvèrent sur cette montagne; assaillis à l'impro-

ra [1], per compir et far fine a la historia del nuovo et inpensato caso, in molti luoghi del fatto monte incomincia a nascere il zolfaro, che certo me par che non sollo a V. M. S., ma a tuto il mondo debia porgere amiratione, e non sensa causa.

Se vedeno fori di Puozolo roine antique et spesialmente uno theatro, il qualle è chiamato dal' ignorante volgo le Scole di Virgilio [2], e sotto di la terra nel mare ancora apareno certe pesse dil ponte que fese fare Galigula inperatore [3]. Dal canto verso la cità de Napoli vi è la Solfatara [4], et qui se fanno li solfari que venguano in queste nostre parte.

Sopra di esso [di Pozzolo] vi è Bacala, ove fu già la villa di Ortensio oratore [5].

1. Catherine de Médicis.

2. A Rome, le *Septizonium,* détruit sous Sixte-Quint, avait reçu le nom de « scuola di Virgilio ». M. Domenico COMPARETTI, dans son remarquable ouvrage intitulé *Virgilio nel medio evo* (Livourne, 1872, in-8o, t. II, p. 131, n. 5) dit qu'à Naples ce nom est aujourd'hui donné à une localité située au bord de la mer et et où fut (dit-on) un temple de la Fortune ou de *Venus Euplea,* mais qu'il a vainement cherché des témoignages qui remontent au moyen âge. Il ne figure dans aucune des légendes virgiliennes qui nous sont parvenues par tradition écrite. Les *Faicts merveilleux de Virgile* parlent bien d'une école de nécromancie que Virgile aurait fondée à Naples, et certains auteurs ont cru que c'est à cela que se rapportait ce nom. M. Comparetti croit au contraire, et avec raison, que c'est au contraire ce nom qui a donné lieu à l'addition faite à la légende dans les *Faicts.* Il rapporte

viste par les cendres, aveuglés par la fumée, blessés par les pierres et brûlés par les flammes, force leur fut de rester morts sur la montagne. La fumée dure encore maintenant, et même, très souvent, la nuit, parmi la fumée on voit le feu dans l'air. Et finalement, Magnifique Dame, pour terminer et mettre fin à l'histoire de ce fait nouveau et inouï, en beaucoup d'endroits de la montagne commence à naître le soufre ; ce qui, me semble-t-il, doit causer de l'étonnement, et non sans raison, non seulement à Votre magnifique Seigneurie, mais à tout le monde.

On voit hors de Pouzzoles des ruines antiques et particulièrement un théâtre, que le vulgaire ignorant appelle les Écoles de Virgile; et en bas de la ville, dans la mer, apparaissent encore certaines parties du pont que fit faire l'empereur Caligula. Du côté qui est vers la cité de Naples, se trouve la Solfatare, où se font les soufres qui viennent en nos pays.

Au dessus de Pouzzoles est Baccala, où fut autrefois la villa de l'orateur Hortensius.

aussi qu'un pêcheur napolitain a raconté à un touriste que c'était là que Virgile avait l'habitude de donner ses leçons au prince Marcellus, et cela concorde avec la *Cronica di Partenope*, où Virgile figure comme précepteur de Marcellus. — On voit, par le passage de Maurand, que M. Comparetti a parfaitement raison en faisant dériver d'une dénomination ancienne l'addition de la légende.

3. Sur le pont de Caligula, voy. ALBERTI, *op. cit.*, fol. 154 v° et 159 v° ; MISSON, *ouvr. cité*, pp. 134-136.

4. D'abord *Solfarera.* — Sur la Solfatare ou *Monte Secco*, voy. ALBERTI, fol. 160, et MISSON, pp. 130 et suiv. C'est le cratère d'un très ancien volcan, à demi éteint, qui comprend une étendue d'environ 35 hectares recouverts en grande partie d'une très abondante végétation.

5. Cette phrase a été ajoutée dans la marge, de seconde main. Le « Ba-

Ali 26 di zugno, li Turchi feseno loro basarro [1], sotto dil castello di Baia, de li Cristiani que erano stati presi al insula d'Iscla, qualli erano in numero anime *utriusque sexus* doe milia et quaranta [2].

A quel medesimo giorno, cioè ali 26 di zugno, ale 5 hore dapoy mezo giorno, l'arma(r)ta partite di Baia, et andando verso di Napoli, Janetin Doria con 30 galere stava drieto dil capo più presso de Napoli. Et subito visto que hebe l'armata, se messe a fugire verso di Napoli, et la *Riale* nostra insieme il signor prior di Capoa et Sala Rais li donorono la cassa fin dentro dil porto di Napoli, et de le nostre galiote li furono apresso a tiro d'archibuso, et Janetin con soe galere se mese sotto dil castello di l'Ovo [3], et lasiandolo le nostre galere feseno vella verso l'insula di Capri. Il castello di l'Ovo è fatto cussì [4].

cala » de Maurand doit être le Bacoli actuel, à l'extrémité sud du golfe de Pouzzoles. — PLIN. *Hist. nat.*, lib. IX, c. 81. Le nom antique était « Bauli ».

1. C'est-à-dire « mirent en vente », pour que les gens du pays pussent venir les racheter à prix d'argent. « Bazar » veut dire « marché. »

2. En marge, de troisième main : « Puteoli ab aquæ calidæ putore dicta vel, ut alii censent, a puteorum multitudine. Hæc vocata est Dicearchia a justitia administrationis condita a Samiis, ut ait Eusebius, eo tempore quo

Le 26 juin, les Turcs, au pied du château de Baïes, firent leur basar des chrétiens qui avaient été pris à l'île d'Ischia et qui étaient au nombre de 2,040 âmes *utriusque sexus*.

Ce même jour, c'est-à-dire le 26 juin, à 5 heures de l'après-midi, la flotte partit de Baïes, se dirigeant vers Naples. Giannettino Doria avec 30 galères était derrière le cap le plus proche de Naples. Dès qu'il eut vu la flotte, il se mit à fuir vers Naples, et notre galère *Réale* avec M. le prieur de Capoue et Salah Rais lui donnèrent la chasse jusque dans le port de Naples; et quelques-unes de nos galères en approchèrent à une portée d'arquebuse. Giannettino avec ses galères se retira sous le château de l'Œuf, et nos galères, le laissant, firent voile vers l'île de Capri. Le château de l'Œuf est ainsi fait.

Tarquinii a Bruto Roma sunt expulsi. » Ici se trouve dans le ms. une vue de Pouzzoles. Voyez planche V.

3. *Castello di l'Ovo.* « Ainsi appellé, dit La Martinière (*Grand dict. géogr.*, éd. de 1768, t. IV, p. 480 *b*), parce qu'il est bâti sur une petite isle de figure ovale, appelée *Megaris* et *Megalia* par les anciens. » — Suivant Pandolfo Collenucci, il fut bâti par le roi normand Guillaume III (*Pandulfi Collenutii... Historiae Neapolitanae... libri VI*, Bâle, 1572, in-4°, p. 107.

4. Voyez planche VI.

CAPITULO X

DI LA FORTUNA QUE CORRSSE L'ARMATA NEL GOLFO DI SALERNO

Avendo lasiato capitanio Janetin con le sue galere sotto la prothesion dil castello di l'Ovo, fatto vela, l'armata gionse apresso de una isola chiamata Capri [1], distante di la gentil' cità Napolitana 30 miglia.

Forsi che V. M. S. s'era esmaravigliata che, essendo io stato con l'armata fin appresso de l'intrata dil porto di Napoli, in questo mio Itinerario non ne f(i)acia espressa narrativa nisuna de una cussì famosa cità. Per contento di V. M. S. et satisfation, a quella io respondo che già nel proemio dil presente [libreto], ho promesso de non scrivere ni far mentione nissuna di luocho ni di cossa alchuna que io in questo viagio con l'armata non vi sia stato hò habia con li proprii ochi veduto, e quel que l'inpossibilità me a causato di non poter veder, da persone integre et digne di fede sia stato a la verità informato. Et perche in questo viagio sollo fin apresso dil castello di l'Ovo son stato, il qualle sta ne l'intrata dil porto di Napoli, di quello

1. *Ms.* Crapi. — ADRIANI, t. II, p. 121 : « Ed essi [i Turchi] passando lungo Capri, s'inviarono inverso il golfo di Salerno » ; mais ils n'osèrent, selon le même historien, s'arrêter en aucun des lieux voisins de

CHAPITRE X

DE LA TEMPÊTE QU'ESSUYA LA FLOTTE DANS LE GOLFE DE SALERNE

Ayant laissé le capitaine Giannettino avec ses galères sous la protection du château de l'Œuf et fait voile, la flotte arriva près d'une île nommée Capri, distante de trente milles de la gentille cité de Naples.

Peut-être Votre Magnifique Seigneurie s'était-elle étonnée qu'ayant été avec la flotte jusqu'à l'entrée même du port de Naples, je ne fisse dans ce mien Itinéraire aucune narration expresse d'une aussi fameuse cité. Pour contenter et satisfaire Votre Magnifique Seigneurie, je lui réponds que dès la préface du présent petit livre, j'ai promis de ne rien écrire ni mentionner des lieux ni d'aucune chose que, dans ce voyage avec la flotte, je n'aie vu de mes propres yeux, ou bien (lorsqu'il m'a été impossible de voir moi-même) dont je n'aie été informé en toute vérité par des personnes intègres et dignes de foi. Et comme en ce voyage je n'ai été qu'auprès du château de l'Œuf, qui est situé à l'entrée du port de Naples, j'ai fait mention de ce

Naples, parce que le vice-roi les suivait par terre avec ses troupes et Giannettino Doria par mer avec les galères impériales.

ve ho fatto mentione, et non di Napoli, perche non lo vedessemo, per esere drieto dil castelo di l'Ovo.

Gionta adonche tuta l'armata a l'insula di Capri, vedendo il signo Bassan quivi non esser porto suficiente a una tanta armata, se ingolfò nel golfo di Salerno, con animo di prendere la cità di Salerno. Ma Idio misericordioso non volendo tanto male, per soccorsso di quella povera cità, circa le 3 hore di notte, essendo l'armata già presso a la terra che se vediano le case con li lumi a le fenestre, se levò uno cativissimo tempo con una horribilissima gropada e il mare de labequi crudelissimo, con oscurissime tenebre que non se vedea cossa nisuna, salvo li lumi di Salerno con dificultà, ni mancho se potevano veder le galere l'una con l'altra, et con questo may sessando la piosa dil ciello a noy insuportabile [1]. Corsemo a secho fin a la matina del giorno sequente. Et nel levar del solle, che fu al 27 di zugno, descoprissemo il capo de la Licosa [2], et sempre il mar e la gropada veniano più aspere, et montando il ditto capo, il signor Bassan perdete una galiota chariga de poveri cristiani di novo fatti schiavi, et tuti se anegorono, salvo 14 Turchi che notando scaporono. Anchora la *Dalphina* et la *Contarina* [3], bellissime nave, anchora l'horo carige de

1. Adriani (t. II, p. 121) dit également que la flotte turque eut beaucoup à souffrir de la tempête pendant trois jours : « La nimica [armata], poichè tre giorni per lo temporale avverso ebbe nel golfo di Salerno molto travagliato, si gittò in Lipari... » On voit, par la fin de cette citation, qu'Adriani (pas plus que Segni) ne fait mention de l'arrêt de la flotte à Policastro. — Cf. Jove, lib. XLV, fol. 340, au bas : « Superato autem Athenæo promontorio, quod nautæ Campanellam vocant, ea mente in lævam deflexit,

château, et non pas de Naples, que nous ne vîmes pas, parce qu'elle est derrière le château de l'Œuf.

Toute la flotte étant arrivée à l'île de Capri, le seigneur Bassa, voyant qu'il n'y avait pas là de port suffisant pour une si grande flotte, entra dans le golfe de Salerne, avec l'intention de prendre la cité de Salerne. Mais Dieu dans sa miséricorde ne consentit pas à un tel malheur, et pour le secours de cette pauvre cité, vers trois heures de la nuit, la flotte étant déjà si près de la terre que l'on voyait les maisons avec les lumières aux fenêtres, il s'éleva un très mauvais temps avec une très horrible tempête, une très cruelle mer par sud-ouest et des ténèbres si obscures que l'on ne voyait rien, sauf les lumières de Salerne, et à grand peine, et que les galères ne pouvaient se distinguer l'une l'autre; ajoutez à cela une pluie qui tombait du ciel sans cesser et nous était insupportable. Nous courûmes à sec jusqu'au matin du jour suivant. Le lendemain, au lever du soleil, le 27 juin, nous découvrîmes le cap de la Licosa ; et toujours la mer et la tempête devenaient plus mauvaises ; et en doublant ledit cap, le seigneur Bassa perdit une galiote chargée de pauvres chrétiens récemment faits esclaves ; tous se noyèrent, sauf qua-

ut urbem Salernum invaderet. Verum oborta tempestas, eam ab amœnissimo litore perniciem avertit, eo eventu ut disjecta classis invalescentis Cori flatibus ultra Palinurum raperetur, Brutiisque litoribus et Carreato [Cariati] præsertim oppido luctuosa inferret detrimenta. »

2. Le cap Licosa est situé à distance à peu près égale entre le golfe de Salerne et celui de Policastro.

3. Les seuls noms, *Dolfina* et *Contarina,* de ces deux nefs suffisent à

roba et christiani, pocho manchò non se anegasseno; ma vedendo non poter montar il ditto capo, detero fondo, et fata bonassa, poy andorono con Sala Rais et le 60 galere di l'avantigardia a aspetar l'armata a Lipari. La fortuna durò fin a una hora dapoy mezo giorno. Venuta la bonassa, prima il signor prior di Capoa, dapoy la nostra *Rialle*, l'aga de li gianiceri e susevivamente tuta l'armata prehendete porto in Calabria, apresso d'un castello chiamato Policastro [1], dove stessemo dui giorni. Certo, M. S., non credo che core humano, vedendo tuta l'armata gionta in questo porto dapoy la corssa fortuna et passato il periculo de restar tutti summersi nel divorante pelago cussì fracasata, li sarebe stato cosa dificile a retenir il pianto, perche se vedeva una galera aver rotto li speroni, l'altra l'arboro, l'artra (*sic*) le entenne, l'artra li apostissi [2], et il più tanti poveri cristiani, homini et done, pute et putini, tutti bagnati como anedre [3], et in cambio de aver robe et veste issute a mutarse, aveano bastonate.

prouver que c'étaient deux galères vénitiennes capturées par les Turcs et dont ils se servaient, comme de tous les vaisseaux pris sur l'ennemi, en qualité de transports. — Une nef nommée la *Contarina*, saisie en même temps que la *Foscarina* et conduite au Havre, avait causé de graves difficultés diplomatiques à Marino Cavalli, ambassadeur de Venise près François Ier, qui dut renoncer à la recouvrer et négocier une simple indemnité. Cf. N. Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au* XVIe *siècle*, t. I, pp. 318 et suiv. La relation de Cavalli est de 1546. — Une galère de ce nom est également signalée à Malte, en 1543, au moment où les chevaliers redoutaient l'arrivée de Barberousse. Cf. J. Baudoin et A. de Naberat, *Hist. des chevaliers de l'Ordre de S. Jean de Hierusalem*, traduite de Bosio (Paris, 1629, in-fol.), p. 365.

torze Turcs qui s'échappèrent à la nage. De même la *Dolfina* et la *Contarina,* très belles nefs, chargées elles aussi de butin et de chrétiens; peu s'en fallut qu'elles ne coulassent; mais voyant qu'elles ne pouvaient doubler le cap, elles jetèrent l'ancre, et quand se fit la bonace, elles allèrent, avec Salah Rais et les soixante galères de l'avant-garde, attendre la flotte à Lipari. La tempête dura jusqu'à une heure de l'après-midi. La bonace venue, le seigneur prieur de Capoue d'abord, puis notre *Réale,* l'Aga des janissaires, et successivement toute la flotte prit port en Calabre, près d'un château nommé Policastro, où nous restâmes deux jours. Certes, Magnifique Seigneurie, je crois que nul cœur humain, en voyant toute la flotte arrivée en ce port après la tempête subie et passé le danger de rester tous submergés dans l'abîme dévorant avec les navires fracassés, ne fût parvenu à retenir ses larmes; car on voyait qu'une galère avait les éperons rompus, l'autre le mât, l'autre les antennes, l'autre les apostis, et aussi tant de pauvres chrétiens, hommes et femmes, petites filles et petits garçons, tous mouillés comme des canards, et qui, au lieu

1. Policastro, ville du Principato citeriore, aujourd'hui presque entièrement déchue.

2. On donnait le nom d'apostis (en italien *aposticcio*) à une longue et forte pièce de bois de sapin, établie extérieurement sur le côté de la galère, dans toute la longueur mesurée par l'emplacement des bancs des rameurs (JAL, *Gloss. naut.,* p. 150).

3. Ce membre de phrase un peu naïf a scandalisé le dernier reviseur du manuscrit de Maurand, qui l'a biffé et corrigé ainsi : « madefatti de le unde del già turbato mare » ; « mouillés par les eaux de la mer qui avait été si troublée ».

Gionta l'armata in questo porto, lo Ill° mio signor Imbasiator mandò uno chiamato capitano Puglia [1] con la fregata a Policastro per prendere vino et altri refrescamenti. Dove gionto che fu, non vi trovò salvo uno gentilhomo, il qualle dicete al ditto Poglia che la sera venerebe visitar lo Ill° mio signor con uno precente. Et la sera, venendo il ditto gentil'homo conl' precente et passando inanti la galera dil signor Basan, subito fu preso et meso a la cathena; et l'Ill° mio signor como sapientissimo fese chomo se niente di quello saputo avesse, governandose secondo il tempo. Visto il signor Bassan che dentro de Policastro non s'era trovato persona, vi fece metere il focho; et alcanti Turchi andati doe legue a la montagna, andorono a certi caxali, dove non trovando nissuno li brusorono, et carighi di robe a l'armata tornorono. Policastro è fatto cussì [2].

A li 29 di zugno, dapoy sena, l'armata partite di Policastro et se metete in canale. Ali 30 del ditto, essendo a la vela, descoprissemo per la quarta de mezi giorni e labegi una insola chiamata Stromboli [3]. Questa è una isola solla, montuosa; apreso

1. Ce capitaine « Puglia » ou « Poglia » est peut-être le capitaine Imbroglia de Camajore, homme de confiance de Piero Strozzi, qui, avec Niccolò Franciotti de Lucques, alla trouver à Raguse, en 1542, de la part de Strozzi, le capitaine Polin, pour lui proposer la conquête de la ville de Monopoli, située entre Bari et Brindisi. Le complot fut découvert par le duc de

d'effets et de vêtements secs pour se changer, recevaient des bastonnades.

La flotte étant arrivée en ce port, mon très illustre seigneur l'Ambassadeur envoya à Policastro avec la frégate un certain capitaine « Puglia », pour prendre du vin et d'autres rafraîchissements. Arrivé là, le capitaine ne trouva personne sauf un gentilhomme, qui dit à « Poglia » que, le soir, il viendrait rendre visite à mon très illustre seigneur avec un présent. Et le soir, comme ledit gentilhomme venait avec son présent et passait devant la galère du seigneur Bassa, il fut tout à coup pris et mis à la chaîne; et mon très illustre seigneur, en homme très sage, fit comme s'il n'en eût rien su, se gouvernant selon l'occasion. Le seigneur Bassa, voyant que l'on n'avait trouvé personne à Policastro, y fit mettre le feu; et quelques Turcs ayant été à deux lieues dans la montagne, arrivèrent à certains villages où ils ne trouvèrent personne; ils les incendièrent et, chargés de butin, retournèrent à la flotte. Policastro est fait ainsi.

Le 29 juin, après déjeuner, la flotte partit de Policastro et entra dans le canal. Le 30 dudit mois, étant à la voile, nous découvrîmes par la quarte de sud-sud-ouest une île nommée Stromboli. C'est une île déserte, montagneuse; près du sommet il y a une con-

Florence, Cosme I[er], qui avertit aussitôt le vice-roi de Naples et fit avorter l'entreprise (cf. ADRIANI, éd. citée, t. I, pp. 266-267).

2. Voyez planche VII, 1.

3. En marge, de troisième main : « Ea est (ut puto) que Strongyle inter Æolidas nominatur. »

la somità vi è una concavità grandissima, dove il giorno essie fumo alcuna volta obscuro et altra volta biancho. Dapoy il tramontar dil sole et tuta la notte seguitando vomita focho e fiame altissime, et le faville sonno le prede promese che il mare ne aduse in queste nostre parti. L'armata li passò apreso nel tramontar dil solle. Questa insula è la 3ª de le insole da li antichi scrittori chiamate Eolide; è distante de l'insula de Sicilia miglie 60 e da l'insula de Lipari 30 miglie [1].

1. Voyez planche VIII, 2.

cavité très grande, d'où pendant le jour il sort une fumée tantôt noire et tantôt blanche. Après le coucher du soleil et toute la nuit, sans cesser, elle vomit du feu et des flammes très hautes, et les cendres sont les pierres projetées que la mer amène jusque dans nos pays. La flotte passa près de cette île au coucher du soleil. Cette île est la troisième des îles nommées Éoliennes par les écrivains anciens; sa distance de l'île de Sicile est de 60 milles, et de l'île de Lipari de 30 milles.

CAPITULO XI

DE LA GIONTA CHE FECE L'ARMATA A LE INSOLE DI VOLCAN ET DE LIPARI ET SALINE. — DI L'ASSEDIO ET PRESA DI LA CITÀ DE LIPARI

Il primo dil mese di julio, l'armata nel far dil giorno gionse tra l'insula de Lipari et di Volcanno, et quivi dete fondo. Questa insula de Lipari è insula asay grande, habitata, dove è sedia episcopale. La cità è fortissima e li borgui grandi. A judicio mio, inanti che fuse disfata da Turchi, vi erano tra la cità e li borgui 2,000 case. Questa insula è la principale de le Eolide et è distante dil Far di Messina miglie 30. Queste Eolide [1] sive Volcane insole sonno septe, poste nel Siculo mare. Chome a Solino piace [2], da prima erano chiamate Ephistie, e dapoi da uno Eolio, figliolo di Jove, furono nominate Eolide. In tute queste insole vi è mena sulfurea, et per questo alchune vomitano fumo et altre focho. La prima se chiama Lipari, da Liparo re chussì chiamata, il qualle inanti de Eolo ne fu segnore [2]. L'altra se chiama

1. En marge, de première main : « Eolide[s insule » ; et de troisième main : « Æoliæ, Ephestiades a Grecis, a Latinis Vulcaniæ ». Cf. Plin. *Hist. nat.*, III, 9 : « Eædem [Æoliæ] Liparæorum et Hephestiades a Græcis, a nostris Vulcaniæ... ».

2. Solini *Polyhistor*, c. vi.

CHAPITRE XI

DE L'ARRIVÉE DE LA FLOTTE AUX ILES DE VOLCANO, DE LIPARI ET DES SALINES. — DU SIÈGE ET DE LA PRISE DE LA CITÉ DE LIPARI

Le premier du mois de juillet, à la pointe du jour, la flotte arriva entre les îles de Lipari et de Volcano, et y jeta l'ancre. Cette île de Lipari, très grande, habitée, est le siége d'un évêché. La cité est très forte et les faubourgs sont grands. A mon jugement, avant qu'elle fût détruite par les Turcs, il y avait tant dans la cité que dans les faubourgs 2,000 maisons. Cette île est la principale des îles Éoliennes et se trouve à une distance de trente milles du Phare de Messine. Ces îles Éoliennes ou Vulcaniennes sont au nombre de sept et situées dans la mer de Sicile. Selon qu'il plaît à Solin, elles étaient d'abord nommées Héphestiennes; puis d'un certain Éole, fils de Jupiter, elles reçurent le nom d'Éoliennes. Dans toutes ces îles, il y a une mine sulfureuse, et c'est pour cela que quelques-unes vomissent de la fumée, et d'autres du feu.

2. En marge, de troisième main : « Æolus ipse est secundum fabulas rex ventorum, quia ex fumo qui ex Strongylo prodibat quinam flatus ventorum futuri essent in triduum predicebat, unde ventorum rex putatus est. » Cette addition est presque textuellement empruntée à Pline l'Ancien; cf. ci-dessous, p. 104, n. 2.

Hiera, spetialmente a Volcano dicata [1], di la qualle più a pieno ne parlaremo ; la 3ª, Strongile sive Stromboli, dove era la casa del ditto Eolo; al fumo che essie del ditto Stromboli, li paesani circumvicini cognoscono qualli venti ano da essere infra li tre giorni, et per questo Eolo è da li poeti dito Re de li venti [2]. Apresso a l'insula de Lipari, per ponente, a uno miglio, vi è un altra insula chiamata le Saline [3], dove sono belissime vigne, non de uve per far vino, ma sollo da far zebibi [4]; dove se ne fa en grandissima quantità, de li quali li mercanti ne portano fino in Constantinopoli. Più da ponente de questa insula, vi sono doe altre insule, l'una chiamata Alicut et l'altra Felicut [5].

Et perque pocho inanti a V. M. S. ho fatto mentione de l'insula di Volcano [6], la qualle è da levante de Lipari a mezo miglio, inhabitata e asay granda, quella à da saper che questa insula di Volcan era altre volte

1. Virg. *Æn.*, VIII, 416.

> Insula Sicanium juxta latus Æoliamque
> Erigitur Liparen, fumantibus ardua saxis,
> Quam subter specus et Cyclopum exesa caminis
> Antra Ætnæa tonant validique incudibus ictus
> Auditi referunt gemitum, striduntque cavernis
> Stricturæ chalybum, et fornacibus ignis anhelat :
> Vulcani domus et Vulcania nomine tellus.

Cf. Diod. de Sicile, l. V, 7 ; Strabon, l. VI, II, 11.

2. Plin. *Hist. nat.*, III, 9 : « Tertia [Æoliarum] Strongyle, a Lipara M pass. ad exortum solis vergens, in qua regnavit Æolus ; quæ a Lipara liquidiore flamma tantum differt, et e cujus fumo quinam flaturi sint venti in

La première se nomme Lipari, ainsi appelée du roi Liparus, qui en fut seigneur avant Éole. La seconde s'appelle Hiéra; elle est spécialement consacrée à Vulcain, et nous en parlerons plus à plein. La troisième a nom Strongyle ou Stromboli, et là était le palais dudit Éole ; à la fumée qui sort du Stromboli, les paysans du voisinage reconnaissent quels vents il fera dans les trois jours, et c'est pour cela qu'Éole est dit par les poètes Roi des vents. Près de l'île de Lipari, à un mille à l'O., il y a une autre île nommée les Salines, où sont de très belles vignes, non de raisin pour faire du vin, mais seulement pour faire des raisins secs ; on en fait là en très grande quantité, et les marchands en portent jusqu'à Constantinople. Plus à l'O. de cette île, il y a deux autres îles, l'une appelée Alicut et l'autre Felicut.

Et puisqu'un peu plus haut j'ai fait mention à Votre magnifique Seigneurie de l'île de Volcano, qui est à un demi-mille à l'E. de Lipari, inhabitée et très grande, il faut que vous sachiez que cette île de Vol-

triduum prædicere incolæ traduntur; unde ventos Æolo paruisse existimatum. »

3. *Saline*, l'ancienne *Dydime*. Cf. DE-VIT, *Totius latinitatis Onomasticon*, t. III, p. 617 *b*, vº *Didyme*, III.

4. Mot arabe et turc : *zebib*, raisins secs.

5. En marge, de première main : « Hericodes et Phericodes insule ». Aujourd'hui Filicuri et Alicuri.

6. En marge, de première main : « Hiera insula »; — de troisième main : « Ipsa Hiera antea Terasia dicebatur; Hiera postea dicta est, quia Vulcano sacra colle in ea nocturnas flammas emovente (*sic*). » Cf. PLIN. *Hist. nat.*, III, 9 : « Inter hanc [Liparam] et Siciliam altera antea Therasia appellata, nunc Hiera, quia sacra Vulcano est, colle in ea nocturnas evomente flammas. »

divissa in doe insole, l'una chiamata Volcano et l'altra Volcanello, et al presente non sono che una insola, perche le habondante cenere che sono usite di la bocha di Volcano hano serrato il passo dove uno brasso di mare passava et divideva le doe insole, et anchora vi passavano le nave di la parte di levante, et adesso per le habondante cenere serrato, s'è fatto uno bello porto [1], dove, ali doy del mese di julio, le galere nostre spalmando [2], uno secretario del mio Ill° signor, chiamato Jehan de Grannoble, et uno altro chiamato mestre Jehan le Philosofe [3] et io insieme con l'horo, obtenuta la licentia del mio Ill° signor, se partissemo de la galera *Rialle* con deliberation di andar fine in sima dil monte di Volcano, per veder dove [4] prosce-deno quelli fumi perpetui che vomita la bocha in la somità posta dil monte [5]. La licentia obtenuta, dapoy il disnare se partissemo, et disesi in terra ne l'insula di Volcanello, dove il magnifico signor prior spal-mava le soe galere, et passato la parte dil porto chiussa da le cenere, fusemo nel plano a la radisse dil monte

1. La Martinière (*Grand Dict. géogr.*, éd. de 1768, t. VI, p. 247 *a*), dit, d'après Michelot (*Portul. de la Médit.*, p. 127) : « Près de la pointe du petit Volcan, il y a une grande anse et plage du côté de l'Est, et où il semble y avoir bon mouillage. »

2. « Pour espalmer, on frottait de suif la carène chauffée, et c'était avec la paume de la main (*a palma*), afin que la surface suivée fût le plus unie possible. Espalmer ne signifia d'abord que : Enduire de suif; par extension, tout nettoyage de la carène s'appela bientôt Espalmage. » Jal, *Gloss. naut.*, p. 656 *a* ; cf. p. 1375.

3. Je n'ai retrouvé nulle autre part mention de ces deux personnages secondaires.

4. Seconde main : *onde*, « d'où ».

cano était autrefois divisée en deux îles, l'une appelée Volcano et l'autre Volcanello, et qu'aujourd'hui elles n'en forment plus qu'une, parce que les cendres abondantes qui sont sorties de la bouche de Volcano ont fermé le passage où passait un bras de mer qui divisait les deux îles et où passaient aussi les nefs du côté de l'E.; maintenant que les cendres abondantes l'ont fermé, on y a fait un beau port, d'où, le 2 du mois de juillet, tandis qu'on espalmait nos galères, un secrétaire de mon très illustre seigneur, nommé Jean de Grenoble, et un autre, nommé maître Jean le Philosophe, et moi avec eux, après en avoir obtenu permission de mon très illustre seigneur, nous partîmes de la galère *Réale* avec l'intention d'aller jusqu'à la cîme du mont de Volcano, pour voir d'où proviennent ces fumées perpétuelles que vomit la bouche située au sommet du mont. La permission obtenue, nous partîmes après le dîner; nous descendîmes à terre dans l'île de Volcanello, où le magnifique seigneur prieur de Capoue faisait espalmer ses galères, et ayant traversé la partie du port fermée par les cen-

5. « Sur le haut de ceste Isle [Vulcano], et du côté du Nord, il y a une montagne, dont le sommet est entièrement ouvert; il en sort continuellement du feu et une grosse fumée. Il y a des temps qu'elle brûle plus que dans d'autres. On voit un autre goufre de feu qui sort du sommet d'une très-petite pointe du costé Nord de la même Isle, et qui est presque péninsule par une petite langue de terre fort basse. On l'appelle le petit Volcan [Volcanello]. C'est le terrain le plus proche de l'Isle de Lipari... Il est assez surprenant que le feu sorte continuellement de cette petite pointe, qui n'excède pas cent cinquante toises de diamètre. On tire beaucoup de souffre de ceste Isle, et on voit des ruisseaux de cendre poussés par la violence du feu jusqu'au bord de la mer... » La Martinière, *loc. cit.*

posto, il qualle è di cenere congelatto insieme conl' solfaro brusiato, et anchora il sabione que è al litto dil mare è negro quanto inchiostro. Caminando sopra di questo piano, sotto de li pedi nostri sentiamo ribonbare chomo fa una concavità sive crotta. In questo piano vi sonno pietre de 3, 4 et 5 palmi grosse, le qualle prehendendo con una man le butavamo longi da noy 6 passa, et quando davano in terra, il piano ribonbava chomo fano le bonbarde. Inanti che se metiamo a montare, V. M. S. intenderà que la montagna di Volcano dal piano fine in sima a la concavità dove esse il fumo, vi è l'alteza et camino di una grossa meza legua, et con difficultà grandissime vi se pò asendere, perche questo monte è tuto di cenere et fatto per canali et fossati et la superficie de le ditte cenere son congelate. Questo monte nel ascendere è ratto più che altramente; unde che nel montar besogna montar in quatro piedi, et metendo il piede in su le cenere congelate, credendo far uno passo inanti, se ne fa doy in drieto. Et per essere io stato resentemente amalato, et tra il caldo di la stagion dil locho et la difficultà dil montare non possendo la faticha tolerare, per doe volte me convenete restar chomo morto ; et per l'adjuto de li fidi compagni, riasumpte le corporee forse, al desiato fine di la somità et dove esie il fume dil monte gionsi. La qualle contemplando, ne la mente le Tartaree cave me pareva vedere, vedendo una chussi horribile et profonda caverna vomitante focho et fumo, dando uno pusolentissimo et insuportabile odore sulfureo. Stando su la

dres, nous fûmes dans la plaine située au pied du mont, qui est formé d'un mélange de cendre congelée et de soufre brûlé ; quant au sable qui est au bord de la mer, il est noir comme de l'encre. En cheminant dans cette plaine, nous entendions nos pieds retentir comme il arrive dans une concavité ou dans une grotte. Dans cette plaine, il y a des pierres de la grosseur de trois, quatre ou cinq palmes ; et quand, les prenant d'une main, nous les jetions à dix pas devant nous, le sol retentissait comme font les bombardes. Avant que nous nous mettions à monter, Votre magnifique Seigneurie saura qu'en cette montagne de Volcano, de la plaine jusqu'à la cîme et à la concavité d'où sort la fumée, il y a la hauteur et le chemin d'une grande demi-lieue et que l'on n'y peut monter qu'avec de très grandes difficultés, parce que ce mont est tout entier de cendre et formé de canaux et de fossés et que la surface desdites cendres est congelée. Ce mont dans l'ascension est plus raide qu'autrement (*sic*) ; de sorte que l'on est obligé de monter à quatre pattes et qu'en mettant le pied sur les cendres refroidies, croyant faire un pas en avant, on en fait deux en arrière. Et comme j'avais été récemment malade et que, par suite de la chaleur de la saison en ce lieu et la difficulté de l'ascension, je ne pouvais supporter la fatigue, il me fallut par deux fois rester comme mort, et c'est grâce à l'aide de mes fidèles compagnons, après avoir repris mes forces corporelles, que j'arrivai au but désiré, au sommet de la montagne d'où sort la fumée. En la contemplant,

somità dil monte, contemplando dentro di quella concavità, la qualle è di larguessa di messo tratto d'archibuso, et in longuessa un pocho più d'uno, li venti a noy benivoli per darne commodità di poter veder il fine di quella profonda voragine, se messeno ponenti, et casando dinanti a li ochi nostri li puzolenti et sulphurei fumi, per veder il fondo a la vista deteno amplo et largo adito. Dove risguardando nel fondo, vedessemo tre roche achutissime, al piede de le quelle bogliva il solforo liquefato al modo di la pesse ne la caldara in su li infocati carboni posta; et li fumi dil bogliente solfore sagliendo, per il vento il qualle per la concavità dil fondo dil monte esie, son gitati fora di quella voragine et nel' aere sparsy alcuna volta b[i]anchissimi et altre volte nigri quanto inchiostro. Altre volte questo monte di Volcano butava focho, chomo m'è riferito da certi Liparoti, et uno certo tempo gitò il focho cussì grande et horribile che saltò ne l'insula de Lipari, et atacandose al bosco abrusiò fino apreso a la cità, et la cità de Lipari stava in grande periculo de non essere abrusiata del ditto focho; perché tute le donne de Lipari vottorono che se Idio per la sua misericordia li gardava di tanto periculo, non beverebeno may vino et sempre andarebeno li pedi nudi, et obtenuta la gratia, le done hanno observato sempre il votto : non beveno may vino et sempre vano scalce.

il me semblait en esprit voir les gouffres du Tartare, en voyant une caverne aussi horrible et profonde vomissant feu et fumée et donnant une fort puante et insupportable odeur de soufre. Pendant que nous étions sur le sommet du mont et que nous contemplions l'intérieur de cette concavité, dont la largeur est d'une demi-portée et la longueur d'un peu plus d'une portée d'arquebuse, les vents bienveillants, pour nous permettre de voir la fin de ce gouffre profond, se mirent à l'ouest, et chassant de devant nos yeux les fumées puantes et sulfureuses, donnèrent à notre vue un ample et large accès pour voir le fond. Regardant au fond, nous vîmes trois roches très aiguës, au pied desquelles bouillait le soufre liquéfié, comme fait la poix dans la chaudière placée sur les charbons ardents; et les fumées du soufre bouillant, lorsqu'elles montent, grâce au vent qui sort de la concavité du fond de la montagne, sont jetées en dehors de ce gouffre et dispersées dans l'air, tantôt très blanches et tantôt noires comme de l'encre. Autrefois, ce mont de Volcano lançait du feu, à ce qui me fut rapporté par certains Liparotes, et pendant un certain temps, il jeta un feu si grand et si horrible qu'il sauta dans l'île de Lipari, et attaquant le bois, le brûla jusqu'auprès de la cité; et la cité de Lipari était en grand péril d'être brûlée par cet incendie; c'est pourquoi toutes les femmes de Lipari firent vœu que si Dieu dans sa miséricorde les gardait de tel péril, elles ne boiraient jamais de vin et iraient toujours pieds nus; et cette grâce ayant été obtenue,

Volcano è fatto cussy [1].

Contemplata che avessemo quella chussì orribile cava, più presto dico bocha infernalle, desessi al mare, per il grandissimo et insuportabil caldo, et per l'abondante polvere cenerolenta de la qualle eravamo pieni, spogliati li vestimenti nostri, se gitassemo a notare. Intrati nel mare, trovassemo, atorno di questo monte un tratto di balestra dove era di fundo quatro et sinque brasse, l'aqua calda in tal locho più et in tal meno, et questo viene da certe vene d'aqua calidissima che esie dil fondo, et notando noy cascando in queste vene, ne scaldavano in tal fogia che a alcuni de li mei compagni se gli levò la pelle in alcune parte dil corpo. Apresso di certi scoglii, li qualli sono nel piano, vi è l'aqua cussì calida ch'è inpossibele tenirgli un *Ave* la man dentro, et se vede bogliere chomo se fuse posta al focho dentro de una caldaria. Lavati che se fusemo nel mare, ritornassemo a la galera nostra *Reale,* non con pocha admiratione de li nostri compagni, de li qualli giorno sequente alcuni s'esforsorono di andare in sima dil ditto monte di Volcano.

Il primo adonche dil mese di julio, a le doe hore di matina, gionse l'armata a l'insola de Lipari [2] et

1. Voyez planche VIII, 1.
2. En marge, de troisième main : « Lipara dicta a Liparo rege cui succes-

les femmes ont toujours observé leur vœu : elles ne boivent jamais de vin et vont toujours sans chaussures.

Volcano est fait ainsi.

Après avoir contemplé cet abîme si horrible ou, pour mieux dire, cette bouche d'enfer, une fois descendus à la mer, à cause de l'extrême et insupportable chaleur, nous dépouillâmes nos vêtements et nous nous jetâmes à la nage. A une portée d'arbalète de la montagne, entrés dans la mer, où il y avait une profondeur de quatre ou cinq brasses, nous trouvâmes l'eau plus chaude en certains endroits et moins en d'autres; cela vient de certains courants d'eau très chaude qui sort du fond; et en nageant, nous tombions dans ces courants, qui nous échaudaient de telle sorte que quelques-uns de mes compagnons virent leur peau s'enlever en quelques parties du corps. Près de certains écueils, qui sont dans la partie basse, il y a de l'eau tellement chaude qu'il est impossible de tenir la main dedans le temps de dire un *Ave*, et on la voit bouillir comme si elle était mise sur le feu dans une chaudière. Après nous être lavés dans la mer, nous retournâmes à notre galère *Réale*, non sans grande admiration de nos compagnons, dont quelques-uns, le jour suivant, s'efforcèrent d'aller au sommet dudit mont de Volcano.

Le premier du mois de juillet, à deux heures du

sit Æolus, antea Longonis vel Meligunis vocata. » Cf. PLIN. *Hist. nat.*, III, 9 : « Liparium, cum civium Romanorum oppido, dicta a Liparo rege, qui successit Æolo ; antea Melogonis vel Meligunis vocitata... »

dette fondo nel canale tra Volcano et Lipari, dove trovassemo Sala Rais, il qualle per la fortuna corssa nel golpho di Salerno quivi era gionto con 60 galere et le doe nave, cioè la *Conterina* [1] et la *Delphina*, qualle il signor Bazan credia fuseno perse nel ditto golpho. Gionto Sala Rais a l'insula de Lipari, subito desese in terra sinque inseigne de Turchi, li qualli desesi venero ali borgui di la cità Liparitana, et non vi trovando persona per essersi tuti li Liparoti retirati nel forte di la cità, li Turchi intrati ne li borgui andorono assediare et scaramusare quelli que erano nel forte; li qualli valentissimamente defendendosi in primo asalto amassorono 40 Turchi. Inteso il signor Bassan per la relation de Sala Rais che li Liparoti erano intrati nel forte con animo di tenerse et defenderse contra sua Signoria, la notte sequente fece desendere in terra, tra canon grossi et colobrine, in numero pese 16, le qualle furono piantate a canto del monastero, qualle è nel monticello del principio del borgo, et sta de dirretto per contra dil forte de la cità Liparitana. Piantata l'artigliaria, il signor Bassan fece metere in terra il suo pavaglione; et quella notte medessima, sua Signoria insieme il signor Chacaia, et tutti li Sant Jaques et Janiceri et Turchi, li qualli in numero tutti erano (5150) 5550, li qualli desesi in terra, subito il signor Bassan comandò fuse tirata l'artigliaria contra la cità de Lipari. In questo mezo, stando il signor Cachaia apresso di li aprochi di l'artigliaria, una

1. *Ms.* Canterina.

matin, la flotte arriva donc à l'île de Lipari et jeta l'ancre dans le canal situé entre Volcano et Lipari, où nous trouvâmes Salah Rais, qui, à cause de la tempête subie dans le golfe de Salerne, était arrivé là avec 60 galères et les deux nefs, c'est-à-dire la *Contarina* et la *Dolfina*, que le seigneur Bassa croyait perdues dans ledit golfe. Dès que Salah Rais fut arrivé à l'île de Lipari, il fit aussitôt descendre à terre cinq enseignes turcs qui se rendirent aux faubourgs de la cité de Lipari ; n'y trouvant personne, parce que tous les Liparotes s'étaient retirés dans le fort de la cité, les Turcs, entrés dans les faubourgs, allèrent assiéger et escarmoucher ceux qui étaient dans le fort et qui, se défendant très vaillamment, au premier assaut tuèrent quarante Turcs. Le seigneur Bassa, ayant su par le rapport de Salah Rais que les Liparotes étaient entrés dans le fort avec l'intention de tenir et de se défendre contre sa Seigneurie, fit, la nuit suivante, descendre à terre de gros canons et des couleuvrines, au nombre de seize pièces; elles furent plantées au coin du monastère, qui lui-même est situé sur le monticule du commencement du faubourg et exactement en face du fort de la cité de Lipari. L'artillerie une fois plantée, le seigneur Bassa fit mettre à terre son pavillon ; et cette nuit même, sa Seigneurie avec le seigneur Chacaia, tous les sandjaks, janissaires et Turcs, qui étaient au nombre de 5,500, débarquèrent, et lorsqu'ils furent à terre, le seigneur Bassa ordonna aussitôt que l'artillerie fît feu contre la cité de Lipari. Sur ces entrefaites, comme le Chacaia se tenait aux approches de l'artil-

archibusata vene di la terra et ferite il ditto signor Chacaia nel ventre; ma la ferita non fu periculosa, perque io l'abio dapoy veduto spese volte in Constantinopoly sanno et disposto.

Ali 2 del ditto mese di julio, continuando l'asedio et bataria di li Turchi contra quelli de Lipari, de dentro de la cità usiti fora tre de li principali [1] (et) vennero dal signor Bassan per renderse a patti, qualli erano tali, cioè che l'horo darebeno a sua Signoria 15 milia ducati d'oro et l'armata andasse via da Lipari senza far nisuno malle ali cristiani Liparoti ni dare danno ali frutti de l'insola. Ali qualli il signor Bassan rispose che lui era contento prendere li homini et la cità salvi, con questo che luy voleva che l'horo li deseno 30 milia ducati d'oro et 200 puti et 200 putine; altramente che non partirebe che prima non avesse prezo la terra et quella abruziata, et tutta l'insula arruinata. Questa risposta intessa da li Liparoti, cognobeno il voler dil signor Bassa essere più presto dimostrante di guerra che di pace; perchè mesti ali suoy dentro de la cità ritornati, la risposta dil signor Bassan a l'horo fatta ricontorono. Partiti li inbassiatori Liparoti, il signor Bassan fece continuare a tirare canonate et archibusate contra la cità Liparitana, et quelli de dentro valentemente se defendevano contra

1. En marge, un nom, « Jacomo Camagna », qui est peut-être celui de l'un des ambassadeurs Liparotes. — Selon ADRIANI (*Storia*, t. II, p. 122), c'est Barberousse qui aurait le premier envoyé deux des siens aux gens de Lipari pour entrer en négociations avec eux. Ils lui envoyèrent quatre des principaux de la ville, auxquels il demanda une contribution de 100,000 du-

lerie, une arquebusade venue de la terre blessa ledit Chacaia au ventre; mais la blessure ne fut pas dangereuse, car plus tard je l'ai vu souvent à Constantinople sain et dispos.

Le 2 dudit mois de juillet, comme le siége et la batterie des Turcs continuait contre les gens de Lipari, trois des principaux sortirent de la cité et vinrent au seigneur Bassa pour se rendre aux conditions suivantes : ils donneraient à sa Seigneurie 15.000 ducats d'or, et la flotte s'éloignerait de Lipari sans faire aucun mal aux chrétiens de Lipari et aucun dommage aux récoltes de l'île. Le seigneur Bassa leur répondit qu'il consentait à épargner les hommes et la cité, mais qu'il voulait qu'ils lui donnassent 30.000 ducats d'or, ainsi que 200 petits garçons et 200 petites filles; qu'autrement il ne partirait pas avant d'avoir pris et incendié la ville et d'avoir ruiné toute l'île. Les Liparotes, après avoir entendu cette réponse, comprirent que la volonté du seigneur Bassa prouvait qu'il préférait la guerre à la paix ; et désolés, ils s'en retournèrent vers les leurs, dans la cité, et leur racontèrent la réponse qui leur avait été faite par le seigneur Bassa. Les ambassadeurs Liparotes partis, le seigneur Bassa fit continuer à tirer canonnades et arquebusades contre la cité de Lipari, et les assiégés se défendaient vaillamment contre les Turcs. Le troisième, le quatrième

cats ; les députés répondirent qu'ils ne pouvaient réunir une telle somme et qu'ils avaient d'ailleurs dans leurs murs un capitaine espagnol avec des gens. Ce ne serait qu'à la suite de ce refus que Barberousse aurait donné l'ordre de commencer le bombardement de la place.

li Turchi. Il 3° giorno et il 4° et il 5°, mai sesorono li Turchi ni notte ni giorno a tirar canonate et archibusate contra la cità et maxime contra li bastioni che li Liparoti aviano fatti per contra dil monastero do[ve] stava l'artigliaria de li Turchi; li qualli bastioni gardavano che l'artigliaria de li Turchi tirando non poteva far gran danno a la cità, et quelli de dentro venivano, chuverti da li ditti bastioni, a scharamusar contra li Turchi et n'amazavano parechi.

Ali 5 del ditto [1], le nostre galere andorono per aqua a l'insula de le Saline.

Ali 6 del ditto mese di julio, continuando li Turchi a scaramusare et batere la cità di Lipari, qualli de dentro tirorono uno colpo di canon che amassò 18 Turchi, et uno Spagnolo rinegato, inzegnere dil signor Bassan, fu ferito de un colpo di zasso in su la testa malamente; il qualle se chiama[va] Casamata [2].

Aly 7 del ditto, se continuò tanto da Turchi che Liparoti a scaramuzar et tirar canonate. La notte sequente, circa le tre hore, fugirono 20 homini di la cità, de li qualli ne furono pressi 4; li quali, menati dal

1. Ce serait ce jour-là, le cinquième du bombardement (si la « batterie » avait commencé le 1er juillet, et non le 2, comme le dit Maurand), que Barberousse, selon ADRIANI (*loc. cit.*), aurait demandé de nouveau aux Liparotes de traiter avec lui, les menaçant, s'ils attendaient l'assaut, de les tuer tous et de brûler toute la ville; ses prétentions s'élevaient toujours à la somme de 100,000 ducats. On lui envoya les mêmes ambassadeurs, qui lui offrirent 50.000 ducats en argent, en joyaux et autres objets ; il refusa et continua le bombardement, pour les effrayer de tout son pouvoir.

2. Il n'en mourut pas, car Nicolas de NICOLAÏ (*Le premier livre des Navigations et peregrinations orientales,* Lyon, 1567, fol. 33) le retrouva, le 11 août 1551, au siège de Tripoli par les Turcs : « Morataga qui estoit

et le cinquième jour, les Turcs ne cessèrent ni nuit ni jour de tirer canonnades et arquebusades contre la cité et surtout contre les bastions que les Liparotes avaient faits vis-à-vis du monastère où se trouvait l'artillerie turque; ces bastions gardaient en effet que le tir de l'artillerie turque ne pût faire grand dommage à la cité, et ceux de l'intérieur, protégés par lesdits bastions, venaient escarmoucher contre les Turcs et en tuaient plusieurs.

Le 5 dudit mois, nos galères allèrent faire de l'eau à l'île des Salines.

Le 6 dudit mois de juillet, les Turcs continuant à escarmoucher et à battre la cité de Lipari, ceux de la ville tirèrent un coup de canon qui tua 18 Turcs; et un Espagnol renégat, ingénieur du seigneur Bassa, fut grièvement blessé d'un coup de pierre à la tête; il s'appelait Casamata.

Le 7 dudit mois, Turcs et Liparotes continuèrent à escarmoucher et à tirer des coups de canon. La nuit suivante, vers trois heures, s'enfuirent de la cité vingt hommes, dont quatre furent pris. Menés en présence

derrière l'artillerie, me feit appeler par un canonnier Espagnol renié, appelé Casa-matta (lequel ayant eu congnoissance de moy en noz gallères, luy avoit dit que j'estoye ingenieux du Roy. Et sur ce qu'il m'interrogeoit de plusieurs choses appartenans à un siège et à la force d'une place, luy fey courte et briefve responce, et tout au contraire de ce que par raison de la guerre et expérience je sçavoys. De quoy il s'apperçeut, et me dit en soubzriant qu'il véoit bien que je dissimuloys. Ce Moratuga était Eunuque de nation Ragusey; mais au faict de guerre de fort bon esprit et jugement; aussi pour lors avoit il le gouvernement de Taiure et de tout le païs circonvoisin de Tripoly. Ce fut luy qui avoit advisé et sollicité le Grand-seigneur d'envoyer assieger Tripoly... Dorgot [Dragut] estoit de 25 à 30 pas plus oultre que Salaraiz lequel pareillement battoit avec huict autres grosses pièces.... »

signor Bassan, diceno che se li Turchi continuavano a batere la cità chussì chomo facevano, la cità se renderebe a descretion, perche li principali et governatori di la cità erano divisi tra lhoro. Intesso questo, il signor Bassan fese metere quelli Liparoti a cathena, et comandò che le canonate contra la cità più spesse fusseno tirate.

Ali 8 del ditto, se continuò a batere la cità et scaramusare, et quelli de dentro a defenderse. Et la notte sequente, circa li tre ho quatro hore di notte, Janetino Doria con 30 galere vene a l'insola di Volcano di la banda di Melasso [1]; ma sentendo che de le nostre galere l'andavano trovare, se ne fugite.

Ali 9 del ditto, continuandose il batere e scaramusar tanto da li Turchi che da li Liparoti, il mio Ill° signor, non mai sattio de adinpire le opere di carità, non obstante che a Portho Herculi avesse rescatato parechi cristiani *utriusque sexus,* qui di Thalamone, qui del Ziglio e qui de Montiano, qui, cioè à Volcano, rescattò uno Napolitano con la sua dona et uno figliolo; anchora rescattò tre pute da 12 fine in 14 anni et uno putino de 4 anni, et donò parechi dinari in elemosina a certi poveri cristiani, per potersene reto[r]nare a la patria lhoro.

Ali 10, sempre se continuò il canonare et scaramusare tanto da li Turchi que da li Liparoti.

1. Milazzo, sur la côte O. du cap du même nom.

du seigneur Bassa, ils dirent que si les Turcs continuaient à battre la cité ainsi qu'ils faisaient, la cité se rendrait à discrétion, parce que les principaux citoyens et les gouverneurs de la cité étaient divisés entre eux. Après avoir entendu cela, le seigneur Bassa fit mettre ces Liparotes à la chaîne, et ordonna que les coups de canon fussent tirés plus drus contre la cité.

Le 8 dudit mois, on continue à battre la cité et à escarmoucher, et ceux de la ville à se défendre. La nuit suivante, vers les trois ou quatre heures de nuit, Giannettino Doria avec 30 galères vint à l'île de Volcano, du côté de Milazzo; mais apprenant que nos galères allaient à sa rencontre, il prit la fuite.

Le 9 dudit mois, pendant que la batterie et escarmouche continuait, tant du côté des Turcs que de celui des Liparotes, mon très illustre seigneur, jamais las d'accomplir des œuvres de charité, bien qu'il eût racheté à Portercole plusieurs chrétiens *utriusque sexus*, les uns de Talamone, les autres du Giglio et de Montiano, racheta encore ici, c'est-à-dire à Volcano, un Napolitain avec sa femme et son enfant; il racheta aussi trois petites filles de douze à quatorze ans et un petit garçon de quatre ans, et donna une certaine somme d'argent en aumône à de pauvres chrétiens pour leur permettre de s'en retourner dans leur pays.

Le 10, on continua sans cesser à canonner et à escarmoucher, tant du côté des Turcs que de celui des Liparotes.

Aly 11 dil mese di julio, facendo il signor Bassan più spesamente tirar le canonate contra la cità de Lipari dil solito, a le 8 hore de matino, usirono quatro Liparoti de li primi de la cità et andorono dal signor Bassan per renderse con patti et conventioni tali, cioè que li Liparoti darebeno la cità con tutto quello che sarebe dentro, salvo 70 case, le qualle sarebeno salve con tuti li homini et done, puti et putine, et tutta la roba che sarebe trovato dentro. Et il signor Bassan li aceptò et promisse de observare et guardare li ditti patti et conventioni chomo li inbasiatori aveano ditto. Restati il signor Bassan con li Liparitani d'acordio, mediante le già ditte patti et conventioni, ritornati que fureno li inbasiatori ne la cità et al populo dischiarato il patto et conventione fatta tra l'horo et il signor Bassan, subito il populo a una voce se levò, dicendo que voliano che se mandase altri inbasiatori al signor Bassan a darse o tuti liberi hò tuti schiavi. Per il chè mandarono altri inbasiatori al signor Bassan a renderse a discretion de sua Signoria [1], il qualle di bona voglia li aceptò. Quivi,

1. ADRIANI (t. II, pp. 122-123), continuant son récit, raconte que les citoyens, découragés, se concertèrent et renvoyèrent près de Barberousse deux des quatre premiers ambassadeurs pour traiter aux meilleurs conditions possible. Ils proposèrent d'abord que deux personnes de chaque maison restassent en liberté, et que les autres perdissent à la fois leur liberté et leurs biens. Les Turcs refusèrent. Il fut enfin convenu que seize maisons ou familles avec tous leurs biens resteraient franches, ainsi que deux personnes de cinquante autres familles. Le petit peuple, se voyant trahi, ne fut pas satisfait de cet arrangement; mais les ambassadeurs leur donnèrent à entendre que l'on ne pouvait faire mieux, et les chefs des seize maisons exceptées promirent de racheter tous ceux qui seraient faits prisonniers. —

Le 11 du mois de juillet, le seigneur Bassa faisant plus fréquemment que de coutume tirer les canonnades contre la cité de Lipari, à 8 heures du matin, quatre Liparotes, des premiers de la ville, sortirent et allèrent trouver le seigneur Bassa pour se rendre aux conditions et conventions suivantes : les Liparotes livreraient la ville avec tout ce qu'elle contenait, sauf soixante-dix maisons, qui seraient sauves avec tous les hommes et femmes, petits garçons et petites filles, et tout le butin qui serait trouvé dedans. Le seigneur Bassa accepta et promit d'observer et garder lesdites conditions et conventions, telles qu'elles avaient été énoncées par les ambassadeurs. Le seigneur Bassa étant tombé d'accord avec les Liparotes sur ces conditions et conventions, les ambassadeurs retournèrent dans la ville et déclarèrent au peuple le pacte et convention fait entre eux et le seigneur Bassa. Aussitôt le peuple se leva tout d'une voix, disant qu'ils voulaient que l'on envoyât d'autres ambassadeurs au seigneur Bassa pour les faire ou tous libres ou tous esclaves. Ils envoyèrent donc d'autres ambas-

On voit qu'Adriani, moins abondant et moins précis que Maurand, s'accorde cependant avec lui sur presque tous les détails principaux. — Segni, qui rapporte assez sèchement ce siège (t. II, p. 325), se borne presque à dire que Barberousse reçut la place à discrétion par le moyen de Niccolò, l'un des citoyens, qui seul conserva à la fois la vie et la liberté, tandis que les autres furent emmenés comme esclaves à Constantinople. — Adriani ajoute que Barberousse, n'observant pas les conventions, saccagea les premières les maisons réservées et ne donna qu'un délai très court aux prisonniers pour payer leur rançon; que si les habitants s'étaient bien défendus, la place eût certainement été sauvée, parce que, durant les neuf jours du bombardement, les Turcs n'avaient causé que peu de dommages aux

Magnifica Signora, V. S. potte cognoscere di quanto male è occhasione la diferentia et divisione che è tra citadini. Non sollo questa maledetta divisione et partialità civile è està la destrutione et ruina prima di la famosissima, richissima, grandissima, fortissima cità di Roma, la qualle nel tempo di Julio Cesare e di Augusto et altri Imperatori era domina e signora di tutto il mondo, ma anchora di tuta l'Italia, et al presente di questa povera cità di Lipari. Che certo, Magnifica Signora, posso dir in verità, che se dentro di quella cità fuseno stati 200 soldati insieme con li citadini, et aveseno volsuto far il debito, non l'armata che noy eravamo, ma doe volte tanto, de sey mesy non l'averia mai presa, perche la cità è posta sopra de un balzo di roche atorno atorno alte cussì chomo è il balso dil castello d'Antiboul di la parte dil mare, et non obstante che per il sito sia fortissima, anchora era circondata di belissimi muri et fortissimi beroardi sive bastioni fatti di prede et calsina.

murailles, dommages que les assiégés avaient réparés sans retard. Mais les plus honorés et les plus riches de la ville — ajoute-t-il — craignant pour eux-mêmes et cherchant tous les moyens de salut, abandonnèrent honteusement les autres citoyens et leur patrie elle-même. — Le récit de Paul Jove (*éd. citée,* lib. XLV, fol. 340 v°) se rapproche beaucoup de celui de Segni : « E Brutiis demum multa onustus præda profectus Liparos quadraginta majora tormenta exposuit, ejusque insulæ urbem usqueadeo pertinaci atque terribili oppugnatione concussit, ut Nicolai primarii civis meticulosi hominis opera deditionem exprimeret, ipsoque uno tantum Nicolao conservato, cæteros omnes Liparitas comprehensos in servitutem abduceret, qui septem millium humanorum capitum summam implevere. Hæc clades everso oppido longe omnium miserrima videri potuit, quum nefarius civis vitam et libertatem suam publicæ saluti turpissime prætulisset. Tantam autem omnis generis mortalium prædam, qui in classe erant, fuisse

sadeurs au seigneur Bassa pour se rendre à la discrétion de sa Seigneurie. Celui-ci les reçut avec bienveillance. Ici, Magnifique Dame, Votre Seigneurie peut voir de quels maux sont cause le désaccord et la division entre citoyens. Non seulement cette maudite division et discorde civile a été la destruction et ruine, d'abord de la très fameuse, très riche, très grande, très forte cité de Rome, qui, au temps de Jules César et d'Auguste et des autres empereurs, était souveraine et maîtresse du monde entier, mais encore de toute l'Italie, et présentement de cette pauvre cité de Lipari. Et certes, Magnifique Dame, je puis dire en vérité que si, dans cette cité, il y eût eu deux cents soldats avec les citoyens et qu'ils eussent voulu faire leur devoir, non pas la flotte que nous étions, mais même une flotte deux fois plus nombreuse ne l'eût prise de six mois, parce que la cité est située sur un amas de rochers pressés tout autour et hauts comme le roc du château d'Antibes du côté de la mer, et que, bien que déjà très forte par sa situation, elle était encore entourée de très belles murailles et de très forts boulevards et bastions faits de pierre et de chaux.

retulerunt, ut in toto cursu ad Byzantium directæ navigationis, plura captivorum enecta fame, siti mœroreque corpora, uti erant in infimis carinis inter naturæ sordes angustissime constipata, omnibus prope horis in mare projicerentur, execrantibus cunctis immites Galliæ regis et Cæsaris animos, ideo studentes veteribus odiis, ut subditæ ipsorum imperio gentes nihil tale meritæ plecterentur, quandoquidem ex sua effræni obstinataque libidine, a communi abhorrentes concordia, tantis calamitatibus gravi cum infamia causam præbere dicerentur. »

Resi che furono quelli di la cità di Lipari, dapoy le tante canonate dove haveano fatto la bataria, (a) aquelli que dentro de la cità volevano int[r]are, con grande dificultà vi entravano, perche restava anchora alto la b[r]echia dove besognava intrare, l'altezza d'una bona picha et meza, et era forsa montar ad uno a uno in quatro piedi et con dificultà. La presa di questa fortissima cità à posto in amiratione tuta la povera Cristianità ; ma, Magnifica Signora, si noy consideriamo ogi il vivere de noy miseri, cristiani *nomine, sed non re,* certo vederemo li peccati nostri enormi et grandissimi qualli regnano nel mondo, et maxime in quelli che usurpano il nome di santtità, *et volunt habere primas cathedras in sinagogis, et apel[l]ari ab hominibus rabi,* quelli essere occasione che il giusto Idio scorrosatto manda questi flagelli ne la Chiesia proprio Babilonica, non Cristiana, vindicandose de soy inemici per li suoy innemici [1]. Et questo dicco perche, cussì como me fu referitto da uno Marsegliese habitato et maritato in Lipari, dil qualle la moglie fu presa dentro la cità quando fu resa, questi Liparoti erano deditissimi al peccato sodomitico, in tanto che se aveseno visto uno bello giovene, per aver piacer del giovene, era[no] contenti che lui usase con le loro done, etiam presente il marito.

Presso che hebe il signor Bassan li Liparoti et la

1. Il paraît y avoir là un souvenir bien net des prédications de Thomas

Quand les gens de la cité de Lipari se furent rendus, après les si nombreux coups de canon dont on l'avait battue, ceux qui voulaient entrer dans la cité n'y entraient qu'avec grande difficulté, parce que la brèche par où il fallait pénétrer était encore de la hauteur d'une bonne pique et demie, et que force était de monter un par un à quatre pattes et avec difficulté. La prise de cette très forte cité a causé l'étonnement de toute la pauvre Chrétienté; mais, Magnifique Dame, si nous considérions la vie que nous menons aujourd'hui, misérables que nous sommes, chrétiens *nomine, sed non re*, certes nous verrions nos énormes et très grands péchés, qui règnent dans le monde et surtout en ceux qui usurpent le nom de sainteté, *et volunt habere primas cathedras in synagogis et appellari ab hominibus rabi;* ceux-là sont cause que le juste Dieu, dans son courroux, envoie ces fléaux dans l'Église vraiment babylonienne, non pas chrétienne, pour se venger de ses ennemis à l'aide de ses ennemis. Et je dis cela, parce que (comme il m'a été rapporté par un Marseillais qui avait habité et s'était marié à Lipari et dont la femme fut prise dans la cité lors de la reddition) ces Liparotes étaient très adonnés au péché sodomitique; si bien que s'ils avaient vu un beau jeune homme, pour jouir de ce jeune homme ils consentaient à ce qu'il usât de leurs femmes, même en la présence du mari.

Quand le seigneur Bassa eut pris les Liparotes et

l'Illyrien. Voy. la *Prophétie* réimprimée plus bas (*Appendice* VIII; cf. ci-dessus, p. 39, note, l. 8-11).

l'horo cità a sua discretione, fece sesare di canonare la cità, et comandò que tuti que erano dentro dovesseno usire fori et venire inanti a lui, il qualle stava a sedere nel borgo apreso di la cità. Et per far usire li poveri Liparoti, et anchora per gardar que li Turchi non intraseno dentro a sachegiare, vi mandò 4 giaous, con certi janiceri. Stando il signor Bassan, como già ho ditto, nel borgo de Lipari, tuti qanti li Liparoti che furono trovati dentro de la cità furo menati da sua Signoria, et tuti se li faseva passare inanti; (dando) a li homini et done indecrepite li dava una frissa [1], et il resto, cussì homini che done, puti et pute, mandò schiavi in su le nave et galere. Che certo, Illustrissima Signora, il veder tanti poveri cristiani et maxime tanti puti et putine causava una grandissima pietà. Vidi, infra le altre crudelità usate da li Turqui, una maxima que, intrati li Turqui dentro de la chiesia episcopale de Lipari, trovandovi uno certo numero de homini et donne vechissimi (dico che ad judicio mio passavano cento anni), presi da li Turqui furo subito spogliati nudi et uverti vivi, et questo fasevano solo per prehendere il felle. Adimandati quelli Turchi da noi perche usavano cussì grande crudelitade ali poveri cristiani, ne resposeno quelo felle avere grandissima virtù; altro da loro non avessemo. Usiti fora da Lipari tutti li cristiani et queli dispersi fra le nave et galere, fo etiam tuta l'artigliaria trovata dentro la cità Liparitana garigata su le galere. Et su-

1. Sans doute pour les désigner à ses soldats comme bons seulement à être mis à mort.

leur cité à sa discrétion, il fit cesser de canonner la cité et ordonna que tous ceux qui étaient dedans dussent sortir dehors et venir en la présence de sa Seigneurie, qui s'était assise dans le faubourg voisin de la cité. Et pour faire sortir les pauvres Liparotes ainsi que pour empêcher que les Turcs n'entrassent pour mettre la ville à sac, il y envoya quatre chiaous avec des janissaires. Le seigneur Bassa se tenant, comme j'ai déjà dit, dans le faubourg de Lipari, tous les Liparotes qui furent trouvés dans la cité furent amenés à sa Seigneurie, et il les faisait tous passer devant lui ; aux hommes et aux femmes décrépits il donnait un coup ; et les autres, tant hommes que femmes, petits garçons et petites filles, il les envoya comme esclaves sur les nefs et galères. Et certes, très illustre Dame, de voir tant de pauvres chrétiens et surtout tant de petits garçons et de petites filles causait une très grande pitié. Entre autres actes de cruauté commis par les Turcs, j'en ai vu un énorme : étant entrés dans l'église cathédrale de Lipari, les Turcs y trouvèrent un certain nombre d'hommes et de femmes très vieux (je dis qu'à mon jugement ils dépassaient cent ans) ; les Turcs les prirent, les dépouillèrent tout nus et les ouvrirent vivants, et ils ne faisaient cela que pour prendre le fiel. Comme nous demandions à ces Turcs pourquoi ils usaient de si grande cruauté envers les pauvres chrétiens, ils nous répondirent que ce fiel avait une très grande vertu ; nous n'en obtînmes rien d'autre. Tous les chrétiens étant sortis hors de Lipari et répartis entre les nefs et

bito la misera cità a saco et a fuocho fu messa, et questo fu a quatro hore dapo mezo giorno del medessmo dì, anchora què il giorno dinanti li Turchi combatendo avevano messo il fuocho et brusado li bastioni fatti per li Liparoti. Mesa a sacho et fuocho la misera cità Liparitana, il signor Bassan commandò venire tute le galere turchesque al porto de Lipari, et le nostre fesse ritrare alquanto longi de le altre; perche questo fesse, saper nol postiamo (*sic*). Venuta tuta l'armata al porto de Lipari, il signor Bassan se inbarchò et insieme tuta l'artigliaria.

Ali 12 dil ditto, continuando il fuocho ne la cità Liparitana, il resto de li Turchi et insieme tuti li bagagli se inbarcorono.

Ali 13 del ditto mese di julio, continuando il focho, fu fatto rescatto de certi cristiani, quali erano stati prezi a l'insula de Iscla.

Il numero de li Turchi desesi in tera per combatere et assediare la cità de Lipari erano sinque millia (5550). L'artigliaria que il signor Bassan avia in terra al monasterio per contra de il forte de Lipari et qualle di continuo bateva(no) la cità, erano tra canoni et colobrine grosse di bronso pesse 16. L'artigliaria che fu presa dentro de Lipari [era] primo un canon rinforsato [1] et una mezena [2], doy esmeriglij [3], di ferro

1. Probablement le canon double, *cannone doppio*, qui, moins long que le simple canon, portait un boulet d'un poids parfois très supérieur.

galères, toute l'artillerie trouvée dans la cité de Lipari fut aussi chargée sur les galères. Et aussitôt la malheureuse cité fut mise à sac et à feu, et cela fut à quatre heures de l'après-midi du même jour, bien que, le jour d'avant, les Turcs dans le combat eussent mis le feu aux bastions faits par les Liparotes. Après que la malheureuse cité de Lipari eût été mise à sac et à feu, le seigneur Bassa ordonna à toutes les galères turques de venir au port de Lipari et fit retirer les nôtres à une certaine distance des autres; pour quelle cause il le fit, nous ne le pûmes savoir. Toute la flotte étant réunie au port de Lipari, le seigneur Bassa s'embarqua ainsi que toute l'artillerie.

Le 12 dudit mois, tandis que l'incendie continuait dans la cité de Lipari, le reste des Turcs ainsi que tous les bagages s'embarquèrent.

Le 13 dudit mois de juillet, tandis que continuait l'incendie, furent rachetés quelques chrétiens qui avaient été pris à l'île d'Ischia.

Le nombre des Turcs descendus à terre pour combattre et assiéger la cité de Lipari était de 5,000. L'artillerie que le seigneur Bassa avait à terre, au monastère, vis-à-vis du fort de Lipari, et qui battait sans cesser la cité, était, tant canons que grosses couleuvrines de bronze, de seize pièces. L'artillerie qui fut prise dans Lipari, se composait d'abord d'un canon renforcé et d'une moyenne, deux émerillons, et trois pièces de fer qui lançaient des boulets de fer. Les

2. C'est-à-dire couleuvrine moyenne ; on disait « moyenne » tout court.

3. Les émerillons étaient de petites pièces d'artillerie.

tre pesse che gitavano balote di ferro [1]. Li Turchi morti a l'assedio et bateria de Lipari, tanto a le scaramuse che de li colpi de canoni tirati de la cità, furono 343; de li Liparoti, tra feriti et morti, 160. Sonno stati menati schiavi anime Liparitane *utriusque sexus* 9000, sensa queli che, messo il fogo ali quatro canti de Lipari, furono trovati ascosi dentro de sotterranee caverne; quali tuti in numero sonno stimati anime diese millia [2] (1000) presse dentro de Lipari et menate schiave [3].

Li Turchi anno tirato contra dil forte de Lipari colpi de canon doe millia octocento [4]. Qui avesse havuto l'animo più crudele del tigro, vedendo li pianti, gemiti et singulti quali gitavano queli poveri Liparitani abandonando la propria cità (et) [per] essere menati schiavi, il padre risguardando il figliolo, la madre la figliola, non averia potuto contenire li flebili occhi di l'abundante pianto, et queli cani pariano lupi rapasi in mezo de le timide pecorelle.

Lipari è facto cusi [5].

Il XIIII del ditto mese, a la diana, l'armata partite de Lipari et andò a prehender aqua in Sicilia, dentro dil capo chiamato il capo di le Mortelle [6], il quale sta

1. Par opposition aux canons *pierriers*, qui lançaient des boulets de pierre.

2. Ce chiffre de 10,000 a été ensuite corrigé, peut-être par erreur, en « 1,000 ».

3. SEGNI (t. II, p. 325), dit que les Turcs avaient fait tant de prisonniers en ce voyage qu'ils dépassaient le nombre de 12,000 ; beaucoup d'entre eux qui mouraient ou pour mieux dire vivaient à peine dans l'infection et l'étroitesse de la carène, étaient jetés à la mer tandis qu'ils respiraient encore, « chose vraiment si misérable à imaginer que l'on peut justement affirmer

Turcs tués au siège et batterie de Lipari, tant dans les escarmouches que des coups de canon tirés de la cité, furent au nombre de 343. Du côté des Liparotes il y eut 160 blessés et morts. Furent emmenés en esclavage 9,000 (900?) âmes de Lipari, *utriusque sexus*, sans compter ceux qui, lorsque le feu eût été mis aux quatre coins de Lipari, furent trouvés cachés dans des cavernes souterraines; au total on estime qu'il y eût 10,000 (1000) âmes prises dans Lipari et emmenées en esclavage.

Les Turcs ont tiré contre le fort de Lipari 2,800 coups de canon. Qui eût eu l'âme plus cruelle qu'un tigre, en voyant les pleurs, gémissements et sanglots que jetaient ces pauvres Liparotes en quittant leur propre cité pour être emmenés en esclavage, le père regardant son fils et la mère sa fille, n'aurait pu retenir dans ses tristes yeux un pleur abondant, et ces chiens paraissaient des loups rapaces au milieu des timides brebis.

Lipari est fait ainsi.

Le 14 dudit mois, à la diane, la flotte partit de Lipari et alla faire de l'eau en Sicile, au cap nommé le cap des « Mortelle », qui est situé entre Milazzo

que les princes chrétiens, qui en furent la cause, se sont rendus coupables du crime d'impiété ». Cf. le passage de Jove cité, pp. 124-125, note.

4. En marge : 1,100.

5. Voy. planche VII, 2. — A gauche du croquis : « Il signor Bassan stava in questo monasterio et vi avea piantato XVI pesse d'artigliaria. »

6. *Capo di le Mortelle.* Aujourd'hui « Punta della Mortella »; c'est une langue de terre située non loin et à l'E. du cap de Rasocolmo.

entre Milazzo [1] et la torre del Faro di Messina [2]. Et perche quela costa è tuta piena de arbori frutiferi et essendo par l'estagion tutti verdi, se mostrava a li risguardanti uno deli [più] beli siti et territorij che io habia maj veduto, perche sta tuto in colina dependente verso tramontana tuta verdegiante. Presa l'aqua sive levato l'aigada, a doe hore dapoy mezo giorno, l'armata partite del capo de le Mortelle et andò a la boca dil Faro di Messina, et a tre hore intrò nel Faro et passò tra Silla et Caride [3]. Silla stava a noi per grego. La boca dil Faro sive intrata è fatta cossì [4].

Intrata l'armata dentro del Faro, passò inanti a Messina et prese porto ne la parte di Calabria apresso di la cità di Regio, in uno loco chiamato le Bandelle [5].

Il xve del ditto mese, a doe hore dopoy mezo jorno, il mio Ill^o^ signor con le ve galere andò donar fondo inanti il portal de la cità di Regio, ove è il fonte, et quivi cenò et levò aqua per le galere, et poy ritornò ale Bandelle. In quello jorno medesmo, li Turchi fecero il bassarro de li cristiani presi in Lipari al porto di la Catona in Calabria [6].

Il xvi del ditto, il signor Bassan donò la fede et

1. Milazzo se trouve sur la côte O. du cap du même nom, à 43 kilomètres de Messine.

2. *Torre del Faro di Messina*. Cette vieille tour existe encore ; du sommet, on découvre presque toutes les îles Éoliennes, et en face se trouve l'écueil de Scylla.

3. Scylla est le fameux écueil du détroit de Messine ; Charybde, le gouffre voisin, non moins fameux dans l'antiquité. Le courant que Cha-

et la tour du Phare de Messine. Et comme toute cette côte est remplie d'arbres fruitiers et que dans cette saison leur feuillage était tout vert, elle apparaissait aux regardants comme un des plus beaux sites et pays que j'aie jamais vus, parce que c'est toute une colline penchant vers le Nord toute verdoyante. L'eau prise ou l'aiguade levée, la flotte partit du cap des « Mortelle » et alla à la bouche du Phare de Messine; à trois heures, elle entra dans le Phare et passa entre Scylla et Charybde. Scylla était par rapport à nous au Nord-Est. La bouche ou entrée du Phare est faite ainsi.

La flotte, étant entrée dans le Phare, passa devant Messine et se mit au port dans le pays de Calabre, près de la cité de Reggio, en un lieu nommé les « Bandelle ».

Le 15 dudit mois, à deux heures de l'après-midi, mon très illustre seigneur avec les cinq galères alla jeter l'ancre devant la porte de la cité de Reggio, où est la fontaine, déjeuna là et fit de l'eau pour les galères, puis retourna aux « Bandelle ». En ce même jour, les Turcs firent le basar des chrétiens pris à Lipari, au port de la Catona, en Calabre.

Le 16 dudit mois, le seigneur Bassa donna aux

rybde pousse contre Scylla n'est, dit-on, sensible, quand la mer est agitée, que lorsque les navires se trouvent en face du cap Peloro.

4. Voy. planche IX, 2.

5. *Le Bandelle*. Maurand avait d'abord écrit : *le Bandinelle*. Je n'ai pu identifier ce lieu maritime.

6. La Catona est aujourd'hui une fraction de la commune d'Ascea, à 90 kilomètres environ de Salerne. Le phare se dresse à l'Est, à 3 milles du fanal de Messine.

fece securtà a li Messinessi di poter seguramente venire negotiare et far riscatto a l'armata. Dapoy parole assay tra l'horo, li Messinessi venuti presentarono xv milia ducati per tuti li cristiani presi in Lipari, et il signor Bassan oltra li xve milia domandò per il riscato viii milia quintali di biscotto, et cussì stavano; pure fu ditto che li Messinesi dariano il ditto numero de dinari et anche il biscotto. Como se habia dapoy seguito, per la brevità dil tempo non l'[h]o possuto intendere, perche la matina sequente il mio Ill^o signor con le v galere regie se partite de l'armata [1]. La notte sequente del jorno medesmo, venete a l'armata una g[a]liota dil Grant Signor con uno chiaous; chè di novo habia portato, non l'ho possuto intendere.

Ali xvii del ditto messe, dapoy disnare, le sinque nave de l'armata partirono del porto de la Catona, et a tre hore dapoy mezo jorno, partite Sala Reis con trenta galere, et il resto de l'armata restò con il signor Bassan Barbarossa a la Catona.

Ali xviii del ditto mese, a doe hore inanti giorno, il mio Ill^o signor con le sinque galere partite de le Bandelle, et diesse miglia passato il capo di Regio, trovassemo Sala Reis con le trenta galere et le sinque nave, et proximandose la nostra galera *Riale* con la capitana sua, parlamentorono il mio Ill^o signor insieme con Sala Reis una pessa; dapoy fessemo vela

1. C'est donc exactement le 13 juillet 1544 que Polin, après de sérieux pourparlers avec Barberousse, parvint à se séparer de la flotte turque et à

Messinois parole et sûreté qu'ils pouvaient venir sûrement négocier et faire rachat à la flotte. Après beaucoup de pourparlers entre eux, les Messinois offrirent 15,000 ducats pour tous les chrétiens pris à Lipari, et le seigneur Bassa demanda pour leur rançon, outre les 15,000 ducats, 8,000 quintaux de biscuit, et l'on s'en tenait des deux parts à ces conditions; pourtant il fut dit que les Messinois donneraient ladite somme de deniers et aussi le biscuit. Ce qui s'en est ensuivi, je ne l'ai pu savoir, à cause du manque de temps; car, le matin suivant, mon très illustre seigneur avec les cinq galères royales se sépara de la flotte. La nuit qui suivit ce même jour, il vint à la flotte une galiote du Grand Seigneur avec un chiaous; des nouvelles qu'elle a apportées je n'ai rien pu savoir.

Le 17 dudit mois, après dîner, les cinq nefs de la flotte partirent du port de la Catona, et à trois heures de l'après-midi, Salah Rais partit avec trente galères; le reste de la flotte resta avec le seigneur Bassa Barberousse à la Catona.

Le 18 dudit mois, à deux heures avant le jour, mon très illustre seigneur avec les cinq galères partit des « Bandelles », et dix milles après avoir doublé le cap de Reggio, nous rencontrâmes Salah Rais avec les trente galères et les cinq nefs; notre galère *Réale* s'approchant de sa capitane, mon très illustre seigneur et Salah Rais parlementèrent quelque temps. Ensuite

faire voile librement vers Constantinople. Voy. ci-dessus l'*Introduction*, p. XLIX-LI.

[et] insieme con noy venete una galiota que ne fu data del signor Bassan in nostra compagnia infino in Constantinopoli.

Et navigando verso il capo dil Spartivento [1], la galiota turquesqua a noi dal signor Bassan data per compagnia non possendo seguitarne, restò drieto da noi. Partite le nostre galere, lasiato il signor Bassan con il resto de l'armata alla Catona, il signor Bassan se partite de la Catona e andò a Riegio levar aigada. Et subito levato l'aqua, se partite di Regio et passò il capo et andò trovar Sala Reis nel loco ove noi il lassassemo con le sinque nave.

Riegio [2] è una anticha cità ne la riva dil Far' di la parte di Calabria; è anchora tuta brusiata [3] di l'anno passato che il fu per il signor Bassan Barbarossa ve-n[en]do in Provenza con l'armata da Sua Cristianissima Maestà.

1. *Capo dil Spartivento* ou *dell' Armi.* — Promontoire du Napolitain, à l'extrémité sud de la péninsule, sur la mer Ionienne, dans l'arrondissement actuel de Gerace.

2. La ville de Reggio de Calabre s'élève au sud-est de Messine et au nord du cap « delle Armi » (Spartivento).

3. Reggio avait en effet été saccagée et incendiée par Barberousse dans son voyage de Constantinople à Toulon. Sur les instances de Polin, l'amiral turc, après la capitulation de la ville, laissa la vie et la liberté au capitaine espagnol, Diego Cajetan, à sa femme et à ses enfants; mais il embarqua sur sa capitane la fille du malheureux Diego, dont la beauté avait attiré ses regards, et qu'il prit ensuite, dit-on, pour femme légitime. Cf. le récit de Paul Jove, éd. citée, fol. 300 v° : « Conspecto Rhegio prædones descenderunt, Barbarussa ad idoneam stationem classem promovit, Rhegini deserta urbe profugerant, sed Didacus Gaetanus Hispanus arcem tenebat. Is Polino colloquium petenti quum nihil responderet et in subjectis collibus

nous fîmes voile, et avec nous vint une galiote que le seigneur Bassa nous donna pour nous accompagner jusqu'à Constantinople.

Et en naviguant vers le cap de Spartivento, la galiote turque que le seigneur Bassa nous avait donnée pour nous accompagner, ne pouvant nous suivre, resta derrière nous. Nos galères parties en laissant le seigneur Bassa avec le reste de la flotte à la Catona, le seigneur Bassa partit de la Catona et alla faire de l'eau à Reggio. Et dès qu'il eut fait de l'eau, il partit de Reggio, doubla le cap et alla trouver Salah Rais à l'endroit où nous l'avions laissé avec les cinq nefs.

Reggio est une ancienne cité sur la rive du Phare, du côté de la Calabre; elle est encore toute détruite par le feu qu'y mit l'an passé le seigneur Bassa Barberousse en venant en Provence avec sa flotte vers Sa Majesté très chrétienne.

prædones spectarentur, tres Turcas tormentis interfecit. Eo sociorum casu accensi prædones urbem irruperunt, et quod inanes essent domus incenderunt, ægre id ferente Polino et Barbarussa incendiarios ad pœnam a trierarchis deposcente. Inde quoque tormenta muralia in adversum arci tumulum comportata. Ea paucis ictibus ita Hispanum, lachrymante uxore, terruerunt, ut se atque omnia dedens muro demiserit. Ei Barbarussa, orante Polino, uxorique et liberis libertatem concessit. Reliquis autem in templo ab injuria custoditis, arcem militi diripiendam dedit; in his fuere circiter septuaginta Hispani milites, et multo plures Rhegini cives, qui in servitutem abducti sunt. Sed demum Didaci filia, eximiæ venustatis virgo, in quam senex Barbarus procaces oculos conjecerat, ad prætoriam navem sic perducta est, ut eam illico Mahometanis initiatam sacris legitima uxoris loco habuerit, et Didacum patrem aliquot post menses ad Portum Herculis invisentem filiam, tanquam socerum, humaniter liberaliterque susceperit. » — L'infortunée ville de Reggio subit encore le même sort en 1550 et en 1595.

Riegio è fatto cussì [1].

Partiti de le Band(in)elle a x^e^ hore anti mezo giorno, dessemo fondo al capo di Spartivento, stando a aspetar la galiota turchesca nostra conserva, et vede[n]dola venire a la vela, se partissemo dil capo di Spartivento, et a viie hore gionsemo al Bianco [2] et levassemo aqua apresso de una torre chiamata Rondella, la quale è fatta cussy [3].

Levato che avessemo l'aqua per provisione de le galere nostre, partissemo del Bianco et s'engolphasemo nel mare Adriatico, andando per grechi et levanti. Et essendo cento miglia già dentro del Golpho, ne prehendete uno cativissimo tempo con una horribilissima fortuna di mare et venti maistrali, che strassò et rompite le vele a la nostra galera *Riale*. Et perchè la fregata nostra era in grandissimo periculo di anegarse, con grande dificultà fesemo che l'homini de dita fregata se salvorono in su la *Riale*, et poy fu tagliata la corda di la fregata et lassiata a la fortuna dil mare.

Il xviiie, fussemo nel dito mare sive Golpho venetiano [4] con assay bon tempo.

Il xviiiie, fussemo nel dito Golpho con bon tempo.

Il xxi^o^, a hore viie de matin, andando per prendere porto a l'insula de la Chifalonia [5], aprosimandose di

1. Voy. planche IX, 1.

2. Le cap Bianco, entre le cap de Bruzzano et la Torre Spinosa, à une trentaine de kilomètres de Gerace.

Reggio est fait ainsi.

Partis des « Bandelle » à 10 heures avant midi, nous jetâmes l'ancre au cap de Spartivento, où nous nous arrêtâmes pour attendre la galiote turque qui naviguait de conserve avec nous; la voyant venir à la voile, nous partîmes du cap de Spartivento, et à 7 heures, nous arrivâmes au Bianco; nous y fîmes de l'eau près d'une tour nommée Rondella, qui est ainsi faite.

Après que nous eûmes fait de l'eau pour la provision de nos galères, nous partîmes du Bianco et nous entrâmes dans la mer Adriatique, en allant par Nord-Est. Comme nous étions déjà à cent milles dans le Golfe, nous fûmes pris par un très mauvais temps et une horrible tempête de mer et de vents du Nord-Ouest, qui déchira et rompit les voiles de notre galère *Réale*. Notre frégate se trouvant en très grand danger de couler, nous fîmes à très grand peine que les hommes de ladite frégate se sauvassent sur la *Réale*; puis la corde de la frégate fut coupée, et elle fut abandonnée à la fortune de la mer.

Le 19, nous fûmes dans ladite mer ou Golfe vénitien par un très bon temps.

Le 19, nous fûmes dans ledit Golfe par un bon temps.

Le 21, à sept heures du matin, comme nous allions

3. Voy. planche IX, 3.

4. *Golpho venetiano*. Dénomination habituelle de la mer Adriatique pendant tout le moyen âge.

5. *Chifalonia*. En marge, de seconde main : « Cephalonia insula contra

terra, trovassemo una nave venetiana, qualle lassiassimo andare al suo camino. Questa insula è grande miglie 70, habitata, con belissime fortalese et garnigione de fantarie et cavali al nome de la Signoria venetiana, et è la prima insula grega que si trovi passato il Golpho venetiano andando verso Constantinopoli.

Il XXIIe, a la diana, partisemo de la Chiphalonia, et fato vela per andare a l'insula dil Xante, trovassemo una altra nave venetiana, a la quale fu fatto segno con un colpo de canon, attiò amainase sive abatesse le vel[e]; quel che non volendo fare, le nostre galere se li aproximorono et li tirorono da sete a otto colpi de canon, et ley defendendosy tirò doy colpi; nel ultimo tirò una lanterna piena de scaglie, la quale dete dentro la galera *Riale* et ferite alcanti forzati et marinari. A l'ultimo amainò le vele et mandò la barca insieme il patron et scrivano [1] a la galera *Riale* a fare la reverentia al mio Ill^o^ signor Oratore, et pocho apreso venete il capitanio de ditta nave, quale era gentilhomo venetiano di cà Pisani. Et fatta la reverentia, per il ditto

Epirum est sita, quæ fuit Ulixis postmodum regnum, antea Minalani, ut Pli[nius]. » — L'île de Céphalonie ou Céphallénie, la plus grande des îles Ioniennes, conquise par les Turcs en 1479, fut reprise par les Vénitiens en 1500 et resta sous leur domination jusqu'en 1797. — Sur l'histoire de Céphalonie, on peut lire les chapitres IV et suivants de l'ouvrage intitulé *Della condizione delle isole Ionie sotto il dominio Veneto..., di Ermanno Co.* LUNZI, *versione con note di Marino* Dr TYPALDO-FORESTI *e Nicolò* BAROZZI, *riveduta ed aumentata dall'Autore* (Venezia, 1858, in-8°). Le Sultan écrivit au Doge, le 6 octobre 1503, pour confirmer le traité de paix qui rendait l'île de Sainte-Maure aux Turcs et laissait aux Vénitiens Céphalonie, Ithaque et

jeter l'ancre à l'île de Céphalonie et que nous approchions de terre, nous rencontrâmes une nef vénitienne que nous laissâmes continuer sa route. Cette île est grande de 70 milles, habitée, avec de très belles fortifications et une garnison de gens de pied et de chevaux au nom de la Seigneurie de Venise; c'est la première île grecque que l'on trouve après avoir passé le Golfe vénitien, en allant vers Constantinople.

Le 22, à la diane, nous partîmes de Céphalonie ; et faisant voile pour aller à l'île de Zante, nous trouvâmes une autre nef vénitienne, à laquelle le signal fut donné par un coup de canon d'amener ou d'abattre les voiles. Comme elle ne voulut pas le faire, nos galères s'approchèrent d'elle et lui tirèrent sept ou huit coups de canon; elle se défendit et tira deux coups de canon ; au dernier, elle lança une lanterne pleine d'éclats de pierre qui donna dans la galère *Réale* et blessa quelques forçats et mariniers. Enfin elle amena les voiles et envoya la barque avec le patron et l'écrivain à la galère *Réale* pour faire la révérence à mon très illustre seigneur l'Ambassadeur, et peu après vint le capitaine de ladite nef, qui était un gentilhomme vénitien de la

Zante. — Cf. aussi l'ouvrage du P. M. Coronelli, *Memorie istoriografiche de' regni della Morea, Negroponte e littorali fin' à Salonichi, accresciute in questa seconda edizione* (s. d., petit in-8°), p. 147 et suiv.; O. Riemann, *Recherches archéologiques sur les îles Ioniennes*, t. II, Paris, 1879, in-8° (dans la *Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. XII); Christophe Buondelmonti, *Description des îles de l'Archipel*, éd. Émile Legrand (Paris, 1897, in-8°), t. I, pp. 9 et 165 (ainsi que la curieuse carte du XVIe siècle reproduite en face de la p. 164, et à la fin, la carte du Buondelmonti de la Bibliothèque nationale, *Lat.* 4825, fol. 5).

1. C'est-à-dire le commissaire du navire.

Ill° signor li fu fata una grandissima et belissima recorettione con dirli, visto che la Segnoria venetiana era in confederatione con la Cristianissima Maestà, non dovevano havere ardimento de tirare contra la sua band[i]era, ma che al primo colpo de canon che sentirono, dovevano amainare le vele; quelo che non sollo [non] havevano volsuto fare, ma dapoy haver tirato contra la bandiera di Sua Maestà, havevano fatto forsa de vele per fugire; quelo che era stato causa che haveva insitato nostre galere andarli apreso et tirarli de le canonate, et vedendo non potevano fugire, havevano havuto anchora tanta audatia de tirare contra la bandiera di Sua Maestà. Assai parolle furo ditte per il capitano, patrone et officiali de ditta nave in loro scusa. Per il chè il mio signor Oratore commandò che il bonbardiero de la nave venese in galera, il quale forsatamente vi vene. Se chiamava questo bonbard[i]ero Augustino Venetiano. Gionto inanti che luy fu del signor Oratore, dapoy fattoli per il ditto signor una belissima demostratione contra l'audatia et temerità per luy usata en tirar contra la bandiera di Franza, essendo Sua Cristianissima Maestà confederata con la Signoria venetiana, et vedendose il ditto bonbardiero confuso, non sapendo che dire in sua scusa, il signor Oratore comandò fuse impicato, et a me dice che andasi nel scandolar [1] a confesarlo, et per sua confetion intesi che li colpi d'artilaria che luy haveva tirato contra le galere et bandiera

1. Le *scandolaro* ou *scandalaro* ou encore *escandola* était situé près de l'office; suivant les temps, cette chambre contenait la vaisselle, le linge et

casa Pisani. Et la révérence faite, mondit très illustre seigneur lui fit une très longue et très belle remontrance, lui disant que, vu que la Seigneurie de Venise était en confédération avec Sa Majesté très chrétienne, ils ne devaient pas avoir l'audace de tirer contre sa bannière, et qu'au premier coup de canon qu'ils entendirent, ils devaient amener les voiles; non seulement ils n'avaient pas voulu le faire, mais après avoir tiré contre la bannière de Sa Majesté, ils avaient fait force de voiles pour fuir ; ce qui avait été cause qu'il avait ordonné à nos galères de les approcher et de leur tirer des coups de canon ; et voyant qu'ils ne pouvaient fuir, ils avaient eu encore assez d'audace pour tirer contre la bannière de Sa Majesté. Le capitaine, le patron et les officiers de ladite nef firent de longs discours pour s'excuser. C'est pourquoi monseigneur l'Ambassadeur ordonna que le bombardier de la nef vint sur la *Réale* ; lequel y vint de force. Ce bombardier se nommait Agostino de Venise. Lorsqu'il fût arrivé en présence de M. l'Ambassadeur, ledit seigneur lui fit une très belle protestation contre l'audace et témérité qu'il avait montrée en tirant contre la bannière de France, quand Sa Majesté très chrétienne était alliée avec la Seigneurie de Venise. Et ledit bombardier, se voyant confondu et ne sachant que dire pour s'excuser, M. l'Ambassadeur ordonna qu'il fût pendu et me dit que j'allasse dans le scandolaro pour le confesser. Par sa confession j'appris que les coups d'artillerie qu'il

les provisions du capitaine, ou était réservée à l'argousin (officier de police). Voy. JAL, *Gloss. naut.*, au mot *Escandola.*

de Franza, li haveva tirati per comandamento del patron de la nave. Visto per la confetione di questo bonbardiero sua inocentia et che il patrone ne era in colpa, pregai il signor Albano Ylio medico che andase dal signor Oratore a farli intendere la inocentia dil povero bonbardiero, et ricomandato lo ditto povero bonbardiero al fante de lo scandolar, andai dal mio signor a testificarli essere il vero, cussì como dal signor Albano li aveva fatto intendere. Ancora parlay al signor prior de Capoa et al signor de Entrecaste[a]us, li quali per sua benignità et gentileza il demandorono al ditto mio Ill° signor, dil quale liberalemente li fece dono, et li ditti signori il mandoro in su la nave venetiana, quale vedessimo dapoy al Zanto.

A quel jorno medessmo, a x hore de matin, gionsimo nel porto del Zanto [1], ove fessemo ne la intrata dil porto grande triomphi tirando tuta l'arteliaria et metendo fora le bandiere et standardi de le galere, et il forte dil Zante ne resalutò bravissimamente. Dato fondo che heberon le galere, il capitano dil forte insieme con il resebedor (proveditor) de la Signoria venetiana et con loro molti gentilhomini venetero in galera, con presenti di fruta, galine et altri refrescamenti, a far la rev[er]entia al ditto mio

1. Zante, l'ancienne *Zakynthos,* « fior di Levante », la fleur du Levant, est dominée par deux montagnes, dont l'une porte le château. — Pour son histoire sous les Vénitiens, cf. les chapitres de l'ouvrage d'E. Lunzi déjà cités, p. 142, note.—Voy. aussi Coronelli, ouvr. cité, pp. 160 et suiv.; O. Riemann, *Recherches archéol. sur les îles Ioniennes,* t. III (Paris, 1880, in-8°),

avait tirés contre les galères et la bannière de France, il les avait tirés sur le commandement du patron de la nef. Voyant par sa confession l'innocence de ce bombardier et que la faute en était au patron, je priai le sieur Alban Hill, médecin, qu'il allât trouver M. l'Ambassadeur pour lui faire entendre l'innocence du pauvre bombardier; et ayant recommandé ledit pauvre bombardier au garçon du scandolaro, j'allai trouver Monseigneur pour lui attester que la vérité était telle que le lui avait fait entendre le sieur Alban. Je parlai aussi à M. le Prieur de Capoue et à M. d'Entrecasteaux, qui dans leur bonté et gentillesse le demandèrent à mondit très illustre seigneur, qui leur en fit libéralement don; et lesdits seigneurs l'envoyèrent sur la nef vénitienne, que nous revîmes ensuite à Zante.

Ce même jour, à 10 heures du matin, nous arrivâmes dans le port de Zante, où nous fîmes, à l'entrée du port, de grands triomphes, tirant toute l'artillerie et mettant au vent les bannières et étendards des galères; et le fort de Zante nous rendit nos saluts très bravement. Quand les galères eurent jeté l'ancre, le capitaine du fort, le providiteur de la Seigneurie de Venise et, avec eux, beaucoup de gentilshommes vinrent sur la galère, avec des présents, fruits, poules et autres approvisionnements, pour faire la révérence à mondit très illustre seigneur, et ils furent reçus avec

p. 1 et suiv. (dans la *Biblioth. des Éc. franç. d'Athènes et de Rome*, fasc. XVIII); Christophe BUONDELMONTI, éd. É. Legrand, t. I, p. 167, ainsi que la carte reproduite en face de la p. 166, et, à la fin du volume, celle du Buondelmonti de la Bibliothèque nationale (*Lat.* 4825, fol. 6.)

Ill° signor, et furono riceputi con grandissimo amore. Questa insula é greca subditi *(sic)* a la Signoria de Venetia; é grande miglie C, habitata, con belissime fortalese, con garnigione de cavali et fantarie, et distante de la Chifalonia 18 miglie.

Il forte et la vila dil Zanto sono fatti cossy[1].

Quivi il signor Oratore mandò il scrivano de la *Riale* in terra con Mon^r Chatelet conteroleur, et uno Greco chiamato Michali[2], et uno marinar(i)o liparoto et insieme certi forzati per comprare vino et altre vitualie, et stando in terra se ne fugirono doy sch[i]avi insieme il Liparoto. Visto il mio Ill° segnor che li sch[i]avi erano fugiti et la gardia loro, mandò il signor de Entrecaste[a]us al signor proveditor[3] de la Signoria per veder de rehaverli, et visto che era cosa inpossibile, secondo la relation che li fece il ditto signor d'Entrecaste[a]us, et le menasse che havevano fatto quelli di la terra contra del ditto segnor, la sera, a doe hore de notte, essendo venuti doy del Zanto in galera per prendere li dinari del vino che havevano venduto al scrivano et conduto in galera, vedendo che l'iscrivano nè Monseur Chatelet ni ancho Michali tardavano tanto de ritornare in galera, tanto per la fuga de li schiavi che per la tardità del

1. Voy. planche X, 1.

2. *Michali*. Ce Grec, qui était au service du chevalier d'Aulx, est nommé par Polin dans l'*Inventaire* déjà cité (*Coll. Moreau*, t. DCCLXXVIII, fol. 168). Il était présent, lorsque fut fait aux Turcs le versement de la contribution de 600 écus fournie par les habitants du comtat Venaissin et que Jacques Sadolet, l'illustre évêque de Carpentras, avait demandé à Polin de modérer le plus possible : « Aussi estoient presens à ce que dessus ung nommé messer

très grande amitié. Cette île est grecque, sujette de la Seigneurie de Venise; elle a une étendue de cent milles, elle est habitée et a de très belles fortifications, avec une garnison de chevaux et de gens de pied; elle est à une distance de dix-huit milles de Céphalonie.

Le fort et la ville de Zante sont faits ainsi.

Là, M. l'Ambassadeur envoya à terre l'écrivain de la *Réale* avec M. Chastelet, contrôleur, un grec nommé Michali et un marinier liparote, ainsi que quelques forçats, pour achever du vin et autres victuailles; et pendant qu'ils étaient à terre, deux esclaves s'enfuirent, ainsi que le Liparote. Mon très illustre seigneur, voyant que les esclaves et leur gardien s'étaient enfuis, envoya M. d'Entrecasteaux au seigneur provéditeur de la Seigneurie pour voir à les reprendre, et voyant que c'était chose impossible, d'après le rapport que lui fit ledit M. d'Entrecasteaux et les menaces qu'avaient faites audit sieur les gens du pays, le soir, à deux heures de nuit, deux insulaires de Zante étant venus sur la galère pour recevoir l'argent du vin qu'ils avaient vendu à l'écrivain et amené sur la galère, [mon très illustre seigneur], voyant que M. Chastelet et aussi Michali tardaient tant à revenir sur la galère, tant à cause de la fuite des esclaves qu'à cause du

Rogier, ung Michaelis qui estoit au feu chevalier d'Aulx, et plusieurs autres desquelz ledict de La Garde ne peult à present avoir souvenance. »

3. *Proveditor*. Maurand avait d'abord écrit *resebedor*. Il s'est corrigé avec raison. Pendant soixante-cinq ans environ un provéditeur seul gouverna l'île ; ce ne fut que vers 1546 qu'on lui adjoignit deux conseillers, à la demande des habitants dont le nombre avait augmenté. Cf. LUNZI, ouvr. cité, p. 313.

scrivano et li altri, scorogiato fece salpare, et si partimo dil Zanto, lassiando li ditti in terra, et ritenemo li doy mercanti del vino in cambio de loro. Partiti del Zante, li XXIII, a doe hore de matin, passasimo inanti la antiquissima cità di Arcadia [1], la quale è apresso dil monte Olimpio in Achaia, et costegiassimo il territorio, il quale è terra ferma e bel paese per pegore et altri animali domestici.

A 3 hore dopo mezo giorno, passasimo tra la terra ferma, la qualle se chiama il Peleponese sive la Morea, et l'insula del Prodono [2]. Questa insula è dishabitata; vi è bon porto, et è fatta cussi [3].

A 4° hore et meza dapoy mezo jorno, fossemo preso a Porto Gioncho [4], altramente chiamato le Verrine, per intrare dentro; ma per li venti contrarij andasemo a Modon. Porto Gioncho è uno belissimo porto; è insu le roche que fano il porto et stano per mezo giorno; vi è sito un castelo, il quale è fatto cussy [5].

Ali VIe hore dapo mezo giorno, intrassemo in Modon [6] con grandissimo trionpho del tirar de l'artiglia-

1. *Arcadia*. Arkadia (qui semble avoir été habitée dès l'époque homérique) est le nom médiéval de l'antique *Kyparissia* ou *Kyparissiæ*, aujourd'hui Kyparissia, dans le golfe de ce nom. — Kyparissia est non pas en Achaïe, mais en Messénie. Quant au mont Olympe, Maurand a commis, en le plaçant à cet endroit, quelque grosse confusion.

2. *L'insula del Prodono*. Prodano, l'ancienne *Proté*, sur la côte de Messénie. Elle sert de môle naturel au port récent de Marathos ou Marathoupolis. Cf. CORONELLI, *ouvr. cité*, p. 176.

3. Voy. planche X, 3.

4. *Porto Gionchio*. Au nord de Modon, au fond de la rade désignée sous

retard de l'écrivain et des autres, courroucé, fit lever l'ancre, et nous partîmes de Zante, les laissant tous trois à terre; mais nous retînmes les deux marchands de vin en otages. Partis de Zante, le 23, à deux heures du matin, nous passâmes devant la très ancienne cité d'Arcadie, qui est proche du mont Olympe en Achaïe, et nous côtoyâmes le territoire, qui est terre ferme et beau pays pour les moutons et autres animaux domestiques.

A 3 heures de l'après-midi, nous passâmes entre la terre ferme, qui se nomme le Péloponèse ou la Morée, et l'île de Prodano. Cette île est inhabitée; il y a un bon port; elle est faite ainsi.

A 4 heures et demie de l'après-midi, nous fûmes près de Porto Gioncho, autrement nommé les Verrines, pour y entrer; mais à cause des vents contraires, nous allâmes à Modon. Porto Gioncho est un très beau port; il est sur les rochers qui forment le port et sont du côté du midi; il y a là un château qui est fait ainsi.

A 6 heures de l'après-midi, nous entrâmes à Modon avec très grand triomphe et tir de l'artillerie, tant

le nom de Navarin, toutes les cartes, du XIV[e] au XVI[e] siècle, offrent un point désigné sous le nom de « Zionchio », de « Giongo », ou d'un nom à peu près semblable. C'est le « port de Jon », dont parle à deux reprises le maréchal Boucicaut dans son *Défi*. Cf. *Chronique d'Antonio Morosini*, extraits relatifs à l'histoire de France, publiés par G. LEFÈVRE-PONTALIS et Léon DOREZ (Paris, 1899, in-8°), t. I, p. 133, n. 7. — Le P. CORONELLI, *ouvr. cité*, p. 49, l'identifie sans hésitation avec Navarin : « Zunchio chimato da Tolomeo *Pylus*, da Stephano *Coryphasium*, è *Navarino*... »

5. Voy. planche X, 2.

6. *Modon*. Aujourd'hui Méthoni, l'antique *Méthoné*, sur la côte de Messé-

ria, tanto de le galere che de la terra et fortalessa, et spiegamento de standardi et bandiere con presenti fatti. Modon è una terra fortissima et il castello anchora più forte, et è stata subdita per il passato a la Segnoria de Venetia et anchora in su le mure se vedono li leony marmorei; ma al presente è tenuta da Turchi, li quali habitano dentro del castello et forte de la terra, et li poveri Cristiani stano miserabilissimamente fora in certe casipule. Apresso al porto vi si vede uno mugio d'osi murati l'uno sopra l'altro in forma de torre, et per uno Turco mi fu ditto quelli essere ossi de Cristiani che furono morti quando li Turchi pigliorono Modon de le mani de Venetiani. Quivi il signor oratore aspettò coloro quali erano restati al Zante, il XXIIII, perfine a le doe hore dapo mezo gio[r]no ; in quelo mezo escrisse al proveditore dil Zante per uno di quelli doi che retenessemo al Zante in cambio de quelli nostri restati in terra, et il mandò sopra una de le doe galiote turchesche che trovassimo ne la gionta nostra ne la darsena di Modon, quale andavano a trovare il signor Bassan Barbarossa.

Modon è fatto cussì [1].

A quelo medesmo giorno, cioè XXVe di julio, fussemo a 3 hore dapo mezo giorno sopra di Corron [2], il quale è fatto cussì [3].

nie. C'est en 1498 que les Turcs, commandés par Bajazet II, la reprirent aux Vénitiens. Parmi les victimes du massacre qui suivit la prise de la ville, on compte l'évêque Andrea Falconi qui, revêtu de ses habits pontificaux, excitait les habitants à repousser l'attaque des infidèles. CORONELLI, *ouvr. cité*, p. 51 et suiv. — Cf. C. BUONDELMONTI, éd. Ém. Legrand, t. I, carte reproduite entre les pp. 170 et 171.

des galères que de la ville et de la forteresse, déploiement d'étendards et de bannières et offrande de présents. Modon est une terre très forte, et le château est encore plus fort; elle a été soumise par le passé à la Seigneurie de Venise, et on voit encore sur les murs les lions de marbre; mais à présent elle est tenue par les Turcs qui habitent à l'intérieur du château fort de la terre, et les pauvres chrétiens vivent misérablement au dehors dans des cabanes. Près du port, on voit un amas d'os placés les uns sur les autres en forme de tour, et il me fut dit par un Turc que c'étaient les os des chrétiens qui furent tués lorsque les Turcs prirent Modon des mains des Vénitiens. Là M. l'Ambassadeur attendit ceux qui étaient restés à Zante, le 24, jusqu'à deux heures de l'après-midi; dans l'intervalle il écrivit au provéditeur de Zante par un des deux marchands que nous avions retenus à Zante, en échange des nôtres restés à terre, et l'envoya sur une des deux galiotes turques que nous trouvâmes à notre arrivée dans l'arsenal de Modon et qui allaient à la rencontre du seigneur Bassa Barberousse.

Modon est fait ainsi.

Ce même jour, c'est-à-dire le 25 juin, nous fûmes à trois heures de l'après-midi à la hauteur de Coron, qui est faite ainsi.

1. Voy. planche XI, 1.

2. Coron, aujourd'hui *Coroné*, dans le golfe de ce nom, avait été reprise par Doria en 1533; mais les Espagnols ne purent s'y maintenir. Cf. CORONELLI, ouvr. cité, p. 56 et suiv. (avec quatre vues et plans), et BUONDELMONTI, éd. Ém. Legrand, t. I, p. 171.

3. Voy. planche XI, 2.

A septe hore e meza dapoi mezo giorno, passasimo sopra il capo di Matapani [1].

Ali 26 del ditto, a 5e hore de matin, fusemo tra il capo Santo Angelo [2], l'insola de li Servi [3] et il Sirigo [4]. Il cappo Santo Angelo, *antichitus* il capo de la Mallea, è il principale capo de la Morea, altramente chiamata il Peleponese. Quivi era la antiquissima cità di Lacedemonia. Il Sirigo è insola habitada, subdita a Venetiani; dicano essere di sircuito miglie cc [5]; è belissima; ne le historie è chiamata *Citarea insula, Veneri dicata;* quivi se vedeno anchora le ruine de uno belissimo tempio de Diana et Appolline, ove Elena, mogle de Menelao, re di Lacedemonia, fu rapita di Paris, figlio de Priamo, re di Troia; chè causò la destruttione et ruina di quella grandissima riquissima cità.

Nel tramontare dil sole, passasimo in meso de doe insule, le prime che se trovano nel introito di l'Archipelago. La prima se chiama il Millo [6], et è habitada; l'altra, l'Antemillo, che non è habitada.

Ali 27, a 6 hore de matin, passasimo a meso de

1. C'est l'ancien cap Ténare (Ταίναρον), à l'extrémité de la pointe O. de la Laconie. Voy. CORONELLI, p. 12.

2. C'est le cap Malée, aujourd'hui *Malia* ou *Saint-Ange*, à l'extrémité de la pointe E. de la Laconie. Cf. CORONELLI, p. 94.

3. *Insola de li Servi*. Cette île se nomme aujourd'hui l'île d'Elaphonisi, ou encore, comme au XVIe siècle, île *de Cervi* (autrefois péninsule d'Onougnathos = mâchoire d'âne).

4. Cérigo ou Cythère, le rocher aride dont l'antiquité fit l'île de Vénus, tomba au pouvoir des Vénitiens au moment de la division de l'Empire grec et resta entre leurs mains jusqu'au XVIIIe siècle. — O. RIEMANN, ouvr. cité, t. III (1880), p. 20 et suiv., cite de nombreux textes modernes relatifs aux

A 7 heures et demie après-midi, nous passâmes au-dessus du cap Matapan.

Le 26 dudit mois, à 5 heures du matin, nous fûmes entre le cap Sant' Angelo, l'île de Cervi et Cérigo. Le cap Saint-Ange, *antiquitus* cap Malée, est le principal cap de la Morée, autrement nommée le Péloponèse. C'est là qu'était la très antique cité de Lacédémone. Cérigo est une île inhabitée, sujette des Vénitiens; on dit qu'elle a 200 milles de circuit; elle est très belle; dans les histoires elle est appelée *Cytherea insula, Veneri dicata;* on y voit encore les ruines d'un très beau temple de Diane et d'Apollon, où Hélène, femme de Ménélas, roi de Lacédémone, fut enlevée par Paris, fils de Priam, roi de Troie; ce qui causa la destruction et ruine de cette très grande et très riche cité.

Au coucher du soleil, nous passâmes au milieu de deux îles, les premières qui se trouvent à l'entrée de l'Archipel. La première s'appelle Milo et est habitée; la seconde, Antimilo, n'est pas habitée.

Le 27, à 6 heures du matin, nous passâmes entre

antiquités de Cérigo. — Cf. CORONELLI, p. 178 et suiv., et BUONDELMONTI, éd. Ém. Legrand, t. I, p. 172.

5. Soixante milles seulement, selon BUONDELMONTI, éd. Ém. Legrand, t. I, p. 173 (au bas).

6. *Millo.* — Cette île volcanique, l'antique Μῆλος, où l'on découvrit la célèbre statue du Musée du Louvre, possède des restes d'antiquités qui eussent intéressé Maurand, s'il avait pu s'y arrêter. Autour d'elle se trouvent quelques îlots également volcaniques, dont un des plus considérables est Antimilo ou Erimo-Milo. Cf. BUONDELMONTI, éd. Ém. Legrand, p. 193, et la carte.

doe altre insole; l'una se chiama l'Argentiera [1] et l'altra il Chifalo [2], il qualle è habitado, et vi levassimo l'aigada. Et è fatto cussì [3].

La insola de Paris [4] a noi estava per levante et l'insola de Nicosia [5] per siroco. La sera, a le doe hore de notte, passasimo tra il Tino [6] et el Micono [7].

Ali 26 del ditto, a la diana, per le tramontane presemo porto en una insula inhabitada, chiamata il Dillo [8], nele historie *Delos insula, ubi erat fanum Apolinis,* et d'alcuni è chiamata l'insula dil Sole. Sono tre insole; dal volgo sono chiamate le insole de l'Inpicati. Se vede ne la principale, cioè il Dillo [9], uno tempio aruinato, quale era fatto in forma espherica sive rotonda, [10], substentato da molte colone mar-

1. Auj. Kimolo, dans la partie S.-O. du groupe des Cyclades; au N.-O., elle n'est séparée de l'île de Milo que par un étroit canal.

2. Maurand a dû ici embrouiller ses notes de voyage. Le cap ou promontoire de Képhali est dans le golfe de Coron, presque en face de la ville de ce nom, sur la côte opposée. Ce qui prouve encore quelque confusion de notes, c'est le manque de suite régulière dans les dates de cette partie du voyage. Il ne peut guère s'agir ici que de l'île de Siphnos ou Sifanto. M. Édouard Ardaillon, l'un des explorateurs de Délos, qui a bien voulu revoir ces notes, pense que Maurand a voulu désigner un excellent port avec aiguade, qui se trouve au S.-O. de Siphnos et s'appelle Πλατὺς Τυαλός (*Plati-Talo*). — D'autre part, Widman (*L'Arcipelago*, t. II, p. 86, à la Bibliothèque nationale, Section des Cartes, C 4384, manuscrit) indique, à l'extrémité S.-E. de l'île de Paros, le « porto di Chiefalo ».

3. Voy. planche XII, 1.

4. L'île de Paros, à l'O. de Naxos, si fameuse par ses carrières de marbre. Cf. Buondelmonti, éd. Ém. Legrand, t. I, p. 209, et la carte.

5. *Insola de Nicosia.* Il y a là encore une erreur de rédaction de Jérôme Maurand. La seule île des Cyclades qui se trouve dans la direction indiquée et qui porte un nom analogue est l'île de Naxos ou Naxia. — M. Ardaillon serait tenté d'identifier « Nicosia » avec Sikinos, île voisine d'Ios.

deux autres îles, dont l'une s'appelle l'Argentiera et l'autre Cefalù, qui n'est pas habitée, et nous y fîmes de l'eau. Elle est faite ainsi.

Nous avions l'île de Paros à l'E. et l'île de Nicosie au S.-E. Le soir, à deux heures de nuit, nous passâmes entre Tino et Micono.

Le 26 dudit mois, à la diane, vers le Nord nous jetâmes l'ancre en une île inhabitée appelée Dili, dans les histoires *Delos insula, ubi erat fanum Apollinis,* que quelques-uns appellent l'île du Soleil. Il y a trois îles, que le vulgaire appelle les îles des Pendus. Dans la principale, c'est-à-dire Dili, on voit un temple en ruines, qui était fait en forme sphérique ou ronde, soutenu par de nombreuses colonnes de marbre de

6. L'île de Tinos, au N.-E. d'Andros. — Cf. BUONDELMONTI, éd. Ém. Legrand, t. I, p. 203, et la carte.

7. L'île de Mykonos, célèbre dans les fables de l'antiquité. Dans la ville se trouve aujourd'hui un Musée contenant exclusivement des objets découverts à Délos, les moins importants; les autres ont été transportés à Athènes. — Cf. BUONDELMONTI, éd. Ém. Legrand, t. I, p. 204, et la carte.

8. Les fouilles de Délos, la plus célèbre des Cyclades, sont un des titres de gloire de l'École française d'Athènes, et les membres de l'École (B. Haussoullier, G. Fougères, P. Monceaux, H. Lechat) qui ont rédigé, pour la collection des Guides-Joanne, deux volumes si remarquables sur la Grèce, ont donné (dans le t. II, *Grèce continentale et Iles*, Paris, 1891, p. 443 et suiv.) une excellente notice, accompagnée de plans, sur l'île et les résultats des recherches archéologiques. C'est un résumé clair, complet et sûr, auquel on ne peut que renvoyer le lecteur. Cf. aussi BUONDELMONTI, éd. Ém. Legrand, t. I, p. 205, ainsi que la carte, où Délos est appelée « Lesdille », et, à la fin du volume, celle du Buondelmonti de la Bibliothèque nationale, *Lat.* 4,825, fol. 32, où on lit : « Insula Sdillie ».

9. La grande Délos ou Rhénée. — En marge : « In questa insola de Delos, Eneas, dapoi la destruttion de Troia, vi vene per essere informato del suo destino da venire. Quivi Latona parturite Phebus et Diana. »

10. C'est peut-être le temple dont parle PITTON DE TOURNEFORT, *Relation*

moree lavore (*sic*) corinto, de le qualle se ne vede al lito dil mare apreso del dito tempio molte riverse. Se vede anchora ne le roine del ditto tempio la base ove era piantata la estatua di Apoline, supra di la qualle basse se tiene un piede de la ditta estatua longo doi palmi de cana. Cercando per l'insula insieme il R^mo Monsignor prothonotario de La Gardia et Monsignor d'Entrecaste[a]us et io, si altre antichità vi erano, vi trovassemo parechie estatue reverse per terra, la più parte di longuesse de diese en dodese palmi, tute sensa testa, mani et piedi. Il vestir suo belissimo mostrava che erano estate fatte de man de bonissimo esculptore [1]. Queste insulle sono

d'un voyage du Levant (Paris, 1717, in-4°), t. I, p. 318 : « La pointe de Glaropoda (dans l'isle Rhenée) où finissoit la ville se terminoit par quelque superbe édifice bâti en rond de gros quartiers de marbre, décoré de colonnes et d'architraves de même pierre... » — M. Ardaillon m'écrit : « Votre rapprochement avec le texte de Tournefort semble probant. Cependant tout cela ne se suit guère, et il y a difficulté grave. Votre auteur dit : *Se vede anchora ne le roine del ditto tempio la base ove*, etc. Voilà un détail précis qui ne peut guère être inventé et qui me semble devoir faire écarter la Grande Délos, puisque la statue colossale d'Apollon Naxien était et est encore dans la petite Délos. — Autre point. L'auteur dit : *Sono tre insole, del volgo sone chiamate le insole de l'Inpicati.* Cela me paraît désigner clairement Délos (la petite) et les deux îlots qui font face au port et que l'on appelle aujourd'hui les *Rheomataria* (voir le plan publié dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1894, pl. II et III), — Dans le nom *Inpicati*, je serais bien tenté de voir un jeu de mots par ignorance. L'îlot majeur avait nom Ἑκάτης νῆσος, *Hecati.* Les Italiens, ne comprenant pas, ont fait un calembour. Vous connaissez sans doute l'exemple classique. L'Hymette ou Hymettos a été traduit par eux *il Matto* (le fou), et les Grecs ont repris cette appellation et disent aujourd'hui en traduisant *Trello-vouni* (mont du Fou). Il y aurait ici quelque chose d'analogue. »

1. Sur les statues de Diane, trouvées à Délos, dont les draperies sont en effet très remarquables, voy. la thèse de Th. Homolle, *De antiquissimis*

style corinthien, dont on voit encore beaucoup qui sont renversées au bord de la mer près dudit temple. On voit aussi, dans les ruines de ce temple, la base où était placée la statue d'Apollon, et sur laquelle est resté un pied de la statue, long de deux palmes de canne. En cherchant dans l'île, le Révérend Monseigneur le protonotaire de la Garde, M. d'Entrecasteaux et moi, s'il n'y avait pas d'autres antiquités, nous trouvâmes plusieurs statues renversées par terre, la plupart d'une longueur de dix à douze palmes, toutes sans tête, mains ni pieds. Leur très bel habillement prouvait qu'elles avaient été faites de main d'excellent sculpteur. Ces îles sont si fort abondantes en lapins,

Dianae simulacris Deliacis, Paris, 1885, in-8° (planches). — Cristoforo Buondelmonti (éd. Ém. Legrand, t. I, pp. 207-208) raconte que lui et ses compagnons essayèrent, sans y réussir, de redresser une statue colossale — Dans leur *Voyage d'Italie et du Levant* (1630), Fermanel, Fauvel, Baudouin de Launay et de Stochove, sieur de Sainte-Catherine, décrivent ainsi l'île de Délos (éd. de Rouen, 1670, pp. 17-18) : « L'Isle de Délos, si estimée entre les Grecs à cause du Temple de Diane et d'Apollon, n'est à présent qu'un grand rocher remply de ronces, de fenouïl et d'épines, tout desert et deshabité. Sur le bord de la marine nous vismes le débris de quantité de statües de marbre ; puis montant la montagne, nous trouvasmes toûjours quelque chose de curieux ; et venant en haut, quoyqu'avec grande difficulté, nous y vismes tant de ruines, que nous demeurasmes tous estonnez. Nous trouvasmes par tout plusieurs colomnes, vases, et statües de marbre, et nous reconnusmes au milieu les mesmes Colosses qui avoient autrefois rendu les Oracles. Mais le temps qui dévore tout, n'a point pardonné à ces pièces estimées jadis les plus rares et les mieux travaillées de la Grèce ; elles gisent contre terre toutes rompuës ; la statüe de Diane, depuis le sein en haut, reste encore dans son entier, et est du moins de huit pieds de haut : de là on peut juger de la grandeur démesurée de ces statües. Je ne doute point que plusieurs trouveront estrange, comment ces pièces demeurent là ainsi abandonnées, pouvant servir d'ornement aux cabinets les plus curieux de la Chrestienté, comme estant les plus belles et les plus rares antiquitez de

abondantissime de cugnigli talmente, che a colpi de sassi ne prendessemo alquanti. Vi si trovano medaglie d'oro [et] d'argento. Tra le altre, a la riva dil mare, apresso dil tempio arruinato, fu trovata una medaglia d'oro grande come un mezo teston qualle era dil magno Alexandro Macedone, et l'ebe il signor Leon Strozi, prior de Capua [1].

Ali 27e di Julio, a una hora de matin, partissimo del Dillo et presemo porto ne l'insula del Micono [2], qualle è inhabitata; et la sera, a sinque hore dapoi mezo giorno, dessemo fondo a l'insula del Tino [3], habitata, et quivi estessemo tuta [4] la notte.

Gionti che fussemo in Antila [5], terra sive castello di questa insula, qualle è picolo, li homini veneteno trovar il mio Illo signor Oratore et li fereno (*sic*) presenti de una vitella, dicendo che erano circa da (otto) giorni che una fusta de uno cavaliero di Malta Siracussano, insieme sei che bergantini et fregate, erano venuti in questa insula, et loro como amici et Cristiani li haveano riseputi et fatto caresse, et non pensando male

l'Europe. Mais il faut considérer que ceste Isle est écartée, peu fréquentée, sans port, et de difficile accez, et que ces Colosses estant au haut de la montagne, malaisement pourraient-ils estre enlevez, à cause de leur prodigieuse grandeur; quoy que c'en soit, chacun est libre d'en croire ce qu'il luy plaira; mais plusieurs personnes dignes de foy, et entr'autres le Père Recteur des Jésuites de l'Isle de Chio, qui par curiosité avoit esté au mesme lieu, nous asseura que ces statües ne pouvoient estre autres que les mesmes Colosses de Diane et d'Apollon, si renommez parmi les Grecs. Nous demeurasmes bien deux heures à nous promener dans ces ruynes, y trouvans quantité de cisternes et lieux souterrains, où pour n'avoir lumière ny personne qui nous pust servir de guide, nous n'y osasmes entrer. »

1. Sur les collections des Strozzi, v. BRANTÔME, éd. Lalanne, t. II, pp. 242-244, et VI, 91. Elles se composaient surtout d'un très beau cabinet

que nous en prîmes quelques-uns à coups de pierres. On y trouve des médailles d'or et d'argent. Entre autres, au bord de la mer, près du temple en ruines, nous trouvâmes une médaille d'or de la dimension d'un demi teston, à l'effigie du grand Alexandre le Macédonien, et ce fut le seigneur Leone Strozzi, prieur de Capoue, qui l'eut.

Le 27 juillet, à une heure du matin, nous partîmes de Délos et nous prîmes port dans l'île de Micono, qui est inhabitée; le soir, à cinq heures après midi, nous jetâmes l'ancre à l'île de Tino, qui est habitée, et nous y restâmes toute la nuit.

A notre arrivée à Antila, petite terre ou château de cette île, les gens vinrent trouver mon très illustre seigneur l'Ambassadeur et lui firent présent d'un veau, racontant qu'environ huit jours auparavant, la fuste d'un chevalier de Malte, de Syracuse, et six autres bateaux, tant brigantins que frégates, était venus en cette île, et qu'eux, comme amis et chrétiens, les avaient reçus et leur avaient fait gentil

d'armes et d'une riche bibliothèque, qui, formée par le cardinal Niccolò Ridolfi, fut acquise (mais ne fut jamais payée) par Catherine de Médicis. Cf. Léopold Delisle, *Le Cabinet des Mss.*, t. I, pp. 209-211; H. Omont, *Inventaire sommaire des mss. grecs de la Bibliothèque nationale...,* t. IV (Introduction), pp. xx, xxi, xxvi, xxx, etc.; L. Dorez, dans la *Revue des Bibliothèques,* t. II (1892), pp. 280-281.

2. *Micono.* V. ci-dessus, p. 157, n. 7.

3. *Tino.* V. ci-dessus, p. 157, n. 6.

4. *Ms.* tute.

5. *Antila.* Ce nom, qui est peut-être erroné, paraît avoir disparu de la toponomastique moderne. — M. Ardaillon croit qu'il désigne sans doute *Exobourgo*, résidence fortifiée du provéditeur vénitien, située à une heure et demie du port où la galère de Maurand avait jeté l'ancre.

alcuno, di loro fidandosene, li insulani andati fora una matina a lavorare, quello cavagliero con li suoi altri, vedendo che nel castello pochi homini erano rimasti, amassorono li homini et messeno a saco il castello et la terra, et menoro le done, pute et putine prigioni [1]. Ma Idio che non volse una sì grande ribaldaria et mancamento di fede non restase inpunita, credendose ritornarsene in Saragosa (*sic*), furono presi da uno Turco nomato Bille Rais [2], il quale havea doe galere et [3] galiote ; et a questo cavaliere e a uno suo compagno Ill° (d)il capitano Johani Stafialisi altramenti ditto il Grego [4], [ho] visto per questo fatto tagliar la testa in Costantinopoli. La matina, a li 28 del ditto mese de julio, partisessemo del Tino per andare a l'insula de Zio, et andavamo per la quarta tra maestri et tramontane. La insula de Andros [5] a 20 miglia ne estava per maestri. La sera, a una [6] hora de notte, prendessemo porto ne la insula de Zio sotto una torre ove se fa la gardia.

Ali 29 del ditto, a 8 hore de matin, fesemo la intrata nostra nel porto de Zio con grandissimo tr[i]ompho de artigliaria et bandiere [7], et quivi estessemo 4 giorni a riposarse et prendere vitoaglie.

1. *Ms.* pragioni.

2. *Bille Rais.* Je n'ai pu identifier ce personnage. — Dans une lettre du comte de Caudet à Charles-Quint, datée de Tlemcen et du 18 février 1543, [1544] il est question d'un certain *Benerais* (*Lett. di Principi*, l. III, fol. 82). S'agit-il du personnage rencontré quelques mois plus tard par Polin ?

3. Maurand avait d'abord écrit *et doe galiote*.

4. Ce personnage a échappé à toutes mes recherches.

5. La plus septentrionale des Cyclades, en face de l'île d'Eubée. — Cf. Buondelmonti, éd. Ém. Legrand, t. I, p. 200 et la carte.

accueil; puis, les insulaires sans penser à mal, pleins de confiance en eux, étant partis un matin travailler au dehors, ce chevalier et ses gens, voyant qu'il n'était resté que peu d'hommes au château, tuèrent les hommes, mirent à sac le château et la terre, et emmenèrent comme prisonniers les femmes, les petits garçons et les petites filles. Mais Dieu ne voulut pas que telle scélératesse et tel manquement de foi restassent impunis. Croyant s'en retourner à Syracuse, ils furent pris par un Turc nommé Bille Rais, qui avait deux galères et quatre galiotes; et pour ce fait, j'ai vu, à Constantinople, couper la tête à ce chevalier et à un de ses compagnons, le capitaine Jean Stafialisi, autrement dit « le Grec ». Le matin, 28 dudit mois de juillet, nous partîmes de Tino pour aller à l'île de Chio, et nous allâmes par quart de vent entre N.-O. et N. Nous avions l'île d'Andros à 20 milles au Nord. Le soir, à une heure de nuit, nous prîmes port dans l'île de Chio, au pied d'une tour où se fait la garde.

Le 29 dudit mois, à 8 heures du matin, nous fîmes notre entrée dans le port de Chio avec très grand triomphe d'artillerie et de bannières, et nous y restâmes quatre jours pour nous y reposer et y prendre des vivres.

6. *Ms.* uno.

7. Cf. Nicolaï, éd. citée, p. 47 : « Le matin 10 septembre [1551], après avoir mis en ordre nos gallères de leurs tendals, bannières, flambes et gaillardets, et après aussi tous les gentilshommes et souldats avoir esté ordonnés en leurs rangs, tirasmes droit au port de Chio, à l'entrée duquel fut tirée toute l'artillerie et l'arquebuserie, puys au son des trompettes et clairons ancrasmes auprès du mole. »

Di Zio il porto è fatto cussì [1].

Zio [2] è una insula sita nel mare Egeo, qualle ha di grandessa miglie 400. Questa insula esendo subdita a Michaele Paleologo, primo imperator grego, questo imperator la dete a la Republica genoese. La causa fu che nel 1262, esendo vexato il ditto Paleologo da Venetiani talmenti che era in grandissimo periculo di perdere l'Imperio, ricorse per adjuto da Genovesi, li qualli non mancarono di adjutarlo, et rotti li Venetiani, nel Imperio il confirmorono. Per il chè non volendo lui essere ingrato di beneficio riseputo, di questa insula a Genovesi fece un dono [3]. Li qualli di poi l'ano posseduta et possedono anchora insino a ogidì. In questa insula nasce il mastice [4] in grandissima quantità, il qualle è portato per tuto il mondo. Di questo li segnori Zioti fano dinari assai, de li qualli pagano 14 milia ducati di caragio [5] al Grande Signore. Qui vole comparare di mastice, besogna che ne conpari sive acate in cantità, altramenti non ne vendono. Si pure qualquaduno ne volesse una libra, parte li vendeno et parte li donano. Si fusse trovato in mane di alcuno particulare mastice, subito sarebeno puniti,

1. Voy. planche XII, 2.

2. Chio, la grande île de l'Archipel. Cf. sur cette île, le curieux travail de Girolamo GIUSTINIANI, *La description et histoire de l'île de Scios ou Chios* (Paris, 1506, in-4°), dont il existe un résumé en italien dans le ms. *ital.* 883 de la Bibliothèque nationale ; FUSTEL DE COULANGES, *Mémoire sur l'île de Chio* (dans les *Archives des Missions*, t. V, 1856, pp. 481-642), et BUONDELMONTI, éd. Em. Legrand, p. 230 et suiv., ainsi que les cartes, surtout, à la fin du volume, la carte du Buondelmonti de la Bibliothèque nationale, *Lat.* 4825, fol. 53.

3. Elle fut donnée en 1346 au génois Benedetto Zaccaria, qui avait aidé

Le port de Chio est fait ainsi.

Chio est une île située dans la mer Égée, qui a une étendue de 400 milles. Cette île étant soumise à Michel Paléologue, premier empereur grec, cet empereur la donna à la république de Gênes. La cause en fut qu'en 1262, ledit Paléologue, étant si inquiété par les Vénitiens qu'il était en très grand péril de perdre l'Empire, recourut à l'aide des Génois qui ne faillirent pas à le secourir et, après avoir défait les Vénitiens, le confirmèrent dans l'Empire. C'est pourquoi, ne voulant pas montrer d'ingratitude pour le service qu'il en avait reçu, il fit don de cette île aux Génois. Ceux-ci l'ont possédée depuis et la possèdent encore aujourd'hui. Cette île produit en très grande quantité le mastic, qui est porté dans le monde entier. Les seigneurs de Chio en font beaucoup d'argent, dont ils paient 14,000 ducats de tribut au Grand Seigneur. Qui veut acheter du mastic doit en acheter en gros; sinon ils n'en vendent pas. Si pourtant quelqu'un en veut une livre, ils le vendent en partie et en partie le donnent. Si l'on trouvait du mastic en possession d'un particulier, il serait aussitôt puni, parce

Michel Paléologue à chasser les Vénitiens de Négrepont. Elle fut enlevée aux Génois par les Turcs en 1566. Ce passage de l'*Itinéraire* était donc vraisemblablement rédigé avant cette date. — Cf. FUSTEL DE COULANGES, *Mémoire* cité, pp. 589-608.

4. Le mastic est une résine qui découle des incisions faites au térébinthe lentisque (*pistacia lentiscus*). Les Turcs appellent l'île *Sakis Adassi*, « l'île au Mastic ». — Cf. Plin. *Hist. nat.*, XIV, 9.

5. STOCHOVE (*Voyage* cité de 1630, p. 203) appelle « carace » la redevance payée par les habitants de Chio.

perche nissuno pò tenire ne vendere mastice alcuno, salvo li signori a aquesto deputati. Questo mastice nasce in una parte de l'insula ove fu martirisato santo [Isidoro] [1], come se lege nel catalogo de li Santi; et è chiamata questa parte il monte dil Mastice [2]. Questo arboro è di grandessa..... [3] et ha le foglie come il lentischio, dil qualle noy habiamo grande copia chi in nostro territorio Antipolitano. Quatro de' primi gentilhomini Zioti hano la cura di fare netare questi arbori al suo tempo, et per questo nel mese di marzo fano raschiare bene et netare sotto li arbori, et dapoi fano dare molti tagli ne le gambe de li arbori. De li qualli tagli dapoi essie uno liquore bianco, dil qualle parte ne casca in terra et parte ne resta dentro quelli tagli et se congella. Dapoi, a uno serto tempo, li segnori fano fare il bando qui vole andare a ricoglere il mastice vi vada et li dano uno tanto per libra. Inanti il bando, vi è pena capitale qui vi andasse coglierne (h)o colto il robasse. In questa insula vi è uno monte chiamato Arvisio, ove se recogle de bonissimi vini et in quantità; dil qualle monte Plino nel 14 libro *de na[turali] histo[ria]* ne fa memoria, et anchora Virgilio in Daphane *(sic)*, ove dice :

Vina nova fumdam chalatis arvisia nectar [4].

1. Fustel de Coulanges, *Mémoire* cité, pp. 486 et 487 : « ...C'est le même lentisque qui en tous lieux est stérile et qui à Chio a le privilège de sécréter une gomme précieuse... Les Chiotes, ne sachant à qui ils doivent un bienfait si particulier, l'attribuent à la faveur d'un saint. Saint Isidore a souffert le martyre à Chio au IIIe siècle, et c'est, disent-ils, de son précieux sang qu'est né l'arbre à mastic. Sans doute, avant le christianisme ils l'avaient déjà fait naître du sang de quelque divinité. » — Saint Isidore, né à

que personne ne peut en détenir ou en vendre que les seigneurs à ce députés. Ce mastic naît dans un endroit de l'île où fut martyrisé saint [Isidore], comme on lit dans le catalogue des Saints; et cet endroit est appelé le mont du Mastic. Cet arbre a ..... de hauteur et a les feuilles pareilles à celles du lentisque, dont nous avons grande quantité ici, sur notre territoire d'Antibes. Quatre des premiers gentilshommes de Chio sont chargés de faire nettoyer ces arbres au temps voulu; c'est pourquoi, au mois de mars, ils font bien ratisser et nettoyer la terre sous les arbres, puis font faire de nombreuses entailles au tronc desdits arbres. De ces entailles sort alors une liqueur blanche, dont partie tombe à terre et partie reste dans les entailles et se solidifie. Ensuite, à une certaine époque, les seigneurs font publier un ban pour que ceux qui veulent aller récolter le mastic y aillent, et ils leur donnent tant par livre. Il y a peine de mort pour qui irait en récolter avant le ban ou en déroberait lorsqu'il est récolté. En cette île il y a un mont nommé Arvisio, où on récolte de trés bons vins et en grande quantité; ce mont est mentionné par Pline au XIVe livre de son *Histoire naturelle*, et Virgile aussi en parle dans son églogue de Daphnis, où il dit :

Vina novum fundam calathis arvisia nectar.

Alexandrie, fut martyrisé à Chio, sous le règne de Decius. *Ibid.*, p. 577, n. 3.

2. Au N. de la ville de Chio (cf. la carte reproduite dans l'éd. de BUONDELMONTI d'Émile Legrand, t. I, p. 230).

3. Six à neuf pieds, suivant FUSTEL DE COULANGES, *Mémoire* cité, p. 486.

4. Plin. *Hist. nat.*, XIV, 9; Virg. *Ecl.*, V, 71.

Sonno in questa insulla parechi casali. Vi è anchora uno belissimo monasterio di l'Ordine di Santo Bassilio, chiamato la Madona de Moni [1], a la montagna distante di la sità di Zio tre miglia; li peregrini che vi vano in devotione, li è fatto le espese tre giorni.

Ali 4° d'augusto, a 7e hore di matin, partissemo de Zio, et circa a 5 hore dapoi mezo giorno, rescontrassemo sinque gallere turchesche che venevano de la Notolia [2], et era capitano di quelle uno Rais chiamato Mostafa. Dapoi se essere salutate le galere l'una con l'altra, li Turchi andorono a Zio, et noi andassemo a senare in uno porto picollo qualle è apresso a Zio, chiamato Santo Nicolao [3].

Il 5 dil mese d'aosto, nel tramontare dil sole, venessemo a l'insula de Metelin [4]. Questa insula è habitata et ha di cirquito miglia CC. Anticamente se chiamava *Lesbia insula*.

L'insula de Metelin antichamente chiamata *Lesbia*, fu data da Calojanes, imperatore Cons[tan]tinopolitano, nel 1384 [1354], a Francesco Gatelusi [5], geno-

1. *Madona de Moni*. Sur la Néamoni, cf., outre FUSTEL DE COULANGES, *Mémoire* cité, pp. 576-588, et BUONDELMONTI (éd. Ém. Legrand, t. I, p. 232) : Ἡ θεῖα καὶ ἱερὰ ἀκολουθία τῶν ὁσίων... Νικήτα, Ἰωάννου καὶ Ἰωσήφ, τῶν κτιτόρων τῆς ἐν Χίῳ σεβασμίας, ἱερᾶς, βασιλικῆς τε καὶ σταυροπηγιακῆς μονῆς τῆς ἐπιλεγομένης Νέας,... ἥτε ἱστορία τῆς μονῆς ·... τὰ πάντα σχεδιασθέντα καὶ συντεθέντα παρὰ τοῦ ἐλαχίστου ἐν ἱεροδιακόνοις Νικηφόρου Χίου, τοῦ ἐκ τῆς αὐτῆς Νέας Μονῆς. (Venise, 1804, gr. in-8°), notamment pp. 63-86; Γρηγ. Φωτεινοῦ τὰ Νεαμονήσια (Chio, 1861, in-8°); Miklosisch et Müller, *Acta et diplomata græca medii ævi* (Vienne, 1860-90, in-8°), t.V, p. 1-13. — Dans le vol. 588 (fol. 148) de la Collection Dupuy, à la Bibliothèque nationale, se trouve un plan de ce monastère.

Il y a dans cette île plusieurs villages. Il y a aussi un très beau monastère de l'Ordre de Saint Basile, appelé la Vierge de Moni, sur la montagne, à une distance de trois milles de la ville de Chio; les pèlerins qui y vont par dévotion y sont défrayés pendant trois jours.

Le 4 août, à 7 heures du matin, nous partîmes de Chio, et vers 5 heures après midi, nous rencontrâmes cinq galères turques qui venaient de l'Anatolie et dont était capitaine un Rais nommé Mustapha. Après que nos galères se furent saluées les unes les autres, les Turcs allèrent à Chio, et nous allâmes dîner dans un petit port qui est proche de Chio et se nomme Saint-Nicolas.

Le 5 du mois d'août, au coucher du soleil, nous arrivâmes à l'île de Mételin. Cette île est habitée et a 200 milles de circuit. Dans l'antiquité elle s'appelait *Lesbia insula*.

L'île de Mételin, anciennement appelée *Lesbia*, fut donnée par Calojanni, empereur de Constantinople, en 1354, à Francesco Gattilusio, de Gênes, à per-

2. La Turquie d'Asie.

3. Fustel de Coulanges, *Mémoire* cité, p. 502 : « Le mont Saint-Hélie projette à l'Ouest le promontoire Saint-Nicolas, qui s'avance en face de la petite île de Psara. Il portait chez les anciens le nom de cap Noir, *Melaena acra* (Strab. XIV, p. 645), et ce nom se perpétue encore dans celui du petit village de Mélanio. »

4. Mételin ou Mytilène, l'ancienne Lesbos. Cf. Buondelmonti, éd. Em. Legrand, t. I, p. 233, et, à la fin du volume, la reproduction de la carte de Buondelmonti de la Bibliothèque nationale, *Latin* 4825, fol. 59. Barberousse était né dans la ville principale de cette île.

5. *Francesco Gatelusi*. C'est Jean Ier Paléologue qui fut rétabli par Fran-

vesse, in perpetuo, perque il Gatalusii, patritio genovese, l'avia adjutato et defeso nel Imperio contra li Venetiani, et l'[hanno] tenuta insino 1464, et in questo anno fu presa da Maomato 2° Othomano, cassati li Genoesi [1]. È habondante de ogni frutti, vini et grani. *Bonis omnibus est refertissima, maxime vini copia, de quo Ver[gilius], 2° Georg. :*

Non eadem arboribus pendent vindemia nostris,
Quam Methineo carpit de palmite Lesbos [2].

Ex hac multi singulares viri prodiere, ex quibus. Pytacus, unus ex septem sapientibus, Alceus poeta, Diophanes orator. Lesbos insula dedit Saphos poetissam, captam amore Phaonis, ut Ovi[dius] [3] *in Epistolis.* Quivi se recoglieno li vini chiamati Lesbii, quali sonno bonissimi et in quantità.

Il 6° d'augusto, a 5 hore de matin, gionssimo al Thenedo [4], qualle è insulla habitada, [et] è fatto cussì [5].

cesco Gattilusio sur le trône de Byzance en 1354. Gattilusio épousa la sœur de l'Empereur, qui lui donna en dot le principat de Mételin, ainsi que les villes de Stalimène et de Lemnos. Cf. PAGANO, ouvr. cité, p. 84. — NICOLAÏ (pp. 55-56) n'a pas oublié de relater ce fait. — Voy. aussi GAMBINI, dans les *Commentarii delle cose de Turchi, di Paulo Giovio et Andrea Gambini, con gli fatti et la vita di Scanderbeg* (Venise, Alde, 1541, in-8°), p. 30. Cf. encore BOUTAN, *Rapport sur la topographie et l'histoire de Lesbos* (*Arch. des Missions*, t. V, 1856, pp. 273 et suiv.), qui mentionne (p. 277) une inscription latine relative à la construction de la forteresse par Francesco Gattilusio en 1363. Selon le même écrivain, « dans une des rues se trouve l'écusson des Gateluzi, deux lions couronnés, debout, soutenant un bouclier, sur lequel se voit aussi un aigle couronné. »

1. D'après PAGANO, pp. 154 et suiv., la prise de Mételin par Mahomet II eut lieu en 1462 (et non en 1464).

pétuité, parce que Gattilusio, patricien génois, l'avait secouru et défendu dans l'Empire contre les Véninitiens. Les Génois la tinrent jusqu'en 1464, année où elle fut prise par Mahomet II Othoman, qui en chassa les Génois. Elle produit en abondance toutes sortes de fruits, de vins et de graines. *Bonis omnibus est refertissima, maxime vini copia.* Virgile en parle, au second livre des Géorgiques :

> Non eadem arboribus pendent vindemia nostris,
> Quam Methymneo carpit de palmite Lesbos.

Ex hac multi singulares viri prodiere, ex quibus Pittacus, unus ex septem sapientibus, Alceus poeta, Diophanes orator. Lesbos insula dedit Sapho poetissam, captam amore Phaonis, ut Ovidius in Epistolis. On y récolte les vins appelés vins de Lesbos, qui sont très bons et en quantité.

Le 6 août, à 5 heures du matin, nous arrivâmes à l'île de Ténédos, qui est habitée et est faite ainsi.

2. Virg. *Georg.*, lib. II, v. 89-90.—Pierre Belon, du Mans, parle ainsi du vin de Mételin dan ses *Observations de plusieurs singularitez et choses memorables*...(Paris, 1588, in-4°, p. 184) : « ... Les habitans de la campagne qui cultivent les champs et les vignes, sont quasi tous grecs. Le vin de Metelin entre tous autres est bien receu à Constantinople, et est quasi tout clairet. Et à fin de le rendre plus coloré, ilz sçavent mettre de la semence des hièbles, selon la doctrine que les Juifs leur ont aprins. Les autres vins qu'on apporte de Chio et autres isles Cyclades à Constantinople, ne sont pas vendus à si grand pris que celuy de Metelin, lequel on peut discerner au goust d'avec les autres. »

3. *Ovid. Epist.*, XV.

4. Cf. Buondelmonti, éd. Ém. Legrand, t. I, p. 235, et la carte. — En 1377, Jean I[er] Paléologue céda l'île aux Vénitiens, sur qui Mahomet II en fit la conquête.

5. Ici, par erreur, Maurand avait reporté son croquis de Gallipoli, et, s'en étant avisé, il a mis en marge la note suivante : « † † Questo è Gallipoli,

A le 10 hore, partissemo del Tenedo, il quale esta a 10 miglia et per contra de la famosa cità de Troia ; et a 2 hore dapoi mezo giorno, sopra dil capo Janicero [1], trovassemo doe galere et 4° galiote. Il Rais sive capitanio di quelle era chiamato Bille Rais [2], il quale havea preso una fusta et doi bergantini et certe fregate et il capitanio di quele, il quale era quelo cavalier di Malta Siragusano, como già di sopra ho ditto, che sotto hombra d'amici havea mezo a saco et robato queli del Micono. Vedendo il mio signor Ill° Oratore che le galere turchesche venevano contra di noi sensa far segno alcuno di amitissia (*sic*), non obstante che vedesseno l'estandardo di la Maestà Cristianissima [3], fesse metere le arme in cuberta [4] et armar ogniuno et estar a le aubarestiere ; et questo fece con intentione di combatere. Essendo Bille Rais a tiro d'archibuso a noy, tirò una archibusada, et subito tutta l'artigliaria ; il simile feseno nostre galere, et se aproximassemo l'una da l'altra, et il ditto Bile Rais con certi janiseri montorono sopra la galera *Riale*; et fatto che ebero colattione col mio Ill° signor Oratore,

et besogna che sia ove è il pertrato dil Thenedo, a tal [x], et questo dil Thenedo ove è questo di Gallipoli. » — Voy. planche XIII, 1.

1. « Le promontoire Sigée, appelé des modernes cap des Janissaires », dit Nicolaï, p. 56.

2. Cf. plus haut, p. 162, n. 2.

3. Les signaux à échanger en mer entre les flottes française et turque étaient réglés par un article du traité conclu entre Jean de La Forest et Soliman en février 1536 : « *Item*. Que quand l'armée de mer de l'un desdits G. S. et roy rencontrera aucun navire des subgetz de l'autre seigneur, seront tenuz de baisser les voyles et lever les banières de leurs seigneurs, affin que estans par là cognuz ne soient prins, retenuz ne aucunement molestez de ladite

A 10 heures, nous partîmes de Ténédos, qui se trouve à 10 milles et en face de la fameuse cité de Troie; à 2 heures de l'après-midi, à la hauteur du cap Janissaire, nous trouvâmes deux galères et quatre galiotes. Leur Rais ou capitaine se nommait Bille Rais, qui avait pris une fuste et deux brigantins, ainsi que leur capitaine, lequel était chevalier de Malte, de Syracuse, comme j'ai déjà dit plus haut, et qui, sous ombre d'amitié, avait mis à sac et pillé les gens de l'île de Micono. Mon très illustre seigneur l'Ambassadeur, voyant que les galères venaient à notre rencontre sans faire aucun signe d'amitié, bien qu'elles vissent l'étendard de Sa Majesté très chrétienne, fit mettre les armes en couverte et armer tous les gens qui se postèrent aux meurtrières; et il fit cela dans l'intention de livrer combat. Bille Rais, étant à une portée d'arquebuse, tira une arquebusade, puis aussitôt toute son artillerie; nos galères firent de même; nous nous approchâmes les uns des autres, et ledit Bille Rais et certains janissaires montèrent à bord de la galère *Réale;* après qu'ils eurent fait collation avec mon très illustre seigneur l'Ambassadeur, il s'en re-

armée ne d'aucuns particuliers d'icelle, ains si tort ou domaige leur fut faict, que le seigneur de l'armée soit tenu soubdainement de le réparer, et si les navires particuliers des subgetz desdits seigneurs se rencontreront l'un l'autre, chascun doybve haulser la banière de son seigneur et se salluer d'un coup d'artilherie, et respondre au vray s'ilz sont demandés qui ilz sont, sans toutesfois que, despuys les parolles et recognoissance l'un entre par force et visite le navire de l'autre ny luy donne aucun empechement soubz quelque coleur que ce soit. » Cf. CHARRIÈRE, *Négoc.*, t. I, p. 291.

4. *In cuberta.* Mettre les armes en couverte (c'est-à-dire sur le pont), c'est, donner le signal du branle-bas de combat.

sene retornò a la sua galera; et noi andassemo al camin nostro. Et a 4° hore dapoi mezo giorno, dessemo fondo al porto de Troia, chamato ne l'historie Sirmeonte [1] overe Sigee (*sic*) [2], ove descendete il mio Ill° signor Oratore, il signor Prior de Capua, il signor de Antrecaste[a]us, il R° prothonotario di La Guardia et io insieme con loro, et vedessemo certe ruine antiche et uno laco d'aqua, dentro dil qualle vi se vedeno ruine de uno temp[i]o, et dentro vi apare una sepultura longa posta soppra quatro colone, con escriptura grega atorno, et per essere già l'hora tarda et il sepulcro nel meso dil laco, me gardò andarvi et contrafare il vaso et prendere il doppio de l'epitaphio. Se vedeno longi nel piano tre cassali tra sinque monticeli quali sono nel ditto piano. Questa cità Trojana, a aquelo che se pote conjeturare per li pessi de muri che se vedeno integri et rotti soppra la ripa que esta eminente apreso il mare, quale conteneva gran sito et non manco, ad judicio mio, di ducento miglia per canto e non essere una cità solla, ma una provincia, tutta circondata da mari, perche di questo porto di Sigea, insino a la reparatio[n] dil castello d'Ylion che fece fare Const[ant]ino imperatore, vi è cento miglia per mare, et sempre se vedeno parte de li muri rotti et parte integri [3].

1. *Sirmeonte*. Du fleuve Simoïs (Σιμόεις, εντος) la ville de Troie avait pris le surnom de Σιμουντίς.

2. Σίγη ou Σίγειον.

3. Voici les principaux traits de la description de Troie donnee par Pierre Belon, *Observations*, éd. citée, pp. 179-180 : « Quant aux ruines de Troye, on les voit d'assez loing; car les murailles de la ville sont en quelques endroits

tourna sur sa galère, et nous continuâmes notre route. A 4 heures de l'après-midi, nous jetâmes l'ancre au port de Troie, appelé dans les histoires *Simountis* ou *Sigé*, où descendirent mon très illustre seigneur l'Ambassadeur, M. le Prieur de Capoue, M. d'Entrecasteaux, le Révérend protonotaire de La Garde, ainsi que moi en leur compagnie, et nous vîmes certaines ruines antiques et un lac rempli d'eau, dans lequel on voit des ruines d'autrefois et où apparaît une longue sépulture, placée sur quatre colonnes, avec une inscription grecque à l'entour ; comme l'heure était déjà avancée et que le tombeau était au milieu du lac, je ne pus y dessiner le vase et prendre la copie de l'épitaphe. On voit au loin dans la plaine trois villages situés entre cinq monticules qui sont dans ladite plaine. Cette cité troyenne — à ce que l'on peut conjecturer d'après les restes de murs qui se voient entiers ou ruinés sur la rive qui se dresse près de la mer — occupait un grand emplacement, pas moins, à mon jugement, de deux cent milles; de sorte que ce n'était pas une cité seulement, mais une province tout entourée de murs, puisque de ce port de Sigée jusqu'aux fortifications du château d'Ilion construites par l'empereur Constantin, il y a cent milles par mer et que toujours on voit des murs partie en ruines et partie intacts.

encores toutes droictes... Troye est située en pendant sur un coustau, qui apparoist bien à cler de la mer. Car aussi est elle le long du rivage. Estans entre Tenedo et les ruines de Troye, passasmes droict entre deux poinctes : l'une est au bas par delà Troye, devant l'isle de Metelin, laquelle poincte ils

La sera, senati che fusemo al ditto porto di Sigea, partissemo et fessemo forsa montare il cappo del Janicero; ma per la forsa de la corrente, ne fu impossibile, et dessemo fondo sotto de li muri de Ylion reparati per Constantino imperatore, et ancora vi se vede una viseta et in sima di quel doe colonne dritte di marmore. Apresso di questa reparatione de Ylion, il quale verso tramontana è posta nelo (l)extremo angulo di la cità di Troja, hivi apresso corre il gran fiume dil Xante [1] et fa grandi cavalli in mare, ove se incalò sive toccò la galera *Santo Pietro*; la quale, esendo noi al porto Sigeo, il mio signor Ill° l'avea mandata la matina anti per andar in Constantinopoli con Jaques, suo maestro di casa, et Jan Volo, suo cameriero.

nomment maintenant Cavo sancta Maria, et anciennemant Jarganum. L'autre est à la fin de Tenedo. Entre lequelles poinctes nostre vaisseau se trouva sans vent. Nous veoyons des arches qui sont encores debout, fabriquées à l'antique, au pied d'une petite montagne ou promontoire, faictes de ciment et de brique. Veoyons aussi les ruines des deux chasteaux du promontoire au rivage de la mer, plus bas au dessous, qui estoyent enceincts dedans la ville. Les habitans qui sont entour Troye, sont partie Grecs, partie Turcs, partie Arabes : tous lesquels nomment le territoire vulgairement Troada. Ce n'a esté sans raison que la magnificence et grandeur de la ville de Troye, estant si grande qu'elle est, a esté celebrée des Poetes anciens. Les ruines des bastimens qu'on y voit encores pour le jourd'huy, sont si admirables à regarder, que bonnement on ne pourroit exprimer leur grandeur sinon par beaucoup de langage. L'entour des murailles rend suffisant tesmoignage de la grandeur de la ville : lesquelles estoient faites de larges pierres, rares et fort spongieuses, noirastres, dures, taillées en forme quarrée, qu'on tiroit des pierreries d'un prochain promontoire, nommé Assos. Dont le salepestre a esté anciennement nommé *Flos Asiæ Petræ*. On voit encor les tours ruinées, qui estoyent ès mesmes murailles. Il ne faut pas adjouster foy à ceux qui disent que toutes les ruines sont demolies. Les fondemens des murailles du circuit de la ville apparoissent encores, qui sont renforcez en quelques endroicts de

Le soir, après avoir dîné audit port de Sigée, nous partîmes et nous fîmes force voiles pour doubler le cap Janissaire; mais la force du courant nous rendit le passage impossible, et nous jetâmes l'ancre sous les murs d'Ilion réparés par l'empereur Constantin, où l'on voit encore une vedette (?) et, à son sommet, deux colonnes de marbre dressées. Près de cette fortification d'Ilion, qui est située au Nord à l'angle extrême de la cité de Troie, court le grand fleuve du Xanthe qui fait en mer de grandes lames où heurta et toucha la galère *Saint-Pierre*. Cette galère, pendant que nous étions au port de Sigée, avait été envoyée en avant par mon très illustre seigneur pour aller à Constantinople avec Jacques, son maître d'hôtel, et Jean Volo, son valet de chambre.

pilliers et esperons larges de deux toises. Nous fusmes quatre heures à l'entour, tant à pied qu'à cheval... » — Sur l'emplacement de Troie, cf. outre STOCHOVE, *Voyage* cité de 1630 (p. 191 et suiv.), Gustave D'EICHTHAL, *Le site de Troie selon Lechevalier ou selon M. Schliemann,* et Georges PERROT, *Excursion à Troie et aux sources du Menderé* (dans l'*Annuaire de l'Association des Études grecques,* 1874, in-8°, pp. 1 et 58).

1. Pierre BELON (*Observations* déjà citées, p. 182) a été fort intrigué par le Xanthe : « Quant est des fleuves de Simois et Xanthus, tant celebrez par les Poetes, qui arrousoyent les prairies de Troye, n'en rapportons aucune nouvelle, sinon que ce sont si petits ruisselets, où à peine se peut nourrir ne loche ne veron ; car ils sont en esté à sec, et en hyver une oye à grand' peine y pourroit elle nager dedans. Si avons esmeu doute sur ces fleuves, ce n'est pas chose nouvelle ; car dès le temps d'Aristote on ne le sçavoit trouver. Et qu'il ne soit vray, qu'on lise le douxiesme chapitre du tiers livre de l'histoire, en ceste sorte : *Scamander etiam amnis flavas reddere oves creditur; quamobrem Xanthum pro Scamandro nuncupatum ab Homero autumant.* Quasi comme si Aristote vouloit dire qu'Homère a prins Scamander pour Xanthus ; car Xanthus est à dire *flavus.* Soit donc mis en question, à sçavoir si Xanthus et Scamander est une mesme chose. »

Il porto di Troja è fatto cussì [1].

Ali 7 del mese d'augusto, a la diana, passasimo il ditto cappo del Janicero, et disnassemo a la boca dil Canale, de qua de li Castelli. Dapoi disnare, partissemo di la boca dil Canale, et a 5 hore dapoi mezo giorno, senassemo sotta la montagne de Ida, le qualle sono piene de belissimi arbori verdegianti et diversità de ucelli, che ne donorono nel senar uno mirabile contento con la dolce armoni di diversi che fasevano nel suo cantare. Questi monti de Ida [2] sonno non tropo alti, ma d'una equalità a vederli delettevoli.

Li monti d'Ida sono fatti cussì [3].

Ali 8 d'augusto, a la diana, partissemo de li monti d'Ida; et a 5 hore dapoy mezo giorno, gionsemo tra li Castelli et presemo porto al castello de la Natolia [4],

1. Voy. planche XIII, 2.

2. En Anatolie (Turquie d'Asie).

3. Voy. planche XIV, 1.

4. Abydos. — Voici comment Nicolaï (pp. 56-57) décrit Troie et les Châteaux : « Le long de ceste coste entre le port de Sigée et le fleuve Xanthus, autrement Scamander, se voyent plusieurs ruines et fragmens des murailles, fondemens, colonnes, bases, chapiteaux, frizes et architraves de la grand et antique cité de Troie par les anciens tant celebrée. Lesquelles ruines par la longue et large estendue, qu'elles demonstrent, font apparence de la grandeur et magnificence d'icelle tant renommée et enfin très infortunée cité. Le fleuve Scamander, qui est au dessus venant des croupes du mont Ida (lequel est revestu de divers arbres de pins, sapins, cyprès, terebintes, genevriers et autres arbres et arbrisseaux aromatiques) s'escoulant doucement par la vallée Mesaulon, se vient degorger dans la mer. De là nous entrasmes dans le destroit de l'Hellespont, pour la garde duquel il y a deux forts chasteaux edifiés par Mehemet second, expugnateur de Constantinople : l'un du costé d'Europe, au Cherronèse Thracien, et l'autre en la petite Asie, ès mesmes places (comme ceux du païs afferment) où jadis

Le port de Troie est fait ainsi.

Le 7 du mois d'août, à la diane, nous doublâmes le cap Janissaire, et nous déjeunâmes à l'entrée du Canal, en deçà des Châteaux. Après déjeuner, nous partîmes de l'entrée du Canal, et à 5 heures de l'après-midi, nous dînâmes au pied des montagnes de l'Ida, qui sont pleines de très beaux arbres verdoyants et de toutes sortes d'oiseaux qui nous donnèrent pendant le repas un merveilleux plaisir par la douce harmonie que produisait le mélange de leurs chants. Ces monts Ida ne sont pas trop hauts, mais forment une ligne égale qui les rend délicieux à voir.

Les monts Ida sont faits ainsi.

Le 8 août, à la diane, nous partîmes des monts Ida; et à 5 heures de l'après-midi, nous arrivâmes entre les Châteaux, et nous prîmes port au Château

furent les deux chasteaux de Seste et d'Abyde, tant renommés par les fables des Poëtes pour la memoire des amours de Leandre et Hero. Seste, qui est en Europe, est situé au pied d'une montagne, dont le donjon est fait à la mode de double treffle, à sçavoir de deux tours l'une dedans l'autre, chacune faite en trois demy cercles, et le grant enceint de muraille en forme triangulaire, qui à chaque angle a une tour, qui bat et defend l'autre. Car ce chaste[a]u a tousjours esté et est bien muny de gens et artillerie. L'autre est du costé d'Asie, où estoit Abyde ; est plus neuf et plus fort que Seste. Car il est de forme quarrée, situé en une plaine marescageuse, des plus belles et fructueuses, qu'en nul autre endroit se peut veoir, tant pour les jardinages, fruits, labourages et pasturages qui y sont, que pour estre arrousée du doux fleuve Simoïs, qui provenant du mont Ida (ainsi que Scamander) se vient auprès du chasteau jetter et rendre dans la mer. Ce chasteau, comme j'ay encommencé de dire, est de forme quarrée, ayant à chacun coing une tour ronde, et au milieu de la basse cour, une haute tour quarrée, en façon de platte forme, qui bat et commande de tous costés, le tout passablement remparé et fossoyé, et garny de bonne artillerie, specialement la courtine, qui bat à fleur d'eaue le long de la mer. Car le

apresso dil quale vi è uno posso da tramontana, ove levassemo l'aigada. Quivi trovassemo Bille Rais che espalmava le sue galere. Da uno Castello a l'altro, Xerses, re di Pertia, fece un ponte et passò con trecento milia persone in Gretia et pres[e] la cità di Galipolli. Stando noi apresso dil Castello, il figliolo del castelano venete fare la reverentia al mio Ill° signor Oratore et li fece precente di meloni et altre frutte. In questo meso fu mandato lo escrivano di la nostra galera *Riale* de l'altra parte dil Canale ne la Gretia, in una villa chiamata Maita [1], a comprare vini per le galere.

Li Castelli sonno fatti cussì [2].

Ali 9e d'augusto, a la diana, partissemo dil Castello di la banda de la Natolia et traversassemo il canale, et levassemo il vino a Maita. A 2 hore dapoi mezo giorno partiti de Maita, a le 6 hore gionsemo a la nobille cità di Galipoli [3], belissima e grande, et questa fu la prima cità presa con i[n]gani et a tradimento ne la Gretia per la casa Ottomana. [Galipoli *a Caio Ca-*

plus souvent on vient par cest endroit aborder. Au devant de la porte du costé du bourg y a une grand' place, pour tenir le marché, et une belle mosquée..... »

1. Nicolaï a consacré une page presque entière au bourg de Maito (p. 57) : « .....Les ancres levées, allasmes ce mesme jour donner fond à un grand casal nommé Mayton, qui est du costé de Seste, et y demeurent Grecs, tous filleurs de laine et de cotton, je di autant hommes que femmes, et de leur fil font des esclavines, qui sont des couvertures à poil long. Ce casal contient de deux à trois cens feuz, et est situé en pente d'une montagne joignant la mer, et sur la croppe d'un costau, qui est au milieu, se voyent les vestiges d'un vieil chasteau, et parmy les rues du casal et cantons des maisons, se treuvent plusieurs fragmens de belles colommes, bases, chapiteaux et quelques figures rompues, qui donnent apparence que ç'a esté autrefois

de l'Anatolie, près duquel est, au Nord, un puits où nous fîmes de l'eau. Là nous trouvâmes Bille Rais, qui espalmait ses galères. [Xerxès, roi de Perse, fit un pont d'un Château à l'autre, passa en Grèce avec trois cent mille hommes et prit la cité de Gallipoli.] Pendant que nous étions près du Château, le fils du châtelain vint faire la révérence à mon très illustre seigneur l'Ambassadeur et lui fit présent de melons et autres fruits. Sur ces entrefaites, l'écrivain de notre galère *Réale* fut mandé de l'autre côté du Canal, en Grèce, à une ville nommée Maito, afin d'acheter du vin pour les galères.

Les Châteaux sont faits ainsi.

Le 9 août, à la diane, nous partîmes du Château du côté de l'Anatolie, nous traversâmes le Canal, et nous embarquâmes le vin à Maito. Partis de Maito à deux heures de l'après-midi, nous arrivâmes à 6 heures à la noble cité de Gallipoli, très belle et grande et qui fut la première cité que prit en Grèce par tromperie et trahison la maison Othomane. [Gallipoli *a Caio*

quelque renommée cité. Ce lieu est abondant en beaux et fructueux jardinages, grand païs de vignoble produisant grand abondance de bons vins, lesquels ils conservent dans de grandes urnes de terre cuitte poissées, qu'ils enterrent dedans la terre, à fin que le vin se puisse plus longuement conserver. Aussi ont ils abondance de pasturages et bonne eaues de puis et fontaines. Le long de la marine se voyent 36 moulins à vent, ayant chacun dix ailes, comme aussi en y a plusieurs joignant le chasteau d'Abyde. » Cf. BELON (*éd. citée*, pp. 172 et suiv.) : *Description du Bosphore de Thrace et des chasteaux nommez Sestus et Abydus, et des ruines de Scamandria.* Il en donne une carte curieuse à la page 173.

2. Voy. planche XIV, 2.

3. Sur la côte d'Europe. Cf. BUONDELMONTI, éd. Ém. Legrand, t. I, p. 236, et NICOLAÏ, pp. 158 et suiv.

ligula imperatore dicitur condita.] Quivi estano sempre galere et galiote in numero de 15, per gardia dil Canale et Archipelago. In uno piano soppra la città, vedessemo una grande quantità di camelli che rompivano sive calcavano il grano con li piedi. Questa cità è abondantissima de grani, vini et altre frutti, et se dice per essere la prima di Gretia.

Galipoli è fatto cussì [1].

Stati circa 2 hore a Galipoli, partimose, et a ondese hore de notte, arrivassemo a una insula a mezo il Canale posta, chiamata Marmora [2], ove sonno belissime antichità. Quivi erano li giardini di Constantino primo imperatore.

Il giorno sequente, che fu ali x de augusto, a 10 hore de matino, gionsimo a la famosa, imperiale et grandissima cità di Constantinopoli [3] ne la Tratia posta. Nela gionta nostra et ne l'intrar dil porto, esendo inanti dil Palazo dil Gran Signore, levato che hebero nostre galere li remi, tirorono tuta l'archibusaria, dipoi l'artigliaria grossa, et in uno trato da ogni banco di galera fu inalsata una bandiera; fu meso a la popa il grande, rico et belissimo estandardo di Franza, fatto di damasco crimisino ricamato d'oro, et nel mezo di uno campo di damasco turchino li ziglii

1. Voy. planche XV, 1. En marge, Maurand a mis cette note qui complète celle de la p. 171, relative à Ténédos : « A tal segno † † [fol. 203 v°]. — * Questo è il Tenedo; besogna che vada al suo segno. »

2. Sur l'île de Marmora, cf. BUONDELMONTI, éd. Ém. Legrand, t. I, p. 239.

Caligula imperatore dicitur condita.] Là se tiennent toujours des galères et des galiotes au nombre de 15, pour la garde du Canal et de l'Archipel. Dans une plaine en avant de la cité, nous vîmes une grande quantité de chameaux qui brisaient ou foulaient le grain avec leurs pieds. Cette cité est très abondante en grains, vins et autres fruits, et on dit qu'elle est la première de toute la Grèce.

Gallipoli est fait ainsi.

Après être restés environ deux heures à Gallipoli, nous partîmes, et à 11 heures de nuit, nous arrivâmes à une île située au milieu du Canal et nommée Marmora, où il y a de très belles antiquités. C'est là qu'étaient les jardins de l'empereur Constantin premier.

Le jour suivant, qui fut le 10 août, à 10 heures du matin, nous arrivâmes à la fameuse, impériale et très grande cité de Constantinople, située dans la Thrace. A notre arrivée et en entrant dans le port, comme nous étions devant le Palais du Grand Seigneur, après que nos galères eurent levé les rames, elles tirèrent toute l'arquebuserie, puis la grosse artillerie, et au même instant à chaque banc des galères fut dressée une bannière; on mit à la poupe le grand, riche et très bel étendard de France, fait de damas cramoisi brodé d'or; au milieu d'un champ de damas bleu [se voyaient] les lis et la couronne impé-

3. Sur Constantinople, cf. *ibid.*, p. 241, et, à la fin du volume, la reproduction de la très belle carte du Buondelmonti de la Bibliothèque nationale, *Latin* 4825, fol. 65.

et corona imperiale fatti a relevo d'oro, sostenuta da doi angeli da li doi canti, quali erano grandi como dui putini; il corpo loro pareva naturalle; havevano le ale fatte a oro et de diverse colore di seta, como le ale de una fenixe, che toche dil sole davano una mirabile resplendore [1]. Non vi trovassemo il Gran Segnore, perche, retornando de Ongria, era andato in Borsia [2] per reconciliare, come ne fu dito, li doi figlioli insieme.

1. La couronne impériale est curieuse à noter : à Constantinople, l'allié du Sultan était — ou devait paraître — empereur et roi. Il y a d'ailleurs, dans cette entrée, un luxe qui était sans doute dû pour une grande part à l'initiative de Polin, très enclin à la représentation magnifique. Cf. les passages de Brantôme cités plus haut, p. XLVIII, note, et p. 28, n. 1; et celui-ci (t. IV, pp. 148-149). Lorsqu'après Jarnac et Moncontour, on parla du mariage de Monsieur (depuis Henri III) avec la reine d'Angleterre, « devoit Monsieur y estre porté par les gallères de France, qui estoient encor en ceste mer Oceane. Mais M. de La Garde en fit un si supperbe appareil de ses gallères et apprestz d'ornement, qu'on dict qu'il luy cousta plus de vingt mille escus : entre autres, le plus beau fut que tous ses forçatz de sa *Réalle* eurent chascun un habillement de vellours cramoisy, à la matelotte... ; la poupe et la chambre de poupe toute tapissée et parée de mesme vellours, avecqu'une broderie d'or et d'argent large d'un grand pied, avec pour devise une palme en broderie d'or et d'argent, soufflée et agitée de tous ventz, avec des mots grecs qui disoient : « Bien que je soys et aye esté agité bien fort, jamais je n'ay tumbé ny changé. » Comme de vray il n'a jamais faict, et a toujours esté bon et loyal. Les lictz, couvertes, oreillers, bancz de chambre et de poupe de mesmes; les estendardz flambantz, banderolles moytié de mesmes et moytié de damas, tous frangez d'or et d'argent. Bref, c'estoit une chose très magniffique à voir..... Et tout cela ne servit de rien à ce pauvre seigneur du baron de La Garde, si non despence pour luy; et quelques fois il en faisoit parer sa chambre de poupe, que j'ay veu ainsy; et moy indigne je me suis couché et dormy en ces beaux lictz, où il faisoit très bon. » — Cf. encore l' « Estat au vray de la despence extraordinaire que le s[r] de La Garde, chevalier de l'ordre du Roy et general de ses gallères, a faicte et faict faire en plussieurs voyaiges et autres affaires qui se sont présentées pour le service de sa Majesté en l'année mil cinq

riale brodés en or et en relief; la couronne était soutenue des deux côtés par deux anges qui étaient grands comme deux enfants; leur corps paraissait naturel; ils avaient les ailes faites d'or et de soie de diverses couleurs, comme les ailes d'un phénix, et touchées par le soleil, elles resplendissaient merveilleusement. Nous ne trouvâmes pas le Grand Seigneur, parce qu'en revenant de Hongrie, il était allé à Brousse pour faire la paix, à ce qui nous fut dit, entre ses deux fils.

cens cinquante six et jusques au XXVI[e] de ce moys de janvier suyvant..... » : — « Pour plussieurs draps de soye acheptez pour faire bandières, flammières et gaillardetz sur la *Réalle,* de coulleurs et aux armoiries du Pappe et dudict s[r] cardinal Caraffe, pour le recepvoir et embarquer ainsi honnorablement que sa Majesté l'avoit ordonné audict s[r] de La Garde, et pour aultres fraiz faictz au decorement des churmes et corps de ladicte gallère....... V[c] l. t. » Bibliothèque nationale, *Collection Moreau,* vol. 778, fol. 238.

2. *Borsia.* Broussa, l'ancienne Prousa située au pied du mont Olympe d'Asie et qui fut capitale du royaume de Bithynie, devint, à partir de 1325, la première grande capitale des sultans. Détruite par Timour-Leng, elle fut rebâtie par Mahomet II. Cette ville est assez longuement décrite dans STOCHOVE, *Voyage d'Italie et de Levant* déjà cité, p. 180 et suiv. Mais je préfère citer le chapitre de BELON (p. 450) : « *De la ville de Bource, anciennement nommée Prusa, qui estoit le siège des Empereurs des Turcs.* Chapitre XLIII.—Nous tenions le chemin droict pour aller à la ville de Bource, qui s'appelloit anciennement Prusa : où estoit le siége des roys de Bithynie. Pline dit qu'elle fut édifiée d'Annibal : *Intus in Bithynia Prusa* (dit-il) *ab Annibale sub Olympo condita.* Nous la veismes de bien loing, située aux racines du mont Olympe, où nous arrivasmes de bonne heure, et restames long temps avant partir. C'est l'une des villes de tout le monde de la plus merveilleuse situation : car comme elle est creuë, elle s'est espandue par la montagne : aussi n'y a-t-il point de muraille. Elle est de plus grande estendue que Lyon : car elle est séparée en divers lieux par les racines de la montagne. Elle a ses vallées qui la séparent, faisant ses parties distantes l'une de l'autre. Quand les Empereurs des Turcs descendirent à leur nouvel advenement de leur pays, estans parvenus en Phrygie, et ne pouvans marcher plus oultre, ils s'arrestèrent en Bource, où ils constituèrent leur

Constantinopoli prima fu nominata « Agios », dapoi « Byzantium », ultimamente « Constantinopolis ». Fu prima edificata da Lacedemonii, essendo duca de Lacedemonii uno chiamato Pausania; et è stata barbara sino al tempo di Const[ant]ino Magno, il quale la fece christiana et li dete il nome. Dapoi cassato et deletto l'Imperio grego, et subdita fatta a Turchi, lei tuta et la più parte del suo dominio è fatto macometano. [Nel MCCCXV è stata sottoposta al' rey de Franza; era governatore uno chiamato Chastenmauran [1], nato in Amboisa, cità di Francia; li Francesi l'ano tenuto insino a Baldovino, casato da Paleologo Grego primo Michael [2]; fu presa da Maumet 2° nel 1453.]

Const[ant]inopoli è fatto cussì di la parte venendo di Marmora [3].

Tirata l'artigliaria et salutato che havessemo il Palasso dil Gran Signore, andassemo prendere porto

siége Imperial. Mais depuis cent ans, ayant peu à peu passé en Europe, après qu'ils eurent gaigné Constantinople, ils laissèrent Bource, et vindrent tenir leur siége Imperial à Constantinople. Et encore de present Bource est aussi riche et aussi peuplée que Constantinople, et osons dire d'avantage qu'elle est plus riche et mieux peuplée. La grand espée de Roland pend encore pour l'heure presente à la porte du chasteau de Bource. Les Turcs la gardent chère comme quelque reliquaire; car ils pensent que Roland estoit Turc, au moins s'il peut estre vray ce que le vulgaire en pense. La richesse de Bource provient de la soye : car il ne passe année que mille chameaux venans de Syrie et d'autre pays de Levant apportans la soye en Bource n'y soient deschargez, et y sont accoustrées, filées, tissues et mises en divers ouvrages et diverses teinctures, en diverses façons; car les Turcs portent leurs habits de velours figuré de diverses couleurs, comme aussi sont entremeslez d'or et d'argent, et proprement façonnez. » — Le séjour de Soliman à Brousse en 1543 fut déterminé par les querelles survenues entre

Constantinople fut d'abord nommée « Agios », puis « Byzantium », enfin « Constantinopolis ». Elle fut d'abord construite par les Lacédémoniens, dont le chef était alors un certain Pausanias; elle a été barbare jusqu'au temps de Constantin le Grand, qui la fit chrétienne et lui donna son nom. Après que l'Empire grec eût été chassé et détruit et qu'elle fut assujétie aux Turcs, elle devint tout entière mahométane, ainsi que la plus grande partie de son territoire.

En 1315, elle a été soumise au roi de France; elle avait pour gouverneur un certain Châteaumorand, né à Amboise, cité de France; les Français l'ont tenue jusqu'à Baudouin, qui en fut chassé par le grec Michel Paléologue Ier; elle fut prise par Mahomet II en 1453.

Constantinople est faite ainsi du côté où l'on vient de Marmora.

Après avoir tiré l'artillerie et salué le Palais du Grand Seigneur, nous allâmes prendre port à Péra,

ses fils à la suite de la nomination de Sélim comme gouverneur de Magnésie, au détriment de ses frères aînés Mustapha et Bajazet. Cf. HAMMER, trad. Hellert, t. V, p. 385.

1. Cette phrase a été ajoutée. — Elle contient d'ailleurs deux anachronismes. Châteaumorand vivait à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle et fut, non pas gouverneur de Constantinople, mais lieutenant du maréchal Boucicaut, qui était lui-même gouverneur français de Gênes. La méprise de Maurand a dû être causée par ce fait que Châteaumorand avait escorté Manuel II jusqu'à Constantinople (*Livre des faicts* de Boucicaut, part. II, ch. XIII). Cf. G. LEFÈVRE-PONTALIS et Léon DOREZ, *Chronique d'Antonio Morosini*, t. I (1898), p. 95 et n. 1.

2. Baudouin II, fils de Pierre de Courtenay, fut dépossédé de l'Empire de Constantinople par Michel Paléologue en 1261.

3. Voy. planche XV, 2.

in Pera.[1], già colonia di Genovesi. Ivi gionti, fu menato in galera da certi Turchi uno homo salvatico di grandessa di uno puto di dodese anni, preso in Tartaria. Il corpo havea tutto pelosso, exepto li ginochii et le palme de la mane; havea il viso canino, grosso et longo como una doga d'Inglitera. *Semper deferebat virgam ere[c]tam.* Il tenevano incathenato al colo; faseva salti mirabili[2].

Deseso in terra, il mio Ill° signor andò prendere logiamento con tuta la sua corte nel palasso dove sono soliti estare li oratori di Francia[3]; et vi estava il Rongone, Espagnolo, esendo inbassiatore per il Re apresso dil Gran Signore; qual fu morto nel Po inanti Cremona, insieme il signor Cesare Fregoso[4], questi anni passati; et lo fece inbianchire di fora et depengervi le arme dil Re nostro di Franza et le sue, et quivi estessemo insino ali 7. Vedendo il mio Ill° signor che, essendo il Grant Signore in Borsia per quel che già di sopra habiamo ditto, et che la venuta sua in Costantinopoli sarebe longa, quel

1. *Pera.* Cf. plus bas, n. 3, et p. 196, n. 2.

2. Il est difficile de déterminer exactement à quelle espèce appartenait ce grand singe.

3. *Oratori di Francia.* Tous les ambassadeurs étrangers près le Grand Seigneur habitaient à Péra, sauf celui de l'Empereur, à qui le Sultan imposait le séjour de la ville même. Cf. STOCHOVE, *Voyage* cité (1630), p. 98 : « Au haut de Gallata il y a un grand bourg nommé Pera, qui luy sert de faux bourg, qui est habité aussi par plusieurs chrestiens, et où les Ambassadeurs ordinaires de France, de Venise, d'Angleterre et de Hollande, avec les interprètes, font aussi leur demeure ; mais quand il y en a de l'Empire et de Pologne, ils ne sortent pas de Constantinople, car le Grand Seigneur ne permet pas qu'ils se communiquent. Comme ce lieu est haut, la demeure en

ancienne colonie génoise. Arrivés là, certains Turcs amenèrent à bord un homme sauvage de la grandeur d'un enfant de douze ans, qui avait été pris en Tartarie. Il avait le corps tout couvert de poil, sauf les genoux et les paumes des mains; il avait un museau de chien, gros et long comme celui d'un dogue d'Angleterre. *Semper deferebat virgam erectam.* Ils le tenaient enchaîné par le cou; il faisait des sauts merveilleux.

Descendu à terre, mon très illustre seigneur alla se loger avec toute sa cour dans le palais où se tiennent d'ordinaire les ambassadeurs de France; là habitait, lorsqu'il était ambassadeur pour le Roi près le Grand Seigneur, l'Espagnol Rincon, qui fut tué sur le Pô, devant Crémone, en même temps que le seigneur Cesare Fregoso, ces années passées; il fit blanchir ce palais à l'extérieur et peindre sur le mur les armes de notre roi de France et les siennes; nous y restâmes jusqu'au 7. Mon très illustre seigneur, voyant que le Grand Seigneur était à Brousse pour ce que nous avons déjà dit plus haut, et que son arrivée à Cons-

est saine et la veüe très-belle, découvrant la mer et tout le Serrail du Grand Seigneur. »

4. Le 2 juillet 1541, Antoine Rincon et Cesare Fregoso avaient été attaqués et assassinés par la garnison de Pavie sur les ordres du marquis Del Vasto, gouverneur du Milanais, pendant qu'ils descendaient le Pô en barque pour se rendre à Venise, première étape de leur voyage à Constantinople comme envoyés de François I[er]. Cf. le récit du P. G. DANIEL, *Hist. de France*, t. IX (1755), pp. 519 et suiv., et les lettres de Guillaume Pellicier publiées par M. A. TAUSSERAT-RADEL, pp. 345 et suiv. — Les détails que donne ensuite Maurand sur les embellissements faits par Rincon au palais de l'ambassade de France à Péra, dont l'emplacement est assez bien marqué dans notre planche XVI, 2 (*la Vigna*), sont fort curieux.

giorno, cioè ali XIe d'augusto, passò in Constantinopoli con la sua corte et andò fare la rev[er]entia a uno Bassan chiamato Maumet [1], governatore et locotenente per il Gran Signore in Const[ant]inopoli; il quale trovassemo che estava a sedere in una belissima salla, ove era sollito dare la audientia a tutti.

Afin che li lettori vedano quanta cura metano questi Macometani sive Turchi in nutrire et dare piacere al corpo, dirò il modo con(l) quale il mio signor Illmo fo riseputo et de la forma et architetura di quela salla ove il trovassemo. Gionto primo a la porta dil palasso di questo signor Maumet Bassan la quale è fatta in forma de un portale a quatre colone marmoree, intrato nella bassa corte, si presentorono dodese espaie vestiti di casache qui di brocato qui di damasco a fioroni d'oro; et fatta la reverentia con grande humanità, acompagnorono il ditto mio signor Ill^o insino a l'escala di montare alla salla solamente, et poi sene retornorono nel loco dove se erano mosti. L'escalla per montare a in numero 26 escalini marmorei belissimi et ha uno pocho di muro d'ogni canto, di altessa di tre palmi, et uno belissimo cordone de finissimo marmore di sopra. Essendo adonche il mio Ill^o signor per montare, hivi estavano 26 [2] espaie, con uno belo ordine, uno di qua, l'altro di là, soppra de ogniuno quanto de li escalini de la escala, vestiti chi di cassache di brocato, qui de veluto

1. L'un des quatre Bassas, celui qui venait immédiatement en dignité après le premier Bassa Barberousse. Il est appelé plus bas, dans l'audience accordée par le Sultan à Polin et à sa suite, « Maumet Tebelip ».

tantinople n'était pas prochaine, passa le 11 août à Constantinople avec sa suite et alla faire la révérence à un Bassa nommé Mahomet, gouverneur et lieutenant pour le Grand Seigneur à Constantinople; nous le trouvâmes assis dans une très belle salle, où il avait l'habitude de donner audience à tous.

Afin que les lecteurs voient quel soin ces Mahométans ou Turcs mettent à nourrir le corps et à lui donner plaisir, je dirai la manière dont mon très illustre seigneur fut reçu, ainsi que la forme et architecture de la salle où nous trouvâmes le Bassa. Arrivés d'abord à la porte du palais de ce seigneur Mahomet Bassa (qui est faite en forme de portail avec quatre colonnes de marbre) et entrés dans la cour basse, se présentèrent à nous douze spahis vêtus de casaques, qui de brocart et qui de damas à grosses fleurs d'or; après avoir fait la révérence avec grande politesse, ils accompagnèrent mon très illustre seigneur seulement jusqu'à l'escalier par où l'on monte à la salle, et puis s'en retournèrent à l'endroit d'où ils étaient partis. L'escalier compte 26 très beaux degrés de marbre et a un petit mur de chaque côté, de la hauteur de trois palmes, et par-dessus un très beau cordon de marbre très fin. Mon très illustre seigneur étant donc pour monter, 26 spahis se tenaient en bel ordre, un d'un côté, l'autre de l'autre, sur chacun des degrés de l'escalier, — vêtus qui de casaques de brocart, qui de

— Dans les comptes de Rincon (CHARRIÈRE, *Négoc.*, t. I, p. 475), figure un cadeau en argent « aux capigys de Mahometh-Basse » (1540).

2. Maurand avait d'abord écrit *sinquanta*.

ramagiato d'oro, con il turbante in testa et il berretin di veluto cremesin fatto a picoli piegui in sima; li qualli, montando lo Illmo Monsignore et noi per l'escalla, mai se mosseno dil loco ove erano, ma sollo al' Ill^{o} Monsignore fesseno una pocha de inclinatione con la testa, ni mai parlorono, et quivi esteteno sensa moverse tanto che il Ill^{o} Monsignore estete a parlare ne la salla col signor Bassan Maomet. Intrato Monsignor Ill^{o} ne la salla, trovassemo il signor Bassa et con lui una gra[n]de compagnia d'espaie, janiceri et Turchi; il qualle, visto Monsignor Ill^{o}, si levò da sedere et li venete incontra quatro (h)o sinque passi, et lo risepete con grande humanità, metendolo a sedere su de cussini di veluto et brocato apresso de lui. Parlando Monsignor Ill^{o} conl' signor Bassan et li nostri gentilhomini, me messi a contemplar il sitto et alchitetura (*sic*) di la ditta salla; la quale è fatta cussì. Prima, ha di longo 50 passa, di largo 25, et atorno atorno vi sono banchi, li qualli erano coperti di tepedi; da uno canto è fatta a volte sive arcade overte, le quale sono sostenute de belissime colone di bosco con li soi architravi, le quale colone et architravi sono depente de colore rozo finissimo et lucidissimo. Lo celo d'alto è tutto piano, fatto a intagli diversi benissim[am]ente tagliati, anchora depento del ditto color rosso; nel mezo del ditto celo vi pende una poma rotonda indorata, di tondo de doi palmi et mezo, col suo pendente di filo d'oro et di seta cremisina, di longuessa di uno palmo et mezo. Il salegato di la ditta salla è fatto di matoni quadri rossi belissimi; a ogni canto

velours à ramages d'or, avec le turban en tête et la calotte de velours cramoisi à petits plis sur le sommet; ces spahis, tandis que mon très illustre seigneur et nous montions l'escalier, ne bougèrent pas de l'endroit où ils étaient, sauf qu'ils firent à mon très illustre seigneur une petite inclinaison de tête, et ils ne dirent pas un mot, et se tinrent sans faire un mouvement tant que mon très illustre seigneur fut à parler dans la salle avec le seigneur Bassa Mahomet. Mon très illustre seigneur étant entré dans la salle, nous trouvâmes le seigneur Bassa, et avec lui une grande compagnie de spahis, janissaires et Turcs; dès qu'il vit mon très illustre seigneur, il se leva de son siége, fit pour venir à sa rencontre quatre ou cinq pas et l'accueillit avec grande politesse, le faisant asseoir près de lui sur des coussins de velours et de brocart. Pendant que mon très illustre seigneur s'entretenait avec le seigneur Bassa et nos gentilshommes, je me mis à contempler la disposition et architecture de la salle, qui est faite ainsi. D'abord, elle a une longueur de 50 pas sur 25 de largeur; tout autour sont des bancs qui étaient recouverts de tapis; d'un côté, elle est construite à voûtes ou arcades ouvertes, qui sont soutenues par de très belles colonnes de bois et leurs architraves; ces colonnes et ces architraves sont peintes d'une couleur rouge très fine et très brillante. Le plafond est tout uni, avec différentes sculptures très bien exécutées, et peint lui aussi de la même couleur rouge; au milieu du plafond pend une pomme ronde, dorée, de deux palmes et demie de tour, avec son

sive angulo di la salla vi è una porta di marmore orientalle, tutta de uno pesso, diviso in quadri l'uno bianco et l'altro negro, a equale mesure; il quadro bianco è puro bianco; il negro è ondegiato di bianco et di negro : cossa rara et belissima a vedere, considerando le mirabile opere di natura. Da l'altra parte, ove sta chusa la ditta salla, vi sono 4 fenestre fatte a figure, et atorno atorno vi sonno serti busi dentro di queli vi stano inclastrate sive afixe di pesse de smalto de diverse colori, dentro dil qualle vi sonno depenti al naturalle diversi animalli et arbori. Tra li altri vi vidi uno al piede dil quale vi erano doi pavoni, et da la somità desendeva uno papagallo aferandose col beco a li rami de l'arboro; che serto tanto l'arboro, pavoni et papagallo parevano naturali.

Preso che hebe il Ill° signor dal signor Bassan lisentia, desendendo per la sopra ditta escalla, vi trovessemo li già nominati espaie, og[n]iuno al suo loco et ne l'ordine como di sopra. Gionti ne la bassa corte, inanti che Monsignor Ill° montase a cavalo, volse andar nel giardino quale è in ditta bassa corte; il qualle è fatto atorno atorno a gelosie di bosco; dentro vi sonno arbori fruttiferi diversi et fiori. Tra le altre, vidi de violete sive viole chiamate indiane [1],

1. *Viole chiamate indiane*. Peut-être, d'après les indications de Maurand, s'agit-il ici de violettes de Parme.

pendant de fil d'or et de soie cramoisie, d'une longueur d'une palme et demie. Le pavage de cette salle est formé de très belles briques rouges carrées; à chaque coin ou angle de la salle, il y a une porte de marbre oriental, toute d'une pièce, divisée en carrés, l'un blanc, l'autre noir, et d'égale dimension; le carré blanc est entièrement blanc; le carré noir a des ondulations blanches et noires : chose rare et très belle à voir, en considérant les merveilleux ouvrages de la nature. De l'autre côté, où ladite salle est close, sont quatre fenêtres ornées de figures, et tout autour il y a certains trous dans lesquels sont encastrées ou fixées des pièces d'émail de diverses couleurs et où sont peints au naturel différents animaux et arbres. Entre autres, j'en vis un au pied duquel étaient deux paons, et du sommet descendait un perroquet qui s'accrochait avec le bec aux branches de l'arbre; et certes, tant l'arbre que les paons et le perroquet paraissaient naturels.

Quand mon très illustre seigneur eut pris congé du seigneur Bassa, en descendant l'escalier, nous trouvâmes les spahis déjà nommés, chacun à son poste et dans le même ordre. Arrivés dans la cour basse, avant de monter à cheval, mon très illustre seigneur voulut aller dans le jardin qui est dans cette cour basse et qui est tout à l'entour garni de jalousies de bois; dedans, il y a divers arbres fruitiers et des fleurs. Entre autres, j'y vis des violettes nommées indiennes, de couleur violacée comme celles de notre pays, mais plus larges, avec la feuille plus grande, la

pur di colore violaceo come le nostre di questo paese, ma sono più largue et la foglia più grande, col tronco più longo, de mirabile et suave odore; che ne fu cossa nova a vedere, perche eravamo del meze d'augusto, et in quest(r)e nostre parte non n'abiamo salvo ne la prima [vera]. A uno canto di questa bassa corte, vi é una belissima estala per cavali, ove, como me fu ditto per li ischiavi che vi (h)istano a la guardia de li cavali, ordinariamente il signor Bassan vi tiene 150 cavali, et vi erano quasi tanti de num(m)ero. Soppra de la ditta estala, vi è l'habitation de li eschiavi et palafrenari del ditto signor Bassan. Visto che havessemo il giardino e li cavalli, il signor Ill° montò sopra il suo turco belissimo cavalo, insiema Monsignor d'Entrecaste[a]us, il signor prothonotario di La Guardia, il conte de Marran, il signor Johani, drogoman, et 4 espie del signor Bassan che fesero compagnia al' Ill° insino al Portal de la Justicia et se ne retornorono. Et noi montessemo ne le condole [1] et passasimo in Pera.

Pera [2] altre volte era *colonia Genuentium* (*sic*); è grande

1. Plusieurs voyageurs ont noté que les barques qui faisaient le service entre Constantinople et Péra ressemblaient aux gondoles des canaux de Venise. Cf. Stochove, *Voyage*, cité, p. 43 : « Les barques qui servent pour passer le port sont appelées par les Turcs *perrama ;* elles sont presques de la forme des gondoles de Venise, mais beaucoup plus jalouses... »

2. Buondelmonti (éd. Ém. Legrand, t. I, p. 246), appelle Galata « la ville des Génois ». Nicolaï (éd. citée) décrit Péra en ces termes, dans son chapitre *De la cité de Pera ou Galata*, p. 77 : « Ceste cité de Pera est bastie partie en pleine et partie sur la pente d'une colline, ayant de circuit un peu moins de trois mille, et est separée de murailles en trois parties : en l'une desquelles habitent les vrais Perots, en l'autre les Grecs, en la troi-

tige plus longue, et d'une merveilleuse et suave odeur; cela nous fut chose nouvelle à voir, parce que nous étions au mois d'août et que dans notre pays nous n'en avons jamais qu'au printemps. Dans un angle de cette cour basse, il y a une très belle écurie pour les chevaux, où (comme il me fut dit par les esclaves qui y ont la garde des chevaux) le seigneur Bassa tient d'ordinaire 150 chevaux, et il y en avait presque ce nombre. Au-dessus de ladite écurie se trouve la demeure des esclaves et palefreniers dudit seigneur Bassa. Lorsque nous eûmes vu le jardin et les chevaux, mon très illustre seigneur monta sur son très beau cheval turc, ainsi que M. d'Entrecasteaux, le seigneur protonotaire de La Garde, le comte de Marano, le sieur Jean, drogman, et quatre spahis du seigneur Bassa qui escortèrent mon très illustre seigneur jusqu'à la Porte de la Justice, puis s'en retournèrent. Nous, nous montâmes dans les gondoles et passâmes à Péra.

Péra était autrefois *colonia Januensium;* elle est

sième les Turcs (qui ont tout le gouvernement) & quelque peu de Juifz; car la plus grande partie d'iceux Juifs habite en Constantinople. » Cette description correspond bien au célèbre plan de Cristoforo BUONDELMONTI, reproduit dans l'ouvrage cité de M. Émile Legrand. — Un des manuscrits de Léonard de Vinci conservés à la Bibliothèque de l'Institut de France contient un projet de pont, avec cette légende : « Ponte da Pera a Constantinopoli ». — Pierre GYLLI, donne, dans sa *Topog. Constantinop.* (éd. de Lyon, 1561, pp. 223 et suiv.); une assez longue description de Galata. Dans les pages précédentes (221-222), il traite de la fondation de Galata; il s'y élève contre l'affirmation des gens de Péra qui attribuaient cette fondation aux Génois, comme l'ont fait la plupart des auteurs, et identifie cette ville avec

como la cità de Nizza in Provenza, tutta circumdata de muri; et di l'altra parte dil porto, fora, sopra del monticello ove sonno le sepulture de Turchi, vi è una bella torre chiamata la Torre di Pera. In questa cità vi sonno monasterii de li quattro Mendicanti, et ne li claustri et ne le chiesie vi se vedeno sepulture assai con le arme de li gentilomini Genoessi, prima de' Grimaldi, Doria, Rossequi, Grili, Parvesini, Gentilli, Vivaldi, Justiniani, Sauli, Marini, Negri, Negroni, Espinole, Catani, et altre, li nomi de li qualli no[n] me vene in mente. Li palassi che vi sono, sono fatti a la Genovese. Li Turchi hanno preso il monasterio di Santo Dominico [1] et l'ano fatto una meschita. In Santo Francesco [2], Santo Pietro [3], ne la Visitatione [4],

l'antique Σῦκαι : « Longe etiam errant Perotini, qui dictitare solent Januenses primos conditores esse Peræ oppidi, cum multis ante seculis condita fuerit, quam Januenses Peram emissent vel navatæ in bello operæ loco mercedis accepissent ab Imperatore Constantinopolitano. »

1. Cf. *L'ordine di S. Domenico a Constantinopoli*, dans le périodique *Bessarione* (Rome, 1898, n. 29-30), pp. 413 et suiv.

2. Sur les églises de rite romain de Constantinople, cf. A. BELIN, *Histoire de la latinité de Constantinople*. Paris, 1894, in-8°; en particulier, sur San Francesco, pp. 187 et suiv. Cf. STOCHOVE, *Voyage* cité (1630), pp. 94-95 : « Les Pères Mineurs conventuels de Saint François y ont [à Galata] une église dédiée à ce saint, laquelle est la plus grande de toutes celles qui y sont, et sert de paroisse à tous les catholiques dudit lieu. Le gardien est ordinairement vicaire patriarchal de Constantinople; ce couvent est grand et spacieux ; l'église belle, mais obscure, et par dedans toute revestue de peintures à la mosaïque. L'on y connoist plusieurs tombes des anciennes familles de Gênes, comme de Doria, Spinola, Grimaldi, Adorni, et plusieurs autres. Tous les dimanches et festes on y chante la messe en musique avec les orgues, et on fait la procession par le cloistre; on y dit plusieurs basses messes aux jours ouvrables, et pendant le Caresme on y presche journellement en italien, qui est le langage ordinaire de ceux du Ponant en Turquie. »

grande comme la cité de Nice en Provence, toute entourée de murs; de l'autre côté du port, en dehors, sur le monticule où sont les sépultures des Turcs, il y a une belle tour appelée la Tour de Péra. Dans cette cité, il y a des monastères des quatre Mendiants, et dans les cloîtres et les églises on voit de nombreuses sépultures aux armes des gentilshommes génois, des Grimaldi d'abord, des Doria, des Rossechi, Grilli, Pallavicini, Gentili, Vivaldi, Giustiniani, Sauli, Marini, Negri, Negroni, Spinola, Cattani, et autres, dont les noms ne me reviennent pas à l'esprit. Les palais qui s'y trouvent, sont bâtis à la génoise. Les Turcs ont pris le monastère de Saint-Dominique pour en faire une mosquée. Dans les trois monastères de Saint-François, de Saint-Pierre et de la Visitation, qui est de

3. Sur San Pietro, voy. BELIN, *ouvr. cité*, p. 218 et suiv. Cf. STOCHOVE, *ibid.*, p. 96 : « Les Pères Dominicains y ont aussi [à Galata] un assez beau couvent, et possèdent l'église de Saint-Pierre ; ces religieux sont tous Vénitiens, ce qui fait que le Baile ou Ambassadeur de Venise y tient sa chapelle. »

4. *La Visitatione*. Sans doute Saint-Benoît, qui passa ensuite aux Jésuites. Cf. STOCHOVE, *ibid.*, pp. 95-96 : « Les Pères Jésuites ont l'église de Saint-Benoist, où ils sont bien accommodez ; ils y ont un très-beau jardin ; l'église, quoyque petite, est fort belle, estant toute revestüe d'une belle mosaïque. Ces Pères y font un merveilleux fruit parmi les hérétiques et schismatiques... Les Grecs ne font point difficulté d'y envoyer leurs enfans à l'école, où avec la science ils leur apprennent la vraye religion catholique. Ces bons religieux ont esté grandement traversez en leur commencement par les Ambassadeurs d'Angleterre, de Venise et de Hollande, qui leur ont rendu tous les mauvais offices du monde, jusques-là mesme que par de fausses accusations ils leur ont fait souvent éprouver la rigueur des prisons turquesques, mais ils ont toujours esté remis en liberté par l'intercession de l'Ambassadeur de France, sous la protection duquel ils semblent y estre maintenant en quelque liberté... »

qualle è di l'ordine di Santo Benedeto, in tuti tre vi estano religiossi que fano l'officio a la Romana, ma non vi si sona ca[m]pana nisuna [1]. Vi vano a sentirlo li signori Peroti che sonno catolici et viveno secondo la santa madre Chiesia Romana; il primo de li qualli si è il signor Johani Compiano, primo gentilhomo di Pera, ami[cis]simo dil signor Ill°, et molti segnori et mercadanti che de tute le parte de la Christianità vi sonno. Quivi sonno Venetiani, Bresani, Genovesi, Francesi, Alamani, Espagnoli, Anglesi, Judei. Quivi sonno fondaqui d'ogni mercantia, como in Costantinopoli. Vi sonno 4 porte, l'una d'andar a l'Arsenale [2], la 2ª per venir a la ripa dil porto et andare ali magaseni de la munition de la polvere, sal-

1. Après avoir parlé de l'église des caloyers de Patmos, STOCHOVE (*Voyage* cité, p. 114) ajoute : « ... Et ce qui est très rare en Turquie, ils y ont des cloches, desquelles l'usage est défendu par toute la Turquie, et ne s'en trouve que là et au Mont Liban. »

2. Sur l'Arsenal et la fonderie de canons, cf. ce passage de NICOLAÏ, p. 77 : « Toute la longueur de la ville est lavée des flots de la mer. Hors la porte qui regarde au bout du port est l'Arsenal du grand Seigneur, lequel a près de cent arcs ou voultes pour fabriquer et retirer les gallères au couvert. Et à l'autre extrémité de la porte des bombardes, du costé de l'emboucheure du port, est le lieu où l'on fait l'artillerie, et là auprès joignant la mer, on en veoit plusieurs grandes et moyennes pièces tant de bronze que de fer, qui est celle que le Turc a gaignée sur les Chrestiens en Hongrie, Rhodes et autres lieux de la chrestienté. » Voy. aussi le ms. français 6121 (probablement traduit d'un texte italien que je n'ai pu retrouver et qui date de la première moitié du XVIᵉ siècle) de la Bibliothèque nationale, fol. 11 v°-12 : « Il y a à la Porte vers Pera ung arsenal qui est ung lieu propre pour mettre gallères au secq et place pour les y faire et fabricquer. Ledit arsenal est de peu de circuyt et est sur la marine. Il y a deux tours joygnant pour mettre dedens touttes les munitions dudit arsenal (*sic*) et galères qui estoyent mal garnies, et y avoit peu de galères et mal

l'ordre de Saint-Benoît, habitent des religieux qui font l'office à la romaine, mais on n'y sonne pas de cloche. A cet office assistent les seigneurs de Péra qui sont catholiques et vivent selon notre sainte mère l'Église romaine ; le premier d'entre eux est le seigneur Giovanni Compiano, premier gentilhomme de Péra, très grand ami de mon très illustre seigneur, et il y a de nombreux seigneurs et marchands de tous les pays de la Chrétienté. Il y a là des Vénitiens, des Bressans, des Génois, des Français, des Allemands, des Espagnols, des Anglais, des Juifs. Il y a des comptoirs de toute sorte de marchandises, comme à Constantinople. Il y a quatre portes, l'une pour aller à l'Arsenal, l'autre pour venir au quai du port et aller aux magasins des munitions, poudre,

en ordre audit arsenal ; et quand je y estois, on en faisoit deux nœufves, et assés de bois de taillé pour en faire d'aultres, et n'y avoyt ny rymes ny ferremens ny estoupes ny aultre chose requise à la furniture d'un arsenal. Il y avoit environ cent galères en mer, l'une des parties au canal de Constantinople, et les aultres estoient à Galipoli audit arsenal, et n'y avoit gaires de gens à la garde et guyde d'icelles ; sur toutes y a deux cens patrons qui ont tous ensemble deux mille aspri par jour. — Messire Jehan Justiniano venetien estoit audit arsenal, qui devisoit pour faire aulcunes galiotes de bonne apparence pour aller en l'entreprinse des Indes de Portugal, et jasoit ce que ledit messire Jehan est le principal qui s'entend ausditz ouvrages et affaires de mer, nonobstant ne ont grande ny parfaite fiance en luy pour ce qu'il est crestien et venetien, et ne luy donnent que cincquante aspri par jour. Il y a Hubelierbé qui est general cappitaine en mer, fort grande office et estimée, et qui estoit gouverneur de Galipoli, souloit tousjours estre general en mer ; mais l'on a fait à present Barberosse general de toutes les armées que ledit Grand Seigneur turc a en mer, et n'y a gaires qu'il a esté fait principal de tout [1535], et a d'extraordinaire de pension, àcause dudit estat, quatorze mille ducatz assignez sur Roddes et Negropont, et ses advantages qui en vallent le double. »

petra et altre munition [1]; la 3ª se chiama il Portal de le Bonbarde, ove é la fondaria [2]; la 4ª, per andar ali giardini, vigne et a le sepulture [3], et la chiamano la Porta di la Torre. Quivi se vede uno grande numero de bonbarde de ogni sorte, canoni inforsati [4], colovrine [5], pesse di campagna, bassilischi [6], mortairoli, sacri [7], esmirigli [8], versi [9]. Vi vedessemo ondeze baslischi, longui 24 palmi; vedessemo anchora septe mortairoli qualli furono portati contra di Rodi, et vi ni é uno che ha uno colpo di canone nel orlo di la bocha, che li fu tirato di Rodi. Questi mortairoli sonno grossi di tondo et rinforsati insino ove va pieno di polvere palmi 8 et fin i nove alcuni; uno homo nel vacuo di la bocha vi intrarà ingionichione dentro. Vi vedessemo una colobrina, longa palmi 22, fatta in forma di colona corintia, et uno mortairolo, longo palmi 15, fatto a figure belisime, qualli Hebraim Bassa [10] fece portare de Hongaria in Constantinopoli. Inanti questa fondaria, ove stano Alamani, li

1. Une lettre de Pellicier à François Ier (Venise, 7 et 21 mars 1541) nous apprend que la « municion des pouldres de Pera » avait été brûlée en janvier 1541. Cf. CHARRIÈRE, *Négoc.*, t. I, p. 470, et TAUSSERAT-RADEL, pp. 252-253.

2. Sur la fonderie de canons, voy. le passage de NICOLAÏ précédemment cité, p. 200, n. 2. — « La fonderie de canons, Tophanéh, dit M. Schefer, établie par Mahomet II sur l'emplacement des dépendances du couvent de Saint-Alexandre, fut agrandie par Bazajet II. Mais Soliman fit construire une nouvelle fonderie beaucoup plus vaste. » *Voy. de M. d'Aramon*, p. 38, n. 1.

3. J. DE HAMMER, dans son *Atlas de l'Empire ottoman* (trad. franç.), p. 57 *b*, parle ainsi des cimetières de Péra : « On l'a dit, on vit à Constantinople autant avec les morts qu'avec les vivants : ses cimetières sont de délicieuses promenades, recherchées pour leur ombre, pour leur verdure, et où l'image de la mort n'a rien d'effrayant. Le grand champ des morts est à Péra. Là

salpêtre et autres munitions; la troisième s'appelle la Porte des Bombardes, où est la fonderie; la quatrième conduit aux jardins, aux vignes et aux sépultures, et on l'appelle la Porte de la Tour. Là se voit un grand nombre de bombardes de toute sorte, canons renforcés, couleuvrines, pièces de campagne, basilics, mortiers, sacres, émerillons, vers. Nous y vîmes onze basilics, longs de 24 palmes; nous vîmes aussi sept mortiers qui furent portés contre Rhodes, et l'un d'eux porte sur le bord de la gueule la trace d'un coup de canon qui lui fut tiré de Rhodes. Ces mortiers sont gros de tour de huit palmes et quelques-uns même de neuf et renforcés jusqu'où on les remplit de poudre; un homme peut entrer à genoux dans la cavité de la gueule. Nous y vîmes une couleuvrine, longue de 22 palmes, faite en forme de colonne corinthienne, et un mortier, long de 15 palmes, avec de très belles figures en relief, qu'Ibrahim Bassa fit porter de Hongrie à Constantinople. Devant cette

chaque religion a sa place marquée; mais les cimetières ottomans sont répandus le long du mur d'enceinte. »

4. Voy. plus haut, p. 130, n. 1.

5. Pièces d'artillerie de forme allongée.

6. C'était une pièce de très gros calibre.

7. Ce nom d'oiseau de proie était devenu, comme celui de *smeriglio* (émerillon), le nom d'une bouche à feu de petit calibre.

8. Voy. plus haut, p. 131, n. 3.

9. Vers ou barce, petite pièce d'artillerie dont on se servait à bord des navires de guerre au XVIe siècle.

10. Sur Ibrahim Bassa, originaire de Parga (sur la côte d'Albanie, vis-à-vis de Corfou), favori de Soliman II, tué par son ordre en 1536, à l'instigation de la sultane Roxelane, cf. SCHEFER, note 2 de la p. 139 de son édition du *Voyage de M. d'Aramon*.

quali sono da 40 overo 50 che fano l'artigliaria, vi è uno molle fatto di bosco; ove sempre Monsignor Ill° montava su le condole per andare in Const[ant]inopoli.

Estessemo tra Pera et la vigna [1], ove per la peste Monsignor Ill° s'era retirato co[n] la corte, lasando le galere nel porto di la banda di Pera in man(n)e de frà Giraut, suo locotenente, insino a la venuta dil Gran Segnore in Constantinopoli, che fu ali 23 d'augusto, circa 3 hore dap[o]i mezo giorno. Et s'enbarcò sollo in Calchedona [2] [que è una pichola villa ne la Natolia, ove il Gran Signore vi ha una belissima torre con uno giardino; ivi s'è tenuto il consilio Calchedonense] [3] nel suo bergantino de 15 banchi, tuto coperto di satino cremesi, et li eschiavi che vogano [sonno] vestiti dil simille con le camise de tella di ginesta bianchissima.

Ali 26, Monsignor d'Aramo[n], qualle, como habiamo fatto mentione ne la presa di Porto Herculi, era andato a Roma da papa Clemente septimo, et perchè l'armata se partite di Porto Herculi inanti il

1. Cf. Nicolaï, p. 77 : « Sur l'autre partie d'en haut, hors la cité, sont toutes vignes et jardins bien cultivez et accompagnez de plusieurs plaisantes maisons, le plus souvent appartenant à quelques Chrestiens, pour raison que la plus part d'entre eux demeure en Pera, et peu en Constantinople. Car ainsi le veult et entend le Grand Turc. Les François et vrays Perots vivent selon la loy de l'Eglise Romaine, à la difference des Grecs, qui est la cause qu'ils ne s'aiment guère l'un l'autre, pour la diversité de leur loy. Dont advient, que si un Grec se marie à une Perotte francke, ou une Grecque avec un Perot Franco, chacun d'eux vit selon sa religion, et par ce ne s'entre accordent guère bien ensemble. Est aussi hors de la ville le Sarail des Azamoglans ou Janisserots, et les lieux ordonnés pour la sepulture des Juifs

fonderie, où sont des Allemands qui, au nombre de 40 ou 50, y font les pièces d'artillerie, il y a un môle fait de bois, où mon très illustre seigneur montait sur les gondoles pour aller à Constantinople.

Nous nous établîmes entre Péra et la vigne où mon très illustre seigneur s'était retiré avec sa suite à cause de la peste, laissant les galères dans le port, du côté de Péra, aux mains de frère Giraut, son lieutenant, jusqu'au retour du Grand Seigneur à Constantinople, qui eut lieu le 23 août, vers trois heures de l'après-midi. Il s'était embarqué seul à Chalcédoine [qui est une petite ville de l'Anatolie, où le Grand Seigneur a une très belle tour avec un jardin; là s'est tenu le concile Chalcédonien] dans son brigantin de 15 bancs, tout couvert de satin cramoisi, et les esclaves qui rament sont vêtus de même, avec des chemises de toile de genêt très blanche.

Le 26, M. d'Aramon, qui, comme nous l'avons dit lors de la prise de Portercole, s'était rendu à Rome près du pape Clément VII, et qui, la flotte étant partie de Portercole avant son retour, s'en vint par terre à

et des Turcs. Mais se tiennent ordinairement dedans la ville les Ambassadeurs de France et les Bailles des Venitiens et Florentins qui font là residence tant pour entretenir les ligues et confederations d'amitié qu'ils ont avec le grand Seigneur, que pour le traficq et commerce de marchandise, qu'ils exercent là, et par toutes les autres parties du Levant. »

2. La ville de Chalcédoine est située en Bithynie, sur le Bosphore, près de Scutari, vis-à-vis de Constantinople. Le fameux concile œcuménique s'y ouvrit le 8 octobre 451 ; ses principaux actes furent la condamnation des erreurs d'Eutychès et l'érection de l'église de Chalcédoine en métropole.

3. Cette incidente a été ajoutée dans la marge.

suo ritorno, se ne venete per terra in Costantinopoli, (et) gionse quel giorno da Monsignor Ill° in Pera [1].

Pera è fatta cussì [2].

Gionse a(n)donca il Gran Signore dil retorno d'Ongaria et di Borsia in Constantinopoli ali 23 d'augusto, circa le tre hore dapoi mezo giorno. Il giorno sequente, che fu ali 24 del ditto, Monsignor Ill°, acompagnato de la sua corte, passò in Costantinopoli a baizare la man al Grande Signor. Disezzò in terra al portal di Const[ant]inopoli chiamato la Justicia; vi ritrovassemo otto espaie del Gran Segnor ivi mandati per risevere Monsignor Ill° et farli compagnia insino dentro la Porta.

Inanti che Monsignor Illmo se presenti al Gran Segnor et li bassi la man, lettori miei carissimi, voglio prima che intendiati che cossa è la Porta, como è fatta la guardia tanto de Turchi, espaichi et janiceri che coti[di]anamente vi estano, il sitto de dentro. Prima haveti a sapere che dil Portale di la Justicia insino al Palazzo dil Gran Signor chiamato la Porta, vi è de distantia uno grosso miglio. Questa Porta sive Palazzo è grande de circuito circa 4 miglia, tutta

1. Dans sa Préface à la relation du *Voyage de M. d'Aramon* par Jean CHESNEAU, M. SCHEFER s'est embrouillé dans l'itinéraire de cet agent. Il dit (p. XI) : « D'Aramon fut-il obligé de s'éloigner de Venise après le départ de l'évêque de Maguelonne [ou plutôt de Montpellier, Guillaume Pellicier], ou accompagna-t-il le capitaine lorsque celui-ci retourna à Constantinople ? Je n'ai pu trouver sur ce point aucune lumière dans les documents qu'il m'a été possible de consulter. Quoi qu'il en soit, d'Aramon se rendit à Constantinople, et le capitaine Polin le laissa comme résident auprès de la Porte, lorsqu'il s'embarqua, le 16 mai [ou le 26 avril 1543], pour accompagner la flotte de Barberousse. » L'*Itinéraire* de Maurand permet de recti-

Constantinople, arriva ce jour à Péra chez mon très illustre seigneur.

Péra est faite ainsi.

Le Grand Seigneur, de retour de Hongrie et de Brousse, arriva donc à Constantinople le 23 août, vers trois heures de l'après-midi. Le jour suivant, qui fut le 24, mon très illustre seigneur, accompagné de sa suite, passa à Constantinople pour baiser la main du Grand Seigneur. Il descendit à terre à la porte de Constantinople nommée la Justice ; nous y trouvâmes huit spahis du Grand Seigneur envoyés là pour recevoir mon très illustre seigneur et l'escorter jusque dans l'intérieur de la Porte.

Avant que mon très illustre seigneur se présente devant le Grand Seigneur et lui baise la main, mes très chers lecteurs, je veux d'abord que vous sachiez ce que c'est que la Porte, comment est faite la garde tant de Turcs que spahis et janissaires qui s'y tiennent tout le jour, et sa disposition intérieure. Sachez d'abord que de la Porte de la Justice jusqu'au Palais du Grand Seigneur appelé la Porte, il y a la distance d'un grand mille. Cette Porte ou Palais a

fier ce passage. Gabriel d'Aramon n'était pas resté à Constantinople comme lieutenant d'ambassadeur en 1543, puisqu'il accompagnait Polin dans son voyage de retour de 1544 ; c'est au contraire en 1544 que Polin, en quittant Constantinople, le 9 septembre, y laissa d'Aramon comme lieutenant d'ambassadeur (voy. plus bas). — La mention du départ de Gabriel d'Aramon, au moment du siège de Portercole, a disparu du manuscrit de Carpentras ; elle figurait sans doute au feuillet qui se trouvait primitivement entre les fol. 188 et 189 actuels et qui a été distrait du volume. Cf. plus haut, p. XII.

2. Voyez la planche XVI, 1.

murata atorno de pietre quadre; il muro è alto 4 cane sive 32 palmi. Vi è l'estrada atorno atorno. Per contra di la Porta, longi quassi uno meso tiro d'arco, vi è il famosissimo et una de le 7 piramide dil mondo [1], cioè il tempio di Santa Sophia, construtto per Justiniano primo de nome imperatore di Costantinopoli nel DLVI a la Natività; la dichiaratione dil quale lassio al suo loco. Tra Santa Sophia e la Porta vi è una grande et belissima piacia. Gionto a(n)donche Monsignor Ill° in questa piacia, si presentò a la porta di Palazzo sive Porta. Il portale è alto da 12 in 15 palmi, fatto di prede di taglio negre simplicemente. Le porte dil bosco sonno belissime, intagliate et iscripte a littere turchesche. A la guardia di questa porta vi estano 300 Turchi. Sua estantia è presso di la ditta porta, ove è una belissima volta ne la quale esta pendente una lanterna de vedro fatta a modo di fanal di galera. Intrando Monsignor Illmo dentro di questa porta, li Turchi de la guardia se li presentorono inanti et il reseperono con grande honore, inchinando la testa al modo turchesco. Passata questa prima porta, trovassemo una bella et grande piaza; in un canto di quela vi se vede il palazzo vechio de li Patriarchi de Const[ant]inopoli [2]. A mezo

1. Maurand commet ici une de ces méprises qui témoignent de l'insuffisance de sa science archéologique. Dans la liste des sept merveilles du monde sont comprises les pyramides d'Égypte, dont le nom explique à lui seul l'expression, si étrange au premier abord, employée par le bon Antipolitain.

2. Cf. STOCHOVE, *Voyage* cité (1630), p. 52 : « Proche des ruines de cet ancien palais [de Constantin] est l'église et la demeure du Patriarche de

environ quatre milles de circuit et est tout à l'entour murée de pierres carrées; le mur a 4 cannes ou 32 palmes de hauteur. Une rue circule tout autour. Vis-à-vis de la Porte, à une distance d'environ une demi-portée d'arc, se trouve le très fameux temple de Sainte-Sophie, une des sept pyramides [merveilles] du monde, construit par Justinien, premier empereur de Constantinople de ce nom, en l'an 556 de l'Incarnation, et dont je remets la description en son lieu. Entre Sainte-Sophie et la Porte il y a une très grande et très belle place. Mon très illustre seigneur, étant arrivé sur cette place, se présenta à la porte du Palais ou de la Porte. La porte d'entrée est haute de 12 à 15 palmes et est faite de pierres de taille noires simplement. Les portes de bois sont très belles; des lettres turques y sont sculptées et gravées. A la garde de cette porte sont 300 Turcs. Leur caserne est près de ladite porte, où il y a une très belle voûte d'où pend une lanterne de verre faite en forme de fanal de galère. Quand mon très illustre seigneur franchit le seuil de cette porte, les Turcs de la garde se présentèrent à lui et le reçurent avec grand honneur, en inclinant la tête à la manière turque. Après avoir passé

Constantinople. Le bastiment en est petit et l'église pauvrement accommodée; car encore que le Patriarche ait un grand revenu, il n'oserait néantmoins la faire bastir, craignant que le Turc ne la prist pour en faire une Mosquée; aussi est-il nécessaire qu'il paraisse toujours pauvre. Dans cette église reposent quantité de reliques et entr'autres trois corps saints tout entiers. Il y a aussi une partie de la colomne à laquelle ils disent que Nostre Seigneur a esté flagellé, mais elle ne ressemble aucunement à celles que l'on void à Rome et à Hiérusalem. »

di questa piazza vi è uno belo drito salegato, largo 8 palme, fatto di picole prede bianche e negre a tondi e fio(i)ri. Di qua e de là, passando Monsignor Ill° per questo per andare a l'altra porta dil Palazzo, vi estavano li cavali de li espaie, et parte di l'horo montati et richissimamente vestiti. Non vedessimo di questi cavali nissuno, quali erano in numero circa doi cento, che non havesse le redene indorate (h)o argentate, et anchora le estaphe; la più parte l'haveano nel fronte una lama chi d'oro chi d'argento, fatta in forma di roza, dentro di la quale vi era inclastrata uno rubino overo una giasinta (h)o turchesa (rosa); et le brile haveano fatte ala turchesca, recamate d'oro et seta cremisina, inrichite de prede turchese per dentro. Ogniuno de questi cavali havea il sottobarbosale fatto in forma di cathena chi d'oro qui d'argento, estimati di valitura chi di sinque cento ducati qui de più chi de meno, secondo l'oro (h)o argento che vi era. Have(h)ano le cele picole ala turchesca, tutte indorate; soppra la groppa haveano tre palmi chi di brocato d'oro chi de veluto ramagiato d'oro con li botonizi(?) pendenti d'ogni canto, fatti de fillo d'oro et de seta cremesina. Li cavali erano turchi et barbari belissimi, chi di mantello negro, morello, baio, grisso, pomelado, biancho, estimato il minimo valere ducati doi cento. Me fu referito che il Gran Signor tiene ordinariamente in questo suo Palasso sei milia espaie a cavalo.

cette première porte, nous trouvâmes une belle et grande place, dans un angle de laquelle on voit le vieux palais des Patriarches de Constantinople. Au centre de cette place il y a un beau pavage droit, d'une largeur de 8 palmes, fait de petites pierres blanches et noires qui forment des ronds et des fleurs. De côté et d'autre, pendant que mon très illustre seigneur passait pour aller à la seconde porte du Palais, se tenaient les chevaux des spahis, dont une partie étaient montés et très richement vêtus. Nous ne vîmes aucun de ces chevaux (qui étaient au nombre d'environ deux cents) qui n'eût des rênes d'or ou d'argent, ainsi que les étriers ; la plupart avaient sur le front une lame d'or ou d'argent, en forme de rose, dans laquelle était enchâssé un rubis, une hyacinthe ou une turquoise ; et ils avaient les brides faites à la turque, brodées d'or et de soie cramoisie, enrichies de turquoises. Chacun de ces chevaux avait la sous-barbe faite en forme de chaîne d'or ou d'argent, estimée d'une valeur de 500 ducats, plus ou moins, selon la quantité d'or ou d'argent qui y entrait. Ils avaient de petites selles à la turque, toutes dorées ; sur la croupe, trois palmes de brocart d'or ou de velours brodé d'or avec des rangs de boutons pendants de chaque côté et faits de fil d'or et de soie cramoisie. Les chevaux étaient de très beaux turcs et barbes, de robe noire ou more, baie, grise, pommelée ou blanche, et dont le prix était au moins de 200 ducats. Il me fut rapporté que le Grand Seigneur tient ordinairement dans son Palais 6,000 spahis à cheval.

Passato che hebe Monsignor Ill° con sua corte a mezo di questi cavali, che era cossa belissima a vedere, arrivassemo a la grande et seconda porta del ditto Palazzo, la qualle è guardata da janiceri. Li janiceri che vi estano per guardia sonno in numero dodese milia; hano li suoi chachaia, li quali sono li capi sive coloneli, et questi portano uno grande masso di pueme (*sic*) d'aigrete suppra del capo, et estano per li soi ordini ne li sedili che sonno atorno atorno dil claustro quale è ne la prima piaza che trovati intratti che seti dentro di questa seconda porta. Intrato Monsignor Ill° in questa seconda porta, li janiceri con li suoi chaious et chachaia, li quali estavano atorno in quello claustro con belissimo ordine, tutti se levorono et inquinorono vedendo passar Monsignor Ill° et li fesseno grande honore, et passato se tornorono a sedere. A mezo di questo claustro, quale è tutto coperto a m[o]do di claustri di frati, vi è un[a] grande piaza, ove sonno diversità d'arbori et maxime de sipressi, et diversi animali, como sono servi et caprioli, estrusi, capre d'India et altri animali; questi vano tra li arbori [1]. Vi ni

1. *Voyage de M. d'Aramon*, éd. Schefer, p. 35 : « Il y a encore certain lieu — dit Jean Chesneau — où l'on monstre plusieurs bestes sauvages qui sont fort bien gardées et entretenues comme lyons, lyonnes, loups cerviers, loups sauvages, chatz sauvages, lyppartz, onces, asnes sauvages, austruches en quantité. En un autre endroict se void une certaine beste que les ungs appellent un porc marin, les autres bœuf marin. Mais je ne voids point qu'elle ressemble à l'ung ou à l'autre. Elle est de la hauteur d'un grand pourceau, la teste comme un bœuf sans cornes, les oreilles comme un jeune poullain, qui estoient taillées ; la gueule deux fois plus grande que d'un bœuf, le corps long et gros, la queüe comme celle d'un pourceau, les jambes courtes, la peau rude sans poils et ressemble presque à un pourceau

Quand mon très illustre seigneur eût passé avec sa suite au milieu de ces chevaux, qui étaient très belle chose à voir, nous arrivâmes à la grande et seconde porte dudit Palais, qui est gardée par des janissaires. Les janissaires qui la gardent sont au nombre de 12,000 ; ils ont leurs chachaias, qui sont les chefs ou colonels ; ils portent un grand bouquet de plumes en aigrette sur la tête et se tiennent à leur rang sur les sièges placés tout autour du cloître qui est dans la première place que vous trouvez après avoir franchi cette seconde porte. Dès que mon très illustre seigneur eut franchi cette seconde porte, les janissaires avec leurs chaious et chachaias, qui se tenaient tout autour de ce cloître en très bel ordre, se levèrent tous, s'inclinèrent en voyant passer mon très illustre seigneur et lui firent grand honneur; dès qu'il fut passé, ils retournèrent s'asseoir. Au milieu de ce cloître, qui est tout couvert à la façon des cloîtres de moines, il y a une grande place, où sont des arbres variés, surtout des cyprès, et divers animaux, comme des cerfs, chevreuils, autruches, chèvres d'Inde et autres animaux,

qui a le poil bruslé ; au demeurant, c'est la plus vilaine, layde et puante beste que je ne vis jamais. L'on dit qu'elle avoit esté amenée du Nil. — En ce lieu mesme, y a deux elephans, grands merveilleusement ; et dict on que le vieux avoit cent ou six vingt ans ; l'autre, trente ou trente cinq, et estoit un peu moindre... » CHESNEAU, qui n'a pas le bonheur, comme Maurand, d'être né près de Marseille, ne se lasse pas de parler des éléphants et des « choses gentilles » qu'ils savent faire « avec leur groin qui semble une trompette ». *Ibid.*, p. 36 et 37. — Pierre BELON, lui aussi, a pris grand plaisir à ces ménageries (*Observations* citées, pp. 163-164) : « L'on voit les ruines d'un palais moult antique, que le vulgaire nomme le Palais de Constantin. Le Turc y fait nourrir ses Elephans et autres bestes douces. Il y a

sonno che estano inserrati in diversi lochi, prima leoni, janete [1] che fano il zebeto, *mus Pharaonis* [2], tigri, dompse, leopardi, elephanti doi : l'uno me fu ditto passava cento anni, l'altro era gioveno; perche de questi animali in queste nostre parte et maxi[me] a Marseiglia se ne vedono espese volte che vengano mandati da diversi principi al Cristianissimo Re nostro, non ne parlerò più longamente. Ma ritornerò al Monsignor Ill°, il quale, arrivato che fu al loco ove sonno soliti li signori Bassani ordinariamente dar l'audientia (il quale loco è fatto a volta, in forma di logia sive deambulatorio aperto da uno canto sustenuto da sei colone marmore[e] di altessa da dodeze palmi e diviso in tre estantie; ne la prima vi estano queli che demandano justicia; ne la 2ª, vi dano l'audientia li segnori Bassani; ne la 3ª et ultima vi esta il Gran Signore, et hivi li signori Bassani li riportano tuto quello che hano ordinato, la quale esta serata sive chiusa salvo una porta; questa è contigua e respondente in quela ove stano li signori Bassani),

un lieu en Constantinople, où le grand Turc fait garder des bestes sauvages : qui est une Eglise antique, tout joignant l'Hippodrome, et à chaque pillier de l'Eglise y a un lion attaché, chose que n'avons peu voir sans merveille, attendu qu'ils les detachent et manient et ratachent quand ilz veulent et mesmement les meinent quelquefois par la ville. Et pour ce qu'il ne fut onc que les grands seigneurs, quelques barbares qu'ils ayent esté, n'ayent eu plaisir de veoir les animaux singuliers et rares, tout ainsi chaque nation du pays où domine le Turc, ayant pris quelque animal sauvage, l'envoye à Constantinople, et là l'Empereur le fait nourrir et garder soigneusement. Il y avoit des loups enchesnez, des asnes sauvages, des herissons, des pors espics, ours, loups cerviers, et onces, qu'on nomme autrement linces. Il n'est pas jusques aux plus petites bestes, comme ermines, nommées en latin *mures Pontici*, c'est-à-dire rats de Pont, qu'ils ne nourrissent soigneuse-

qui se promènent parmi les arbres. Il y en a qui sont enfermés en divers lieux, d'abord des lions, des genettes qui donnent le « zebeto », le *mus Pharaonis*, des tigres, des onces, des léopards, deux éléphants ; l'un, me dit-on, avait plus de cent ans, l'autre était jeune ; mais comme en notre pays, et surtout à Marseille, on voit souvent de ces animaux, qui sont envoyés à notre Roi très chrétien, je n'en parlerai pas plus longuement. Je reviendrai à mon seigneur très illustre, qui, arrivé dans le lieu où les seigneurs Bassas donnent d'ordinaire audience (lequel lieu est fait en voûtes, en forme de loggia ou de déambulatoire ouvert d'un côté, soutenu par six colonnes de marbre d'une hauteur de douze palmes et divisé en trois salles ; dans la première se tiennent ceux qui demandent justice ; dans la seconde, les seigneurs Bassas donnent audience ; dans la troisième et dernière se tient le Grand Seigneur, et c'est là que les seigneurs Bassas lui rapportent tout ce qu'ils ont ordonné ; cette dernière salle est fermée et close, sauf une porte, con-

ment. Il y avoit aussi deux petites bestes, ressemblantes si fort à un chat, qu'elles ne nous sembloyent differer sinon en grandeur, ausquels n'avons sceu trouver nom ancien. Il fut un temps que nous les pensions estre linces ; car nous prenions les onces pour panthères ; toutesfois n'avons sceu resouldre quelles bestes ce fussent. C'est merveille comme ils sçavent traicter toutes ces bestes là si doucement, qu'ils les rendent grandement apprivoisées, comme aussi les genettes, qu'ils laissent eschapper par la maison, privées comme chats. »

1. Au-dessous du passage de Belon cité dans la note précédente se trouve une fort jolie gravure sur bois, qui donne « le portraict de la Genette. » — Cf. aussi Stochove, *Voyage* cité de 1630, pp. 54-55.

2. Belon, p. 212, donne la description et « le portraict de l'Ichneumon, que les Egyptiens nomment Rat de Pharaon. »

hivi da li 4 signori Bassani, quali sono primo Soliman, 2° Rostag, 3° Maumet Tebelip [1], [4°.....], fu riseputo con grande humanità, et presentato al Grande Signore. Et exposta la sua legatione et per il d(o)rogamano dil Gran Signore fatto la risposta, acompagnato de li signori Bassani, bassiò la mano al Gran Signore, et dapoi il prior de Capua, il signor d'Entrecaste[a]ulx, il signor prothonotario de La Guardi[a], il conte di Marran, lo chivalier de Beines, lo chivalier de La Gabissa, il capitano Ludovico de La Costa [2], messer Francoli, figliolo del governatore de Zio. Il Grant Signore estava dentro quela terza camera a sedere soppra de cussini di brocato, vestito di satino bianco col turbante non tropo grande; in sima dil turbante se vedeva uno pocho di veluto cremesino eminente quatro dida, plicato d'alcanti piegui; nel turbante sul fronte vi havea como una roza fatta d'oro, et nel messo vi era uno lucidissimo rubino tondo, di grosesa di una meza nuciola; ne la orechia dextra havea una perla pendente, fatta in forma di pera, di grossesa de una nuciola, benissimamente fatta; sotta dil mento, ne la apertura di la casaca, quale era de ormessino bianco, per botoni vi havea da diese o dodese perle belissime di grosessa de uno grosso sisero [3]. Bassiata che hebe il signor

1. Le quatrième Bassa, dont le nom manque, était sans doute Barberousse lui-même.

2. C'est probablement le « capitaine Coste », lieutenant de M. d'Aramon dans son voyage de 1551. Cf. Nicolas DE NICOLAÏ, *Des peregrinations orientales*, éd. de 1567, in-fol., pp. 10 et 11. Pendant le séjour de la flotte à Alger, un neveu de Coste, « qui estoit esclave du plus riche marchant d'Al-

tigue et correspondante à la salle où se tiennent les seigneurs Bassas), y fut reçu avec grande politesse par les quatre seigneurs Bassas (qui sont le premier Soliman, le second Rostag, le troisième Mohammed Tebelip, [le quatrième...]), qui le présentèrent au Grand Seigneur. Lorsqu'il eut exposé son ambassade et que le drogman du Grand Seigneur lui eut donné réponse, accompagné par les seigneurs Bassas, il baisa la main au Grand Seigneur, suivi par le prieur de Capoue, M. d'Entrecasteaux, le seigneur protonotaire de La Garde, le comte de Marano, le chevalier de Beines, le chevalier Albizzi, le capitaine Louis de La Coste et messer Francoli, fils du gouverneur de Chio. Le Grand Seigneur, dans cette troisième salle, était assis sur des coussins de brocart, vêtu de satin blanc, avec le turban assez peu grand ; au sommet du turban on voyait un peu de velours cramoisi qui émergeait de trois doigts et formait quelques plis ; au turban, sur le front, il y avait une sorte de rose d'or et, au milieu de cette rose, un très brillant rubis rond, gros comme la moitié d'une noisette ; à l'oreille droite il avait une perle pendante, faite en forme de poire, de la grosseur d'une noisette et très bien faite ; sous le menton, à l'ouverture de la casaque, qui était de moire blanche, il y avait au lieu de boutons dix ou douze très belles perles, de la grosseur d'un gros pois

ger », parvint à s'enfuir et à monter sur *la Patronne*, commandée par son oncle, mais il fallut ensuite le rendre à son maître. *Ibid.*, p. 15.

3. Polin, qui était gascon à ses heures, aimait à ajouter à ces divers ornements un fantastique plumet : « Je luy ay ouy dire [à Polin] — ainsi

Oratore la mane al Gran Signore, li signori Bassani il retirorono ne la camera de la audientia, la qualle (como sopra ho ditto) era tutta intapisata, con li sedili picoli, alti uno palmo et mezo, coperti di tapedi. Ivi disnò il Illmo signor Oratore con li 4° signori Bassani et il signor prior di Capua et li altri che haveano bassiato la mane al Grant Signore, et fureno serviti al modo turchesco.

Li altri gentilhomini che non erano intrati a bassiare la mane al Grant Signore, fureno messi a disnare in una de le parte dil cla[u]stro di la Porta sive dil Palazo dil Grant Signore, ove estano li janiceri a la guardia del dito Palasso. Et per fare più contenti li lettori et dareli piacere legendo il servitio et il modo di servire che teneteno li Turchi nel disnare che fu datto ali gentilhomini, [l']ho volsuto escrivere como l'[h]o veduto. Prima, de una porta di quele che vengano a piano ne la piassa ove è il claustro et li arbori et tanti animali diversi, usirono prima uno Turcho, credo fusse como tra noi maestro di caza, vestito di veluto verde ramagiato d'oro, il quale havea ne le mane una bacheta; dapoi li veniano apresso doi Turchi : l'uno portava uno tapedo velutato belissimo,

s'exprime Brantôme (passage déjà cité) — qu'il avoit veu au Grand Seigneur un panache de plumes de phœnix, et qu'il luy avoit fait monstrer par grant speciauté; et quand moy et d'autres luy remonstrasmes qu'il n'y avoit qu'un seul phœnix au monde, et que luy mesme se brusle quand vient sa fin, si bien qu'il estoit mal aisé de recouvrer son pennache, il respondit qu'il n'estoit pas inconvenient qu'il n'en eust treuvé des plumes, par

chiche. Après que M. l'ambassadeur eut baisé la main au Grand Seigneur, les seigneurs Bassas l'emmenèrent dans la salle d'audience, qui (comme j'ai dit plus haut) était toute garnie de tapis, avec de petits siéges hauts d'une palme et demie, recouverts de tapis. C'est là que dîna mon trés illustre seigneur l'Ambassadeur avec les quatre seigneurs Bassas, Monseigneur le prieur de Capoue et les autres qui avaient baisé la main du Grand Seigneur; ils furent servis à la mode turque.

Les autres gentilshommes qui n'étaient pas entrés pour baiser la main du Grand Seigneur, furent mis pour dîner dans une des parties du cloître de la Porte ou Palais du Grand Seigneur, où se tiennent les janissaires de la garde dudit Palais. Et pour satisfaire davantage les lecteurs et leur donner le plaisir de lire le service et la manière de servir que tinrent les Turcs dans le dîner qui fut donné aux gentilshommes, j'ai voulu l'écrire comme je l'ai vu. D'abord, de l'une des portes qui sont de plain-pied avec la place où est le cloître avec les arbres et tous les animaux divers, sortit d'abord un Turc, que je pense être comme un maître d'hôtel de chez nous, vêtu de velours vert brodé d'or, qui avait dans les mains une baguette; deux Turcs le suivaient par derrière : l'un portait un

une grand curiosité qu'on y pouvoit rapporter pour en chercher et trouver aux pays et aux lieux où il habite et branche, et mesmes lorsqu'il mue en sa saison, comme font les aultres oyzeaux qui en font fort ainsi tumber de leur corps. Il y peut avoir là de l'apparence, et aussi qu'à la curiosité d'un si puissant et grand seigneur rien ne pouvoit estre impossible; car d'un seul clin d'œil il estoit obéy fort exactement ».

longo da 15 (h)a 16 palmi, largo sei palmi; l'altro portava una bianchissima et longa et larga toaglia di cottone, con una longiera, simile a la toaglia, ma non tanto larga. Colui che portava il tapede l'estese di longo per terra; l'altro vi estesse soppra la toaglia et atorno messe la longiera. Sequitavano apresso doi altri Turchi, vestiti con le casaque d'ormisino negro picate; l'uno portava una grande sesta piena di fogase bianchissime, et ne la man un mugio de cuchiari di bosco belissimi; il quale messe le fogasse per ordine soppra la toaglia et insieme li cugiari. Sequitavano doi altri Turchi vestiti ricamente di seta; l'uno portava uno grande bocalle di capasità sive tenuta di diexe pinte, pieno de una aqua fatta artificialemente con sucaro, pere et altri frutti, che è cossa bonissima et delettevole a bevere et di grande substantia[1]; l'altro havea ne le mane doe coppe di terra belissime, fatte como quelle che vengano di Pissa sive da Montaldo.

1. Nicolaï (p. 102), a consacré un chapitre à la préparation des mets et boissons en Turquie. J'en donnerai quelques extraits : « Quant au boire, leur commun breuvage est celuy naturel à tous animans du monde, à sçavoir la pure et belle eau claire. Vray est qu'ils ont d'autres breuvages artificiels et confectionnés de diverses sortes qui se font et vendent en plusieurs endroits de la cité : les uns faits avec de l'orge et eau, à la mode de tisane; les autres avec poires et pommes, ou bien la decoction de pruneaux, raisins, figues, poires, pesches et autres tels fruits; et de telle boisson qu'ils appellent Sorbet, usent fort à boire, avec glace ou neige en esté, pour rafreschir. Aussi boivent ils grande quantité d'eaue de vie, durant et après le repas, et l'appellent Archent. Quant au vin naturel, combien que par leur loy Mahumétique le boire leur en soit deffendu, si ne laissent ils pour cela d'en prendre bien souvent si bonne charge, qu'à peine la peuvent ils porter; mais c'est quand il ne leur couste rien. Car il n'y a nation au monde, qui mieux cherche sa repeue franche, que la Turquesque, specialement avec les

très beau tapis velouté, long de 15 ou 16 palmes, large de six; l'autre portait une très belle, longue et large nappe de coton, avec une *longiera* semblable à la nappe, mais moins large. Celui qui portait le tapis l'étendit tout du long par terre; l'autre étendit par dessus la nappe et mit tout autour la *longiera*. Puis suivaient deux autres Turcs, vêtus de casaques de moire noire piquées; l'un portait un grand panier rempli de fougasses très blanches, et il avait dans la main un boisseau de très belles cuillères de bois; il mit les fougasses en ordre sur la nappe, ainsi que les cuillères. Suivaient deux autres Turcs richement vêtus de soie; l'un tenait un grand bocal de la capacité de dix pintes, rempli d'une eau faite artificiellement de sucre, poires et autres fruits, qui est chose très bonne et délicieuse à boire et très substantielle; l'autre avait dans les mains deux très belles coupes de terre, faites comme celles qui viennent de Pise ou de

Chrestiens parce qu'ils despendent plus et tiennent meilleur ordinaire, que ne font ceux de leur nation. Pour exemples de quoy j'en ay plusieur[s] fois veu venir, je dy des principaux Secretaires, Dragomans, et autres officiers du grand Seigneur, au logis de monsieur d'Aramont nostre ambassadeur, pour banqueter, et faire bonne chère, et boire dautant à leur plaisir : ce qui ne leur estoit refusé. Mais au contraire l'Ambassadeur bien congnoissant leur naturel, n'oublioit en arrière aucune chose convenable à les bien traitter, tant en viandes delicieuses, que de plusieurs sortes de bons vins, malvoisies, et muscads : dont ils se remplissoyent si abondamment, que le plus souvent en retournant dans leurs maisons, les plus larges rues de la ville leur estoyent bien estroittes : tant bien se sçavent ils parfumer de ceste doulce liqueur septembrale et bacchique, se plongeants jusques au chef au sang de la terre, j'entends le vin, qu'ils avallent d'autant plus doulcement qu'il leur est estroittement prohibé et defendu par leur loy... » — Cf. Pierre Belon, *Observations* citées, p. 423.

Venevano dapoi a doi a doi 14 belissimi gioveni vestiti di brocato ramegiato, senti con senture d'oro; li capeli di la testa haveano aconsi nel fronte come li portano in Provenza le done ; et in su la testa portavano uno finissimo berreto gialdo agusso in sima. Li doi primi portavano doi piati di riso coto gialdo et doi di bianco sensa brodo, longhi como vermiselli; li altri doi portavano doi piati per uno, li doi di semola et dentro di polastri in pesse, li al[t]ri doi di bognete fatte di sucaro. Li altri doi portavano per uno doi piati di polaglie arosto in pesse; li altri doi portava[no] doi piati per uno, di caglie et pernise arosto, ancora loro in pesse; li altri doi portavano doi piati de pistaqui confetti in sucaro, et furono messi tuti questi piati in uno tratto soppra di la toaglia. Fatti metere li gentilhomini a disnare atorno atorno a la turchesca, l'uno estava a un ginochio, altri a sedere in terra al meglio che se pottea. Volendo bevere, quelli che haveano il bocal di l'aqua artificiale et le tasse, ne davano per uno una tassa piena et non più. Si havesti voluto bevere di più, ve convenia andare a una de le fontane che sonno in quella piasa sive bassa corte, che ve ni sono da sei con le soe tace indorate belissime che si tengano pendente ale cathene atacat(h)e a la fonte. Mangiando li gentilhomini, estavano inanti parechi espaichi ricamente vestiti; et mangiato che hebero li gentilhomini, quelli espaichi preseno li piati di tavola et si messino in diversi lochi, chi tre, qui quatro in numero, et mangiavano quello che era rimasto ne li piati, et poi andavano bevere ale fon-

Montaldo. Venaient ensuite, deux à deux, quatorze très beaux jeunes gens vêtus de brocart à ramages, ceints de ceintures d'or; ils avaient les cheveux arrangés sur le front, comme les portent les femmes en Provence; et sur la tête ils portaient un très joli bonnet jaune pointu par le haut. Les deux premiers portaient deux plats de riz jaune cuit et deux de riz blanc sans bouillon, long comme du vermicelle; les deux suivants portaient deux plats chacun, deux de semoule avec des poulets dépecés, et deux de beignets au sucre. Deux autres portaient chacun deux plats de poulets rôtis découpés; deux autres encore portaient chacun deux plats de cailles et de perdrix rôties, également découpées; deux autres enfin portaient deux plats de pistaches confites dans le sucre. Et tous ces plats furent mis en un instant sur la nappe. On fit mettre les gentilshommes à dîner tout autour, à la turque; l'un était à genoux, d'autres assis par terre du mieux qu'il se pouvait. Quand on voulait boire, ceux qui tenaient le bocal d'eau artificielle et les tasses, en donnaient à chacun une tasse pleine, et pas plus. Si l'on voulait boire davantage, il fallait aller à l'une des fontaines qui sont en cette place ou cour basse, au nombre de six, avec leurs très belles tasses dorées suspendues aux chaînes attachées à chaque fontaine. Pendant que les gentilshommes mangeaient, plusieurs spahis richement vêtus se tenaient devant eux; et lorsqu'ils eurent mangé, les spahis prirent les plats sur la table, se mirent en divers endroits, par groupes de trois ou quatre, pour manger ce qui était resté dans les plats,

tane che vi sono [1]. Disnato che hebe Monsignor Ill° et preso il combiato da li segnori Bassani, acompagnato da alcanti janiceri et espaichi, se ne andassemo al portal de la [J]usticia, et montato in su le gondole, passasimo in Pera. Et per la peste che era grandissima in Costantinopoli et in Pera, l'Ill° signor Oratore con la sua corte se ne andò à la vigna, quale è longi di Pera circa doe miglia. In questa vigna vi è una bella cassa depenta, giardino col suo posso et bonissima aqua. Non vi possendo tutta la corte alogiare per dormire, Monsignor d'Entrecaste[a]us, messer Johani il Grego, messer Rogerio Fiorentino, messer Jehan le Philosophe et io insiema, eravamo logiati per dormire lonchi de la vigna uno mezo miglio, in una altra vigna ove è una bela caza assai comoda, qualle esta per contra de Calcedona e tanto preso che benissimamente se vedevano le donne di Calcedona lavare a la ripa dil mare.

Questa cità di Calcedonia è ne la ripa di lo Elespontico mare ne l'Asia, et se tiene del regno di Bitinia. Inanti di Calcedonia, nel mare, [a] uno tiro d'archibuso, vi è una insula di circuito d'un miglio, ove

1. Le secrétaire de M. d'Aramon, Jean CHESNEAU, a été peu satisfait du banquet qui lui fut offert en 1547 : « Ses maistres d'hostel et autres officiers de sa maison [du Grand Turq] nous voulurent festoyer et préparèrent des tables à leur mode au lieu mesme où nous estions; à sçavoir mirent des tapis par terre sur lesquels aportèrent de grands platz comme bassins plains de viandes bouillies et friteaux de paste, le tout sentant bien la vieille gresse. Nous nous baissasmes à terre pour en taster, mais nous n'y fismes pas grand dommage ; aussy qu'il n'y avait que de l'eau à boire. Parquoy bien-

puis ils allaient boire aux fontaines qui sont là. Lorsque mon très illustre seigneur eut dîné et pris congé des seigneurs Bassas, accompagné de quelques janissaires, il s'en alla avec nous à la porte de la Justice, monta sur les gondoles, et nous passâmes à Péra. A cause de la peste qui était alors très forte à Constantinople et à Péra, mon très illustre seigneur l'Ambassadeur s'en alla avec sa suite à la vigne, qui est à environ deux milles de Péra. Dans cette vigne il y a une belle maison peinte, un jardin avec son puits et de très bonne eau. Toute la suite ne pouvant s'y loger pour dormir, M. d'Entrecasteaux, messire Jean le Grec, messer Ruggiero de Florence, messire Jean le Philosophe et moi avec eux, nous étions logés pour dormir à un demi-mille de la vigne, dans une autre vigne où il y a une belle maison très commode, qui est en face de Chalcédoine, si près que l'on voyait les femmes de Chalcédoine laver leur linge au bord de la mer.

Cette cité de Chalcédoine est sur le rivage de la mer Hellespontique, en Asie, et se trouve dans le royaume de Bithynie. En avant de Chalcédoine, dans la mer, à une portée d'arquebuse, il y a une île d'un

tost fusmes rassasiez de leur banquet qui ne nous empescha pas de disner; et fusmes desservis desdictes viandes par certains genissaires et agiamolans qui les portèrent au milieu de la cour sur l'herbe où vous ne vistes jamais mieux manger loups affamez que ceux là mangeoient. » Éd. SCHEFER, pp. 17-18. — Cf. le récit de l'audience accordée en 1630 par le sultan Amurat IV à M. de Cézy [Philippe de Harlay], ambassadeur de France, et à laquelle assista STOCHOVE, *Voyage* cité, pp. 66 et suiv. Stochove n'est pas plus enthousiaste que Chesneau de la cuisine turque.

è uno belissimo giardino tuto murato, e nel mezo uno grande palasso fatto in forma di torre. Me fu ditto che hivi vi se recogliva grande quantità di reubarbaro, et aquesto giardino è dil Grant Signore, et espese volte vi va per sua recreatione.

Estando adonche mio Ill° signor Oratore per la peste retirato ne la vigna, esendo uno giorno passato in Costantinopoli dal Grant Signore, li fu datto disnare dal signor Siliman (*sic*) Bassan, il quale è palatino, cioè esta nel Palasso dil Gran Signore, et fu servito a la franceza.

Estando il mio signor Ill° Oratore a disnare con il signor Bassan Soliman, io como colui che desiderava soppra ogni cosa di vedere le cosse più degne et notabile de una tanto grande, famosa, imperiale et antiche cità di Const[ant]inopoli, optenuta prima la licentia de l'Ill° signor Oratore, in compagnia de uno figliolo de messer Lionet de Lauba de Lion [1] et uno Venetiano et l'escrivan de la galera nostra *Ri(o)ale*, andassemo a vedere il Hipprodomo [Hipprodomos, cursus equorum] [2]. Questo è una piacia longa e

1. D'après une « généalogie de MM. de Lartoire » qui se trouve dans le vol. CCVII du *Cabinet de d'Hozier* (Bibl. nationale, *Franç.* 31,088, dossier 5360, pièce 2), « noble Lyonnel de L'Aulbe, sieur de La Tour-Courtin et de Garillan, issu des Païs-Bas, s'habitua en Lyonnois; espousa [en] 1475 Renaude d'Yvry dite Raffin, parente des comtes de Pontdevaux, qui depuis six vingt ans ont hérité de la maison d'Yvry : elle estoit fille de Claude d'Yvry de Raffin, chevalier... » De ce mariage Lionet de L'Aube eut douze enfants, sept fils et cinq filles. Trois des fils, Thomas, Christophe et Guillaume, moururent pendant les guerres d'Italie. Un autre, Louis de L'Aulbe, sieur de La Tour-Courtin et de Lartoire, fut trésorier des menus plaisirs du

mille de circuit, où est un très beau jardin tout entouré de murs, et au milieu, un grand palais fait en forme de tour. Il me fut dit qu'on y récoltait la rhubarbe en grande quantité ; ce jardin appartient au Grand Seigneur, et il y vient souvent pour son plaisir.

Pendant que mon très illustre seigneur l'Ambassadeur était retiré dans la vigne à cause de la peste, comme il était un jour passé à Constantinople pour voir le Grand Seigneur, il fut invité à dîner par le seigneur Soliman Bassa, qui est palatin (c'est-à-dire habite au Palais du Grand Seigneur), et le service fut fait à la française.

Tandis que mon très illustre seigneur l'Ambassadeur était à dîner chez le seigneur Bassa Soliman, moi qui désirais sur toute chose voir les choses les plus dignes et notables d'une si grande, si fameuse, impériale et antique cité comme est Constantinople, après en avoir obtenu l'autorisation du très illustre seigneur Ambassadeur, en compagnie d'un fils de messire Lionet de Laube de Lyon, d'un Vénitien et de l'écrivain de notre galère royale, nous allâmes voir l'Hippodrome [*hippodromos, cursus equorum*]. C'est une place aussi

Roi (cf. *Pièces orig.*, vol. 1658, dossier 38,547, pièces 3 et suiv.). L'aîné, Claude, qui est peut-être celui dont veut parler Maurand, est désigné comme procureur de son père, « sire Lyonet de Laube, merchant de nostre ville de Lyon », dans un mandement de François Ier, daté d'Aix et du 26 mars 1544 avant Pâques (1545), relatif à une affaire de Lionet contre les Niçois (voy. *Pièces orig.*, volume et dossier cités, pièce 1). — Sur Lionet ou Léonet de Laube, cf. aussi dans le *Catal. des actes de François Ier* (t. VI), trois documents datés de décembre 1543 (p. 729, n° 22,706 ; p. 731, n° 22,717 ; p. 732, n° 22,724).

2. Ces trois mots ont été ajoutés.

grande tanto como quela di Agone in Roma[1]. Intorno di questo Hipprodomo vi sonno colone marmoree da diese otto palmi di alto, fatte a la composita, et soppra li capitelli vi sonno atorno li architravi, cossa belissima, et sopp[r]a le cornise vi cantano tanti uselli, chiamati nibi, che me parse una cossa stupenda. Io demandai a uno Turcho perche hivi estavano tanta cantità di tali useli sensa essere amassati (h)o veramente cassiati indi; mi resposse che vi era pena capitale amasarne uno, a causa che talli ugieli divorono le serpe et altri animali venenosi, de li qualli nel paesse di Tratia et maxime in Const[ant]ipoli vi n'é in grande numero. Vi é anchora nel mezo di questo Prodomo tre pirramide. L'una é di bronso, fatta in forma de tre serpe et alta dodese palmi; tiengano le teste d'alto aperte in trianculo et si sustine al piede su le code partite in trianculo[2]. Vi ni sono doe altre, l'una di porfido, alta trenta palmi, quatroangulare, intagliata per dentro a figure et caratere epgiciace, et piantata et sustenuta suppra 4 mane di bronzo[3]. Vi sonno tre escalini marmorei atorno, e dentro escolpiti sonno li trionphi di Theodosio inperatore, con certi versi greci et latini. Pre[n]dendo io la coppia de li versi latini con volumptà de contrafar quele figurine del trionpho, me trovai sollo abando-

1. La place dite Circo Agonale ou Navona, l'ancien cirque ou stade de Domitien.

2. Sur l'Hippodrome, voy. P. Gyllius, *De topogr. Const.* (éd. citée, p. 83, *De Hippodromo et de ejus obelisco et columnis et statuis.*) — Il y a une belle représentation de l'Hippodrome dans le *Voyage de M. d'Aramon* (éd. Schefer), en face de la p. 30. — Nicolaï, éd. citée, p. 65, donne quelques dé-

longue et grande que celle d'Agone à Rome. Autour de cet Hippodrome sont des colonnes de marbre de 18 palmes de hauteur, d'ordre composite; sur les chapiteaux, il y a tout autour les architraves, chose très belle; et sur les corniches, il chante tant d'oisçaux, nommés ibis, que cela me parut chose étonnante. Je demandai à un Turc pourquoi il séjournait là une telle quantité de ces oiseaux sans qu'on les tuât ou du moins qu'on les en chassât; il me répondit qu'il y allait de la peine capitale à en tuer un seul, parce que ces oiseaux mangent les serpents et autres animaux vénéneux qui sont en grand nombre dans le pays de Thrace et surtout à Constantinople. Au milieu de cet Hippodrome il y a aussi trois pyramides. L'une est de bronze, faite en forme de trois serpents et haute de 12 palmes; en haut, ils tiennent leurs têtes ouvertes en triangle et se soutiennent en bas sur leurs queues également disposées en triangle. Des deux autres, l'une est de porphyre, haute de 30 palmes, quadrangulaire, sculptée de figures et caractères égyptiens, plantée et soutenue sur quatre mains de bronze. Il y a tout autour trois escaliers de bronze, et dedans sont sculptés les triomphes de l'empereur Théodose, avec des vers grecs et latins. Comme je prenais copie des vers latins avec l'intention de dessiner les figu-

tails sur l'Hippodrome « ou Atmayden ». Cf. aussi Félix Bourquelot, *La Colonne serpentine et l'Hippodrome* (dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. XXVIII, pp. 20-47).

3. Chesneau (*Voy. de M. d'Aramon*, éd. citée, p. 29), dit : « soustenue sur quatre balles de marbre. »

nato de li mei compagni quali se erano andati a sedere in una finestra posta ne la extremità dil Prodomo, [ove se dice vi era la casa de uno nigromante, perque di quela finestra vedeti per il Canale insino a l'insula di Marmora; vedeti il golpho di Nicomedia, vedeti il Monte de la Fede, vedeti di quela parte Costantinopoli per il mezogiorno insino al castello de li Septe Torre [1]], e circondato da non so quanti Turchi, li quali estavano sensa parlar a veder quello che io facea, me vene uno cristiano rinigato [che] me dice che io me levasse de li, che li Turchi sonno suspetosi [2], et andase con lui, che me condurrebe in Pera. Questo diceva per robarme, vedendome sollo. Io cogn[os]-cendo la ribaldaria sua, lassai di contrafar, serai il mio libreto, et sollo me restorono tre versi latini inperfetti, et me n' andai a la finestra ove erano li mei compagni, et si partissemo dil Prodomo et andassemo al Basestagno. Ma inanti ch' io facia la discritione dil Basestag, meterò in desegno le tre piramide che sono per ordine nel mezo dil [Hip]prodomo, et quelli versi tali q[u]ali ho possuto escrivere.

Le tre piramide sonno fatte cussì [3].

1. Cf. Nicolaï, p. 65 : « Du chasteau des Sept Tours par les Turcs appelé Jadicula. »

2. Gyllius, *De Topogr. Const.*, p. 242, parle en ces termes des difficultés analogues qu'il a rencontrées au cours de son travail : «... Unde fit, ut si vel Constantinus, qui illam restituit, ornavit, vel alii, qui eam auxerunt, reviviscerent, antiquorum ædificiorum situm non agnosceret. Quid ego externus ? quem non antiquorum ædificiorum vestigia, non statuæ, non inscriptiones, non numismata, non habitatores studiosi antiquitatis me informarunt, qui alienissimi sunt ab omni antiquitate, sed potius inquirentem impedierunt, ut

res du triomphe, je me trouvai seul, abandonné de mes compagnons, qui étaient allés s'asseoir dans une fenêtre placée à l'extrémité de l'Hippodrome (où l'on dit qu'était la maison d'un nécromancien), parce que de cette fenêtre vous voyez toute la longueur du canal jusqu'à l'île de Marmora; vous voyez le golfe de Nicomédie, le Mont de la Foi; vous voyez de ce côté Constantinople au midi, jusqu'au château des Sept Tours. Et entouré de je ne sais combien de Turcs, qui se tenaient, sans dire mot, à regarder ce que je faisais, il vint à moi un chrétien renégat qui me dit de m'en aller de là, que les Turcs sont soupçonneux, et d'aller avec lui, qu'il me conduirait à Péra. Il disait cela pour me voler, me voyant seul. Mais moi, comprenant sa méchanceté, je cessai de dessiner, serrai mon livret, et il ne me resta que trois vers latins imparfaits. Je m'en allai à la fenêtre où étaient mes compagnons; nous partîmes de l'Hippodrome et nous allâmes au Basestag. Mais avant de faire la description du Basestag, je donnerai le dessin des trois pyramides qui sont en ordre au milieu de l'Hippodrome, et les vers tels que j'ai pu les écrire.

Les trois pyramides sont faites ainsi.

nihil metiri, nihil percuntari libere ausus sim, non modo a Barbaris, sed ne a Græcis quidem, quibus nihil a literis alienius, nihil nomini Latino infestius, quod ut caninum mordent, dente canino detestantur, execrantur, neque offa ulla eos mitigare queas, sed multo succo uvæ, quos ut impleveris, nisi crebras invitationes feceris, nisi Græco more exclamaveris te bibere, operam et vinum perdideris : neque tamen ab eis quicquam reportaveris, nisi levia quædam, nisi morem bibendi, quem solum retinent ex moribus antiquorum Byzantiorum... »

3. Voyez planche XVII.

Li versi sono questi, escritti ne l'escalino di mezo :

> Difficilis quondam domino parere serenis
> Jussus et extin(tin)ctis palmam portare tiranis.
> Omnia Theodosio cedunt subditque perenny
> Ter denis sic victus....... [1].

Qui me convenete lassiare de scrivere il resto de li versi escritti ne la piramide de Theodosio.

Vi è da una parte di [Hip]prodamo (*sic*) il palasso de Hebrain Bassan, tanto favorito que fu dil Grant Signore, et a l'ultimo il fese amasar durmendo (*sic*) a petition di la grande Soltano (*sic*) La Roza [2].

Quanto instabile sia la rot(t)a di la Fortuna chiaramente se pote vedere in questo Hebrain Bassan, exaltato tanto apresso il primo principe dil mondo, et quasi fatto equalle, per invid[ia] il privò di roba, honore et vita; *adeo re vera nihil est in rebus humanis*

1. Pierre GYLLI, dans son *De topogr. Constantinop.*, p. 37, donne l'inscription grecque et l'inscription latine de l'obélisque : « Jam vero in latere stytobatæ occidentali obelisci incisum est hoc Epigramma :

> Κίονα τετράπλευρον, ἀείχθον [l. ἐπὶ χθονὶ] κείμενον ἄχθος,
> Μοῦνος ἀναστήσας [l. ἀναστῆσαι] θεοδόσιος [l. Θευδόσιος] βασιλεύς,
> Τολμήσας, πρόκλος [l. Πρόκλῳ] ἐπεκέκλετο, καὶ τόσος ἔστη
> Κίων ἠλίοις [l. ἠελίοις] ἐν τριακόντα δύο.

« In latere orientali inscriptum est hoc Epigramma incisione literarum Latinarum, sed paululum exesa ; sed ut legere potui, sic habet :

> Difficilis quondam dominis parere serenis
> Jussus, et extinctis palmam portare tyrannis,
> Omnia Theodosio cedunt : subolique perenni
> Terdenis sic victus, duobusque diebus
> Sub judice Proclo sublimes elatus ad auras. »

L'inscription latine est aussi reproduite dans le *Liber insularum Archipelagi* de Cristoforo BUONDELMONTI (éd. L. de Sinner, Leipzig et Berlin, 1824, in-8°),

Les vers sont ceux-ci, écrits dans l'escalier du centre :

> Difficilis quondam domino parere serenis
> Jussus et extinctis palmam portare tyrannis
> Omnia Theodosio cedunt, subditque perenni
> Ter denis sic victus.................

Je dus ici cesser de transcrire le reste des vers écrits sur la pyramide de Théodose.

D'un côté de l'Hippodrome se trouve le palais d'Ibrahim Bassa, le singulier favori du Grand Seigneur, qui à la fin le fit tuer pendant son sommeil sur la demande de la grande sultane Roxelane. Combien instable est la roue de la Fortune se peut voir en cet Ibrahim bassa, si exalté auprès du premier prince du monde, qui le fit presque son égal et qui par jalousie le priva de ses biens, de ses honneurs et de la vie; *adeo re vera nihil est in rebus humanis perpetuum aut sta-*

p. 123, où les deux derniers vers sont donnés sous une forme plus correcte :

> Ter denis sic victus ego domitusque diebus
> Judice sub Proclo superas elatus ad auras.

Voy. aussi A. Geffroy, *La colonne d'Arcadius à Constantinople d'après un dessin inédit*, Paris, 1895, in-fol. (extr. des *Monuments et Mémoires* de la fondation Eugène Piot, publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

2. *La Roza*. Sagredo dit que « la Rossa » avait conçu une haine mortelle contre Ibrahim, parce qu'il favorisait Mustapha, l'aîné des fils que Soliman avait eus de son premier mariage avec une Esclavonne. Voy. Hammer (trad. Hellert), t. V, pp. 538-539. — Roxelane, la Khasseky Khourrem, était d'origine russe, comme l'indique le nom par lequel la désignent les ambassadeurs et les voyageurs italiens : *la Rossa*. — Cf. Artus Thomas, sieur d'Embry, *Continuation de l'histoire des Turcs*, pp. 676 et suiv. (à la suite du *Chalcondyle* de Vigenère, Paris, 1612, in-fol.). — Sur Ibrahim Bassa, voy. plus haut, p. 203, n. 10.

perpetuum aut stabile, [*et ejusmodi mortalium sunt res, ut in eodem nihil duret statu, ut Euripides*] [1].

Se vede inanti la porta del ditto palasso una belissima colona marmorea fatta a la rustica, la quale, come me fu ditto, il ditto Hebrain la fece portare d'Ongria.

Viste et considerate le belesse, il sito, le colonne, architravi, pirramide, le crote che vi sonno, que fano aparere che nel tempo de li Imperatori greci il [Hip]-prodomo era in grande estima et reputatione, quel che non è a li giorni nostri, perche dentro de una si bella antiquità non vi vidi si non certi pesigaroli et venditori di balote muscate et aneli fatti di prede cornaline et agate, et tenevano banco soppra li escalini de le pirramide.

Partiti dil [Hip]prodomo(do), andassemo al Basestagno [2], il quale è nel mezo di Const[ant]inopoli. Et perche era martedì, il trovassemo aperto ; ove erano mercadanti in grandissimo numero de ogni parte dil mondo. In questo Basestagno vi è il fondego de ogni mercantia che hivi sonno portate de diverse parte dil mondo, di Persia, de le Indie, di Armenia, di l'Egipto, di l'Aphrica, di la Tartaria, di la Soria, di la Assiria, di la Gretia, de la Italia. Se apre tre giorni de la septimana, cioè il martedì, il mercorldì, il jobiadì. Questo Bas[es]tang è uno palasso grande; credo sia di longessa uno tratto di barestra (*sic*), e largo mezo

1. Cette addition a dû être inspirée par Guillaume Pellicier. C'est au moins ce que paraît prouver la citation d'Euripide.

2. CHESNEAU s'étend moins sur le *Besestag ;* mais il y parle surtout de ce

bile, [et ejusmodi mortalium sunt res, ut in eodem nihil duret statu, ut Euripides.]

Devant la porte dudit palais, on voit une très belle colonne de marbre faite à la rustique, et que ledit Ibrahim (à ce que l'on me dit) avait fait rapporter de Hongrie.

Après avoir vu et considéré les beautés, le site, les colonnes, architraves, pyramides et grottes, qui montrent qu'au temps des Empereurs grecs l'Hippodrome était en grande estime et réputation, ce qu'il n'est plus de nos jours (car dans une si belle antiquité je ne vis que des épiciers, des vendeurs de balles musquées et d'anneaux faits de pierres de cornaline et d'agate qui tenaient boutique sur les degrés de la pyramide), nous quittâmes l'Hippodrome et nous allâmes au Basestag, qui se trouve au centre de Constantinople. Comme c'était le mardi, nous le trouvâmes ouvert ; il y avait là un très grand nombre de marchands de tous les pays du monde. Dans ce Basestag il y a un comptoir pour toutes les marchandises qui y sont apportées des différentes parties du monde, de Perse, des Indes, d'Arménie, d'Égypte, d'Afrique, de Tartarie, de Syrie, d'Assyrie, de Grèce, d'Italie. Il est ouvert trois jours par semaine, le mardi, le mercredi et le jeudi. Ce Basestag est un grand palais, de la longueur, je crois, d'une portée, et de la largeur d'une demi-portée d'arquebuse ; à l'intérieur, tout autour, sont des

que Maurand a passé sous silence, c'est-à-dire de la vente publique des esclaves chrétiens (éd. Schefer, pp. 34-35). Cf. NICOLAÏ, p. 75, et STOCHOVE, pp. 52-53, qui insiste sur le même point que Chesneau. Voy. aussi GYLLIUS, p. 158.

tratto; dentro è fatto a arcade atorno atorno, con una distantia di dodese palmi, dal muro principale a le arcade, ove sonno li fondiqui sive botiche ove estano li fondiqui sive botiche ove estano li Turchi a vendere lor mercantie. Li Turchi che vendeno estano alti soppra de banchi, et di sotto di li banchi vi è fatto como una botega ove tengano loro mercantia. Questo Basestagn ha sinque porte con la sua piassa; le quale piase atorno hano armarii fatti de tavole pieni de ogni mercantia, come sonno casaque di brocato, di veluto ramegiato d'oro, berretini a la turchesca d'ogni sorte, fasoleti, borse, toagliole ricamate di seta belissime; li quali armarii non se apreno insino il Basestag rotto. E quelo che nel Basestag ve haverebe costato diese escudi, l'avereti per otto a le porte, perche li mobili di coloro che moreno di peste in Costantinopoli et Pera se vendeno in queste porte. Non pensati che per la peste gardino in Costantinopoli di negotiare l'uno con l'altro, non obstante che tal giorno vi morirano da 500 persone, ma dicano *vetubar a la babala* [1]. Io l'o visto per experientia, non obstante che per uno signore bresano di Masi [2], locotenente di oratore

1. *A la babala*, à la grâce de Dieu. Cf. GYLLIUS, p. 7 : « Jam novæ Romæ cælum quispiam damnabit, ut ponticum, ego expertus sum salubrius quam antiquæ Romæ, atque ex multis annis vix unius aut alterius anni hyemem perfrigidam, calores autem æstivos temperatos esse anniversariis septentrionibus, quibus assidue fere tota æstate aer serenus est, hyeme tepescit austris, quibus aer serenus fit, septentrionibus pluvius, contra quam in Italia et Gallia fieri solet. Peste vero minus acerba minusque mortifera nec frequentiori quam magnæ urbes laborare solent, rariusque laboraret nisi plebis multitudine et servis sordide pastis impleretur. » Cf. aussi Theodoro SPANDUGNINO CANTACUSINO, *De la origine deli Imperatori Ottomani*... (Bibliothèque nationale,

arcades, avec une distance de douze palmes du mur principal aux arcades, où sont les comptoirs ou boutiques où se tiennent les Turcs pour vendre les marchandises. Les Turcs qui vendent sont haut placés sur des bancs, et sous les bancs il y a comme une boutique où ils mettent leur marchandise. Ce Basestag a cinq portes avec chacune leur place; tout autour de ces places sont des armoires avec des tablettes remplies de toute sorte de marchandises, casaques de brocart et de velours brodé d'or, bonnets à la turque de toute sorte, mouchoirs, bourses, très belles nappes brodées de soie. Ces armoires ne s'ouvrent qu'à la clôture du Basestag. Et ce qui dans le Basestag vous aurait coûté 10 écus, vous l'auriez pour 8 aux portes, parce que les meubles de ceux qui meurent de la peste à Constantinople se vendent à ces portes. Ne pensez pas qu'à Constantinople la peste les empêche de négocier entre eux, bien que tel jour il y mourra jusqu'à cinq cents personnes; mais ils disent *vetubar a la babala*. Je l'ai vu par expérience, quoiqu'un seigneur bressan de' Maggi, lieutenant d'ambassadeur près le Grand

Italien 881, fol. 146) : « Non si guardano li Turchi da la contagione di peste, perche credeno firmamente che infallibilmente sia destinato l'homo si al male come al bene, et dicono ciascaduno haver scritto in fronte la ventura sua et quello li debbe intervegnire et dicono che da quello non può scampare, et però se visitano l'un l'altro come se fusseno amalati di qualche simplicissima febbre. » — Le ms. italien 881 est l'exemplaire même qui fut offert par Spandugnino ou Spandugino au dauphin Henri, plus tard Henri II.

2. Vincenzo Maggi, de Brescia, fut longtemps au service de la France pour les affaires de Levant. Son nom revient très souvent sous la plume de Guillaume Pellicier; dans une lettre à François Ier (Venise, 14 sept. 1541), l'ambassadeur écrit : « J'ai reçu lettres escriptes à Constantinople les XIIIe et

appresso dil Grant Signore in absentia del mio signore, me fusse estato ditto guardarme cautamente.

Riquesto, la vigilia di Santo Bartholomeo [1], da li gentilhomi[ni] dil mio signor Oratore, darli la colattione in Pera, quelo che io liberalamente (*sic*) feci, in cassa de uno Savonese [2] apresso dil monastero di Santo Dominigo, al presente fatto meschita de Turchi; quatro giorni dapoi, mi partì de la vigna con messer Jaques, maestro di casa, et uno nipote di monsignor di Taurine [3], cavaliero di Malta, per certi negotii e venissemo in Pera et andessemo a la cassa dil Savonesse per fare colattione, et trovassemo la porta chiusa. Io demandai a uno Greco mersaro ivi vicino, ove era il Sovonesse (*sic*); mi rispose estar morto lui e moglie et figlioli. Pensati si se trovasseno (*sic*) escandalizati, havendo sollo quatro giorni che haviamo mangiato in casa dil Savonesse, et subito essere morto. Ritornati a la vigna, disi di la morte subitta dil Savonesse, di la colattione recente che io havea datta quatro giorni havea in casa dil Savonese; e li

XXVII[e] jours de juillet par ung Petro Pomaro, auquel messire Vincenzo Maggio, le congnoissant ancien serviteur du seigneur Rincon, a laissé charge de sa maison... ». Cf. A. TAUSSERAT-RADEL, *Corresp. de G. P.*, p. 421. — L'année précédente, François I[er] délivre un mandement de payer 675 livres tournois à Vincent « Dymagy », gentilhomme de Brescia, pour son voyage d'Elbeuf à Constantinople, où il va porter au sieur de Rincon des lettres de la plus grande importance. Ce mandement se trouve dans la *Revue des autographes* de Gabriel Charavay, mars 1877, n° 48 (cf. *Catal. des actes de François I*[er], t. VI, p. 594, n° 21.996). — Maggi figure d'ailleurs dans les comptes de Rincon (CHARRIÈRE, *Négoc.*, t. I, p. 481) : « Ledict Rincon a donné à son partement de Constantinople à messire Vincence Magi, *delaissé à la Porte du Grand Seigneur pour le service du Roy*, cent escuz pour soy vestir et mettre en ordre. »

Seigneur en l'absence de Monseigneur, m'eût dit de m'en garder prudemment.

Requis, la veille de la Saint-Barthélemy, par les gentilshommes de Monseigneur l'Ambassadeur, de leur donner à déjeuner à Péra, je le fis très libéralement, dans la maison d'un Savonais, près du monastère de Saint-Dominique, transformé maintenant en mosquée turque. Quatre jours après, je partis de la vigne avec messire Jacques, maître d'hôtel, et un neveu de M. de Taurines, chevalier de Malte, pour certaines affaires, et nous vînmes à Péra. Nous allâmes à la maison du Savonais pour y déjeuner, et nous trouvâmes la porte close. Je demandai à un mercier grec du voisinage où était le Savonais; il me répondait qu'il était mort, lui, sa femme et ses enfants. Pensez si nous nous trouvâmes scandalisés : il n'y avait que quatre jours que nous avions mangé chez le Savonais, et il était mort! De retour à la vigne, je parlai de la mort subite du Savonais, du récent déjeuner que j'avais donné, quatre jours aupa-

1. Le 23 août.

2. J'aurais dû rapprocher ce choix d'un hôte savonais des autres faits groupés plus haut (pp. I et II) pour essayer d'établir que la famille de Jérôme Maurand était originaire de Savone.

3. Dans la collection des *Pièces originales* de la Bibliothèque nationale (vol. 2801 [Franç. 29.285], dossier 62.267) se trouvent plusieurs quittances de Pierre de Taurines, « porte-guydon », puis « lieutenant de la compagnie de quarante lances fournyes des ordonnances du Roy nostre sire soubz la charge de Monsr le comte de Tende » ; la première est datée du 1er juin 1538, et la dernière, du 8 novembre 1551. — Suivent des quittances (la première, du 15 mai 1558, et la dernière, du 12 août 1560) de Guyon de Taurines, qui avait succédé à Pierre comme porte-guidon dans la même compagnie.

gentilhomini dil signor Oratore, dubitando de essere contaminati di peste, [andorono] al signore Albano Illio, medico del signor Oratore, homo dottissimo in ogni arte, pregandolo ne fesse alcuni defensori contra di la peste; il quale de s[u]a benigna gratia ne fece una polvere *contra pestem* et ne fece bevere di quela sollo una matina uno bichiero di vino lesbio et me resse sicuro in tal modo che tanto che estessemo in Constantinopoli, mai hebi paura mi moria di peste.

Partiti del Basestagno, deliberai de andare vedere quela tanto grande, richa et belissima pirramide di Santa Sophia, una de le septe piramide dil mondo [1]. Prima, çari mei lettori, haveti a sapere che Santa Sophia era una chiesia grandissima et belissima fatta a tre nave, a aquello che si pò vedere, perche di la cuba sive *Sancta sanctorum*, ch'è quela parte che se vede integra, insino a le doe colone marmoree lavor co-

1. Cf. plus haut, p. 208, n. 1. — Sainte-Sophie a provoqué la vive admiration de Pierre Belon, qui la compare aussi au Panthéon de Rome (*Observations*, pp. 162-163) : « L'Eglise de saincte Sophie est le plus beau bastiment que nul autre qu'on voye resté debout, qui est bien autre chose que le Pantheon de Rome : car tout le dedans de l'Eglise est fait en voute à claire voye par le dessus, et est soutenu dessus pilliers de fin marbre de diverses couleurs, et y a quasi, et par manière de dire, autant de portes que de jours en l'an. Et pour ce qu'elle est mosquée de Turcs, les Chrestiens n'y osent mettre les pieds : il est bien vray qu'il est permis aux Chrestiens et Juifs de se mettre tout le corps leans et la regarder des portes. Quiconque l'aura veuë ne prendra plus d'admiration de regarder le Pantheon de Rome, qu'on nomme en vulgaire saincte Marie Rotonde. Et nous esmerveillons comme l'on fait si grand cas de ce Pantheon, veu que son edifice n'est de si grande industrie comme l'on crie ; car chaque petit masson peut bien conce-

ravant, dans la maison du Savonais; et les gentilshommes de Monseigneur l'Ambassadeur, craignant d'être contaminés par la peste, allèrent trouver messire Alban Hill, médecin de Monseigneur l'Ambassadeur, homme très docte en toute science, le priant de nous faire quelques remèdes contre la peste. Celui-ci, dans sa grâce et bonté, nous fit une poudre *contra pestem* et nous en fit boire, un seul matin, dans un verre de vin de Lesbos; il nous préserva de telle façon que tant que nous fûmes à Constantinople, je n'eus plus jamais peur de mourir de la peste.

Après avoir quitté le Basestag, je résolus d'aller voir cette si grande, riche et très belle merveille de Sainte-Sophie, une des sept du monde. D'abord, mes chers lecteurs, vous devez savoir que Sainte-Sophie était une très grande et très belle église à trois nefs, à ce qu'on peut voir, parce que de la *cuba* ou *Sancta sanctorum*, qui est la partie que l'on voit entière, jusqu'aux deux colonnes de marbre, de style corinthien, hautes de 24 palmes, très blanches, qui sont encore

voir la manière de sa façon tout en un instant; car estant la base si massive et les murailles si espoisses, ne nous a semblé difficile d'y adjouster la voute à claire voye. Mais saincte Sophie est bien autre chose, qui est ouvrage fait de tuille par le dehors comme le Pantheon, et aussi revestu de marbre par le dedans. Mais au lieu que le Pantheon est massif et estoffé de toutes parts, saincte Sophie est large, spacieuse et déliée en tous lieux. Ce a esté patron aux Turcs à faire leurs Mosquées à sa semblance : tellement que de demie douzaine de moult excellentes, qui ont esté bastie[s] depuis cent ans, n'y en a aucune qui n'ait esté faite sur le patron de saincte Sophie. » — Cf. GYLLIUS, p. 69 et suiv. — Voy. aussi les *Illustrations de Chalcondile* de Blaise DE VIGENÈRE (à la suite de l'*Histoire de la decadence de l'Empire grec et establissement de celui des Turcs*, par CHALCONDILE Athénien, éd. de Paris, 1612, in-fol.), pp. 416 et suiv.

rinto, alte vinti quatro palmi, bianchissime, le quale sonno anchora drite e dimostrano che quivi era la porta principale di la chiesia, vi sonno dentro più di cento caze ove estano Turchi. Gionti a(n)donche a la cuba [1] sive *Sancta sanctorum* di Santa Sophia, qu'è quella parte che si vede, la quale ha tre porte tutte fatte a gradele di metallo corinto, intrati dentro de uno portico a mezo dil quale vi sonno doe porte fatte a gradicelle dil medesmo metallo, passata la prima, a la seconda vi sonno uno numero di lampade tutte pendente a una barra di ferro e sempre assese; et in uno canto del ditto portico vi è uno posso, ove se lavano li Turchi inanti che intrino in Santa Sophia a fare il saleme. Intrati che fusemo dentro di questa seconda porta fine al posso, ne vene uno de li suoi papia sive preti, vestito de uno bernuso negro a l'apostolica col tu[r]bante in testa et la barba a la cristianesca; et ne le mane portava un picolo et bello ventaglio fatto di palmole inargentate. Subito che ne vidè, incomensò a escorrosarse contra di noi et dirne ingiurie a la turchesca, cussì : « *Bre, caor danecsi iurdec* », et voleva farne prendere, perche a uno cristiano che intrasse a Santa Sophia sensa licentia et fosse trovato, sarebe punito corporalmente. Vedendo io l'escorosso et colera di costui, cercai al meglior modo che me fu possibile di pacificarlo, et li pregai che, visto che noi

1. *Cuba*. — Dans sa brève description de Sainte-Sophie, Chesneau (*Voy. de M. d'Aramon*, p. 28) dit : « Les voustes et *cuves* sont toutes faictes à mosaïcques. » — Cf. Nicolaï, p. 69 : « Le milieu duquel [temple de Sainte Sophie] est fait en cube ronde [*en marge* : aliàs hemisphère], à la manière du Panthée de Rome (qui est la Rotonde), mais beaucoup plus haut et

debout et montrent que là était la porte principale de l'église, il y a à l'intérieur plus de cent maisons où sont des Turcs. Donc arrivés à la *cuba* ou *Sancta sanctorum* de Sainte-Sophie, qui est la partie que l'on voit et qui a trois portes toutes faites de plaques d'airain de Corinthe, nous entrâmes sous un portique au centre duquel il y a deux portes faites de plaques du même métal ; après avoir franchi la première, on voit à la seconde un grand nombre de lampes toutes suspendues à une barre de fer et toujours allumées ; et dans un coin dudit portique, il y a un puits où les Turcs se lavent avant d'entrer à Sainte-Sophie pour faire le salam. Comme nous avions franchi cette seconde porte et que nous étions au point, vint à nous un de leurs *papia* ou prêtre, vêtu d'un manteau noir à l'apostolique, avec le turban en tête et la barbe à la chrétienne ; dans ses mains il portait un petit et bel éventail fait de feuilles de palmes argentées. Dès qu'il nous vit, il commença à se courroucer contre nous et à nous dire des injures à la turque, en cette manière : « *Bre, caor danecsi, iurdec* », et il voulait nous faire saisir, parce qu'un Chrétien qui entrerait à Sainte-Sophie sans autorisation et y serait trouvé, serait puni corporellement. Voyant le courroux et la colère de cet homme, je cherchai du mieux qu'il me fut possible à le calmer, et je le priai, puisque nous

large, et y a deux ordres de colonnes de fin marbre très grandes, et de grosseur tant que deux hommes peuvent embrasser, puys un autre rang au dessus de moindre hauteur et grosseur, pour le soustenement de la Cube... »

eravamo già tanto dentro di Santa Sophia, (che) ne lassiase vedere il resto et li daria aspre; quel che lui fece et li donai trenta aspri, et lui estete sempre con noi dentro Santa Sophia. Questo che apare et se chiama Santa Sophia, ove è la grande meschita dil Grant Signore, è apresso dil Palasso sive la Porta; è una bella piasa in mezo, et è sollo la cuba sive *Sancta sanctorum*, come già ho ditto, di la chiesia di Santa Sophia edificata per Justiniano primo imperatore. Intrati dentro, vedimo questa cuba essere esverica comme Santa Maria Rotonda in Roma et di grandessa qualque pocho più; il salegato è fatto a tondi grandi e fiori di serpentini, porfidi, et de una certa preda negra lucente como espechio. Tutto intorno vi è uno ordine di colone di marmore orientalle verzelato di negro, alte da 15 palmi, et vi sonno volte belissime di marmore et uno deambulatorio soppra; et ne la fassa vi è depento a musaico tutto il Testamento Vechio. Soppra di questo deambulatorio vi è uno altro ordine di collone, alte 12 palmi, di simile preda, et di soppra le volte è il deambulatorio come il primo, et ne la fassa vi è depento a musaico il Testamento Novo, de man de bonissimo maestro. Secondo il numero de le colone, dal salegato insino a l'extrema concavità di la volta vi sonno belissime cornise del medesmo marmore con l'intaglio bellissimo. Tutta la volta è fugliata a fioroni diversi di la medesma preda, ma più subtilmente intagliati. A la somità et nel mezo di la crotta ove tutte le cornise vengano a finire, vi è uno Dio Padre nel mezo de uno sole fatto di bronzo indo-

étions déjà si avant dans l'intérieur de Sainte-Sophie, qu'il nous laissât voir et que je lui donnerais des aspres; il fit ainsi et je lui donnai trente aspres, et il ne cessa de nous accompagner dans Sainte-Sophie. Ce qui se voit et s'appelle Sainte-Sophie, où est la grande mosquée du Grand Seigneur, se trouve près du Palais ou de la Porte; il y a une belle place au centre, et ce n'est, comme j'ai déjà dit, que la *cuba* ou *Sancta sanctorum* de l'église de Sainte-Sophie construite par l'empereur Justinien I[er]. Entrés dans Sainte-Sophie, nous vîmes que cette *cuba* était sphérique comme Santa Maria Rotonda à Rome et un peu plus grande; le pavement se compose de grands ronds et de fleurs de marbre serpentin et de porphyre et d'une pierre noire et brillante comme un miroir. Tout autour, il y a un rang de colonnes de marbre oriental vermiculé de noir, hautes de 15 palmes; de très belles voûtes de marbre et un déambulatoire, sur la façade duquel est peint en mosaïque tout l'Ancien Testament. Sur le déambulatoire il y a un autre rang de colonnes, hautes de 12 palmes, de même pierre; au-dessus des voûtes est un déambulatoire semblable au premier et sur la façade duquel est peint en mosaïque le Nouveau Testament, de main d'excellent maître. Selon le nombre des colonnes, depuis le pavement jusqu'à l'extrême concavité de la voûte, il y a de très belles corniches du même marbre avec de très belles sculptures. Toute la voûte est fouillée de fleurons divers de la même pierre, mais plus finement sculptés. Au sommet et au centre de la cavité où

rato, como quello dil domo de Milano, ma più grande assai, a causa che l'altessa de Santa Sophia è più che la cuba dil domo di Milano e di Santa Maria Rotonda, et si vede benissimamente soppra del più alto deambulatorio. Nel muro se vedeno le arme sive excusoni di Justiniano imperatore, fatte come quelle che tie[n]gano li gentilhomini de Lascaris [1]. Vi se vede anchora una tabula d'oro larga uno palmo et longa doi, inclastrata al ditto muro, ove sono esculpite talle parolle in lettere antiche : CHRISTUS NASCITUR EX VIRGINE IN EUM CREDO TEMPORE CONSTANTINI ET IRENES IMPERATORIBUS (*sic*), O SOL, ITTERUM ME VIDEBIS. Atorno vi sono le capelle fatte a volte belissime di marmore et grande secondo il corpo de la chiesia, con le sue gradicelle fatte di metallo corinto con diversi fugliagi et auselli soppra belissimi a vedere. Noi non potessemo vedere dentro, cussì como ne dice il papia, perche estano sempre ch[i]use, salvo una che ne mostrò anchora lei chiusa, che se chiama Santo Jop, ove ogni venerdì il Grant Segnor vi entra sollo a fare il suo saleme, et ne dice che dentro la ditta capella, vi erano reliquie assai de santi cristiani, prima il corpo di santo Jop [2], del legno de la Croce dentro de uno grande crucifixo d'argento. Soppra dil salegato vi sonno estese serte store fatte di gi[o]nchi, perche li

1. Les Lascaris de Vintimille.

2. *Santo Jop*. Saint Job est un saint fantastique, et il doit y avoir dans ce passage quelque confusion avec la Mosquée d'Ayoub, la seule dont l'entrée soit encore absolument interdite aux non-musulmans. — Cf. STOCHOVE, p. 99 : « Devant l'Arsenal des Galères, et de l'autre costé du port, il y a un assez grand bourg nommé Dyop Sultan, où il y a une belle mosquée dans

aboutissent toutes les corniches, il y a un Dieu le Père au centre d'un soleil de bronze doré, pareil à celui du dôme de Milan, mais beaucoup plus grand, parce que la hauteur de Sainte-Sophie est supérieure à celle de la coupole du dôme de Milan et de Santa Maria Rotonda, et on le voit très bien lorsqu'on est monté sur le plus haut déambulatoire. Aux murs se voient les armes ou écussons de l'empereur Justinien, faites comme celles que portent les gentilshommes de la maison de Lascaris. On y voit aussi une table d'or, large d'une palme et longue de deux, encastrée dans ledit mur et où sont sculptées ces paroles en lettres anciennes : CHRISTUS NASCITUR EX VIRGINE IN EUM CREDO TEMPORE CONSTANTINI ET IRENES IMPERATORIBUS (*sic*), O SOL, ITTERUM ME VIDEBIS. Tout autour sont les chapelles, faites à très belles voûtes de marbre, et grandes comme le corps de l'église, avec leurs plaques faites d'airain de Corinthe, ornées en dessus de divers feuillages et oiseaux très beaux à voir. Nous ne pûmes en voir l'intérieur, parce que, comme nous le dit le *papia*, elles sont toujours closes, sauf une qu'il nous montra, close aussi, qui s'appelle Saint-Job, et où chaque vendredi le Grand Seigneur entre seul pour faire son salam; et il nous dit qu'en cette chapelle il y avait de nom-

laquelle le Grand Turc va en grande cérémonie prendre l'espée lorsqu'il vient à l'Empire; le Mufty qui est leur Pape la luy mettant au costé luy souhaite la bonté d'Ottoman, par lequel a commencé leur monarchie, et qui est en telle estime auprès d'eux, qu'ils en révèrent encore la mémoire comme d'un saint personnage. »

Turchi che vi entrano a fare il saleme besogna che lassino soi socoli e escarpe fora a la porte, et intrati vano sopp[r]a quele estore al loco ove fano il saleme, ove non vedessemo altro salvo una mensa in forma d'altare, et soppra una belissima toaglia [1] ricamata d'oro et di seta cremesina, et doi ordini di lampade pendente a doe barre indorate, le qualle estano sempre assese soppra lo ditto altare. Visto che havessemo dentro Santa Sophia, per non essere visti, il papia ne fece usire per una porta che responde ne la piassa che è tra la Porta del Grant Segnore e Santa Sophia. Et perche erano già tre hore dapoi messo giorno, et il Signor se ne era andato a la vigna, andassemo al Portale de la Justitia, ove mont[at]i soppra una gondola passassemo in Pera et andassemo trovare il signor Oratore a la vigna; al qualle narrai tutto quello che havea visto, et li mostrai il pertratto che havea fatto e l'ebe molto a caro. Et perche ho fatto mentione del Portalle di Const[ant]inopoli chiamato il Portalle di la Justitia, ho volsuto escrivere quello que vi se vede. Prima, al più alto di la volta, vi esta apeso a una cathena di ferro uno osso de una camba d'un gigante longo septe palmi. Vi pende anchora una grossa balota di preda che [h]a quatro palmi di tondo, et me fu ditto che era esta trovata insieme con l'osso, et credevano che quel gigante tirava talle pietre. Vi sonno anchora le potentie quale sonno dopie, cioè

1. Au-dessus de ces six derniers mots, de première main : « tutta bianca », toute blanche.

breuses reliques de saints chrétiens, d'abord le corps de saint Job, et du bois de la Croix dans un grand crucifix d'argent. Sur le pavement sont étendues des nattes de jonc, parce que les Turcs qui y entrent pour faire le salam, doivent laisser leurs sandales ou chaussures en dehors des portes; une fois entrés, ils vont sur ces nattes à l'endroit où ils font le salam et où nous ne vîmes qu'une table en forme d'autel, et dessus une très belle nappe brodée d'or et de soie cramoisie, et deux rangs de lampes pendant à deux barres dorées, qui sont toujours allumées au-dessus dudit autel. Lorsque nous eûmes visité l'intérieur de Sainte-Sophie, pour que nous ne fussions pas vus, le *papia* nous fit sortir par une porte qui donne sur la place qui est entre la Porte du Grand Seigneur et Sainte-Sophie. Comme il était déjà trois heures de l'après-midi et que l'Ambassadeur était retourné à la vigne, nous allâmes à la Porte de la Justice où, montés sur une gondole, nous passâmes à Péra et allâmes trouver M. l'Ambassadeur à la vigne. Je lui racontai tout ce que j'avais vu, je lui montrai le portrait que j'avais fait, et il l'eut fort à gré. Et puisque j'ai fait mention de la Porte de Constantinople nommée la Porte de la Justice, j'ai voulu décrire ce qui s'y voit. D'abord, au plus haut de la voûte, est pendu à une chaîne de fer l'os de la jambe d'un géant, long de sept palmes. Il y pend aussi un gros boulet de pierre qui a quatre palmes de circonférence; il me fut dit qu'il avait été trouvé en même temps que l'os, et on croyait que ce géant lançait de telles pierres. Il y a encore

hano doe traverse; ne la prima più bassa vi sono sinque brassi di ferro grandi et acutissimi revolti in alto; ne la seconda e più alta traversa, vi sonno sinque taglie che respondeno equalmente soppra li brassi di ferro, et quando fano justicia di calcheduno, li atacano le mane adrieto con li piedi et il tirano tanto alto che tochi la taglia, et in uno tratto il lassano cascare soppre (*sic*) uno de quelli brassi di ferro, et como resta afixo a li ditti ferri, tagliano la corda, et cussì il lassano estar apicato vivo, con pena capitale che nissuno li habia [a] dare adjuto ni soccorso di una solla gossa d'aqua; chè me pare una crudelissima justitia, et sertissimamente in Constantinopoli si pote portare l'oro in mano per la bona justicia che vi è, et cussì anchora in Pera [1].

Mi parrebe, carissimi lettori, la descriptione de Const[ant]inopoli essere nulla, si io non fesa memoria de lo exordio et principio di la casa Othomana, non obstante che l'intento mio non era sollo de farne una subsinta memoria [2], ma escrivere la a longo, como io l'avea copiata de uno libreto qualle habi in presto del signor Johani, gentilhomo peroto et drogamano de la Maestà Cristianissima, il quale

1. Cf. Stochove, *Voyage* cité (1630), p. 138 : « Ils [les Turcs] ne pardonnent point aux larrons, car pour le moindre larcin ils les pendent : ce qui fait qu'à Constantinople ils ne ferment leurs boutiques que de simples aix, encore qu'elles soient remplies de riches marchandises, et neantmoins l'on y entend rarement dire qu'aucun aye esté volé. »

les potences, qui sont doubles, c'est-à-dire ont deux traverses; à la première, qui est la plus basse, sont cinq bras de fer, grands et très aigus, tournés en haut; à la seconde, qui est la plus haute, il y a cinq lames qui correspondent exactement aux bras de fer; et quand ils font justice de quelqu'un, ils lui attachent les mains par derrière avec les pieds et le tirent en haut jusqu'à ce qu'il touche la lame, puis tout d'un coup ils le laissent tomber sur un de ces bras de fer, et, comme il reste attaché auxdits fers, ils coupent la corde et le laissent ainsi accroché tout vif, avec défense, sous peine de mort, de lui donner aide ni secours, ne fût-ce que d'une seule goutte d'eau. Cela me paraît une très cruelle justice; mais ce qu'il y a de très certain, c'est qu'à Constantinople on peut porter de l'or dans sa main, à cause de la bonne justice qui s'y fait, et il en est aussi de même à Péra.

Il me semblerait, très chers lecteurs, que la description de Constantinople n'existât pas, si je n'y faisais mémoire de l'origine et commencement de la maison Ottomane, bien que mon intention fût d'abord non seulement d'en faire un mémoire succinct, mais de l'écrire tout au long, comme je l'avais copié d'un petit livre qui m'avait été prêté par le sieur Jean, gentilhomme de Péra et drogman de Sa Ma-

2. Ce document, comme on peut facilement le soupçonner d'après sa provenance, était un résumé de la légende orientale relative à l'origine de la maison ottomane, légende différente de celle qui se trouve dans les auteurs occidentaux, même chez ceux d'origine grecque, comme Spandugino (ou Spandugnino).

se ne retornò di Franza in Const[ant]inopoli in su la galera *Riale*, et ne presi la coppia a la vigna fora di Pera uno miglio, ove il signor Oratore per la crudelissima peste con tuta la sua corte era fugito, quale era in Const[ant]inopoli et Pera. Ma nel 1561, essendo io al servitio di Monsegnor R^mo^ Guiglelmo de Pelisier[1], episco (*sic*) di Montpelier, dottissimo homo, li presentai questo mio Ittinerario insieme la dita geneologia, sottometendolo a la correttione di sua R^a^ Segnoria, et perche *omnia nova placent*, da qualqueduno al quale non potea dire di non, di l'uno et di l'altro la vision me fu demandata. Dapoi che l'Itinerario me fu restituito, trovai mancarvi et esser es(ta)-tagliata la ditta geneologia, che me dete una grandissima pertubatione et fastidio a l'ispirito, et causò che tanto tempo ho tenuto questo mio Ittinerario sensa mandarlo fora, non obstante che da molte persone nobile et segnalate ne fuse riquesto, et espetialmente da[l] Magnifico signor Jo. Paulo [J]ustiniano in Lione[2] et ultimamente dal.....

Per satisfarve adonche, lettori carissimi, quel puocho di quelo ch'io havea già leto nel libro furato et che m'è possuto venire ne la memoria, ho volsuto escrivere, pregandove prendere il bon volere con l'afettion ch'io havea di fare il debito. Incomintiarò adonche a Othomano primo, il quale fu principio exordio (*sic*) et dete il nome a la casa Othomana. Incomintiava quel libro cussì :

1. C'est le célèbre Guillaume Pellicier, évêque de Maguelonne, puis de Montpellier, sur lequel on peut consulter les diverses publications de

jesté très chrétienne, qui s'en retourna de France à Constantinople sur la galère *Réale*. J'en pris copie à la vigne, située à un mille de Péra, où M. l'Ambassadeur, à cause de la peste très cruelle, s'était réfugié avec toute sa suite. Mais en 1561, lorsque j'étais au service de Monseigneur Révérendissime Guillaume (de) Pellicier, évêque de Montpellier, très savant homme, je lui présentai ce mien Itinéraire avec ladite généalogie, le soumettant à la correction de sa Révérendissime Seigneurie; et parce que *omnia nova placent*, quelqu'un à qui je ne pouvais dire non me demanda à voir l'un et l'autre. Lorsque l'Itinéraire me fut restitué, je trouvai qu'il y manquait et qu'on y avait coupé ladite généalogie ; ce qui me donna un très grand trouble et ennui d'esprit et fut cause que j'ai gardé si longtemps cet Itinéraire sans le publier, bien que j'en fusse requis par beaucoup de personnes nobles et distinguées, spécialement par le Magnifique seigneur Giovanpaolo Giustiniani de Lyon, et tout dernièrement par.....

Pour vous satisfaire donc, très chers lecteurs, le peu que j'avais déjà lu dans le livre dérobé et qui m'a pu revenir à la mémoire, j'ai voulu le mettre par écrit, vous priant de me tenir compte du bon vouloir et du sentiment que j'avais de faire mon devoir. Je commencerai donc à Ottoman Ier, qui fut commencement et début, et donna son nom à la maison Ottomane. Ce livre commençait ainsi :

MM. Henri Omont, Jean Zeller et Alex. Tausserat-Radel, L. Dorez, etc.

2. Sur ce personnage, voy. ci-dessus l'*Introduction*, p. VI, n. 3.

Fu ne le parte de Sitia uno chiamato di proprio nome Othomano. Costui era homo di persona forte et robusto, ma de li beni di fortuna povero, per il chè deliberò di trovar modo et via di levarse di povertà, et di questo suo intento fattone participi alquanti suo fidi compagni, simili di natura et volumptà a lui, deliberorono questo suo intento metere in efetto; et per questo fare, se partirono de Sitia et andorono nel regno de la Cilitia, ove la setta alcoritana da tuti era observata, tenuta et reverita. Quivi gionti con simulatione et inganno introrono dentro de uno fortissimo castello, posto soppra uno monte, sotto dil qualle vi è il camino publico ove passavano mercadanti et carovane per andare a l[a] cità regia di la Cilitia et in altre parte. Estando in questo castello con li suoi compagni, fra pochi giorni, a tradimento amassò il castelano et se fece maestro et signore dil castello; et se messe a robare carovane, mercadanti et ogniuno che passava apresso dil castello, il qualle del suo [no]me chiamò Othomano, et anchora ogidì se chiama il Castello Othomano. Vedendo quelli dil paese li grandi assasinamenti et crudelità che costui faceva, fecerlo intendere al rei de Cilitia, il quale il mandò venire a lui, et Othomano con alquanti de li suoi più fidi compagni vi vene, et gionto dal Re, se li gitò ali piedi chiedendoli perdono, dicendo che tutto quello che havea fatto, lo haveva fatto sollo per inalsare et agrandire la setta alcoritana. Il re di Cilitia dette fede al suo dire, et vedendolo gagliardo et di bella presentia et acutto spirito, il fece

Il fut dans les parties de Scythie un homme appelé Ottoman de son nom. C'était un homme fort et robuste de sa personne, mais pauvre des biens de la fortune; c'est pourquoi il résolut de trouver moyen et voie de se retirer de la pauvreté; et ayant fait part de son intention à quelques fidèles compagnons, semblables à lui de nature et de volonté, ils délibérèrent de mettre leur projet à exécution. Pour ce faire, ils partirent de Scythie et allèrent dans le royaume de Cilicie, où la secte de l'Alcoran était observée, gardée et révérée par tous. Arrivés là, par ruse et tromperie ils entrèrent dans un très fort château, placé sur une montagne, sous lequel est la route publique où passaient marchands et caravanes pour aller à la cité royale de la Cilicie et en d'autres lieux. Peu de jours après être entré dans ce château avec ses compagnons, il tua le châtelain par trahison, se fit maître et seigneur du château, et il se mit à piller caravanes, marchands et tous ceux qui passaient près du château, que de son nom il appela Ottoman, et qui s'appelle encore aujourd'hui Château Ottoman. Les gens du pays, voyant les grands assassinats et cruautés commis par lui, en informèrent le roi de Cilicie, qui lui manda de venir devant lui; Ottoman y vint avec quelques-uns de ses plus fidèles compagnons, et arrivé près du Roi, il se jeta à ses pieds en lui demandant pardon, disant que tout ce qu'il avait fait, il l'avait fait seulement pour exalter et grandir la secte de l'Alcoran. Le roi de Cilicie ajouta foi à son dire, et le voyant robuste, de belle prestance et d'esprit pénétrant, il en

suo locotenente generale, et Castello Othomano li confirmò. Et perche il ditto re non havea salvo una figliola, la li dete per moglie, et insieme la sua propria insegna sive bandiera, la quale è tre meze lune bianche in campo rosso sive vermeglio, et talle insegna tiene et porta ogidì la cassa Othomana. Venendo dapoi il re de Cilitia a morte, il lasiò re et signore di tutta la Cilitia. Di questo Othomano sono desesi tutti li Grandi Segnori come sequitano :

El primo si è Othomano [1];

Horcan [2];

Murat primo [3];

Baysit Cori [4];

Maumet Celebi [5];

Murat 2° [6];

Maumet 2° [7] expugnò et prese Const[ant]inopoli, vinto et morto Costantino, ultimo imperatore grego [8];

Baysit [9];

Selemy [10];

Soliman, al presente regnante [11], expugnò et prese Rodi, Belgrado et il regno de Ungaria [12]. Costui tro-

1. Othman régna de 1299 à 1326.

2. Orkhan, fils d'Othman (1326-1360).

3. Amurat ou Mourad Ier, fils d'Orkhan (1360-1389).

4. Bajazet Ier, surnommé *Ildrim* (la Foudre), second fils de Mourad Ier (1389-1403).

5. Mahomet Ier, troisième fils de Bajazet Ier. Entre Bajazet Ier et Mahomet Ier, Maurand a omis deux sultans, Soliman Ier dit Chelebin (1402-1410) et Musa ou Moyse, surnommé Chelebi (1410-1413), fils de Bajazet.

6. Amurat ou Mourad II, fils aîné de Mahomet Ier (1421-1451).

7. Mahomet II, fils de Mourad II (1451-1481).

8. Constantin XIII Paléologue (1448-1453).

fit son lieutenant général et le confirma en la possession du Château Ottoman. Et comme ledit roi n'avait qu'une fille, il la lui donna pour femme, en même temps que sa propre enseigne ou bannière, qui est trois demi-lunes blanches sur champ rouge ou vermeil, et c'est cette enseigne que tient et porte aujourd'hui la maison Ottomane. Le roi de Cilicie, étant ensuite venu à mourir, le laissa roi et seigneur de toute la Cilicie. De cet Ottoman sont descendus tous les Grands Seigneurs dans l'ordre suivant :

Le premier est Othoman ;

Horcan;

Mourad Ier;

Bajazet Cori ;

Mahomet Celebi;

Mourad II;

Mahomet II emporta d'assaut et prit Constantinople, après avoir vaincu et tué Constantin, dernier empereur grec ;

Bajazet;

Sélim;

Soliman, aujourd'hui régnant, emporta d'assaut et prit Rhodes, Belgrade et le royaume de Hongrie. C'est

9. Bajazet II (1481-1512).

10. Sélim Ier (1512-1520).

11. Soliman II (1520-1566), auquel succédèrent Sélim II, le vaincu de Lépante (1566-1574), et Amurat ou Mourad III (1574-1595).

12. Voici un autre récit des mêmes faits d'après le ms. français 6121 de la Bibliothèque nationale, déjà cité plus haut (pp. 201-202, note 2), et qui, comme on va le voir, date exactement de 1541 : « Ceste cité [Constantinople] est habitée des Turcz, comme dessus est dit, lesquelz Turcz, comme escripvent les plus certains de leurs hystoriographes, leur origine vient de

vessemo in Const[ant]inopoli regnante, como già ho ditto, nel 1544, et il signor Antonio d'Aimar, ditto Esca(r)lin et (h)anco Polino, oratore di Sua Maestà Cristianissima Francesco primo apresso di questo Solimano, li bassiò le mane col signor Prior di Capua et altri gentilhomini di sopra nominati, al ritorno de Ungaria, ali 24 d'augusto.

Morto Soliman, è susesso nel(l) Impero Cons[tan]tinopolitano uno suo figliolo chiamato Salim, soppra dil quale l'armata cristiana, generale di quela esendo D. Johan d'Austria, ha havuto vitoria et disfatta la sua arma[ta], parte mese in fondo et parte prese, quale era in numero 400 vele, et fu disfatta nel golpho dil Cantaro ne la Gretia, nel 1571, ali 7 di ottobrio : quel che non se trova che Cristiani mai haveseno havuto una tale vittoria contra Turchi [1];

Scithie qui est à present partie de la Tartarie, region septemtrionalle divisée par le fleuve Tanaÿs en deux parties, l'une en Europe et l'aultre en Asie. Celle de Europe confine à la Trache et l'aultre vers le naute confine d'ung costé à Elponto, et de l'aultre aux montaignes Riphei et frappe derrière à l'Asie et à la rivière Taspi. Des deux parties l'une se appelle Imanin dedens les montaignes et l'aultre Imanin dehors. Lesditz Turcz sortirent de Scithie, comme est dit, et commencèrent à faire guerre aux confins et en brief entrèrent en pays, gaignant et enseignourant bonne partie de Asie. Mais pour non sçavoir entre eulx conserver ung chief, n'y procedoient par bon ordre ny avoient fermeté entre eux. Ce voyant, ung de leur bende nommé Othomano, homme de petite et basse condition, mais de hault et vallereux penser et couraige, ymagina que ayant la faveur et assistence de aulcuns personnages de auctorité et reputez entre eulx, porroit facillement subjuguer le peuple et gaigner païs et se enseignourir du tout et se acroistre journellement, descouvrit son secret et pensée à trois personnages qui luy sembloit estre plus estimez et prisés entre eulx, leur promettant que s'il pooit parvenir où il pretendoit, que à tousjours eulx et leurs successeurs à perpetuité les maintiendroit en grandes dignitez et estatz et que jamais nulz

lui que nous trouvâmes régnant à Constantinople, comme j'ai déjà dit, en 1544, et c'est à lui que le seigneur Antoine d'Aimar, dit Escalin et encore Polin, ambassadeur de Sa Majesté très chrétienne François I[er] près dudit Soliman, baisa la main avec M. le prieur de Capoue et d'autres gentilshommes nommés plus haut, à son retour de Hongrie, le 24 août.

Après la mort de Soliman, c'est un de ses fils qui lui succéda dans l'Empire de Constantinople, Sélim, sur lequel la flotte chrétienne, dont le général était don Juan d'Autriche, a remporté la victoire, après avoir défait sa flotte, dont les voiles, au nombre de 400, furent partie coulées à fond, partie capturées ; elle fut défaite dans le golfe du Cantaro en Grèce, en 1571, le 7 octobre. On ne voit pas que les Chrétiens

d'eulx ne leurs successeurs seroient oblegez ny tenus à aulcune loy ou edict en cas de reprinse de justice, quand ores ilz commettroient crime de lèze de majesté contre ses dieux ou eulx. Ce que les aultres acceptèrent et conspirarent ensamble a le eslever pour prince et seigneur. Ce que tant par astuce, cautellez, menaces comme aultrement facillement obtindrent. Lesditz trois personnages se nommoient l'un Michaeli, grec fait turcq, duquel sont descendus les Marcaloli, desquelz l'un est à present sanzuco (qui est gouverneur) en Bosnia ; l'autre, Marcho, grec regnié, duquel sont descendus les Malchozoli, et n'en y a plus que ung qui est à present sanzuco (qui est gouverneur) en Grèce ; le tiers, Aurami, turcq, duquel sont descendus les Arrasses, et est finée la lignie.

« Ledit Othomano vint à seignourier en l'an mil trois cens et vesquit en seignourie vingt et six ans ; à luy succeda Orcani qui vesquit en roy vingt et deux ans. Après regna Amurac vingt et trois ans ; après, Baizié regna 21 an ; après regna Ciris Celpbei six ans. Mahommet second regna et impera trente et ung an. Après regna et impera Solon [Selim] huict ans, duquel succeda Sultani Soleyman filz unicque, qui règne a present an mil V[c] XLI et a environ cincquante ans... » *Franç.* 6121, fol. 2 v°-3.

1. La fameuse victoire de la flotte chrétienne, commandée par don Juan d'Autriche, le frère naturel de Philippe II, remplit en effet l'Europe d'un

quelo che è stato per voluntà de Idio, il quale sia sempre laudato.

immense enthousiasme, dont nous trouvons l'écho dans cette page de Maurand.

---

eussent jamais remporté une telle victoire contre les Turcs. Cela est arrivé par la volonté de Dieu, lequel soit toujours loué !

IL RITORNO DI CONST[ANT]INOPOLI

Ali 8 dil mese de settembre del 1544, disnato che hebe il signor Ambasciatore, comandò che tutti li cofani, roba et tutta la superletile, che era tanto a la vigna che nel Palazzo dil Re in Pera, fossero inbarcate in su le galere, et insieme tanto li gentil(i)homini que altri di sua corte se retirase a cenare et dormire in galea; per il chè tutti se retirassemo su le galere, salvo il signor [d'Aramon] [1], il quale restò in Pera locotenente d'ambasciatore apresso dil Grande Signore et con lui tre servitori. Vi restò il conte di Marrano [2] con uno gentilhomo romano chiamato il signor Cesaro Friapani [3]. Il signor Ambasciatore cenò in tera in casa de uno gentilhomo Peroto. Montati noi in su le galere, salporono et partirono dinansi dil portale di Pera, et andorono a dormire soppra et fora di la darsena vechia; et circa doe hore di notte, il signor Ambasciatore venete in galera.

La matina sequente, che fu a li 9 del detto mese, a

1. *D'Aramon.* Le nom du lieutenant d'ambassadeur est resté dans la plume de Maurand.

LE RETOUR DE CONSTANTINOPLE

Le 8 du mois de septembre 1544, après dîner, M. l'Ambassadeur ordonna que tous les coffres, effets et meubles, qui étaient tant à la vigne qu'au Palais du Roi à Péra, fussent embarqués sur les galères, et en même temps, que tant les gentilshommes que les autres personnes de sa suite se retirassent à bord pour dîner et dormir; nous nous retirâmes donc tous sur les galères, sauf M. [d'Aramon] qui resta à Péra, en qualité de lieutenant d''ambassadeur près du Grand Seigneur, avec trois serviteurs. Il y resta aussi le comte de Marano avec un gentilhomme romain nommé le seigneur Cesare Frangipani. M. l'Ambassadeur dîna à terre chez un gentilhomme de Péra. Montés que nous fûmes sur les galères, elles levèrent l'ancre, partirent de devant la porte de Péra et allèrent pour la nuit au-dessus et en dehors de la vieille darse; vers deux heures de la nuit, M. l'Ambassadeur vint à bord.

Le matin suivant, qui fut le 9 dudit mois, à

2. Bartolommeo Sacchia, d'Udine. Cf. plus haut, p. 32, n. 2.
3. Voy. plus haut, p. 32, n. 3.

nove hore, chiamato et invocato il nome de Idio, con grandissimo trionpho d'artigliaria e spiegamento di bandiere, partissimo di la grande, famosa et richa cità di Costantinopoli.

Ali 10 del ditto, a 7 hore de matin, gionsemo a li Castelli, ove estessemo circa doe hore.

Ali 11 del ditto, a sei hore de matin, passassimo tra l'insula d'Andria et l'insula del Tino, et (h)a le nove hore, passassimo apresso de l'insula del Signo [1].

Ali 12 del ditto, nel far dil giorno, passassimo tra il capo Santo Angelo [2] e l'insule del Sirigo et de li Servi [3]; et a le 10 hore, disnando il signor Ambasciatore, fussemo sopra il capo di Matapani [4], et indi a poco sopra il capo Gallo, anticamente chiamato Acrite [5]. A le 4 hore dapoi mezzo gio[r]no, gionsemo a Modon.

Ali 13 del ditto, a diece hore et mezza inanti mezzo giorno, partissemo di Modon, et a 12 hore arrivassemo a Porto Gioncho [6], et (h)ivi levassemo l'aigada. Et ne la notte, a una hora de notte, se mezzemo a far canale, per la quarta de labechii et ponenti.

Ali 14 del ditto, a 7 hore de matin, essendo noi cento miglia in canale sive nel mare, descoprissemo uno ychirasso [7], et li dessemo la casa 30 miglia; et trovandolo essere de Turchi, il lassassimo andare. Et fussemo tutto quelo giorno nel mare.

1. Peut-être Sikinos. Cf. Pitton DE TOURNEFORT, *Relation d'un voyage en Levant*, t. I, pp. 255-256.

2, Voy. plus haut, p. 154, n. 2.

3. Voy. plus haut, p. 154, n. 3.

9 heures, après avoir appelé et invoqué le nom de Dieu, avec très grand triomphe d'artillerie et déploiement de bannières, nous partîmes de la grande, fameuse et riche cité de Constantinople.

Le 10 dudit mois, à 7 heures du matin, nous arrivâmes aux Châteaux, où nous restâmes environ deux heures. Le 11, à 6 heures du matin, nous passâmes entre l'île d'Andros et l'île de Tinos; et à 9 heures, nous passâmes auprès de l'île du Cygne.

Le 12 dudit mois, à la pointe du jour, nous passâmes entre le cap Saint-Ange et les îles de Cérigo et de Cervi; et à 10 heures, pendant que M. l'Ambassadeur dînait, nous fûmes à la hauteur du cap Matapan, puis, à peu de distance, à celle du cap Gallo, nommé Acritas dans l'antiquité. A 4 heures de l'après-midi, nous arrivâmes à Modon.

Le 13 dudit mois, à dix heures et demie avant midi, nous partîmes de Modon, et à midi nous arrivâmes à Porto Gioncho, où nous fîmes de l'eau. Dans la nuit, à une heure, nous gagnâmes la haute mer par Ouest 1/4 Sud-Ouest.

Le 14 dudit mois, à 7 heures du matin, comme nous étions à cent milles dans le canal ou la mer, nous découvrîmes un esquirace, et nous lui donnâmes la chasse trente milles; puis voyant qu'il était

4. Voy. plus haut, p. 154, n. 1.

5. Le cap Acritas de l'antiquité, en Messénie, entre Modon et Coron.

6. Voy. plus haut, p. 150, n. 4.

7. *Ychirasso.* Ou plutôt *schirazzo*, esquirace. C'était un navire de commerce à voiles carrées, sur lequel JAL n'a pu donner aucun renseignement bien précis.

Il 15°, il 16°, il 17°, il 18° et il 19°, estessemo ingolfadi, et le 12 hore di mezzo giorno, se trovassemo dentro de li sechi chiamati il Beito [1], a 60 miglie de li Gerbi [2]; il quale benissimamente se vedeva, et le palme que vi sono se mostravano esservi in grande quantità. Andavamo per tramontana.

Ali 20 del ditto, a 6 hore de matin, fussemo dentro dil golpho de la Maumeta [3], et a 10 hore soppra di la Calibia [4], la quale, como me fu ditto, fu presa dal principe Doria alcanti anni fa. Hivi prendessemo alcuni vitoaglie de galline et altri refrescamenti. La Calibia è ne l'Aphrica et limitropha di l'Œgyto, et è fata cussì verso il mare [5].

A la dodesi hore, fussemo sopra di capo Bon, anticamente chiamato il capo di Mercurio [6], et a le 2 hore dapo mezo giorno, per le rabie de li maistrali, dessemo fondo apresso del Nibio [7] per contra del Zembalo [8], et vi stessemo tutto il giorno.

Ali 21 del ditto, a 5 hore de matina, partissemo del Nibio et andassemo al capo Zafran, antica-

1. *Beito. Belito*, dans le Portulan de Diego Homen, à la section des Cartes et Collections géographiques de la Bibliothèque nationale (1559). Le « golfo di Beito » désignait encore au XVIIe siècle la petite Syrte, et les Syrtes s'appelaient alors « le secche di Barbaria ». — LAMBERTI, *Portolano del Mare Mediterraneo* (Livorno, 1866, in-8°, t. I, p. 8) appelle « Veita » une des îles Kherkeni.

2. *Li Gerbi.* Aujourd'hui l'île Djerba, au S. du golfe de Gabès.

3. De seconde main, en marge : *Adrumetum*. Auj. golfe d'Hammamet.

monté par des Turcs, nous le laissâmes aller. Et nous fûmes tout ce jour en mer.

Le 15, le 16, le 17, le 18 et le 19, nous fûmes au large, et à midi, nous nous trouvâmes dans les bancs de sable nommés le « Beito », à 60 milles des Gerbi, que l'on distinguait très bien, ainsi que les palmiers qui y sont et que l'on voyait y être en grande quantité. Nous allions par tramontane [Nord].

Le 20 dudit mois, à 6 heures du matin, nous fûmes dans le golfe de Hammamet, et à 10 heures, à la hauteur de la Kélibia, qui, à ce qu'il me fut dit, fut prise par le prince Doria il y a quelques années. Nous y prîmes quelques victuailles, poules et autres vivres. La Kélibia est en Afrique et limitrophe de l'Égypte; elle est faite ainsi du côté de la mer.

A midi, nous fûmes à la hauteur du cap Bon, anciennement nommé le cap de Mercure; et à deux heures de l'après-midi, à cause du mistral qui faisait rage, nous jetâmes l'ancre près du « Nibio » vis-à-vis de « Zembalo », et nous y restâmes toute la journée.

Le 21 dudit mois, à 5 heures du matin, nous partîmes du « Nibio » et nous allâmes au cap Zafran, an-

4. Aujourd'hui Kelibia, au S. du cap Bon; l'ancienne *Clupea* ou *Clypea*.

5. Voy. planche XVI, 2.

6. *Capo Bon*. Le *Mercurii* ou *Hermæum promontorium* des anciens, en face de la Sicile, entre Carthage à l'O. et Adrumète (Hammamet) à l'E.

7. *Nibio*. Sans doute la « Nubia » de Diego Homen (1559), non loin de La Goulette.

8. *Zembalo*. Sans doute l'îlot du golfe de Tunis, que Diego Homen nomme « Zenolo ».

mente ditto de Apolline [1], ove levassemo l'aigada dentro de uno picolo valato che vi è. Levando l'aqua le galere, prima ottenuta licentia del signor Ambasciatore, in compagnia de alquanti gentilhomini tanto de la nostra *Rialle* quanto di la capitania dil signor [Prior] di Capua, andassemo presso a una legua in terra insino sopra d'un monte eminente soppra dil golfo di Cartagine, donde vedessemo ove era Cartagine; ma adesso non vi si vede salvo doi cazali, distanti di la cità de Tunisi sei miglia. Di questo monte ove eravamo, se vedeva benissimo Tunisi et La Goleta. Et già eravamo estati advertiti che a La Goleta vi erano quatro millia Espagnoli venuti in soccorso al re di Tunisi, et oltra che vedessemo una quantità de homini a cavallo, dubitando d'inboscata, se ne retornassemo a la nostre galere in Porto Zaphran.

A le 3 hore dapoi mezo giorno, partissemo de Porto Zafran, et il 22 del ditto, fussemo in mare, et la notte sequente, circa le 3 hore di notte, passasimo sopra il capo Taulana in Sardegna [2].

A li 23, fussemo in mare, et il 24 fussemo in mare, et a 5 hore de matin, per le tramontane, corssemo nel golpho Santo Pietro [3], et a le 10 hore, intrati dentro, vi trovassemo una nave di Portofino [4] chiamata

1. *Capo Zafran.* L'antique *Apollinis promontorium* reçut ensuite le nom de « capo Rasamuzar ». Dans le portulan de Diego Homen, « Safrana ». LAMBERTI (*Portolano*, t. I, p. 132) l'appelle « cap Ras-Afran ».

2. *Capo Taulana.* Aujourd'hui « capo Taulada » ou « Teulada », à l'extrémité S. de la Sardaigne.

3. Le « golfo San Pietro » désigne la rade formée par l'île San Pietro, la

ciennement nommé cap d'Apollon où nous prîmes de l'eau dans un petit endroit fortifié qui s'y trouve. Pendant que les galères faisaient de l'eau, après en avoir obtenu l'autorisation de M. l'Ambassadeur, en compagnie de quelques gentilshommes tant de notre *Réale* que de la capitane de M. le Prieur de Capoue, nous allâmes, à une lieue environ dans les terres, jusque sur une montagne qui s'élève au-dessus du golfe de Carthage et où l'on ne voit aujourd'hui que deux villages, distants de six milles de la cité de Tunis. Du mont où nous étions, on voyait très bien Tunis et La Goulette. Nous avions déjà été avertis qu'à La Goulette il y avait 4,000 Espagnols venus au secours du roi de Tunis, et comme nous vîmes en outre une quantité d'hommes à cheval, redoutant quelque embuscade, nous nous en retournâmes à nos galères à Port Zafran.

A trois heures de l'après-midi, nous partîmes de Port Zafran, et le 22 dudit mois, nous fûmes en mer. La nuit suivante, vers les trois heures, nous passâmes à la hauteur du cap Taulada en Sardaigne.

Le 23 et le 24, nous fûmes en mer; et le 24, à 5 heures du matin, nous courûmes par tramontane dans le golfe Saint-Pierre, et à 10 heures, y étant entrés, nous trouvâmes une nef de Portofino

Sardaigne et l'île Sant' Antioco. Cf. LAMBERTI, *Portolano*, t. I, pp. 293 et 294.

4. Portofino, dans la province de Gênes. — Les Vassallo, à qui appartenait cette nef, étaient des armateurs génois. Cf. *Ragionamenti di Francesco Carletti Fiorentino sopra le cose da lui vedute ne' suoi viaggi...* (Firenze, 1701, in-8°, t. I, p. 2).

l'*Orcha*[1] *di Vassallo*, charicha di salle per Napoli; et per essere innimica et caricha di merce di contrabando, fu presa et amarinada de li nostri marinari. A le 12 hore di notte, donessimo fondo nel golpho de Orestan[2], et mandato per il signor Ambasciator in terra uno chiamato Johane Polo, Corso de Calvi, per intendere de novo, li fu ditto che il signor Antonio[3] Doria con 14 galere, già otto giorni faseva, havea levate le fanterie de li presidii sive garnichioni, et portati in Provenza per assediare et prehendere Antipoli.

Ali 25, a 5 hore de matin, passasimo il capo San Marco[4], et a tre hore dapoi mezzo giorno, donassimo fondo apresso uno isoloto fora dil dito capo per mezzi giorni, chiam[at]o le Formichiere[5]; il quale è fatto cussì[6].

Ali 26, a la diana, partissemo de le Formiguiere et venessemo apresso de Bossa[7], cità in Sardegna, la quale de la parte che se vede dil mare è fatta cussì[8].

Et costegiassemo il terreno, et ali 27 del ditto, a le 10 hore e meza de matin, fussemo sopra l'Arguer[9]; dil mar se mostra cussì[10].

1. En français *hourque, hurque,* nom donné à un navire de transport.

2. Le golfe d'Oristano, entre l'extrémité S. de la Sardaigne et la ville de Bosa.

3. Il faut lire *Andrea.*

4. Le cap San Marco limite au N. le golfe d'Oristano.

5. Si ce sont les « Formiche di Grosseto », Maurand a commis ici une erreur topographique assez grave.

nommée l'*Orcha di Vassallo,* chargée de sel pour Naples. Comme elle était ennemie et chargée de marchandise de contrebande, elle fut prise et amarinée par nos mariniers. A minuit, nous jetâmes l'ancre dans le golfe d'Oristano; M. l'Ambassadeur envoya à terre un nommé Giovanni Paoli, corse de Calvi, pour savoir les nouvelles, et il lui fut dit que le seigneur Antonio Doria avec 14 galères avait, huit jours auparavant, emmené les gens de pied des présides ou garnisons et les avait transportés en Provence pour assiéger et prendre Antibes.

Le 25, à cinq heures du matin, nous doublâmes le cap San Marco, et à trois heures de l'après-midi, nous jetâmes l'ancre près d'un îlot situé en dehors dudit cap, vers le Sud, et appelé les « Formichiere ». Cet îlot est fait ainsi.

Le 26, à la diane, nous partîmes des « Formichiere », et nous arrivâmes près de Bosa, cité de Sardaigne, qui du côté que l'on voit de la mer est faite ainsi.

Nous côtoyâmes l'île, et le 27 dudit mois, à 10 heures et demie du matin, nous fûmes à la hauteur de la ville d'Alghero; de la mer elle apparaît ainsi.

6. Voy. planche XVIII, 1.

7. La petite ville de Bosa (province de Cagliari) est située au N. d'Oristano.

8. Voy. planche XVIII, 2.

9. La petite ville d'Alghero est situé au S.-O. de Sassari.

10. Voy. planche XIX, 1.

A le quatro hore dapoi mezzo giorno, gionsemo in Porto Conte [1], bellissimo et sicurissimo porto de ponente, di Larguier sei miglia, il qualle è fatto cussì [2]. Tiene la boca sive l'intrata sua per mezzi giorni.

Ali 28 de matin [3], levassimo l'aigada dendro al fin del ditto porto, et levando l'aqua, veneteno alcuni cavali, et li nostri se retirorono in su le galere. In su le 12 hore di mezzo giorno, donassimo fondo sotta di capo Falcone [4]; et a le 5 hore dapoi mezzo giorno, partissemo del ditto cappo, et per li venti contrarii retornassemo dove eravamo partiti. A li 28, a mezzo giorno, retornassemo levar l'aigada apresso di Porto Conte. Ali 30, dessemo fondo de matin a mezzo l'isola de Sardegna et l'isola ogi chiamata l'Asinaria, antichamente Diabata [5], dapoi l'isola di Hercule.

Il primo di octobrio, a la diana, partissemo de l'Asinaria et passasimo le boche di Corsica [6], et a mezzo giorno fussemo sopra Laiasso, et tutta la notte nel mare. Ali 2 de matin, dessemo fondo al cappo de Gerelata [7] in Corsica. Ali 3 de matin, pressemo una barca al cappo de la Revelata [8], la quale ne dette nova di l'asedio di Antiboul per Janetino Doria; et hivi dato fondo, stessemo insino a le 10 hore de notte. Partiti de la Revelata, ali 4, a 6 hore de matin, fussemo soppra dil capo di Santo Remo; et perchè messer lo

1. Le golfe de Porto Conte est situé entre le cap « della Caccia » et le cap Castagna.

2. Voy. planche XIX, 2.

3. Toute cette fin se trouve dans le *Lat.* 8957, fol. 227. Cf. plus haut, p. XII.

4. Le cap « del Falcone », à l'extrémité N.-O. de la Sardaigne.

A quatre heures de l'après-midi, nous arrivâmes à Porto Conte, port très beau et très sûr du ponant, à six milles d'Alghero, et qui est fait ainsi. Sa bouche ou entrée est au Sud.

Le 28 au matin, nous fîmes de l'eau à l'extrémité dudit port, et pendant que nous faisions de l'eau, vinrent quelques cavaliers, et les nôtres se retirèrent sur les galères. Vers midi, nous jetâmes l'ancre au cap del Falcone; et à cinq heures de l'après-midi, nous partîmes dudit cap; mais les vents contraires nous forcèrent à retourner à notre point de départ. Le 28, à midi, nous retournâmes faire de l'eau près de Porto Conte. Le 30 au matin, nous jetâmes l'ancre entre l'île de Sardaigne et l'île aujourd'hui nommée l'Asinara, dans l'antiquité *Diabate*, puis île d'Hercule.

Le 1er octobre, à la diane, nous partîmes de l'Asinara; nous doublâmes les bouches de Bonifacio, et à midi nous fûmes à la hauteur d'Ajaccio; nous passâmes toute la nuit en mer. A deux heures du matin, nous capturâmes au cap de la Revelata une barque qui nous donna nouvelles du siége d'Antibes par Giannettino Doria; nous jetâmes l'ancre à ce cap, où nous restâmes jusqu'à dix heures de la nuit. Partis de la Revelata, le 4, à 6 heures du matin, nous fûmes à la hauteur du cap de San Remo; et comme messire

5. *Diabate* ou *Diabete*.

6. Le détroit de Bonifacio.

7. L'ouverture du port de Giralata est formée par les pointes d'Osani et de Sandola et se trouve à environ à 15 milles au S. de Calvi.

8. Ou Rivellata, à 2 milles et demi au N.-O. de Calvi.

Ambassiator era avertito che per il cativo tempo capitano Janetino Doria se era retirato con le galere nel porto de Vilafranca, dubitando che ne (h)insiseno contra di noy, come fesseno, ma noi li mostravamo le pope de le galere, passando fora in alto mare, et fussemo soppra di Antiboul a 30 miglia, et ale 6 hore dapoi mezzo giorno, fussemo a Tolon, et quivi stessemo tutta la notte. Ali 5 de matin, partissemo de Tolon, et [a] le 10 hore gionssemo con grandissimo trionpho d'artigliara, bandiere, gasaire, a la desiata città di Marseiglia, ove trovassemo Monsr il conte de Grignan [1], governatore et lochotenente di Sua Maestà Cristianissima in Provenza, il quale resebete il signor Ambassatore et tutta la compagnia sua con grande humanità. Ita, Deo auxiliante, ad optatum portum perveni.

1572, DIE 3 JULII
ITTINERARIO ISTO FINEM DEDI
EGO D. HIERONYMUS MAURITANUS
PRESBITER ANTIPOLITANUS.

1. Louis d'Adhémar, le protecteur de Polin. Il avait été nommé gouverneur de Marseille le 26 octobre 1540. Cf. *Catal. des actes de François Ier*, t. VII, p. 278, n° 24.585. — Le 28 février 1540 [1541], il est maintenu en qualité de gouverneur de Marseille, bien que le Roi lui ait donné la lieutenance générale de Provence en l'absence du comte de Tende. *Ibid.*, p. 284,

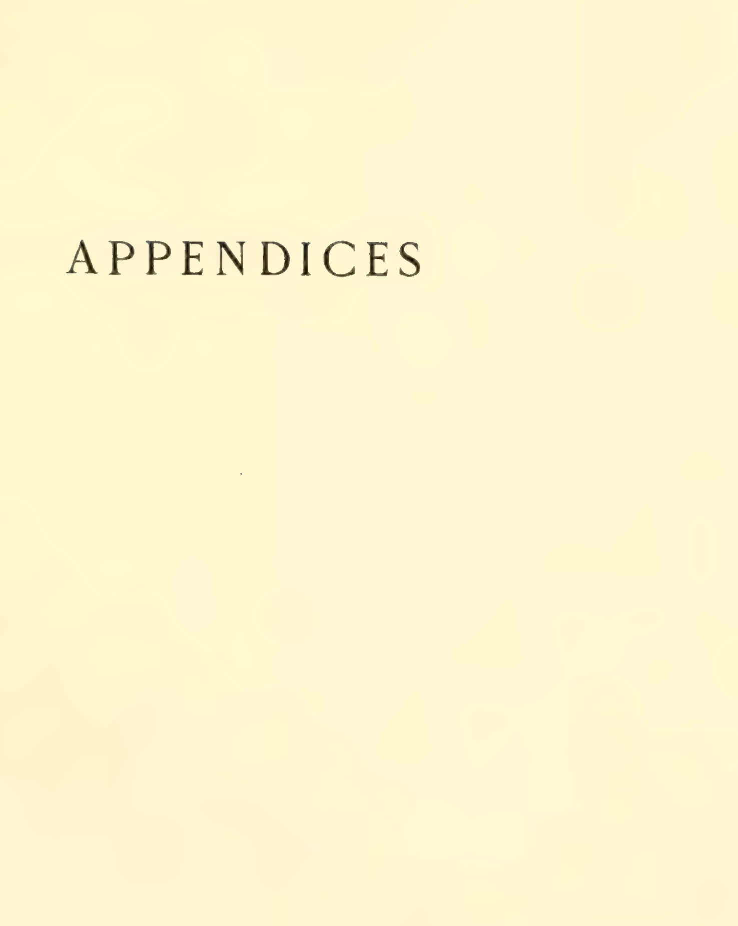
l'Ambassadeur était averti qu'à cause du mauvais temps le capitaine Giannettino Doria s'était retiré avec ses galères dans le port de Villefranche, craignant qu'elles ne sortissent pour nous attaquer, comme elles firent, nous leur montrâmes les poupes de nos galères, passant au large en haute mer, et nous fûmes à 30 milles au dessus d'Antibes. A 6 heures de l'après-midi, nous fûmes à Toulon, où nous restâmes toute la nuit. A cinq heures du matin, nous partîmes de Toulon, et à 10 heures, nous arrivâmes, avec grand triomphe d'artillerie, bannières et mousquetades, à la cité désirée de Marseille, où nous trouvâmes Monseigneur le comte de Grignan, gouverneur et lieutenant de Sa Majesté très chrétienne en Provence, qui reçut M. l'Ambassadeur et toute sa suite avec grande humanité. *Ita, Deo auxiliante, ad optatum portum perveni.*

1572, DIE 3 JULII
ITINERARIO ISTO FINEM DEDI
EGO D. HIERONYMUS MAURITANUS
PRESBYTER ANTIPOLITANUS.

n° 24.619. — Le 15 août 1541, François I[er] le nommait définitivement lieutenant général en Provence. Cf. *ibid.*, t. IV, p. 230, n° 12.064, et *Pièces orig.*, t. 1409, dossier Grignan, pièce 12 (copie authentique sur parchemin). — Le 23 mai 1542, il fut confirmé, par lettres données à Montierender, en sa charge de lieutenant général en Provence.



APPENDICES





APPENDICE I

BRUSQUET, FOU DU ROI HENRI II, ET SA FAMILLE

Brantôme a rendu célèbre ce successeur de Triboulet, d'abord médiocre chirurgien provençal, en lui consacrant plusieurs pages dans son éloge du maréchal Piero Strozzi [1]. Jal a complété le récit du merveilleux conteur en donnant, d'après les comptes royaux, le véritable nom de Brusquet, qui était Jean-Antoine Lombart [2]. Il a aussi très bien démêlé le caractère du cousin de Jérôme Maurand, qui « ne fut ni un fou timide et peureux comme Triboulet, ni un bouffon niais comme Caillette; il a mérité que Brantôme fît de lui cet éloge que jamais de fous « il ne s'en vist de pareil, et n'en desplaise au Piovan Arlod [3], ny à Vil-

1. Éd. Lalanne, t. II, pp. 244-268.

2. *Dict. critique*, art. *Fous*, p. 601 et suiv.

3. Le florentin Arlotto Mainardi, *piovano* (curé) de San Cresci de Maciuoli (diocèse de Fiesole), dont la verve plaisante osa s'exercer jusque dans le palais archiépiscopal de Florence, sous le pontificat du grave saint Antonin. — Brantôme le cite encore t. II, pp. 257, 267 et 573-574. — Voy. Jal, *Dict. crit.*, pp. 66-67.

lon [1], ny à Ragot [2], ny à Moret [3], ny à Chicot [4], ny à quiconque jamais a esté [5] ».

Brusquet était, comme Maurand, originaire d'Antibes. On le sait par Ortensio Lando qui, dans ses *Sette libri de' cathaloghi* (éd. de 1552, p. 501), le classe parmi les « buffoni et parasiti » et dit de lui : « Bruschetta di Antibo con le buffonerie s'ha guadagnato dieci mila scudi, et è fatto maestro delle poste [6]. » A la suite d'une aventure assez vulgaire, où pourtant il pensa perdre la vie, le Dauphin (le futur Henri II) le prit à son service ; « d'abord, il l'eut comme vallet de garde-robbe, puis comme valet de chambre, et il en fut si content qu'il lui fit donner la poste de Paris, qui estoit d'un grand rapport et qu'il tint d'ailleurs très bien, ayant toujours cent bons chevaux dans ses écuries, d'où il prenait le titre de « capitaine de cent chevaux-légers ». « Audacieux, adroit, insinuant et protégé par la bienveillance de Henri II, qui l'autorisait dans toutes ses entreprises pourvu que le tour en fût singulier et quelle qu'en fût d'ailleurs l'issue pour

1. On voit que Brantôme se faisait une singulière idée du plus grand poète français du xve siècle. La plaisanterie de Villon, si l'on peut employer ce mot en parlant de lui, serait plutôt tragique.

2. Ragot. Cf. Noël Du Fail, *Les ruses et finesses de Ragot, jadis capitaine des gueux de l'Hostière*..., Paris, 1573, in-16.

3. Brantôme cite une seconde fois « le Moret de Florence » t. II, p. 260.

4. Chicot était un gentilhomme gascon qui fit le bouffon à la cour de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. Alexandre Dumas père l'a immortalisé dans la *Dame de Monsoreau*. Cf. Jal, *Dict. crit.*, p. 602 b.

5. Éd. citée, t. II, pp. 266-267.

6. Cité par Émile Picot, dans la *Revue des Bibliothèques*, t. IX (1899), p. 114.

ceux contre lesquels elles étaient faites, Brusquet fit une fortune rapide et considérable. » (Jal, *l. c.*) Il m'a paru curieux de grouper ici quelques renseignements sur la fortune acquise par ce « fou » qui fut, pratiquement, l'homme le plus sage du monde. Un des documents les plus intéressants que j'aie rencontrés dans mon enquête est un acte qui nous montre Brusquet en relations d'affaires avec l'illustre Étienne Pasquier :

« Noble homme maistre Estienne Pasquier, advocat en la cour de Parlement, aiant droict par transport et tiltre d'eschange en ceste partie de Jehan Anthoine Lombard, varlet de chambre du Roy et tenant sa poste à Paris, comme il est apparu aux notaires soubzscriptz par le contract dudict eschange et ratiffication faicte d'icelluy passé par devant lesdicts notaires les seiziesme et vingtquatriesme jours de decembre mil cinq cens cinquante neuf, confesse avoir eu et receu de noble homme Me François de Vigny; recepveur de la ville de Paris, la somme de trentesept livres dix sols tournois pour ung quartier escheu le dernier jour de juing dernier passé à cause de cent cinquante livres tournois de rente audict Lombard deubz et constituez par messieurs les prevost des marchans et eschevins de ladicte ville tant en et sur le revenu des magazins et greniers à sel de la Ferté Bernard, la Flesche, Craon et la Gravelle comme generalement sur tout le domaine et revenu patrimonial d'icelle ville, ainsy que le contiennent les lettres d'icelle constitution dattées du douziesme jour de decembre audict an mil v^c^ cinquante neuf, signées des notaires soubzcriptz; de laquelle somme de XXXVII livres X solz tournois ledit Pasquier s'est tenu et tient pour content et en quitte ladicte ville, ledict de Vigny, recepveur susdict, et tous autres, promettant, obligeant et renonçant. Faict et passé l'an mil cinq cens soixante deux, le vendredy dix septiesme jour de

juillet. — C. Bocquerel. — J. Cothereau. » (Bibl. nat., *Pièces orig.*, vol. 1736, dossier Lombart, pièce 44.)

Avant de passer aux autres pièces, il est nécessaire de donner ici les notes que j'ai pu grouper sur sa descendance en combinant les renseignements fournis par ces pièces elles-mêmes et une généalogie contenue dans le *Cabinet de d'Hozier*, vol. 215, dossier 5577 :

GÉNÉALOGIE DE JEAN-ANTOINE LOMBART, DIT BRUSQUET

JEAN-ANTOINE LOMBART, écuyer de Lestreau [1],
valet de chambre ordinaire du Roi,
ép. Douce VIENNE ou VIAN (vivante en 1584) [2].

HACIFAREL LOMBART	NICOLAS LOMBART	CATHERINE LOMBART	LIONNE LOMBART	FRANÇOISE LOMBART
HACIFAREL LOMBART, mort sans avoir été marié (vivant en 1580).	NICOLAS LOMBART, seigneur de La Salle et de Souville, mort sans enfants (vivant en 1587).	CATHERINE LOMBART, femme d'ANTOINE CHABOT, seigneur de La Fonds [3].	LIONNE LOMBART, femme de CLAUDE BAILLY, écuyer, seigneur de Reilly, docteur en médecine (vivant en 1570).	FRANÇOISE LOMBART, femme : 1° de JEAN-MARC DE JAMART, seigneur de Saint-Mars, gouverneur de Mantes et Meulan ; 2° de SERVAIS MESMYN, avocat du Roi en la cour des Aides (vivant en 1580).

Enfants de Françoise Lombart :

- N. LOMBART, femme de NICOLAS DU NOYER, maître d'hôtel ordinaire du Roi.
- N. LOMBART, femme de FRANÇOIS JACQUELOT, écuyer, seigneur du Val-Petit.

1. Cette qualification ne se trouve que dans d'Hozier (généal. citée).

2. A la fin de sa Lettre au Roy, Brusquet se souscrit, entre autres titres pitoyables, « mary de la plus laide et mauvaise teste de femme qui soit en France, et meilleure musicienne ». Cf. BRANTÔME, éd. Lalanne, t. VIII, p. 207. Le même conteur (t. II, p. 253) s'exprime ainsi : « Un' autre fois, la reyne eut toutes les envies du monde de voir la femme de Brusquet, que M. d'Estrozze lui avoit paincte fort laide, comme de vray ell' estoit... »

3. JAL, loc. cit. : « Dans le registre des officiers de la maison du Roi pour l'année 1559 (Arch. nat. KK 129), je vois figurer parmi les valets de chambre « Jehan-Anthoine Lombart, dit Brusquet, et Chabot *son fils*, l'un en l'absence de l'autre ». C'est son *gendre*, et non pas son *fils*, qu'il faut lire.

Ce petit tableau suffirait à montrer que la fortune de Brusquet était réelle : la condition sociale de ses gendres en est un sûr garant. Mais il y a d'autres preuves plus directes qu'il s'était grandement enrichi, et ce sont les pièces mêmes auxquelles j'ai déjà fait allusion.

Voici d'abord deux quittances données par Douce Vienne ou Vian, la veuve de Brusquet, cette pauvre femme à qui le maréchal Strozzi joua de si vilains tours [1] :

4 septembre 1570. — « Doulce Vyenne, vefve de feu Jehan Anthoine Lombart, en son vivant escuier, varlet de chambre du Roy et tenant sa poste à Paris, en son nom de damoiselle (?), et noble homme Claude Bailly, docteur en médecine, son gendre, ou nom et comme tuteurs et curateurs des enffans mineurs d'ans dudict deffunt Lombart et d'elle, comme il est apparu aux nothaires soubzscriptz par les lettres de ladicte curation faictes au baillage de Saint Germain des Prez le XXIXe septembre mil V^c^ LXVIII, signées Caillot, ledict deffunt ayant droict des heritiers de feu maistre Jehan Roger, en son vivant procureur general du Roy en sa court de Parlement de Paris, et de Marthe de Salva sa femme, confessent avoir eu et receu de noble homme maistre François de Vigny, receveur de la ville de Paris, la somme de cent solz t. pour une année escheue le dernier jour de juin dernier passé, à ladite de Selva vendue en la qualité qu'elle prend(d)ra, au lieu de IIII l. t. de rente qu'elle avoit droict de prendre par chascun an sur une place avecq deux quartiers de terre, où est de present maison et jardin qui fut à damoiselle Jehane Burgaisien, vefve de feu Me Robert Berzeau, et aux enffans dudit deffunct et d'elle, et par elle racheptée au

1. Brantôme, éd. Lalanne, t. II, p. 253 et suiv.

denier vingt, comme le portent les lettres de ladicte constitution passées par devant deux notaires le VIII febvrier mil V^c LVII dont..... etc. Faict et passé l'an mil V^c soixante et six, le quart jour de septembre. — J. Denetz. — N.-P. Le Camus. » (Bibl. nat. *Pièces orig.*, vol. 1736, dossier Lombart, pièce 53.)

26 juin 1584. — « Nous soubzsignez Douce Vian, vefve de feu Jehan Anthoyne Lombart, en son vivant escuier, vallet de chambre ordinaire du Roy, et Nicolas Lombart, filz dudict deffunct et d'elle, confessons avoir eu et receu de noble homme maistre François de Vigny, recepveur de la ville de Paris, la somme de seze escus deulx tiers pour ung quartier escheu le dernier jour de juin mil V^c quatre vingtz et troys, à cause de deulx cens livres t. de rente à elle et sondict filz venduz et constituez par ladicte ville en l'assiette des cinquante mil livres de rente alienez sur les deniers tant ordinaire que extraordinaire de la recepte generalle de Paris par lettres datées du douziesme may mil V^c soixante seize. De laquelle somme de XVI escus II tiers nous quittons ledict sieur de Vigny, recepveur susdict, icelle ville et tous autres. Tesmoing noz seings cy mis, ce jourd'huy vingt sixiesme jour de juin mil V^c quatre vingtz et quatre. — N. LOMBART. » (*Ibid.*, pièce 54.)

HACIFAREL LOMBART

24 novembre 1580. — Quittance d'Hacifarel Lombart, écuyer, valet de chambre ordinaire du Roi, à François de Vigny, de 32 écus 2 tiers 6 sols 8 deniers tournois au lieu de 98 l. 6 s. 8 d., pour un quartier échu le 30 septembre 1579, à cause de 131 écus 6 sols 8 d. t. ou bien de 393 l. 6 s. 8 d. t. de rente à lui appartenant et faisant partie de 958 l. 6 s. 8 d. t. de rente, « à feu Jehan Anthoine Lombart, son père, constitués par ladite ville tant sur les impositions mis sus pour la solde de

50,000 hommes de pied que sur les revenus et biens patrimoniaux d'icelle ville, par lettres datées du 8 juin 1556 ». (*Ibid.*, pièce 48.)

20 janvier 1580 [1581]. — « Je soubsigné Hacifarel Lombart, escuier, vallet de chambre ordinaire du Roy, confesse avoyr eu et receu de noble homme maistre François de Vigny, recepveur de Paris, la somme de trente deux escus deux tiers six solz huit deniers pour un quartier escheu le dernier jour de mars dernier passé, à cause de trois cens quattre vingtz treze livres six solz huict deniers tournois de rente à moy appartenentz et faisans partie de neuf cens cinquante huict livres six solz huict deniers tournois de rente à deffunct Jehan Anthoine Lombart mon père, venduz par ladicte ville sur les impositions pour la solde des cinquante mil hommes de pied par lettres dattées du huitiesme jour de juing mil cinq cens cinquante six. De laquelle somme de XXXII escus II tiers six solz huict deniers je quitte ladicte ville, recepveur et tous aultres, tesmoing mon seing cy mis ce jord'huy xxme janvier 1580. — LOMBART. » (*Ibid.*, pièce 45.)

Suit (pièce 46) une quittance analogue, du 10 avril de l'année précédente.

NICOLAS LOMBART

30 décembre 1580. — « Je Nicolas Lombart, escuier, seigneur de La Sale et de Soubzville, confesse avoir eu et receu de noble homme maistre François de Vigny, recepveur de la ville de Paris, la somme de trente deux escuz deux tiers d'escu six solz huict deniers tournois pour ung quartier escheu le dernier jour de septembre mil v^{c} soixante dix neuf à cause de cent trente ung escu six solz huict deniers tournois, à quoy sont reduictz trois cens quatre vingtz treize livres six solz huict deniers tournois, à moy appartenant par partage faict entre moy et mes

coheritiers et faisant partie de neuf cens cinquante huict livres six solz huict deniers, à deffunct Jehan Anthoine Lombart, mon père, vendus et constitués par ladicte ville le huitiesme juing mil v^{c} LVI sur les termes des impositions et aydes cy devant mises sus en ladicte ville pour le faict et soulde des cinquante mil hommes et sur tous les domaines de ladicte ville. De laquelle somme de trente deux escuz deux tiers six solz huict deniers je quitte ledict de Vigny et tous aultres. Faict soubz mon seing cy mis, le trentiesme jour de decembre mil v^{c} quatre vingtz. — N. LOMBART. » (*Ibid.*, pièce 49.)

30 décembre 1580. — Reçu analogue du même au même; même montant. (*Ibid.*, pièce 50.)

5 mai 1587. — Reçu analogue du même au même, mais seulement pour 30 écus 41 sous 8 deniers tournois « pour ung quartier escheu le dernier jour d'aust mil cinq cens quatrevints et cinq, accause de trois cens soixante huict livres six sous huict deniers tournois de rente à moy appartenants par partage et faisant partie de neuf cens cinquante huict livres six sous huict deniers tournois de rente constituée à defunt Jean Antoine Lombart, mon père, par ladite ville sur les impositions mises sus pour les cinquante mil hommes par letres du huictiesme juin mil cinq cens cinquante six... » (*Ibid.*, pièce 51.)

21 juillet 1587. — Reçu analogue du même au même, pour 30 écus 2 tiers 1 s. 8 d. t., pour un quartier échu le 31 décembre 1585, à cause de 358 l. 6 s. 8 d. t. de rente faisant partie de 958 l. 6 s., etc. (*Ibid.*, pièce 52.)

SERVAIS MESMYN

28 septembre 1580. — « Je Servais Mesmyn, advocat du Roy en la court des monnoyes et advocat en la court de Parle-

ment, à cause de Françoise Lombart, ma femme, heritière en partie de feu Jehan Anthoine Lombart, en son vivant escuier, varlet de chambre du Roy, tenant sa poste à Paris, confesse avoir eu et receu de noble homme maistre François de Vigny, receveur de la ville de Paris, la somme de quatorze escus sol dixhuit solz quatre deniers tournois pour la reduction de la somme de quarante deux livres XVIII solz quatre deniers tournois de rente à ladicte Françoise Lombart escheuz et advenuz par partage avecq ses coheritiers et faisant partie de neuf cens cinquante huict livres six solz huict deniers tournois de rente audict deffunt venduz et constituez par ladicte ville le huictiesme juing mil v^{c} cinquante six sur les fermes des impositions et aydes cy devant mises sus en ladicte ville pour l'afaire et soulde de cinquante mil hommes et sur tous les domaines de ladicte ville. De laquelle somme de quatorze escus XVIII sols IIII deniers je quitte ledict de Vigny et tous aultres, et promect l'en quitter envers et contre tous. Faict soubz mon seing cy mis le vingthuictiesme jour de septembre mil v^{c} quatre vingtz. — S. MESMYN. » (*Ibid.*, pièce 47.)

MORT ET ESPRIT DE BRUSQUET

Jal s'exprime ainsi au sujet de la mort de Brusquet : « Pour Brusquet, que nous voyons vivant en 1565 (Arch. nat. KK 130) et qui, à cette époque, était fou en titre d'office à la cour de France depuis près de trente ans, quand il mourut, je l'ignore. [1] » Il est pro-

1. « Jean-Antoine Lombart n'était pas le seul qui eût le surnom de Brusquet dans la maison du Roi. Un certain laquais du corps de la Reine, nommé Gui Richard, était aussi dit Brusquet en 1561, comme on le voit par le registre de l'écurie de Marie Stuart (Arch. nat. KK 120). » JAL, ouvr. cité, p. 601 *b*.

bable que ce fut trois années plus tard; car un état de la maison de Charles IX (du 1er janvier 1560 au 31 décembre 1574) conservé à la Bibliothèque nationale (*Franç.* 7854) contient, au fol. 127, col. 1, n° 5, la mention suivante, sous la rubrique des valets de chambre : « Jehan Antoine Lombart, dit Rusquet (*sic*), hors en 1568 [1]. »

Je terminerai ces notes par deux pièces de vers, l'une en latin, l'autre en français, qui se lisent dans le recueil de Rasse des Neux :

Ad Brusquetum.

A. Quid patriam, Brusquete, tuam, quid pignora chara
Deseris, ac aulam tam moesta conjuge visis?
Cur te nil lachrimæ flectunt luctusque tuorum
Amplexusque tuæ patriæ [2] quæ saxa moverent ?
B. Chara mihi conjux dulces(que) natique solumque
Natale imprimis, verum jam gratia major
Henrici Regis, quo nunquam augustior alter
Vel major pietate fuit, Rex denique Regum.
A. Sed ridet ludosque facit te Gallia tota,
Morio nec quisquam major, nec notior ullus,
Cum tamen ipse domi sapiens solusque voceris
Cordatus teque observent juvenesque senesque.
B. Quod me delitias faciat ludosque triumphans
Gallia, quumque jocis laudet ter maximus ille
Henricus, satis est, sapio, prudentia summa est
Principibus placuisse viris Regique probari [3].

1. D'ailleurs, l'*Advertissement de Brusquet au Roy de France, touchant les troubles qui sont de present en France pour le fait de la religion* porte la date de 1568. Cf. le Brantôme de Lalanne, t. VIII, p. 204 et suiv.

2. Antibes.

3. *Franç.* 22.560, p. 100.

De Brusquet et Morin [1].

Un jour Morin, pour reprendre Brusquet,
Dressa vers luy hardiment son caquet,
Disant : « Brusquet, de toy fort je m'estonne
Qui fayz du fol, estant sage personne. »
Respond Brusquet : « Et moi bien d'avantage
Que contrefayz, toy estant fol, le sage [2]. »

1. Sans doute Jean Morin, lieutenant criminel de la prévôté de Paris, beau-père du chancelier Michel de L'Hospital.

2. *Franç.* 22.560, p. 154.

APPENDICE II

DÊDICACE DU RECUEIL DES INSCRIPTIONS D'ANTIBES AU PRÉSIDENT CHRISTOPHE DE THOU

Hierony[mus] Maurandus, vicarius Antipolitanus, prestantissimo viro [Christophoro] de Tullo S. P. D.

Summa tua auctoritas meumque perpetuum de tua singulari humanitate judicium facit, Tulle, vir prestantissime, ut nihil magis habeam in optatis quam ut meam erga te observantiam insignis aliquo genere officii tibi ac posteris testatam possim relinquere. Cum vero multa sint ad id faciendum accommodata, tum nihil, mea quidem sententia, aptius, nihil gravius est quam quo ingenii monumenta sub clarissimi alicujus viri nomine immortalitatis memoriæ consecrantur. Ex omnibus autem hominibus qui vere virtuti faverent, tu unus omnium dignissimus visus es, cui has meas vigilias dicarem, et eo magis quod hoc genere studiorum ab ineunte ætate vehementer es delectatus. Mitto igitur, mi Tulle, munus, si tuam dignitatem spectes, exiguum, si dantis animum, maximum, si vero rem ipsam consideres, mediocre. Quod in eam partem accipies, in qua soles omnia que ab optimo et tibi deditissimo animo proficiscuntur, et adversus invidorum morsus tua auctoritate tuendum suscipies. Vale [1].

Ad eundem [Christophorum de Tullo].

Accipe quæso tui Maurandi munera lætus;
  Non que sint, sed qua suscipe mente data [2].

1. *Latin* 8957, fol. 228 v°.
2. *Ibid.*

APPENDICE III

AVIS AUX LECTEURS

SUR LE RECUEIL DES INSCRIPTIONS D'ANTIBES

Ali lettori Hieronimo Maurando vicario Antipolitano S. D.

Rivolgendo ne la mente mia quante illustri persone segnalate et degne di eterna laude per il passato et anchora in questi nostri tempi posero tutte le loro studiose force a ricercare non sollo le medaglie et efigie de l'antichi, m[a] anchora l'epita-[p]hi et altre memorie cognoscere et intendere, quello che apresso di noi li rende inmortali, perche ne le lettere antiche se ritrova di virtù il più secreto pegno, di questo il R. Monsignor l'episcopo Modogneto [1] nel tratato che fa de le medaglie lo fa paleze a li lettori. Anchora Monsignor le baillif de Lion, dottissimo homo [2], nel libro che a composto de li sacrificii, religione et medaglie antiche, dischiarando li riversi di quelle. Il simile dice Johanes Hutichius [3] nel suo libro intitulato *Imperatorum Romanorum libellus*. Il Parmegiano [4] anchora lui

1. Sans doute Antonio de Guevara, l'historiographe de Charles-Quint, qui fut évêque de Mondoñedo (Galice) de 1537 à 1545. Maurand a dû vouloir citer, sans la connaître et sur la foi du titre, la *Decada de Cesares, es a saber las vidas de diez Emperadores Romanos* (dans les *Obras,* Valladolid, 1539, in-fol., ff. 1-133).

2. Guillaume Du Choul, auteur du *Discours de la religion des anciens Romains, illustré de médailles et figures retirées des marbres antiques,* etc. Lyon, 1556, in-fol., et 1567, in-4°.

TRADUCTION

AUX LECTEURS

JÉROME MAURAND, VICAIRE D'ANTIBES, SALUT

Rappelant dans mon esprit combien d'illustres personnages distingués et dignes d'éternelle louange, dans le passé et encore de notre temps ont mis toutes leurs forces studieuses à rechercher non seulement les médailles et statues, mais encore à connaître et entendre les inscriptions et autres monuments des anciens (ce qui à nos yeux les rend immortels, parce qu'en les lettres antiques se retrouve le plus secret gage de vertu), [je vois que] Mgr l'évêque de « Mondoñedo », dans le traité qu'il fait sur les médailles, rend cela évident aux lecteurs, et aussi Monsieur le bailli de Lyon, très savant homme, dans le livre qu'il a composé sur les sacrifices, la religion et les médailles antiques, en en expliquant les revers. Joannes Huttichius dit la même chose dans son livre intitulé *Imperatorum Romanorum libellus*. [De même] le Parmesan, lui aussi, dans le dis-

3. *Imperatorum et Cæsarum Vitæ, cum imaginibus ad vivum expressis.* Strasbourg, 1525 et 1537; Lyon, 1550 et 1554, in-8°.

4. Enea VICO, dont l'ouvrage : *Primorum XII. Cæsarum verissimæ imagines ex antiquis numismatibus desumptæ, addita perbrevi cujusque vitæ descriptione, ac diligenti eorum quæ reperiri potverunt numismatum aversæ partis delineatione* (1554, in-4°), ne serait guère, selon BANDURI (*Bibliotheca nummaria*, Hambourg, 1719, in-4°, p. 13) qu'une reproduction, un peu améliorée, du travail d'Antonio Zantani.

nel discorsso che fa de le Medaglie, ove dimostra la signification de li riversi insieme le rare et valuta di quelle. Il Modenese [1] medesmamente nel libro per lui composto, intitulato *Fasta regum, consulum, imperatorum Romanorum,* dimostra havere optima inteligentia de le antichità, elucidandoci certi numeri quale sono ali riversi de alcune medaglie. Se delettano di questa divina sientia molti gentil'homini et persone dotte ch'io ho cognosuto, primo Monsignor R° l'abbé de Rochie du Maine [2], Monsignor de Bezion, gentilhomo de la camera del re Henricho 2°, re di Franza [3]; Monsignor Andoart Mollo, de Paris [4]; Monsignor Vincens Bonpar, segnor de Magnan, president de la Chambre des contes d'Aix [5]; il signor Sipion da Vimercato, Milanese [6]; Joannes Michael [7]; Guiglelmus Caesaraugustanus, ex gente de Taxaris [8]; Johanes font Pichilence, Coloniensis [9]; Monsignor Dantignet de Cabrios [10]; il signor Johan Paulo Justiniano, banchiero in Lione [11]; maestro Silvacane, sacretario dil serenissimo duca di Savoia [12]; Martinus Berseviensis, Panonicus [13]; Ferdinandus a Limpo, Lusitanus [14]; il signor Jo. Antonio di Rosconi, Veneto, architetto di Sua Maestà Christianissima [15]. Costoro in diversi tempi casualmente trovandose in Antiboul, domandandose se trovarebe alcuna antichità, li era risposto overo ditto como io me delettava molto di quelle et che havea ricolte non so quante medaglie et presa

1. Carlo Sigonio, auteur du célèbre livre intitulé *Fasti consulares ac triumphi.*

2. Jean-Baptiste Tiercelin, sieur de La Roche-du-Maine, abbé de N.-D. des Chastelliers (dioc. de Chartres), puis évêque de Luçon en 1562.

3. Voy. plus haut, p. VII et n. 1.

4. Voy. plus haut, p. VII et n. 2.

5. Voy, plus haut, p. XLVII, n. 2.

6. Voy. plus haut, p. VIII, n. 5.

7. Voy. plus haut, p. VII et n. 3.

8. Voy. plus haut, p. VII et n. 4.

9. Voy. plus haut, pp. VI et VII.

10. Ce nom est biffé.

11. Voy. plus haut, p. VI et n. 3, et p. VIII.

12. Voy. plus haut, p. VI et n. 2.

cours qu'il fait des médailles et où il montre la signification de leurs revers en même temps que leur rareté et valeur. Le Modénais mêmement, dans le livre par lui composé et intitulé *Fasti regum, consulum, imperatorum Romanorum,* prouve qu'il a une excellente intelligence des antiquités, en nous expliquant certains nombres qui sont au revers d'aucunes médailles. Se plaisent à cette divine science beaucoup de gentilhommes et savants personnages que j'ai connus, d'abord Monseigneur le révérend abbé de La Roche-du-Maine; Monseigneur de Bezion, gentilhomme de la chambre du roi Henri II, roi de France; Monseigneur Édouard Molé, de Paris; Monseigneur Vincent Bompar, sieur de Magnan, président de la Chambre des comptes d'Aix; le seigneur Scipione Vimercati, Milanais; Jean Michael; Guillaume de Saragosse, de la maison de Taxaris; Johann von Pichilence, de Cologne; (Monseigneur Dantignet de Cabrios); le seigneur Giovanpaolo Giustiniani, banquier à Lyon; maître Silvacane, secrétaire du sérénissime duc de Savoie; Martin Berzevicki, Hongrois; Ferdinando de Limpo, Portugais; le seigneur Giovanantonio Rusconi, Vénitien, architecte de Sa Majesté très chrétienne.

A ces personnages, se trouvant en divers temps par hasard à Antibes et demandant s'il s'y trouvait quelques antiquités, il fut répondu ou dit que j'y prenais grand plaisir et que j'avais réuni je ne sais combien de médailles et pris copie de toutes

13. Voy. plus haut, p. VI et n. 4.

14. Voy. plus haut, p. VIII et n. 2.

15. C'est l'auteur de l'ouvrage suivant, dont les gravures sont remarquables : *Della Architettura di Gio. Antonio Rusconi, con centosessanta figure dissegnate dal medesimo secondo i precetti di Vitruvio, e con chiarezza e brevità dichiarate, Libri dieci. Al serenissimo signor Duca d'Urbino. Con privilegio.* In Venetia, appresso i Gioliti, 1590, in-fol. — On y trouve deux souvenirs de son séjour en France. P. 29 : « Et *in Marsiglia* le case hanno i tetti senza tegole, postavi sopra semplicemente la terra con le paglie, come qui sotto si vede. » Et p. 39 : » Di questi [legnami] anco a' tempi de' nostri avi vediamo essersi serviti molto nelle fabbriche loro [dans la construction des murs], et in Roma se ne veggono molti essempi, *et così per la Francia, et specialmente in Parigi.* »

la copia de quanti epitaphi havea possuto ritrovare tanto in Antiboul quanto neli circumvicini casteli; per il chè dignandose di venire in caza mia, non sollo la vision, ma parte de le mie medaglie et la copia de li epitaphi per me ricolti a molti di loro diedi. Et cossì come a aquelli dotti et virtuosi gentil' homini in particulare diedi il dopio de li epitaphi per me ricolti, in generale ne facio dono a tutti li studiosi et amatori de l'antichità. Prehendeteli adonche con quella ampla fronte et volumtà che ve sono offerti.

Li epitaphi sono ritratti come stano scolpiti et intagliati et se mostrano ne le sepulture antiche [4].

4. *Latin* 8957, fol. 225 v°. — Le titre est au fol. 225, en capitales : LI EPITAPHI · AN||TICHI · DA DI||VERSE PARTI||RECOLTI · PER|| MESEER HI||ERONIMO|| MAVRAN||DO|| PRETRE ANTIPOLI||TANO.

les épitaphes que j'avais pu retrouver tant à Antibes que dans les châteaux circonvoisins. C'est pourquoi, comme ils daignèrent venir en ma maison, je donnai à beaucoup d'entre eux non seulement la vue, mais encore partie de mes médailles et la copie des épitaphes recueillies par moi. Et de même que j'ai donné en particulier à ces gentilhommes savants et distingués le double des épitaphes par moi recueillies, j'en fais don en général à tous les studieux et amis de l'antiquité. Acceptez-les donc avec le même front et la même volonté large qu'elles vous sont offertes.

Les épitaphes sont dessinées comme elles sont sculptées et taillées et se montrent dans les sépultures antiques.

Les inscriptions (mise au net, très soignée, de celles du manuscrit de Carpentras) occupent les feuillets 229 et 230. — Cf. la planche XX du présent ouvrage.

APPENDICE IV

PREMIÈRE RÉDACTION DU DÉBUT DE L' « ITINÉRAIRE »

DE LA PARTENSA CHE FESE L'ARMATA DE L'ISOLA Sta MARGARITA

1544

Il desiderio, il qual molti altri ha spronati a vedere la diversità delle monarchie mondane, similmente alla medesima impresa me incitò, et questo fatto intendere à V. M. S. [1], chomo a aquella, che non sollo il favore, ma l'adjuto sempre è promtissima di dare a ogni animo hanelante a la virtù, questo inteiso, subito se degnò farme tanto bene che per il mezo suo fui aceptato per elemosinario de lo Ill° signor il signor capitano Polino, barone de La Gardia et oratore per la Cristianissima Maestà apresso dil Gran Signore; il qualle in quel tempo se trovava al porto de l'insula de Santa Margarita, generale di l'armata di sua Cristianissima Maestà, insieme col' signor Bassan Barbarossa, et luy anchora generale di l'armata del Gran Signore, mandata in adjuto dil Cristianissimo Re nostro invittissimo Francisco primo di questo nome; la qualle era in numero vele latine 139 et nave 3. Vi erano capitani principali il signor Bassan Barbarossa, Chan-

1. Catherine de Médicis.

TRADUCTION

DU DÉPART QUE FIT LA FLOTTE DE L'ILE SAINTE-MARGUERITE

1544

Le désir, qui a poussé beaucoup d'autres à voir la diversité des monarchies du monde, m'a également incité à la même entreprise; et l'ayant fait entendre à Votre Magnifique Seigneurie, toujours très prête à donner non seulement faveur, mais aide à toute âme aspirant à la vertu, dès qu'Elle m'eut entendu, Elle daigna me faire tant de bien que grâce à elle je fus accepté comme aumônier de l'illustrissime seigneur Monseigneur le capitaine Polin, baron de La Garde et ambassadeur pour Sa Majesté très chrétienne près le Grand Seigneur. Le capitaine alors se trouvait au port de l'île Sainte-Marguerite, général de la flotte de Sa Majesté très chrétienne, avec le seigneur Bassa Barberousse, général, lui aussi, de la flotte du Grand Seigneur envoyée à l'aide de notre roi très chrétien et très invaincu, François premier de ce nom. Cette flotte comptait 139 voiles latines et 3 nefs. Elle avait pour capitaines principaux le seigneur Bassa Barberousse, Chanchelubin, Salah Rais, capitaine des 60 galères de l'avant-garde, le Chachaia du Grand Seigneur, Deli Soliman, le sandjak de Gallipoli.

chelubin, Sala Rais, capitano de 60 galere di l'avangarda, [il] Chachaia del Gran Signor, Deli Soliman, il sant Jaques di Galipoli.

Di la parte di Franza, galere 5 et una nave ; capitano generale, il sopraditto Ill° mio signor capitanio; et altri gentilhomini in sua compagnia vi erano, il Magnifico signor il signor prior di Capoa, il signor d'Entrecaste[a]us, il R^{do} prothonotario di La Garda, il capitano frà Giraut, nepote dil gran Comandatore Dax (*sic*) et lochotenente dil mio signore, il signor Dei, thesaurario dil R^{mo} cardinale Monsegnore di Tornon, et pareghi altri gentilhomini et capitani.

Montato ad[u]nque a Santa Margarita su la galera *Realle* dove andava il ditto mio Ill° signor, che fu il 23 dil meze de maj 1544, il giorno sequente, che fu il 24, a doe hore de matin, invocato il divino adjuto, al mare se fidamo ; et calato li remi, a 3 hore dapoy mezo giorno, arivasemo con tuta l'armata sopra di la sività di Nissa, dove stando (avendo levato remi) certe nostre galeote, qualle erano andate inanti per avangardia, descuprireno 20 galere dil signor principe Doria, le qual erano soppra d'una villa chiamata Savona [1].

1. Ms. de Carpentras, fol. 185 v°.

Du côté de France il y avait 5 galères et une nef, dont le capitaine général était le susdit capitaine, mon très illustre seigneur; les autres gentilshommes qui y étaient en sa compagnie étaient le magnifique seigneur M. le prieur de Capoue, M. d'Entrecasteaux, le Révérend protonotaire de La Garde, le capitaine frère Giraut, neveu du grand commandant d'Aix et lieutenant de Monseigneur, le sieur Dei, trésorier du Révérendissime cardinal de Tournon, et plusieurs autres gentilshommes et capitaines.

M'étant donc embarqué à Sainte-Marguerite sur la galère *Réale* où allait mondit très illustre seigneur (ce fut le 23 du mois de mai 1544), le jour suivant, qui fut le 24, à deux heures du matin, après avoir invoqué l'aide de Dieu, nous nous confiâmes à la mer; et après avoir baissé les rames, à 3 heures de l'après-midi, nous arrivâmes avec toute la flotte en vue de la cité de Nice ; certaines de nos galiotes qui, ayant levé les rames, se tenaient de ce côté et qui étaient parties les premières en avant-garde, découvrirent vingt galères du seigneur prince Doria, qui étaient à la hauteur d'une ville appelée Savone.

APPENDICE V

LETTRE DE CORFOU

(15 juin 1543)

A...............

Havendomi Vostra Signoria alli giorni passati per una sua astretto & pregato, che se cosa alcuna di nuovo qui si ragionasse, io volessi con quella participare, le dirò come da un mio amicissimo, che si trova su l'armata turchesca, su la galea di Monsignor l'Ambasciator di Francia, mi è stato scritto il successo, che alli 16 di maggio partì da Constantinopoli Ariadin Bassà detto Barbarossa con cento galee, galeotte undici, & fuste dicisette benissimo ad ordine, et venne a Caiesto, dove stette insino alli 10. La mattina seguente per tempo partì da Caiesto rimurchiando seco tre navi, & tre scirazzi alla quadra, l'una delle qual navi era del Bassà, & un' altra dell' Ambasciator di Francia, & il restante del Signor Turco, tutte cariche d'artigliaria per discargare alli castelli di Lepanto. Alli 29 [1] venne al Castri, alli 20 a capo Malio, alli 21 a capo Matapan nel porto delle Quaglie ; dove per li tempi contrari stettero fin' alli 27. Nel partirsi d'indi videro venire una nave, che con prospero vento da Ponente veniva et andava verso capo Malio, la qual, discoperto che hebbe alcune vele dell' armata,

1. Il faut sans aucun doute lire 19.

TRADUCTION

A...............

Votre Seigneurie m'ayant ces jours derniers chargé et prié par une lettre de lui faire savoir tout ce qui se disait ici de nouveau, je vous dirai ce qui m'a été écrit par un de mes meilleurs amis, qui se trouve sur la flotte turque, à bord de la galère de M. l'ambassadeur de France. Le 16 mai, Khaïr-Eddin Bassa, dit Barberousse, est parti de Constantinople avec cent galères, onze galiotes et dix-sept fustes très bien armées, se dirigeant vers « Caiesto », où il séjourna jusqu'au 10 [juin]. Au matin du jour suivant, il partit de « Caiesto » en remorquant avec lui trois nefs et trois esquiraces à voile carrée, dont l'une appartenait au Bassa, une autre à l'ambassadeur de France et le reste au Grand Seigneur, toutes chargées d'artillerie destinée à être déchargée aux châteaux de Lépante. Le 19, il arriva à Castri ; le 20, au cap Malée ; le 21, au cap Matapan, dans le port des Cailles, où le mauvais temps le contraignit à rester jusqu'au 27. Au moment de leur départ, ils virent venir une nef qui s'avançait de Ponent avec un vent favorable et se dirigeait vers le cap Malée ; mais, dès qu'elle eut aperçu quelques voiles de la flotte, qui quittaient le cap en éclaireurs, cette nef prit si bien le large qu'elle se sauva. La flotte, pour-

che dal capo uscivano provizando, prese la volta del mare tanto, che scampò. L'armata seguendo il suo camino, venne alli 20 a Corone, alli 29 giunse a Modone, & stettero ivi fin' alli 30 a rinfrescarsi, & a pigliar gente; alli 31 venne sotto l'Arcadia. A dì primo di giugno venne presso al Zante miglia 20 in circa; alli 2 giunse a Patràs, alli 3 a Lepanto, & nelli Castelli scaricò l'artigliaria, & stettero ivi fin' alli 9, perche s'impalmarono (*sic*) da 20 galee, et pigliarono trecento giannizzeri. Alli 9 partì da Lepanto, & giunse la sera a Porto Figher, & di lì farà partenza per Ponente verso Marsiglia, per quanto si divulga. La quale armata è molto honorata (*sic*) d'ogni cosa; oltre l'artiglieria, che è il pezzo grosso, due periere, & cinque falconetti per ciascuna, hanno cinque ferri con doppie gomene, & hanno quattro cavi, cinque vele, due tende. Hanno la tenda da poppe di carisea colorata, che era solito essere di panno da Salonichio. Hanno cinque bandiere di ormesino grandi; hano 20 tende di scarlatto da ottanta [Otranto?], fodrate di damasco di Bursia, le quali sono distribuite alli Capitani, & a Sanzacchi, & Monsig. l'Ambasciator di Francia ha tenda di damasco alla sua livrea, con le bande rosse, negre et bianche; et sono trenta galee, quelle di Francia con le loro poppe dorate, et intagliate; vanno a remi benissimo, perche si sono serviti di gente, che altre volte hanno servito al remo, et interzati con li forzati, et hanno buona proda.

Li capitani da fatti sono sei; il primo è il Bassà; il secondo Zafferagà; il terzo Sanirai; il quarto Cassein Celebei, il quinto Circana de Gallipoli, il sesto Dillicapheirà. I sanzacchi sono in tutto cinque, cioè quattro dell' Asia, due della Cappadocia, et due della Caramania detta Cilicia, et uno dell' Europa, il Sanzacco di Negroponte con li suoi Spachi, uno Agà de Gianizzari con 1500 Gianizzeri, Asappi assai, talmente, che questa armata è carica di gente, sicome anco di ogn' altra cosa.

Alli 9 venendo il 10 di giugno di notte, a meza notte partì

suivant sa route, arriva le 20 à Coron, et le 29, à Modon, où elle resta jusqu'au 30 pour se ravitailler et embarquer des troupes; le 31, elle arriva à la hauteur d'Arcadia. Le 1er juin, elle passa à environ 20 milles de Zante; le 2, elle arriva à Patras, et le 3, à Lépante, où elle déchargea l'artillerie dans les châteaux et s'arrêta jusqu'au 9, parce qu'on y « espalma » une vingtaine de galères et qu'on y embarqua trois cents janissaires. Le 9, elle partit de Lépante et arriva le soir à Porto Figher; et de là, elle partira pour le Ponent, vers Marseille, à ce que l'on dit. Cette flotte est très chargée de toutes choses; outre l'artillerie, qui forme le poids principal, ils ont deux pierriers et cinq fauconneaux par galère, cinq ancres avec doubles câbles, quatre câbles de chanvre, cinq voiles, deux tentes. La tente de la poupe est de carisé de couleur, alors qu'elle était d'ordinaire d'étoffe de Salonique. Ils ont cinq grandes bannières de drap de soie, vingt tentes d'étoffe écarlate d'Otrante (?), doublées de damas de Brousse, qui sont réparties entre les capitaines et les sandjaks. Mgr l'ambassadeur de France a une tente de damas à sa livrée, avec les bandes rouges, noires et blanches, et les galères de France sont au nombre de trente, avec leurs poupes dorées et sculptées; elles vont très bien à la rame, parce qu'on s'est servi de gens qui ont autrefois servi à la rame, et qu'on les a répartis parmi les forçats; et ils ont bonne proue.

Les capitaines sont au nombre de six; le premier est le Bassa; le second, Zafferaga; le troisième, Sani-Rais; le quatrième, Hassan Celebi; le cinquième, « Circana » de Gallipoli; le sixième, Dillicapheira. Les sandjaks sont cinq en tout, c'est-à-dire quatre d'Asie (deux de la Cappadoce et deux de la Caramanie dite Cilicie), et un d'Europe, le sandjak de Négrepont avec ses spahis, un Aga des Janissaires avec 1500 janissaires, beaucoup d'« Asappi », de sorte que cette flotte est chargée d'hommes aussi bien que de toutes autres choses.

Dans la nuit du 9 au 10 juin, à minuit, cette flotte partit

la detta armata da Porto Figher, et teneva il camin suo verso Ponente maestro : ma come investì nella Provenza, si mise per Ponente garbino. Altro fin' hora non si sa; succedendo altro, col tempo ne daremo aviso a V. Signoria.

Di Corfù, alli 15 di guigno 1545 (*sic*).

Vostro servitor A. V. B. [1].

1. *Lettere di Principi*, t. III (1581), pp. 92-93.

de Porto Figher, faisant route vers O.-N.-O. ; mais dès qu'elle se dirigea vers la Provence, elle se mit par O.-S.-O. Jusqu'ici on ne sait rien d'autre ; s'il arrive quelque chose de nouveau, nous en aviserons Votre Seigneurie.

De Corfou, le 15 juin 1543.

Votre serviteur A. V. B.

APPENDICE VI

LETTRE DE LYON

(21 janvier 1544)

Dans ses *Documents parisiens de la Bibliothèque de Berne*[1], M. Léopold Delisle a décrit le ms. français 12.791 de la Bibliothèque nationale de Paris et signalé, aux feuillets 234-235, une « longue lettre datée de Lyon, le 21 janvier 1543. Nouvelles de la guerre d'Italie. — Projets de Charles-Quint. — Menaces des Turcs. — Barberousse à Toulon. — Fuite de Dolet. » Et il a reproduit les passages relatifs à Barberousse et à Dolet : « Au reste, quant à Barberousse... Portugal. » — « Je croy qu'avez bien entendu... et complices. » Bien que je n'aie découvert ni le nom de l'auteur ni le destinataire de cette lettre[2], elle est si intéressante que je n'hésite pas à la reproduire ici en son entier.

1. *Mémoires de la Société de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXIII (1896).

2. Elle doit provenir de l'un des Du Bellay ou de leur entourage.

LETTRE DE LYON

(21 janvier 1544)

Monsieur mon cousin,

Quant aux nouvelles de pardeça, suyvant vos lettres tenez vous asseuré que je ne fauldray vous en escripre cy après de ce que j'en verré par lettres et sçauré la vérité.

Quant au Piedmont, le Roy pour ce jourdhuy est maistre de la campaigne, et se sont retirez les ennemiz vers Verseil; et à leur retraite, une partie se sont mis dans une ville appellée Saint Germain, laquelle nos gens ont assiégée, et de faict l'ont prise avec gros nombre de gens tant de la ville que des ennemys. Bien est vrai que les [*l.* des] bandes de Monsr d'Estain, counnel des gens de pied [1], y sont demeurez quelque nombre de bons souldars. De là sont allez devant Train [2], ville prochaine dudict Verseil qu'ilz trouvent assiegée; mais il n'y a pas grande resistence, et se sont retirez tous dedans ledict Verseil, duquel on espère en brief la pocession et jouyssance tant pour la famine que aultrement; car les ennemys ne pensoient pas que l'on les poursuivit de si près. Monsr d'Anguyan [3] avec Monsr Daussin y sont allez en poste; ledict s^r^ d'Anguyan, lieutenant general pour le Roy, et Monsr de Bouttière [4], tiennent (?) le gouvernement soubz lui. Monsr de Savoye [5] après la prise de Mondevys [6] et quelques aultres petites villes

1. François Ier d'Estaing.
2. Trino, province de Novare.
3. François de Bourbon, comte d'Enghien, le vainqueur de Cérisoles.
4. Guigues Guiffrey, sieur de Boutières, gentilhomme du Dauphiné, l'un des capitaines qui contribuèrent le plus à la victoire de Cérisoles en 1544.
5. Charles II.
6. Mondovi.

des environs c'est retiré à Nice. Le pays [est] très mal contant de luy pour les vindictes desquelles il a usé sur aulchuns de ses pays, se voyant ung peu entré en terre, de sorte que deux mil hommes de pied tant italliens que piedmontois se sont venuz rendre en nostre camp pour le service du Roy et ont promis et asseuré, avant que d'avoir jamais aulchune soulde du Roy, de luy rendre ou à son lieutenant general ledict Mondevys et aultres places prises par ledict duc; joint aussy qu'elles sont tres mal munyes de gens, vivres et de toutes munitions. Le Roy a pour le jourd'huy de 15000 à XVI mil hommes de pied audict Piedmont, tant suisses que aultres, et de mil à XII^c chevaulx legers, sans la gendarmerie et les bandes itallienes et les.......... [1] qui y sont arrivez, venans du camp de delà, qui ont passé par la Franche Comté. Dieu sçait comme ilz se sont faict traicter.

Quant au duc de Savoye, il a trouvé son Nice qui a esté traicté par mains de maistres, qu'il a trouvé ung peu bien estrange, et n'a esté sans grandes plai[n]ctes et lamentacions de ceulx à qui il touche. Je ne sçay quelles bonnes excuses il a peu faire synon son oppiniastreté. Il s'est retiré au chasteau, lequel il a faict envitailler de vivres et aultres munytions, et l'a demeublé de tout ce qu'il avoit de bon léans, comme bagues, vaisselle d'argent et joyaulx, jusqu'à sa couronne ducalle, et a le tout envoyé à Gennes pour trouver et emprunter 4 mil escuz dessus, et à se qu'on presume, il est *ad metam non loqui*, ayant perdu sa reputation en Piedmont et autres lieux de sez feuz pays.

Quant à l'Empereur, j'ai veu lettres entre les mains d'un de mes hostes allemant, comme ledict empereur n'a pas faict à ceste diette [2] tout ce qu'il pensoit, et entre aultres choses il ne tendoit que à mutiner toutes les Allemeignes contre le Roy,

1. Ici se trouve un mot que je n'ai pu lire (les *jaunes* ?).

2. La diète de Spire, en février 1544. Cf. le P. Daniel, *Hist. de France*, t. IX (1755), pp. 542-543.

à cause de la descente du Turc; mais il ne les a pas tous trouvé de son oppinion, et luy ont dict et declaré que quant à eulz, ilz n'ont point deliberé de luy ayder de gens ne d'argent, sy ce n'est pour aller en Hongrye contre ledit Turc, et que luy mesme y aille en personne; et aultrement ilz sont deliberez pour la tuytion et deffence de leur pays et terre d'en eslire ung aultre que luy, qui en fera son debvoir et leur tiendra meilleure promesse que ne leur a fait par cy devant. Et par ce que je peux veoir et congnoistre par plusieurs lettres, il n'a pas faict tout ce qu'il pensoit et se tient fort fasché. Il faict bruit qu'il s'en vient aux Itallie(n)s; s'il y va, ce n'est aussy à aultre intention que de mutiner tous les potestatz contre le Roy, attendu mesmement qu'il n'y a rien sy vray que ledict Turc a envoyé sommer les Venitiens comme ses vassaulx de luy faire provision et munition de gens et de vivres pour ceste primevère, qu'il a conclud et resolu entrer en la duché de Millan; de quoy les Venitiens sont bien estonnez et ne sçavent que faire, combien qu'ilz obéiront; aultrement mal basteroit pour eulz et leurs biens enclavez ès pays dudit Turc. Ilz ont envoyé leur sommation à l'Empereur, au Pape et autres des potestas pour adviser *quid agendum*. Au reste, quant à Barberousse, sa personne et son armée sont à Tollon, et à veoir Tollon on diroit estre Constantinoble, chascun faisant son mestier et faict de marchandise turquesque avec grande police et justice, toujours escumant la mer, de faict que ces jours passez il a pris sept que gallères et aultres vaisseaulx, dont il en a mis deux en fons, venans d'Espaigne pour aller en Itallie, chargés de gens et de bon nombre d'argent, venans, comme l'on dict, de la partie de Portugal. Je vous asseure que ledict Barberosse a bien servi pour ceste coste de Provence, Daulphiné et ce pays, estant asseurez qu'ilz eussent beaucoup d'affaires l'année passée, attendu les entreprises d'André Dorie, du duc de Savoye avec l'armée de l'Empereur. Tous les affaires pour le present se portent bien, Dieu mercy, dont nous le debvons louer.

Le Pape, ces jours passez, a faict faire à Rome grandes processions generalles trois jours durant pour la paix, où estoient tous les cardinaulx, et au derrenier y a esté le Pape en propre personne. S'il le faict en bonne intention, chascun prie que ses prières puissent estre exaulcées.

Ces jours passez, le duc de Ferrare [1] a cuydé estre tué dedans Ferrare par le debat de deux escolliers de grosse maison. Ledict duc allait de nuyt visiter quelque dame, luy troysiesme ; ledict escollier, pensant que fut sa partie adverse, pour ce que ses gens desgennèrent (*sic*) des premiers, poursuivit ledict duc et le blessa très bien, et s'il n'eut cryé : *Duc! Duc!* il le eut tué; quoy oyant ledit escollier, se getta à genoulx, luy demandant pardon. Ce non obstant, le lendemain, luy fut baillé six coups d'estrapade, disant que c'estoit pour le port d'armes tant seullement; dont les aultres escolliers marris et muttynez ont ronppu leur exercice et son[t] venus demeurer aillieurs ; de quoy ledict duc de Ferrare est desplaisant ; neantmoins il a eschappé belle et en peult bien conter.... [2].

L'on liève gens à Prouvence et Languedoc, et davantaige on faict grosses provisions pour la marine. Car il vient encores du secours audict Barberosse, et les gallées de France sont en ordre pour faire voille pour faire moissons et venir dehors en quelque lieu ceste année. Le Turc dresse deux armées, l'une en Hongrye, l'autre par là où il yra sa personne. Il y a ung chevalier de Rodes qui est arrivé ycy, qui a dict à Monsr le bailly de Saint George que bien congnoissez, qu'il a laissé en une ville subjecte audict Turc, limitrophe sur le chemin pour aller en Hongrie et en Italie, quattre mil Turcqz lesquelz journellement ne font que fondre artillerie, boulletz et pouldres, faisant son estat qu'il gaingnera autant et viendra myeulx à

1. Alphonse Ier d'Este.

2. Ici se trouvent deux mots à peu près illisibles ; je ne réponds même pas de la lecture de « conter ». Le sens paraît être : « et en peult bien estre content. »

propos de les faire prendre là que les amener de Constantinoble ou des aultres lieux et païs subjectz à luy ; et par toutes les nouvelles venues de Malthe, Rome et Venize, l'on ne sçauroit penser n'exstimer la force que ledit Turc leur emmeyne. Dieu vueille tout conduire à bonne fin !

Je croy qu'avez bien entendu l'eschappatoire de Dolet [1], lequel ne feit onques œuvre sy prophitable pour luy. On ne sçait encores au vray où il est ; neantmoins, depuis sa briefve departie, il a escript aulcunes lettres en ceste ville, mesme à Mons[r] le lieutenant du Roy, où il met ses soubscriptions de ses lettres escriptes à Villefranche. L'on presume qu'il sera allé visiter à Genefve ses choadherens et complices.

Je doibz recevoir ung pacquet fait à Rome où est deschiffré tout le faict de la guerre de l'année passée, aussi tout l'estat et train de gouvernement de Rome. Incontinent que je l'auré eu, je vous en feré part ensemble de toutes aultres nouvelles que je pouré entendre et sçavoir à la verité, comme celluy qui a bien bonne envye de vous faire service et plaisir [2].

De Lyon, ce 21 janvier 1543 [1544].

1. Sur la fuite de Dolet, en janvier 1544, voy. l'ouvrage de Christie, *Étienne Dolet, the martyr of the Renaissance*, p. 425. (Note de M. L. Delisle.)
2. Bibl. nat. *Franç.* 12.791, fol. 234-235 v°.

APPENDICE VII

LETTRE DE POLIN A FRANÇOIS Ier

(Toulon, 14 mars 1544?)

Sire, depuis vous avoir escript de Marseilles je suis venu en ceste ville, et apres avoir presenté voz lettres au sieur Barberousse, je luy ay faict entendre comme Vostre Magesté desiroit prouvoir ad ce qu'il vous avoit adverty, et pour y commencer, failloit, pour observer l'ordre qui se tient en voz royaulmes, que ce qu'il vous avoit mandé par lettres missives fust confirmé par informations auctentiques prises par ung des presidens ou conseiller de voz sièges royaulx; ce que ledit Bassal a accordé et a deposé comme vous plaira veoir par les informations qu'en a pris Monsr d'Esparron, qui est ung conseiller de vostre Parlement d'Aix, que Monsr de Grignan a envoyé de pardeça, par la vertu d'une instruction qu'il vous a pleu m'envoyer signée. Si en a faict le semblable Japher aga, qui a servy de truchement en tous ses propos [1]. Ledict conseiller s'en retourne devers ledict sr de Grignan, lequel ne fauldra de faire tout ainsi que Votre Magesté luy commandera.

1. Jaffer ou Giaffer Aga était, selon Thomas d'Embry (ouvr. cité, p. 556), un espagnol [ragusain ?] nommé « Vincent de Catare ». Polin le qualifie de « secretaire » de Barberousse. (*Coll. Moreau*, vol. 778, fol. 156 v°, 159, 159 v°, 161 v°, etc.). Cf. plus haut, p. 27 et n. 10.

Sire, je n'ay failly remonstrer audict Barberousse les preparatifz de guerre que faictes de tous costez et par mer et par terre, et luy en ay discouru bien au long et par le menu ; ce qu'il a trouvé très bon, et aussi là où vous veulliez employer ceste armée promptement pour rompre les dessaings de l'ennemy et ne perdre temps, attendant veoir ce qu'il vouldra faire. Et après, selon cella, Vostre Magesté les employra ès lieux que congnoistra estre à propos pour le mieulx. Il m'a faict responce qu'il estoyt venu icy et toute sa compaignée pour faire tout ce qu'il vous plaira luy commander, et le plus grant desir qu'il ayt, c'est d'estre mys en besongne, mais que ce soyt avecques telle compaignée qu'il puisse faire chose au contentement du Grant Seigneur et vostre service. Bien luy semble que les provisions que ont esté faictes pour ceste armée ne sont consonnantes à unes telles forces que ceulx icy. Je luy ay faict entendre la cause qui vous empesche ne le pouvoir acompaigner ainsi qu'estiez deliberé, qu'est pour l'incroyable despence que Vostre Majesté a faict par le passé et fait journellement, et après leur en avoir long temps debatu, il m'a respondu qu'ilz iront tout ainsi que Vostre Magesté le commanderoit, bien ou mal acompaignez. Bien m'ont chargé donner ordre que ne leur faille aucune chose de ce que leur a esté accordé, et puysque vostre intencion est qu'ilz temporisent de pardeça une partie de cest esté, qu'elle fisse faire nouvelle provision de biscuytz ; et à ceste heure il a faillu neccessairement que leur en aye fait bailler six mil six cens quintaux plus que ne leur en avoys promys. Mais ce a esté sans qu'ilz m'ayent donné une heure de terme, davantaige que les espaïs se sont eslevez et sont venuz aujourduy troys foys à mon logis, crians que je les avoys amenez de Constantinople jusques icy et que je donnasse ordre de leur faire bailler leur paye [1], car ilz ne sçauroient de quoy vivre et ne s'embarquer autrement. Je les ay rapaisez le mieulx qu'il m'a esté possible et me suys retyré devers le sieur Barberousse, luy remons-

1. Cf. plus haut, pp. XXXVI et XXXVII.

tant tout ce que m'a semblé estre à propos et qu'il y voulsist remedier, que ses esmotions ne fussent entendues pour ne donner plaisir à l'ennemy et ne luy recepvoir ceste honte. Il m'a donné les meilleures parolles du monde. Si esse (*sic*) que je crains qu'ilz s'entendent entre eulx et ne cherchent occasion par cause, et faudra neccessairement leur faire prester quelque argent, lequel je prendray, s'il m'est possible, sur ce que vous a pleu leur ordonner, et adviseray les faire desloger incontynant estre arrivé le tresorier, et si ce pendant j'estoys contrainct leur en bailler, je m'aideray de la faveur de Monsr de Grignan. Je vous supplie très humblement, Sire, que se ledict tresorier n'estoit depesché, commander que incontynant soyt expedié en dilligence; car l'armée turquesque est preste à partir tout entièrement. Or mis l'argent qu'ilz espèrent avoyr et quant ilz ne feroient autre chose que demeurer aux isles d'Yères, attendant que la vostre [1] soit preste, ilz tiendront tousjours en grande crainte et despence l'ennemy.

Sire, je me suis enquis bien songneusement de la praticque que font courir les Imperiaulx avoir avec ledict sieur Barberousse et par cydevant vous ay donné advis [de] l'intencion qu'il m'a dit pourquoy le faisoyt, qu'estoyt principallement pour regarder de leur pouvoir bailler quelque venue, ce que sera difficille. Car Dorye ne veult entendre à faire venyr aucunes gallères en parlement. Bien y va il à bon essient pour le voulloir desseparer de nous autres et luy a faict presens et faict plus grans offres à luy et à ses familiers. Mais quoy que s'en soyt, selon ma fentasie, il ne fault que Vostre Magesté craigne qu'ilz preignent autre party et facent aucun appoinctement avec ledict Dorye pour les raisons que par cydevant vous ay dictes. Si esse que bonnement on ne s'en peult asseurer, congnoissant leur ambision estre si grande qu'ilz ne se meuvent synon tout ainsy qu'ilz voyent le prouffict devant les yeulx, et le pis est qu'on est toujours à recommancer avecques eulx. Je ne fauldrey,

1. Votre armée, votre flotte.

Sire, à y tenir l'œil et les contenter à vostre devotion le mieulx qu'il me sera possible et vous advertir à la journée de ce que j'en pourray congnoistre. Si est il très neccessaire, comme Vostre Magesté entend trop mieulx, puysqu'ilz sont icy conduictz, congnoissant de combien ilz favorisent voz affaires, les entretenyr et ne regarder à quelque peu de despence davantaige que pourroit estre. Je vous asseureray bien, Sire, que ne s'en fera poinct que je ne voye en estre très neccessaire et que n'en soye presque contrainct.

Sire, j'ay faict une depesche à vostre ambassadeur à Venize ad ce qu'il en face part à Codignac [1], pour advertir le Grant Seigneur de voz preparatifz de guerre et autres choses que j'ay peu juger pouvoir retourner au bien de vostre service. Je vous supplie, Sire, très humblement commander, quant surviendra quelque chose que meritera l'escripre, m'en estre fait part, à ce que je le puysse faire entendre au Grant Seigneur. Car c'est une des principalles choses qu'il me commanda à mon partir, que de l'advertir bien souvent de voz nouvelles.

Sire, je suys après à assembler le nombre de gens qu'entendez que soient faict[z] pour dresser l'equippaige qu'il nous fault et espère que le tout sera bien tost prest pour partir. Semblablement aussi seront les galliaces en ordre pour se mettre à la voille [incontynant] estre arrivé leur argent et les maryniers qui doibvent venir de Normendye.

Sire, quant au faict des Gennevois, Vostre Magesté m'a commandé par cydevant de bailler par instructions que là où lesdicts Gennevois feroient difficulté de vous secourir d'aucune somme d'argent et d'observer la neutralité, comme avez donné commission à Mons[r] de Grignan et à moy de negossier avec eulx, à quoy ilz nous ont tousjours menez par parolles, que j'employasse(s) des forces à leur faire la guerre et traicter comme ennemys, et pour ce que nous sommes à present sur nostre partement et que, ainsi que j'entens, ilz ont envoyé

1. Michel de Codignac ou Cotignac.

pardevers vous ung ambassadeur, je vous supplie très humblement, Sire, me commander ce que en auray affaire ; et se entendéz qu'ils soyent reservez comme ilz ont esté jusques icy soubz vostre faveur, me le mandez par escript. Car ledict Barberousse le veult avoyr pour sa descharge, affin que personne ne puysse dire que les aye gardé synon par vostre commandement. Vostre Magesté sçaura très bien juger si sera meilleur les avoyr ennemys descouvertz ou bien palliez comme ilz sont.

Sire, hyer arrivarent Sallareis et Sainct Chenchurubin [1], nepveu du sieur Barberousse, avec quarante gallères, de retour de leur voiage d'Espaigne et Barbarie, où ilz ont grandement endommaigé l'ennemy et ont mys en font une nef chargée de gens de guerre et prins troys autres, et aportent nouvelles comme Assam aga [2], qui est en Argier lieutenant de Barberousse, arrivera icy bien tost avecques vingt voelles, et le mesme ont mandé ceulx de Gelbes [3] et de l'Archipelege estre pretz de s'en venyr au premier bon temps. Quant tout cella sera assemblé, nous pourrons bien departir nostre armée en deulx, et la plus floyble sera plus forte que celle de l'Empereur. Vostre Magesté nous commandera ainsi que nous y debvons gouverner, quant aurez entendu responce de Romme. Je croys bien que le sieur Pierre Strossy ne fauldra de son costé faire ce qu'il a promis et en mander à Vostre Magesté des nouvelles.

Sire, je supplye le Createur vous donner en très parfaicte santé très longue et très heureuze vye.

De Thollon, ce XXIIII[e] de may [1544] [4].

1. Hassan Celebi.

2. Hassan Aga.

3. Djerba (Tunisie).

4. Bibl. nat., *Collection Moreau*, vol. 778, fol. 243-245 *bis* : « Minutte de lettre de Mr de La Garde au Roy ». — Si la date de jour était exacte, cette lettre aurait été écrite le jour même du départ de la flotte pour Constan-

tinople. Cependant, d'après le récit de Maurand, le 24 mai 1544, Polin était à Hyères, ce qui est tout à fait vraisemblable. Il faudrait donc peut-être lire « XIIII mars » au lieu de « XXIIII may ». Dans ce cas, cette lettre de Polin serait, comme il est d'ailleurs bien probable, celle à laquelle François I[er] répondait le 23 et le 30 mars. Cf. *ibid.*, fol. 164 v° et suivants.

APPENDICE VIII

COPIE DE LA PROPHESIE FAICTE PAR LE PAUVRE FRÈRE THOMAS SOUVERAIN EXCLAMATEUR DE LA PAROLLE DE DIEU, NOUVELLEMENT TRANSLATÉE DE YTALIEN EN FRANCOYS [1].

COPIE DE LA PROPHETIE FAICTE PAR FRERE THOMAS ILLIRIC NOUVELLEMENT TRANSLATÉE DE YTALIEN EN FRANCOYS.

Ainsi soit que tant seulement à Dieu appartient de sçavoir les choses futures, neantmoins aulcuns hommes et mesmement ceulx qui sont separés de la compaignie des mondains par conjecture ou par inspiration divine en peuvent sçavoir auscune partie. Et pource il est de necessité de savoir que a dist ce sainct home.

« Helas! pauvre Crestienté pour la grande amour que j'ay à toy quant je considere les maulx et calamités qui te sont advenir, je ne me puis tenir de plourer et gemir et aussi à grande ruyne et destruction laquelle m'a tant de foys esté prophetisée. C'est que le grant seigneur et dominateur de toutes choses par sa divine sapience pour les grandes (*sic*) et enormes pechez lesquelz regnent au temps present a osté

1. Au-dessous de ce titre se voit un petit bois représentant un moine auréolé, évidemment un prophète, tenant un livre ouvert.

par une grande espace de temps les roys et princes et sages gouverneurs du peuple et qui ayment verité et t'a donné et donnera Roys et princes jeunes pauvres de lumière et d'entendement jusques ad ce que ung pape angelicque et evanhelicque (*sic*) sera envoyé de Dieu pour reformer l'Eglise et tout le peuple crestien. Ce pape ne vendra point les sacrifices ne les benefices ne aussi les dignitez. Et celluy ne sera ny guelfe ny gebbelin, qui sont noms de deux diables d'enfer, par lesquelz la pouvre Ytalie est destruicte et du tout mise en ruyne, helas! à bien considerer les grans maulx et pouvretés que a souffert la pouvre Ytalie despuis trente ans en ça à cause de ses dyaboliques et damnables partialités parquoy tant de pouvres ames sont descendues au plus profond d'enfer; et ad ce pape angelicque plusieurs cardinaux et autres prelatz, Roys et princes luy seront contraires et ne vouldront recevoir sa saincte doctrine. Mais pour la confondre feront venir des faulx prescheurs qui de toute[s] leurs puissances luy contrediront et resisteront ad ses bonnes et sainctes admonitions et inciteront le peuple de ne recouvre (*sic*) sa doctrine. Mais le souverain Dieu par sa grande et infinée mi[sericord]e luy donnera ung couadjuteur. Ce sera un vertueux prince craignant et aymant Dieu, lequel luy aidera de toute sa puissance à reformer le monde et a fors mal pour le pape qui luy sera contraire (*sic*) et maldition à tous ses adherans; car toutes leurs pompes, sinagogues et Babilonye qui vault autant à dire que cité de confusion sera du tout anichilée et destruicte. Et alors le plomb ne se vendra plus pour l'or ne l'argent et ne se vendront plus les cas de conscience; car au temps qui court qui veult avoir absolution de ses pechés, la fault achepter pour l'argent, ou aultrement l'on ne sera point absoulx de ses pechez. Ha! Jesucrist, quant vous donastes absolution à la femme prinse en adultère, à la Magdaleine et au bon larron, vous ne demandastes point de ducatz; vous ne demandiés aultre chose(s) sinon qu'ilz ne retournassent plus à leurs pechez. Mais aujourdhuy noz prelatz voudroyent que l'on y retournast tous les jours pour plus

souvant avoir argent. Mais à ce temps de ce sainct pape, Paradis ne se vendra pas, et alors se resjouyra l'espouse de Jesucrist de ce qu'ele sera retournée en sa première liberté, la quelle luy avoit esté ostée par les loups ravis[s]ans. Item maldiction viendra aux prences qui par leur orgueil et ambition font guerre l'ung contre l'autre, parquoy plusieurs ames sont peries. Car le souverain Dieu les visitera du glaive de sa fureur se en brief ilz ne font penitence, car les vefves, pupilles et orphelins crient à Dieu vengence; aussi font tant de femmes et de vierges violée[s] par force et le sang des innocens qui cruellement est repandu. Alors viendra l'ire de Dieu plus grande et plus cruelle que jamais dessus les faulx homes qui opressent les innocens. Item malediction à vous specialement, princes de la terre, car l'espie de Dieu vous denourrira si vous ne vous repentés de voz grandes terribles pechez par lesquelz vous avez scandalisés les pauvres innocens ames de Dieu. O pauvres et miserables aveugles de l'entendement, qui vous estes abusés aux faulx prophètes de ce monde et aux flateurs qui par crainte n'ont osez dire verité, mais vous ont deceuz par leurs mensonges, vous faisans croyre que par voz guerres vous viendriez à bonne paix. Mais ilz vous ont grandement deceux; car en lieu de paix nous avons guerre, pestilence et famine. Or faictes donner ou vendre par le pape habundance de benefices à voz venerables prophètes. O princes mondains qui avez toute vostre fiance en vostre force et puissance d'armes, en voz grandes subtilitez et aussi en voz grans tresors, Ecce omnia cito Deus destruet, c'est à dire que bien tost Dieu par sa puissance destruyra tout et mectra à neant. O vous miserables prestres et religieux qui vandés les sacremens de l'Eglise à beaulx deniers contans, et ne observés pas vostre regle ainsi que vous devez, bien brief viendra le temps que vous musserez la rasure de vostre chief et n'oserez monstrer voz coronnes. Vous abusés le pauv[r]e peuple crestien et le decevez par voz faulces traditions : vous estez des prestres de Hieroboam qui donnés les longues benedictions au

pauvre(s) populaire pour les atirer ensemble à vostre benediction. O ypocrites, o seducteurs du peuple crestien, et tout ce vous fait faire avarice : il vauldrait trop(t) mieulx que vous exortissiés (*sic*) le peuple dont vous avez la charge à recongnoistre Dieu et à le craindre et avoir contrition et deplaisance de leurs pechez et en faire penitence et que ceulx qui ont l'administration de la chose publicque et de la justice fissent droit aux povres femmes vefves, aux pauvres pupilles et orphelins et aultres pauvres prisonniers qui tous sont opressés par les faulx crestiens. O princes, vous verrez venir une si grande tribulation que despuis le commencement du monde n'en a point esté de telle; car nous sommes en dangier que le Grant Turcq avecques son exercice (*sic*) et ung prince crestien le favorisera si Dieu ne l'enlumine de sa grace. O malheureuses mères, le temps viendra que vous direz aux montaignes qu'eles tumbent sur vous et voz enfans. O crestiens, à peine croirés vous que ces choses deivent advenir; vous estez come les Juifz qui ne veulent croire que Jesucriff (*sic*) nostre Saulveur soit venu. O pauvres aveugles, alez par toutes les citez et viles de crestienté et aussi aux palaix des princes et grans seigneurs, si vous trouvés ung home qui use de raison et face justece. Allez veoir à Rome et vous trouverez qu'ele est faicte disciple de Symon magus et une Babilone. O vous homes vertueux et bons gens d'esglise, allés à Rome et voz verrez s'il vous sera donné ung benefice par voz vertus et bienfaictz; ou temps qui court, ilz ne se donnent pas à teles gens, mais aux plus ouffrans. O pauvres miserables, faictez penitence en cendre et cilicio, ainsi que firent les habitans de la cité de Ninive à la predication de Jonas. O toy, païs d'Ytalye, tu as cause de gemir, de plaindre sur tous autres pays; car si Dieu n'a pitié de toy, bien brief tu baigneras en sang humain. »

O crestiens, il fault croire en la prophessie de ce pauvre home quant nous voions que ses prophet[i]es se acomplissent de jour en jour. L'eglise de Dieu ne peult estre sans prophète ainsi que dist (le) Amos le prophète au XIII chap. où il

dist. Non faciet Dominus Deus verbum nisi revelaverint secretum suum servos suos prophetas. Vale. Finis [1].

1. Bibl. nat. Inv. Rés. Ye 2952. — BRUNET (*Manuel*, t. V, p. 831 *b*), cite les éditions suivantes de cet opuscule : « Prophetie faicte par frère Thomas illiric, traslatée d'italien (*sans lieu ni date*, vers 1530), in-4, goth. », et « Copie de la prophetie faicte par le pauvre frère Thomas souverain exclamateur de la parolle de Dieu, nouvellement translatée de ytalien en francoys » (*sans lieu ni date*), pet. in-8, goth. de 4 ff. à 23 lign. par page. Opuscule en prose, avec la fig. du frère Thomas Illiric sur le titre; (à la fin) : *Vale, finis*. Il y en a une autre édition sous le même titre et également sans date, petit in-8, de 8 ff. dont le dernier est blanc. » C'est la première de ces éditions que j'ai reproduite ici.

APPENDICE VIII *

SONNET DE JOACHIM DU BELLAY SUR LE CAPITAINE POLIN

Combien que ta vertu (Poulin) soit entendue
Par tout où des François le bruit est entendu,
Et combien que ton nom soit au large estendu
Autant que la grand'mer est au large estendue :

Si faut-il toutefois que Bellay s'esvertue,
Aussi bien que la mer, de bruire ta vertu,
Et qu'il sonne de toy avec l'ærain tortu
Ce que sonne Triton de sa trompe tortue.

Je diray que tu es le Tiphys du Jason
Qui doit par ton moyen conquerir la toison ;
Je diroy ta prudence et ta vertu notoire :

Je diroy ton pouvoir qui sur la mer s'estent,
Et que les Dieux marins te favorisent tant,
Que les terrestres Dieux sont jalouz de ta gloire [1].

1. *Les Regrets de Joachim Du Bellay, angevin* (Paris, 1558, in-4°), fol. 40. — Je ne pouvais guère ne pas réimprimer dans ce volume le sonnet de Du Bellay, dont les huit premiers vers, d'une facture si jolie et si imprévue, retentissent comme les trompettes d'argent de la gloire.

APPENDICE IX

LETTERA DI CLAUDIO TOLOMEI A GIOVANFRANCESCO BINI

(Roma, 30 di giugno 1543).

Voi havete un bel tempo, che state in luogo sicuro [1], e noi poveretti habbiam qui i Turchi ad Hostia e a Porto. Queste non son ciancie : l'armata di Barbarossa è cento venti galee, e trentacinque altri legni, e quattro navi grossa [2]. Tutta Roma è in scompiglio, hoggi che è il dì di S. Pietro [3]. Par che Barbarossa l'habbia calcolata a posta per far honore o riverenza a questo santo; perch'io intendo, ch'ancora i nostri Apostoli sono in venerazione appresso de' Turchi. Certo credo che se non fusse una lettera che ha scritta il Capitan Polino [4], che i tre quarti di Roma sgombravano il paese; e pur così più di mille persone han cercato luogo più sicuro. Il Capitan Polino ha fatto intender che non si dubiti, perche il gran Turco ha comandato espressamente a Barbarossa, che non dia moles-

1. Giovanfrancesco Bini, de Florence, secrétaire apostolique, était alors à Venise, occupé à une des nombreuses négociations dont il fut chargé. Sur lui, voy. Mazzuchelli, *Gli Scrittori ital.*, t. II, ii, p. 1237 et suiv., et Gianfrancesco Lancellotti, *Poesie italiane e latine di Monsignor Angelo Colocci* (Iesi, 1772, in-4°), p. 123, n. *a*.

2. Ce chiffre paraît très proche de la vérité ; cf. ci-dessus, p. xxii, n. 1.

TRADUCTION

LETTRE DE CLAUDIO TOLOMEI A GIOVANFRANCESCO BINI

(Rome, 30 juin 1543).

Vous avez du bon temps, vous qui êtes en lieu sûr, tandis que nous, pauvres gens, nous avons ici les Turcs à Ostie et à Porto. Ce ne sont pas des balivernes. La flotte de Barberousse se compose de 120 galères, 35 autres navires et quatre grosses nefs. Toute Rome est dans la confusion aujourd'hui, jour de saint Pierre. Il semble que Barberousse ait calculé son arrivée exprès pour faire honneur ou révérence à ce saint; de sorte que j'apprends que nos Apôtres sont aussi en vénération chez les Turcs. Je suis convaincu que sans une lettre qu'a écrite le capitaine Polin, les trois quarts de Rome quittaient le pays; et d'ailleurs il y a encore plus de mille personnes qui ont cherché un lieu plus sûr. Le capitaine Polin a fait savoir que l'on n'ait rien à craindre, parce que le Grand Turc a expressément

— J. de Hammer (*Hist. de l'Empire ottoman*, trad. citée, t. V, p. 350) donne le chiffre de 110 galères et de 40 bâtiments de moindre grandeur.

3. La grande fête romaine du 29 juin.

4. Cf. Jovii *Hist.*, t. II, fol. 304, et J. de Hammer, ouvr. cité, t. V, pp. 350-351. — La lettre de Polin était, selon Jove, adressée « ad Rodolphum legatum », c'est-à-dire à Rodolfo Pio de Carpi.

tia a le terre del Papa [1]; ecco una nuova religion [2] che non si sapeva. Mandovi une copia de la lettera, acciochè meglio vediate l'honor che'l Sultan Solimano fa di nuovo a la Sedia Apostolica; e incominciate a star di buono animo, che forse s'adempierà quella profezia, la qual dice che si farà Christiano. Egli certo vuol tanto bene a le cose di Christiani, che le vorrebbe tutte per se stesso, s'ei potesse. Starem a veder quel che farà Charadim Bei [3], e doman seguirò questa lettera.

Questa mattina, che siamo a l'ultimo del mese, è venuto aviso, come Barbarossa ha fatto vela verso Civitavecchia, ove si pensa ch'anchor non farà danno alcuno, nè vorrà altro che qualche vettovaglia, pagandola honestamente, sì come ha fatto in tutti questi altri luoghi. Credo ben che come arriverà sopra il Senese, mutarà faccia; se potrà farvi danno, non se ne farà molta conscienza. Ma la Vergine madre di Dio ci ha scampati da maggior pericoli, e speriamo ancor che ci scamparà di questo [4].

La notte passata, tutta Roma è stata sotto sopra, e molti si son partiti; ma penso ch' inteso il viaggio di Barbarossa, essendosi fuggiti senza colore in viso, ritorneranno un pochetto rossi [5].

S'io non vi scrivo d'alcuna altra cosa, mi perdonerete; perchè sì come quando apparisce il Sole, spariscon tutte l'altre stelle, così quando si ragiona di Barbarossa, si dileguan tutte l'altre novelluzze.....

Di Roma, l'ultimo di Giugno MDXLIII [6].

1. Cf. Jovii *Hist.*, t. II, fol. 304. — La même conduite fut observée par la flotte turque dans le voyage de retour; cf. ci-dessus, p. XLVI.

2. Tolomei joue sur les deux sens du mot *religio*, « religion » et « scrupule ».

3. Kheïr-ed-Din, c'est-à-dire Barberousse.

4. Claudio Tolomei, qui appartenait à la grande famille siennoise de ce nom, n'est pas sans être inquiet pour ses parents et ses biens.

5. Tolomei, qui essaie de rire, n'était pas lui-même très rassuré, si l'on n juge par une lettre qu'il écrivit, le 29 juin, à Giovanfrancesco Leoni. Cf.

ordonné à Barberousse de ne pas molester les terres du Pape; voilà une nouvelle religion que l'on ne connaissait pas. Je vous envoie une copie de la lettre, afin que vous voyiez mieux l'honneur que le Sultan Soliman fait de nouveau au Siège apostolique; et commencez à prendre courage, car peut-être s'accomplira cette prophétie qui dit qu'il se fera Chrétien; certes, il veut tant de bien aux choses des Chrétiens, qu'il les voudrait toutes pour soi, s'il pouvait. Nous verrons ce que fera Kheïr-ed-Din Bey, et demain je continuerai cette lettre.

« Ce matin, dernier jour du mois, est arrivé l'avis que Barberousse avait fait voile vers Civitavecchia, où l'on croit qu'il ne fera non plus aucun mal et n'exigera que quelques vivres, en les payant honnêtement, comme il a fait dans les autres endroits où il a passé. Je crois bien que, quand il arrivera sur le Siennois, il changera de visage; s'il peut y faire quelque mal, il ne s'en fera pas grande conscience. Mais la Vierge mère de Dieu nous a tirés de plus grands dangers, et nous espérons qu'elle nous tirera encore de celui-ci. La nuit dernière, toute Rome a été sens dessus dessous, et beaucoup de gens sont partis; mais je pense qu'en apprenant le voyage de Barberousse, ceux qui sont partis sans couleur au visage reviendront avec les joues quelque peu rouges. Si je ne vous écris d'aucune autre chose, vous me le pardonnerez; car de même que lorsqu'apparaît le soleil, toutes les autres étoiles disparaissent, de même quand on parle de Barberousse, toutes les autres petites nouvelles s'évanouissent..... De Rome, le dernier de juin 1543. »

Libri VII delle Lettere di M. Claudio Tolomei, con nuova aggiunta ristampate e con somma diligenza ricorrette (Vinegia, G. Giolito de' Ferrari, 1557, in-8°), fol. 161.

6. *Libri VII delle Lettere*, éd. citée, fol. 179 v°-180. — Il est à peine nécessaire de donner ici des renseignements sur Claudio Tolomei (né vers 1492, mort à Rome le 23 mars 1557), si célèbre par l'ambassade que lui conférent ses compatriotes de Sienne près de Henri II. Le discours qu'il prononça à Compiègne devant le Roi, en décembre 1552, a été souvent réimprimé.

APPENDICE X

LETTRE DU DUC DE SAVOIE CHARLES III AU CARDINAL MARCELLO CERVINI

(Verceil, 8 août 1543).

Comme on l'a vu plus haut (*Introduction,* pp. XL-XLI), le pape Paul III avait adressé au duc de Savoie, Charles III, lors du siège de Nice, des lettres où il dénonçait le danger que la présence de Barberousse sur les côtes de Provence faisait courir à toute la Chrétienté [1]. Ces lettres étaient une réponse à un pressant appel fait par le duc au souverain Pontife à l'heure même du péril. Nous en trouvons la preuve dans une lettre écrite par Charles III au cardinal Marcello Cervini, le protégé des Farnèse, et dont nous donnons le texte d'après l'original conservé à l'Archivio di Stato de Florence [2]. Des lettres analogues durent être envoyées à tous les cardinaux qui se trouvaient alors à Rome.

1. Cf. GIOFFREDO, *Storia delle Alpi marittime,* t. V, pp. 222-223.
2. *Carte Cerviniane,* filza 37, pièce 121.

Illustrissimo & Reverendissimo Signor,

A questa hora havemo certamente inteso como l'armata maritima dil Turco con tutte le gallere di Franza sono entrate nel nostro porto de Villafrancha, con intention di porre l'assedio a nostra cità di Niza. Per il chè essendo nostre forze per l'ingiuria di fortuna sì debilitate che a tali et tanti inimici non potron resistere, subito havemo ispedito il presente nostro gentilhuomo da Sua Santità per supplicarla humilmente che si degni, come summo pastore et capo de la Relligione et Republica Christiana, darci l'adiuto che lo excessivo caso merita. Anchora havemo voluto per questa nostra molto affettionatamente preghar V. Ill. et R^{ma} Signoria, et la preghiamo, voglia essa Sua Santità sollicitare et exhortare che si degni senza indugio mandarci soccorso tale che ben sa esser a noi conveniente, et sopra ogni cosa che s'usi celerità in soccorrere a tanto grave et enorme impresa. Dunche, per replicar un' altra volta, preghiamo Vostra Ill. et R^{ma} Signoria in questo urgente negocio verso Sua Santità essere nostro advocato et prestare quello ufficio che di sua virtù aspettiamo. Nostro Signor Idio Vostra Ill. et R^{ma} Signoria conservi.

Da Vercelli, alli VIII di agosto MDXXXXIII.

Di Vostra Illma et R^{ma} Signoria come fratello
Il Duca de Savoya
CHARLES [1].

1. Voici la traduction de cet important document : « Illustrissime et Révérendissime Seigneur, Nous venons d'apprendre d'une façon certaine que l'armée navale du Turc est entrée avec toutes les galères de France dans notre port de Villefranche, avec l'intention de mettre le siège à notre cité de Nice. C'est pourquoi, nos forces étant par injure de fortune si affaiblies qu'elles ne pourront résister à de tels et si puissants ennemis, nous

avons aussitôt expédié notre présent gentilhomme près de Sa Sainteté pour la supplier humblement qu'Elle daigne, comme souverain pasteur et chef de la religion et de la république chrétienne, nous donner l'aide que mérite l'excès de notre malheur. Nous avons aussi voulu par la présente très affectueusement supplier Votre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie, et nous la prions qu'Elle veuille bien solliciter et exhorter Sa Sainteté à daigner sans retard nous envoyer tel secours qu'Elle sait bien nous être de besoin, et par dessus tout à user de célérité pour nous secourir dans une si grave et si énorme entreprise. Donc, pour le répéter encore une fois, nous prions Votre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie, en cette affaire urgente, d'être notre avocat près de Sa Sainteté et nous rendre l'office que nous attendons de sa vertu. Que Notre Seigneur Dieu conserve Votre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie. — De Verceil, le 8 août 1543. — De Votre Illustrissime et Révérendissime Seigneurie — comme frère — le duc de Savoie — CHARLES. »

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. II, n. 1. — *Au lieu de* : Genovosi, *lire* : Genovesi.

P. VII, l. 12; p. VIII, l. 1 et n. 4. — Martin Berzevicki joua plus tard un rôle politique en Transylvanie et en Pologne. Anobli à Augsbourg, en 1559, par Ferdinand Ier, auparavant secrétaire du prince Étienne Bathory et son ambassadeur en 1576, avec Georges Blandrate, à l'élection de Pologne, puis chancelier de Bathory, il s'empara, en 1580, de la ville de Nagyvárad (Grosswardein). Cf. K.-M. KERTBENY [BENKERT], *Bibliographie der ungarischen nationalen und internationalen Literatur*. Iter Band. *Ungarn betreffende deutsche Erstlings-Drucke* (1450-1600), Budapest, 1880, in-8°, p. 216, n° 879, et p. 391. — On trouve aussi Berzevicki mentionné de 1574 à 1581 dans les *Documente privitóre la istoria Românilor* de HURMUZAKI, t. III, 1, p. 5, et t. XI, pp. XXXV, 599, 811, 815 et 881. (Communication de M. Émile PICOT.)

P. VIII, l. 1-2 et n. 2. — A défaut de renseignements sur « Ferdinandus a Limpo », Nic. ANTONIO donne une notice sur deux de ses compatriotes qui durent être ses très proches parents : frère Balthasar Limpo, de Beja (*Julia Pax, colonia Pacensis*), de l'Ordre du Carmel, professeur de théologie à l'Université de Lisbonne, confesseur de Catherine d'Espagne, femme de Jean III de Portugal, évêque de Porto vers 1537 (1536, selon FLOREZ et GAMS), archevêque de Braga de 1550 à 1558, qui assista au Concile de Trente; et son neveu (*nepos sororis*), frère Balthasar Limpo, prêtre à Braga, du même ordre que son oncle et préfet de la province de Portugal et des Algarves en 1637. Cf. ANTONIO, *Bibliotheca Hispana nova* (Madrid, 1783, in-fol.), t. I, p. 183, col. 1; et FLOREZ, *España Sagrada*, t. XXI, pp. 179-186. (Communication de M. Émile PICOT).

P. VIII, l. 8. — *Au lieu de* : Antibes [3], *lire* Antibes [5].

P. VIII, n. 5, et p. XLVIII n. — A ces renseignements sur l' « humanisme » de Polin, il faut ajouter les recherches de manuscrits grecs qu'il fit en Angleterre pour le compte du Roi, pendant sa mission de 1546. Cf,

Correspondance politique d'Odet de Selve, ambassadeur de France en Angleterre (1546-1549), publiée par Germain LEFÈVRE-PONTALIS (Paris, 1888, in-8°), pp. 49 et n. 2, 50, 54 et n. 3, 55.

P. IX, l. 7-8. — Pendant l'impression du présent ouvrage a paru, dans le *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, le second volume du catalogue des mss. de la bibliothèque de Carpentras (t. XXXV de la série). On y trouvera une description détaillée et généralement exacte du ms. 1777 (P., VIII) qui contient l'*Itinéraire* de J. Maurand (pp. 225-234).

P. XIV, note. — *Au lieu de* 3, *lire :* 1.

P. XXII, n. 2. — M. TAUSSERAT-RADEL, l'éditeur de la Correspondance de Guillaume Pellicier, me signale, aux Archives des Basses-Pyrénées, un avis anonyme en espagnol, adressé au roi de Navarre, au sujet de la marche de la flotte turque composée de 70 galères, 120 voiles et 30,000 Turcs (E 570). — Il me donne en même temps l'indication de monnaies obsidionales en or et en argent frappées à Nice en 1543 (cf. P. MAILLIET, *Catal. descriptif des monnaies obsidionales et de nécessité*, Bruxelles, 1866-1873, pl. LXXXVIII, n° 2 ; A. ENGEL et R. SERRURE, *Traité de numismatique moderne et contemporaine*, Ire partie, 1897, p. 412, fig. 252). Je croirais volontiers qu'il s'agit plutôt d'une médaille commémorative frappée après la levée du siège de la citadelle. Quant au jeton en cuivre décrit par J. DE FONTENAY (*Manuel de l'amateur de jetons*, 1854, p. 148), et dont le champ est semé de lis posés sur des croissants, avec cette légende : VIVE · FRANCE · ET · SON · ALIENCE, et au revers : EN · CSE · FAISANT · LE · TEMS · VIENDRA, il justifierait assez le cri poussé par G. DE LEVA (*Storia di Carlo Quinto..*, t. III, p. 488) : « Oh lo scandalo dei gigli del Cristianissimo commisti colle mezzelune di Maometto contro una fortezza su cui era inallberata la croce di Savoia ! »

P. XXIII. — *Ajoutez à la note :* Sur les portraits de Barberousse, voyez Friedrich KENNER, *Die Porträtsammlung des Erzherzoges Ferdinand von Tirol*, dans le *Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen der allerhöchsten Kaiserhauses*, t. XIX (1898), p. 139-140, et Eugène MÜNTZ, *Le Musée de portraits de Paul Jove* (Paris, 1900, in-4°), p. 59 [307] (extr. des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXVI, 2e partie).

P. XXIV, n. 1, l. 6. — *Au lieu de* : suivi, *lire* : suivie.

P. XXVI, l. 8. — *Au lieu de* : duc d'Anguyen, *lire* : comte d'Anguyen. François de Bourbon avait été pourvu de la charge de lieutenant général du Roi en l'armée de mer du Levant par lettres datées de Saint-Germain-en-Laye, 28 avril 1543. Cf. *Catal. des actes de François Ier*, t. IV, p. 430, n° 13,021. Ce fut Polin qui lui succéda, en vertu de lettres datées de Wat-

teville, 23 avril 1544, qui lui confiaient la charge de chef et capitaine général de l'armée navale du Levant. *Ibid.*, p. 600, nº 13,799.

P. XXVII, l. 7. — Virginio Orsini, comte de l'Anguillara. — Un souvenir artistique fort curieux se rattache au nom de ce capitaine. Pendant son séjour à Marseille, Barberousse lui fit don, au témoignage de Paul Jove (*Hist.*, I, 70), d'un arc, d'un carquois, et d'un coffret d'ébène et d'ivoire où l'on voyait les portraits authentiques d'onze sultans Ottomans peints par des artistes « barbares » sur des feuilles de papier poli (*arculam ex ebeno et ebore fabrefactam, in qua undecim Othomannorum regum vera simulachra pro captu barbarorum artificum pretiosis coloribus in levigatæ chartæ tabellis depicta visebantur*). Orsini prêta ensuite ces images au cardinal Alessandro Farnese et à Paul Jove, « latioribus in tabulis ad delectationem elegantium vivorum pingendas ». Cf. F. KENNER, *loc. cit.*, p. 103 et n. 2 ; et Eugène MÜNTZ, mémoire cité, pp. 12 et 57 [260 et 305].

P. XXXI, n. 1, l. 10. — *Au lieu de* : suivont, *lire* : suivant.

Pp. XXXII-XXXIII, n. 3. — *Ajoutez* : On trouve aussi dans le *Catal. des actes de François Ier*, t. IV, p. 529, nº 13,481, la mention suivante : « Lettres accordant un affranchissement de tailles pour dix ans à la ville de Toulon, en considération de ce que le roi a fait déloger les habitants « pour yverner et loger l'armée de Levant [commandée par Barberousse] en ladite ville et port ». Echou, 11 décembre 1543. — Imp. Champollion-Figeac, *Doc. histor. inédits*, t. III, p. 559. »

P. XLIX, l. 9-10. — J. DE HAMMER dit que c'est l'influence de Roustem Bassa qui triompha alors. Le « Rostag » de Maurand (pp. 216 et 217) doit sûrement être identifié avec Roustem.

P. L, l. 12. — *Au lieu de* : prevalloit, *lire* : prevalloir.

Pp. LI-LII. — Sur la valeur historique de l'œuvre de Paul Jove, M. Émile PICOT me communique la note suivante qui a trait à l'Europe orientale : « Giovio paraît s'être appliqué avec la même ardeur à réunir des documents historiques sur tous les pays de l'Europe ; cependant on est frappé du soin particulier avec lequel il a recueilli des informations sur les États de l'Europe orientale, alors fort peu connus en Occident. Les progrès incessants des Turcs expliquent l'intérêt que l'évêque de Nocera prend aux événements de Pologne, de Russie, de Moldavie et de Valachie. Nombre d'aventuriers italiens se rendaient dans ces différents pays, prenaient part aux guerres contre les infidèles, ou même aux luttes intérieures ; Giovio sut entrer en relations avec eux et il a connu ainsi bien des faits qui ont échappé aux autres auteurs. S'il a pu se tromper sur la filiation de certains personnages, faire par exemple d'Étienne Lăcustă un frère de Pierre Rareş, l'erreur est d'autant plus excusable que les historiens roumains eux-mêmes ne sont pas

d'accord sur la généalogie de ces princes, et que souvent les prétendants au trône de Moldavie et de Valachie cherchaient à tromper les populations en s'attribuant telle ou telle origine. En général, Giovio est d'une remarquable exactitude. On peut le constater sur quelques points particuliers en se reportant à notre édition de la *Chronique de Moldavie* de Grégoire Urechi (Paris, 1878 [1885], pp. 281, 286, 311, 326, 334). »

P. LIII, note 1.—*Ajoutez* : Il faut citer ici, à défaut d'autres, le travail assez médiocre qui a paru sous le titre suivant : *Voyages en Levant pendant les* XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècles. Essai de bibliographie*, par André Leval, ancien élève de l'École des Hautes Études de Paris (Budapest, 1897, in-8o, 30 pp. ; extr. de la *Revue d'Orient et de Hongrie*).

P. LVII. — *Ajoutez à la note :* Sur les portraits de Soliman II, voyez F. Kenner, *loc. cit.*, pp. 127-128, et Ch. Schefer, *Voyage de M. d'Aramon*, p. LX.

P. 18, n. 1, l. 4. —*Au lieu de* : chene, *lire* : che ne.

Pp. 19, 182 n. 2, 183. — *Au lieu de* : Marmora, *lire* : Marmara.

Pp. 28-29, n. 3. —*Ajoutez* : Leone Strozzi avait été pourvu de l'état de capitaine de six galères, à la charge de prêter serment au gouverneur de Provence, par lettres datées de Fontainebleau, 28 décembre 1541. Cf. *Catal. des actes de François Ier*, t. VI, p. 648, no 21,281 ; cf. *ibid.*, no 22,237. — Sur le prieur de Capoue on peut aussi consulter l'ouvrage suivant : [Piero Strozzi e Arnaldo Pozzolini], *Memorie per la vita di fra Leone Strozzi, priore di Capua, per la prima volta pubblicate con note e documenti inediti* [nelle auspicate nozze di Leone Strozzi, duca di Bagnolo, con donna Clementina de' principi Corsini... Firenze, XIV aprile MDCCCXC], in-8o, 113 pp. (tiré à 300 exemplaires). Le principal document contenu dans ce volume est une biographie de Leone Strozzi rédigée au XVIIe siècle et très probablement par le sénateur Carlo Strozzi. Le manuscrit est encore aujourd'hui conservé dans les archives de la maison Strozzi, à Florence (no 227). En tête du volume se trouve la reproduction d'un très beau portrait de fra Leone, attribué à Jacopo del Conte. Les pages 99 et suivantes renferment quelques lettres du prieur de Capoue (années 1546, 1552, 1553) et une lettre qui lui fut adressée de Compiègne par Catherine de Médicis, le 22 décembre 1546, en faveur de Monluc. Ces cinq lettres sont tirées de l'Archivio Strozzi. Dans l'une d'elles (Malte, 24 avril 1552), Leone écrit à son frère Roberto qu'il lui a envoyé la copie du récit de son voyage en Levant : « Jo vi ho mandato per duplicate il discorso del mio viaggio in Levante... »

P. 33, l. 3. —*Au lieu de* : Alban, *lire* : Alban Hill.

P. 59, l. 2. — *Au lieu de* : la Seigneurie, *lire* : Sa Seigneurie.

P. 62. — *Au lieu de :* Capitulo VI et de Chapitre VI, *lire :* Capitulo VII et Chapitre VII.

Pp. 72-73. — Les notes 2 et 3 ont été interverties.

P. 75, l. 8. — *Au lieu de* : située, *lire* : situé.

P. 86, l. 14. — *Au lieu de* : porgenda, *lire* : porgendo.

P. 103, note. — *Au lieu de* : 2, *lire* : 3.

P. 105, n. 3, l. 1. — *Au lieu de* : Dydime, *lire* : Didyme.

P. 121, l. 8. — *Au lieu de* : continue, *lire* : continua.

P. 136, n. 1. — *Au lieu de* : 13 juillet, *lire* : 16 juillet (ou plutôt le 17 au matin).

P. 137, l. 24. — *Au lieu de* : « Bandelles », *lire* : « Bandelle ».

P. 153, l. 24. — *Au lieu de* : juin, *lire* : juillet.

P. 161, l. 18. — *Au lieu de* : était, *lire* : étaient.

P. 171, l. 2-3. — *Au lieu de* : Véninitiens, *lire* : Vénitiens.

P. 172, l. 11 et suiv., et p. 173, l. 10 et suiv. — *Ajoutez* : Il ne faut pas trop s'étonner de l'incertitude où se trouvait Polin en face de Bille Rais. On lit dans une lettre de Guillaume Pellicier à Guillaume Du Bellay (Venise, 21 mars 1541) : «... Je ne veux oblyer à vous dire que messer Vincenzo Maggio m'escript aussi avoyr impetré vostre saufconduyt en la plus grant peyne du monde, car les bassatz ne luy voulloyent conceder... Et cependant pourra estre que ledict messer Vincenzo me envoyera la lettre particulière que demandez de Barberousse, laquelle n'avoyt encore sceu avoir pour aultant qu'il estoyt à Constantinople, et ledict messer Vincenzo à Andrinopoli, bien qu'il m'escript que, pour dire la verité, nonobstant ledict saufconduyt et lettres de Barberousse, l'on se mettra en grant danger pour les coursaires, auxquelz on ne peult commander par escript ne commandemens, *sinon avecques bonnes canonnades.* » Cf. Tausserat-Radel, *Corresp. polit. de G. Pellicier,* p. 255. Les derniers mots de la citation précédente font bien comprendre la manœuvre ordonnée par Polin.

P. 178, l. 9. — *Au lieu de* : la dolce armoni, *lire* : la dolce armonia.

P. 216, l. 1. — Voici ce que dit des Bassas le ms. français 6121 (fol. 6 v°), qui date de 1541 : « Il y a quatre bassi usire (*sic*) qui sont quatre chiefz et principaulx conseillers desquelz ordinairement le principal a deux mille ducatz par an et les autres chacun mille, et si ont d'extraordinaires beaucoup davantage. Outre ilz ont de fors riches accoutremens dudit Grand Seigneur et des presens des ambassadeurs et oultre ce leur proffit de negocier, car le tout passe par leurs mains. Ilz n'estoient que trois, dont le premier est Hymbrion

[Ibrahim], natif crestien alla Parga; *secondo* l'aultre est Aliasa dalla Cymera; le tiers est Cassin de Cornatia Rubbuco, qui est chrestien. Il y a depuis adjoinct le quatriesme, qu'est Chayredinbei Barberousse, de nation albanoise. Lesditz quatre bassi vivent et se accoustrent font pompeusement et gravement se maintiennent. Hymbrian a six mille esclaves; Alla, deux mille; Cassin, trois mille v^c; Barberousse, trois mille, ausquelz donnent gaiges, acoustremens, coyffes d'or, chaintures, argent et chevaulx, et de gaiges vingt six et trente aspri par jour et sont servis de eulx comme le Grand Seigneur des siens... » — Sur les portraits de Mahomet Bassa, voy. KENNER, *loc. cit.*, p. 132 et pl. IV, fig. 19.

P. 233, n. 3. — *Ajoutez* : Sur les portraits de Roxelane, voy. KENNER, p. 129 et pl. IV, fig. 16.

P. 236, l. 20. — *Vetubar a la babala.* M. E. BLOCHET pense que cette phrase évidemment défigurée par Maurand est une des phrases coutumières des Turcs que l'on doit rétablir ainsi : *Veh! tebar* (*uk*) *Allah teála*, c'est-à-dire : « Malheur! que soit béni le Dieu très haut! »

P. 242, l. 21. — M. BLOCHET reconstitue ainsi cette phrase : *Beri guiaour denkes yourduñ*, c'est-à-dire : « Va-t'en d'ici, misérable infidèle ! »

P. 243, l. 14. — *Au lieu de* : point, *lire* puits.

P. 263, n. 2. — *Au lieu de* : Bartolomeo Sacchia, *lire* : Beltramo Sachia.

P. 265, l. 9. — *Au lieu de* : île du Cygne, *lire* : île de Sikinos (?).

P. 309, l. 20. — « Monsr Daussin » est Pierre d'Aussun ou d'Ossun, sur lequel on peut voir BRANTÔME (éd. Lalanne), t. IV, pp. 5-26.

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

TABLE DES PLANCHES

I. Portrait de Barberousse, d'après la gravure d'Agostino Musi, de Venise (en face du titre).

II. Savone.

III. Fig. 1. Iles de Maldeventre et de Ventotene. — Fig. 2. Ile d'Ischia.

IV. Ile de Procida.

V. Pouzzoles.

VI. Château de l'Œuf (baie de Naples).

VII. Fig. 1. Policastro. — Fig. 2. Lipari.

VIII. Fig. 1. Ile Volcano (îles Lipari). — Fig. 2. Le Stromboli.

IX. Fig. 1. Reggio de Calabre. — Fig. 2. Siglio. — Fig. 3. Torre Rondella.

X. Fig. 1. Ile de Zante. — Fig. 2. Porto Gioncho. — Fig. 3. Ile de Prodano.

XI. Fig. 1. L'ile de Sapienza et la ville de Modon. — Fig. 2. La ville de Coron.

XII. Fig. 1. Képhali. — Fig. 2. Chio.

XIII. Fig. 1. Ile de Tenedos. — Fig. 2. Le port de Troie.

XIV. Fig. 1. Les monts Ida. — Fig. 2. Le Pont-Euxin. — Sestos et Abydos.

XV. Fig. 1. Gallipoli. — Fig. 2. Constantinople.

XVI. Fig. 1. Pera et le port de Constantinople. — Fig. 2. Le promontoire de Kélibia (Tunisie).

XVII. La Colonne serpentine et les obélisques, à Constantinople.

XVIII. Fig. 1. Les Formichiere. — Fig. 2. Bosa (Sardaigne).

XIX. Fig. 1. Alghero (Sardaigne). — Fig. 2. Porto Conte (Sardaigne).

XX. Recueil des inscriptions d'Antibes (Bibl. nat. *Lat.* 8957, fol. 229).



TABLE DES MATIÈRES

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie Régis Marchessou, boulevard Carnot, 23.



Savone.



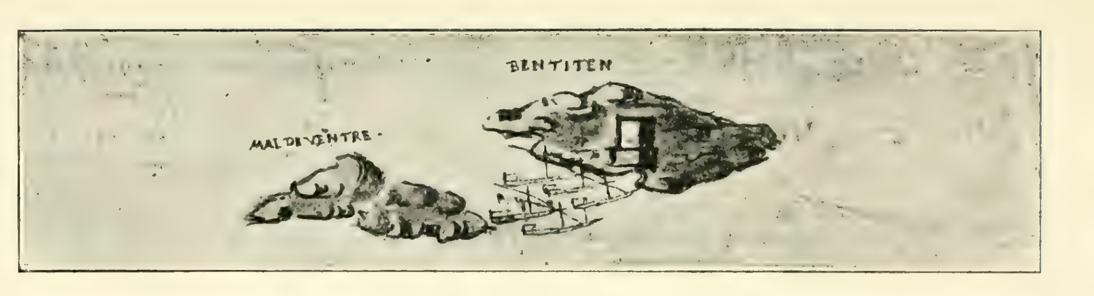
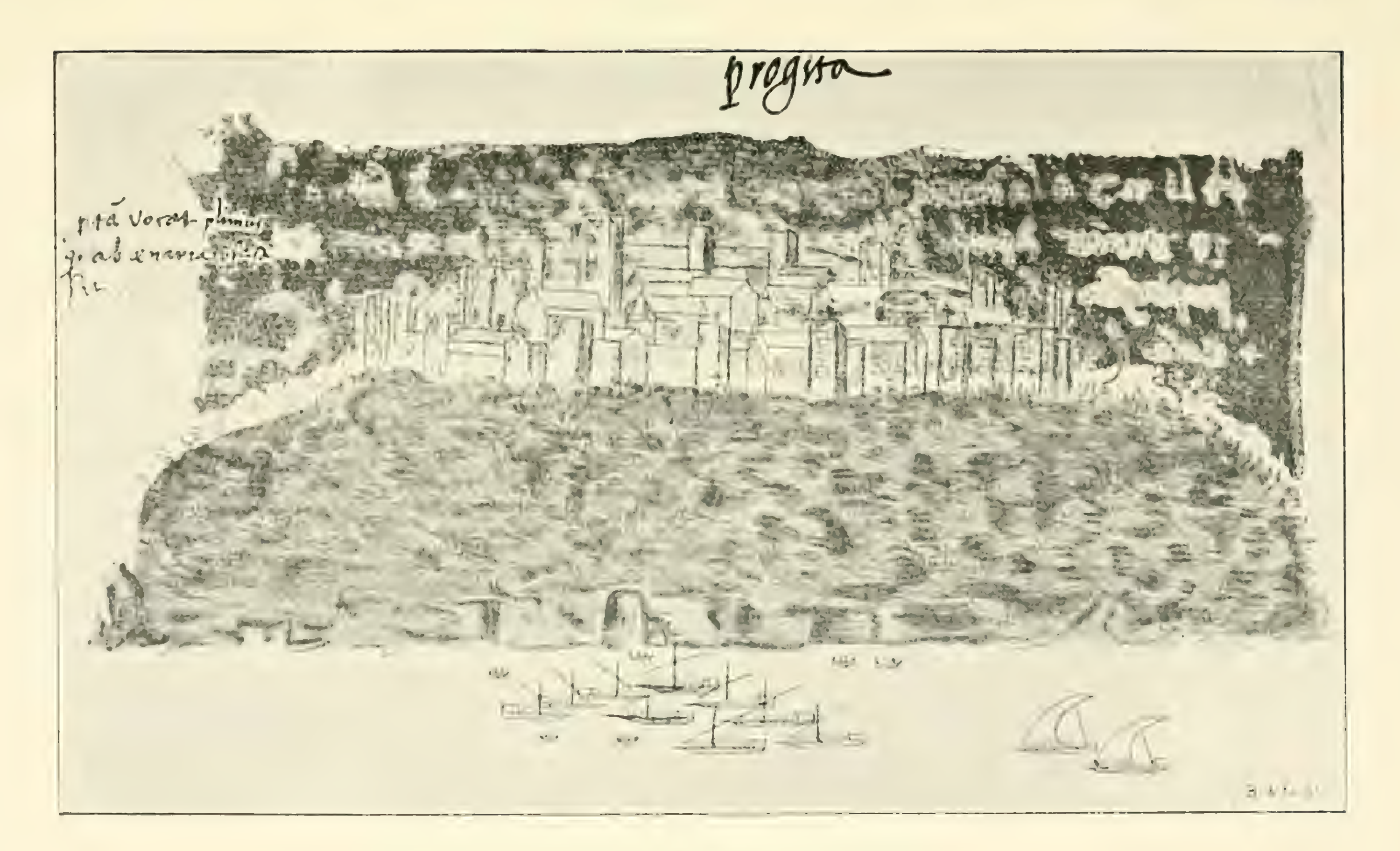


Fig. 1. Iles de Maldiventre et de Ventotene.

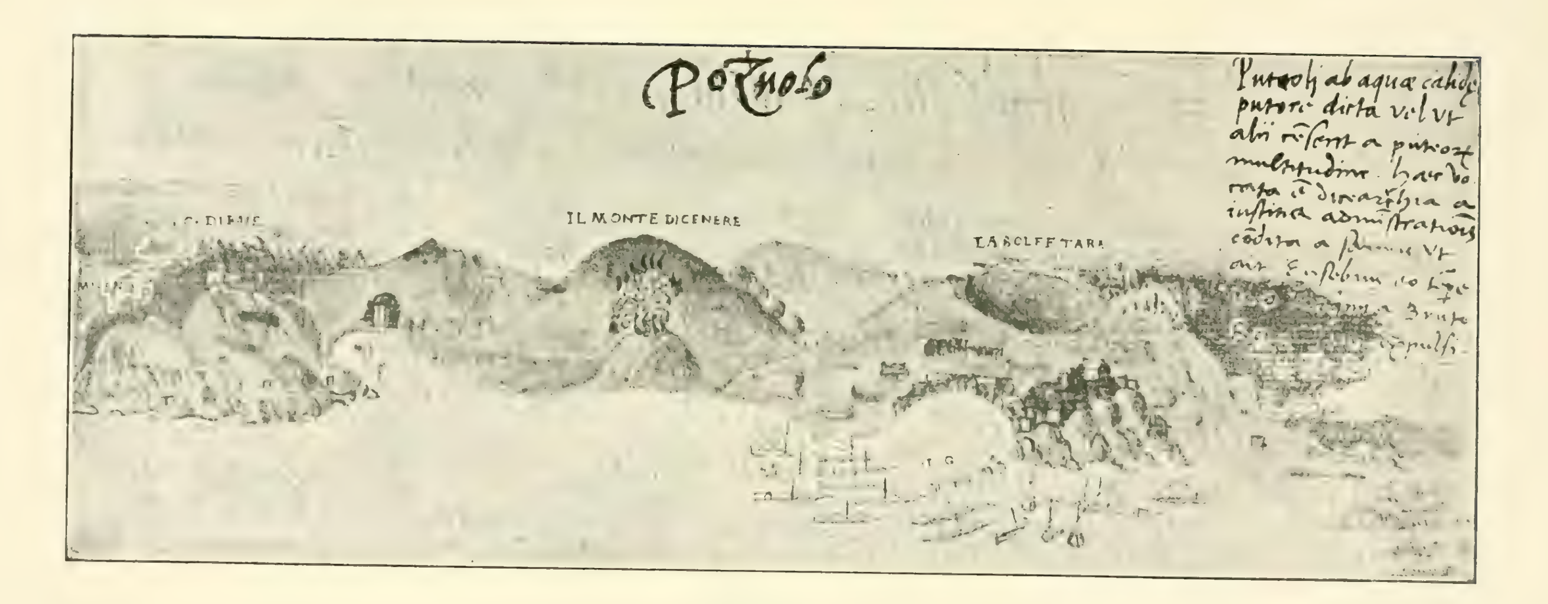
Fig. 2. Ile d'Ischia.





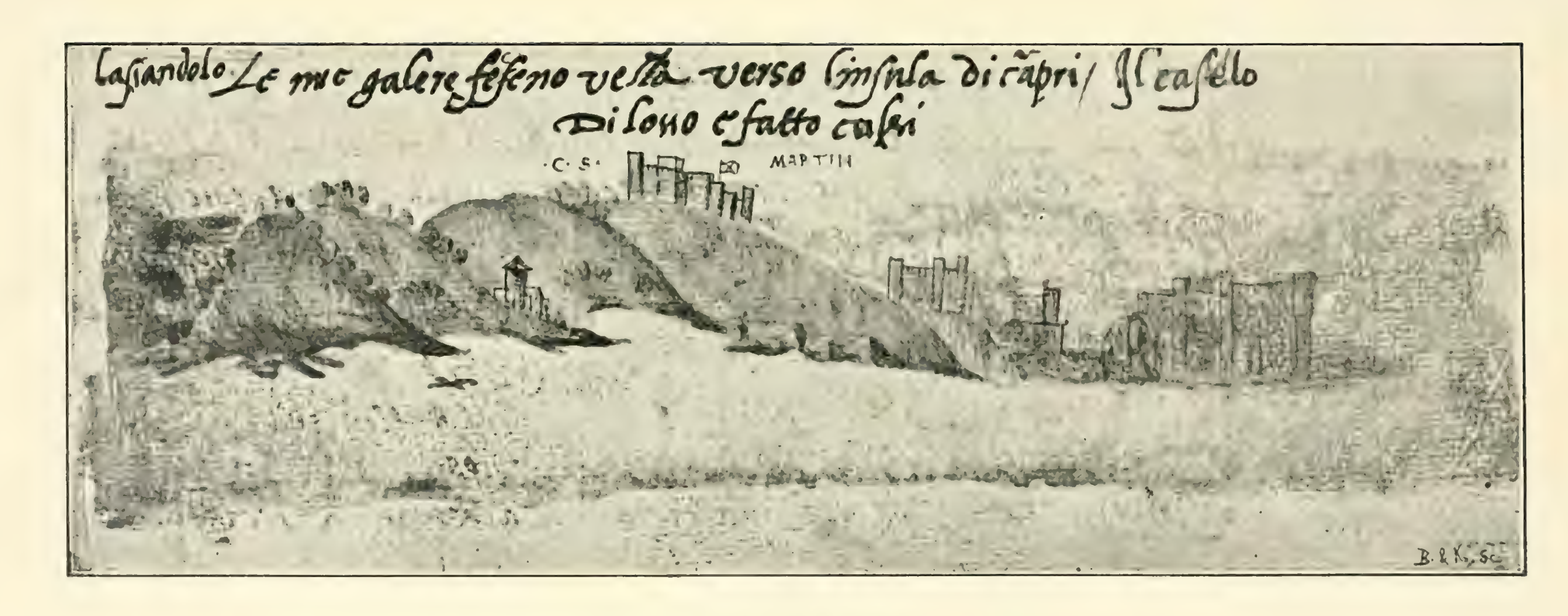
Île de Procida





Pouzzoles.





Chateau de l'Œuf

(Baie de Naples).



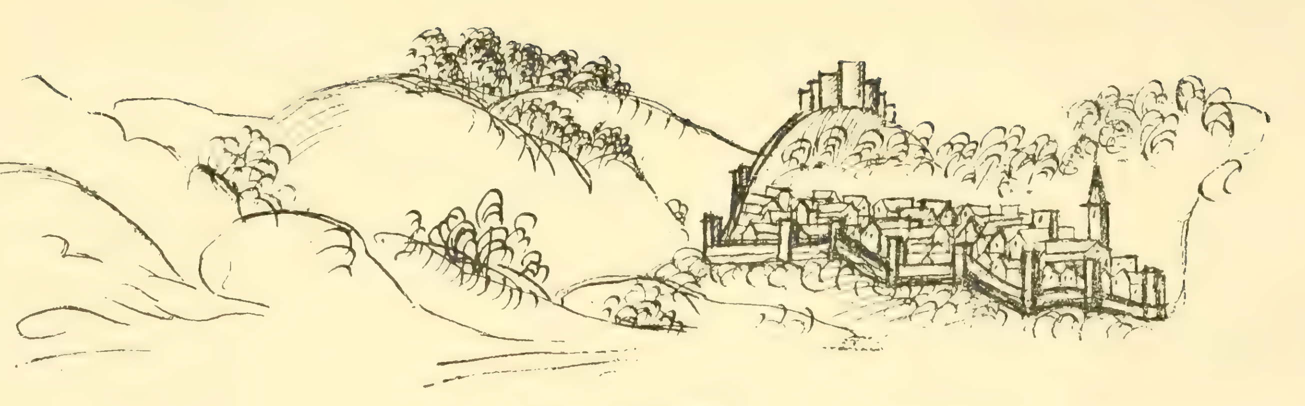


Fig. 1. Policastro.

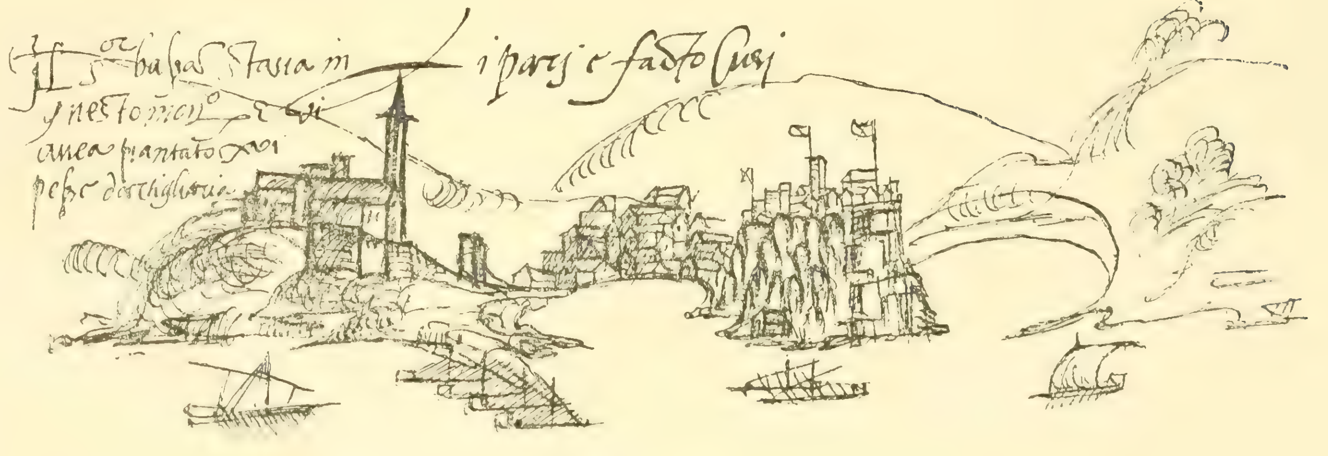


Fig. 2. Lipari.



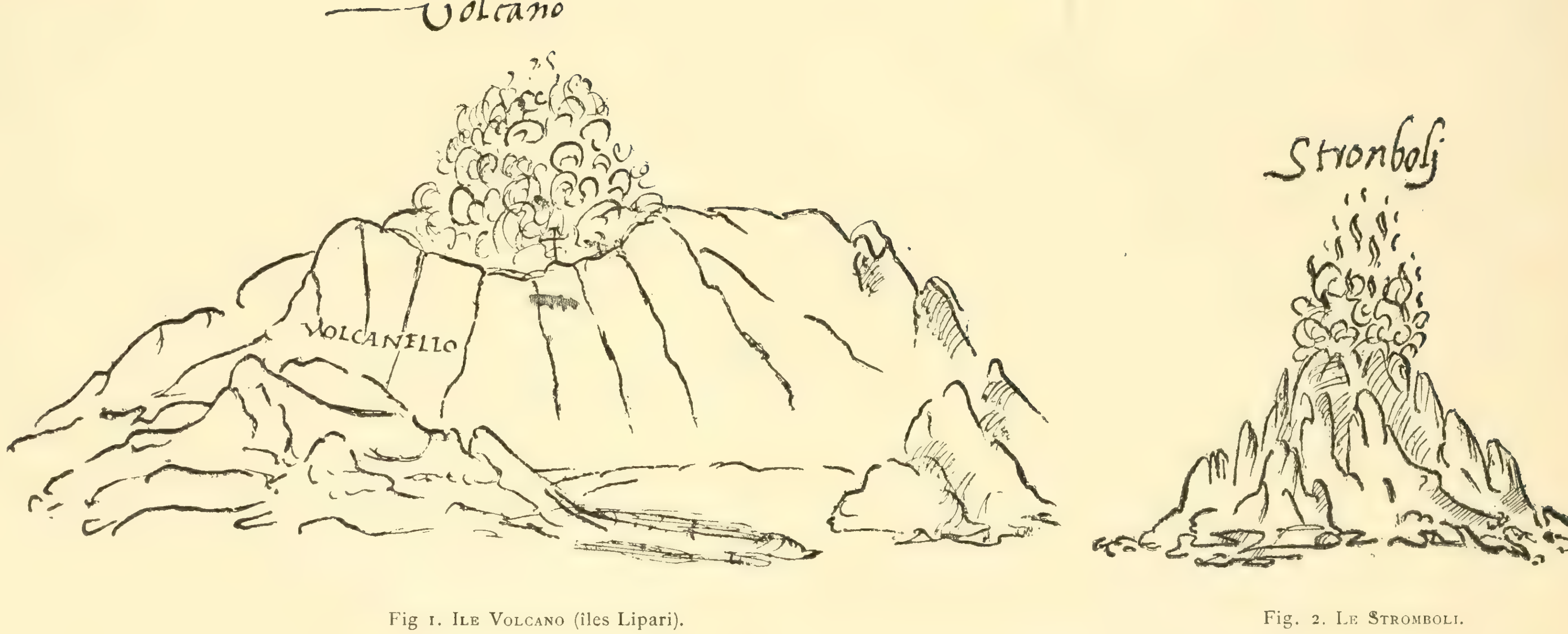


Fig 1. Ile Volcano (îles Lipari).

Fig. 2. Le Stromboli.



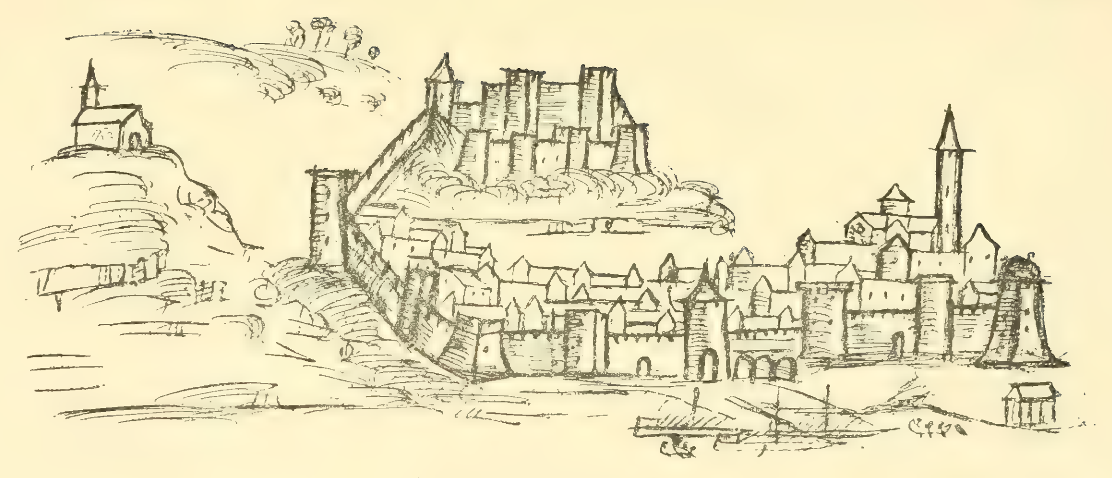


Fig. 1. Reggio de Calabre.

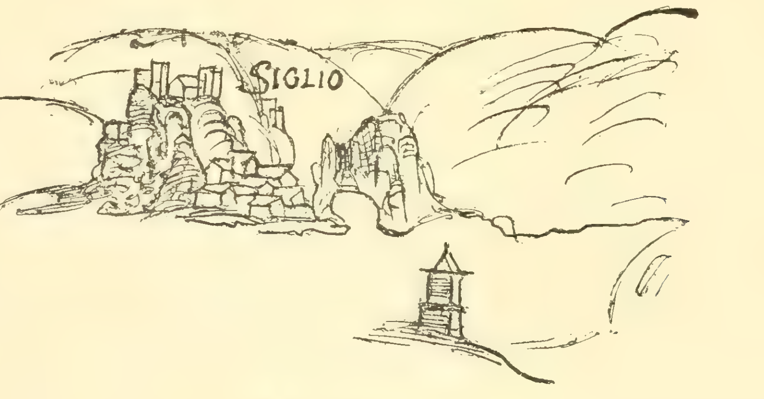


Fig. 2. Siglio.

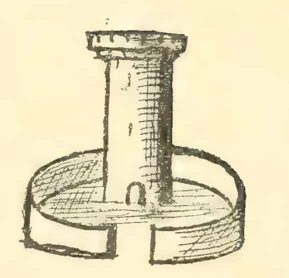


Fig. 3. Torre Rondella.



Fig. 1. Ile de Zante.

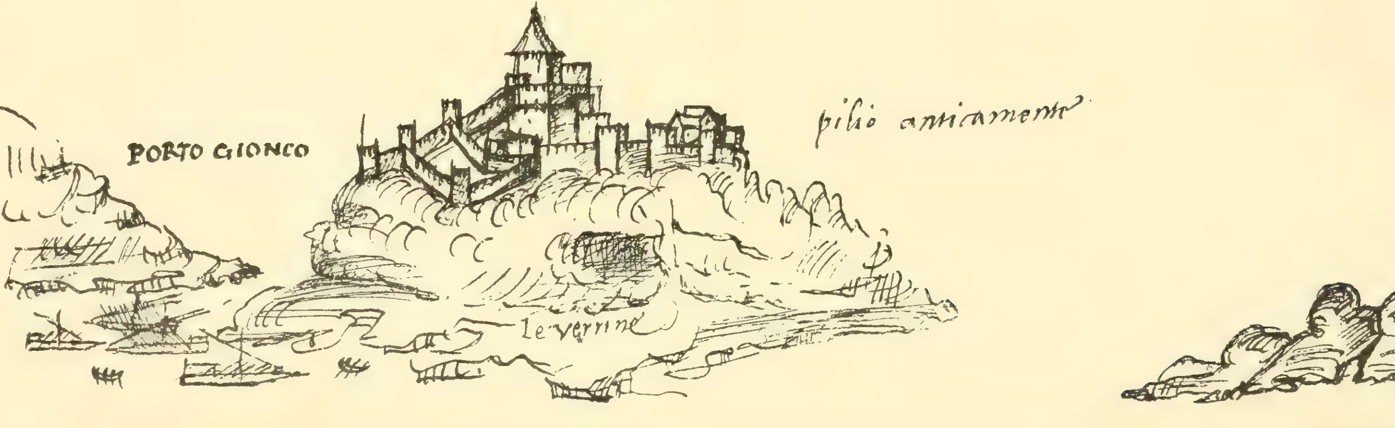


Fig. 2. Porto Gioncho.

Fig. 3. Ile de Prodano.



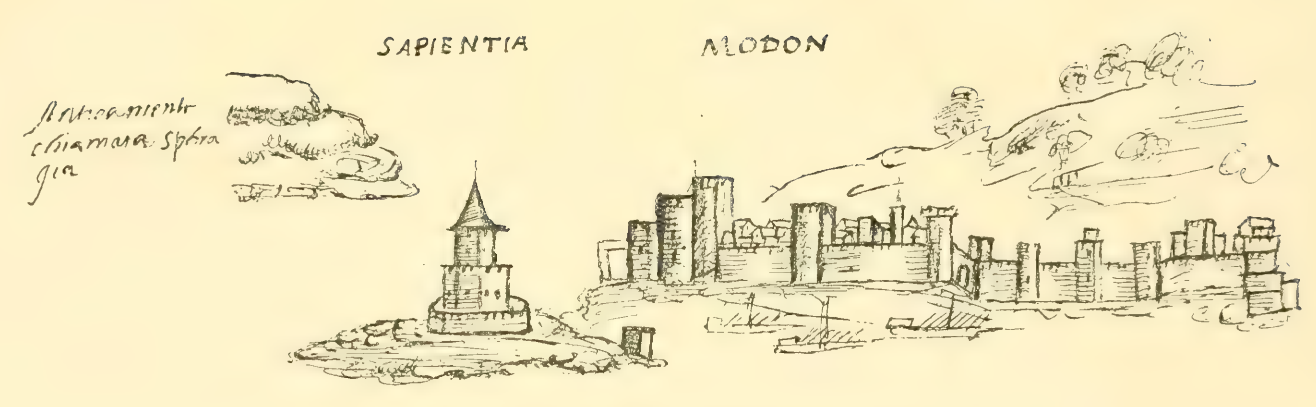


Fig 1. L'ile de Sapienza et la ville de Modon.

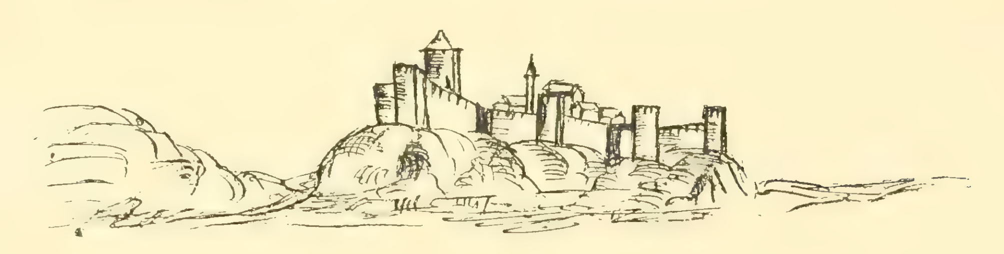


Fig. 2. La ville de Coron.



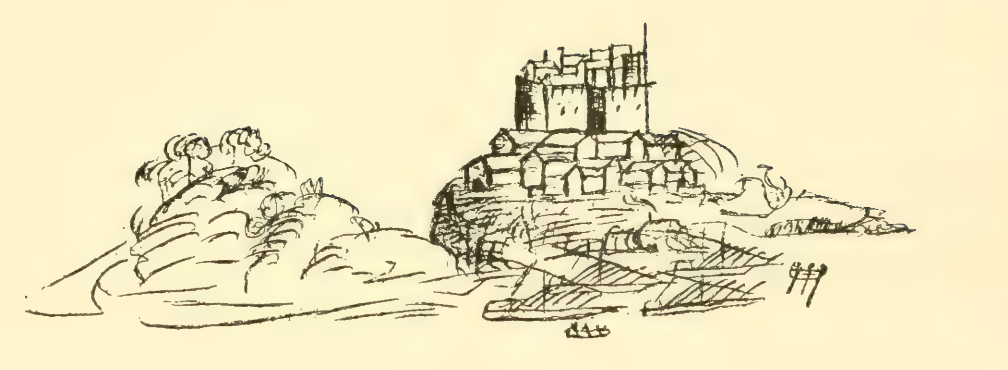


Fig. 1. Képhali.

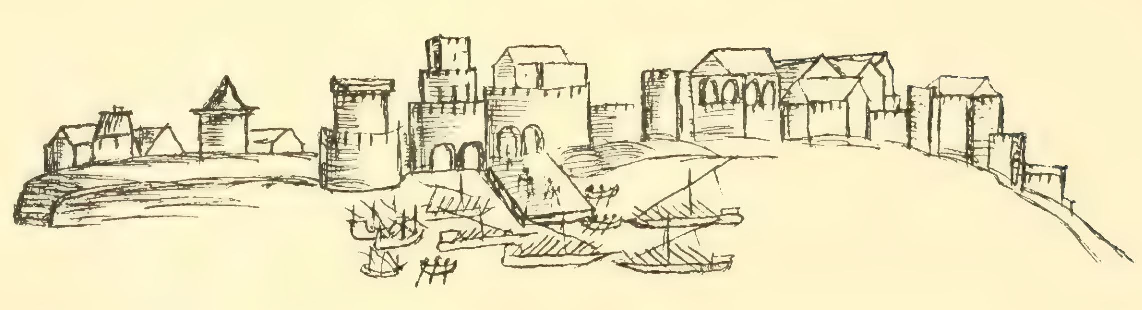


Fig. 2. Chio.



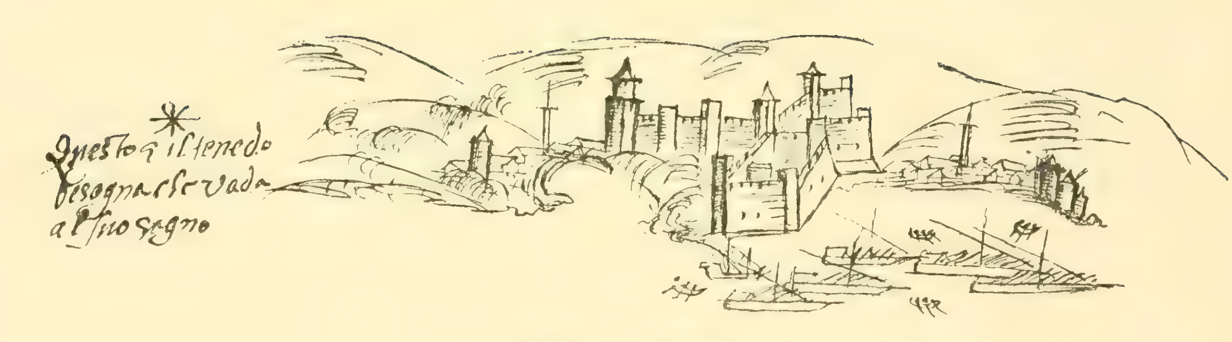


Fig. 1. Ile de Ténédos.

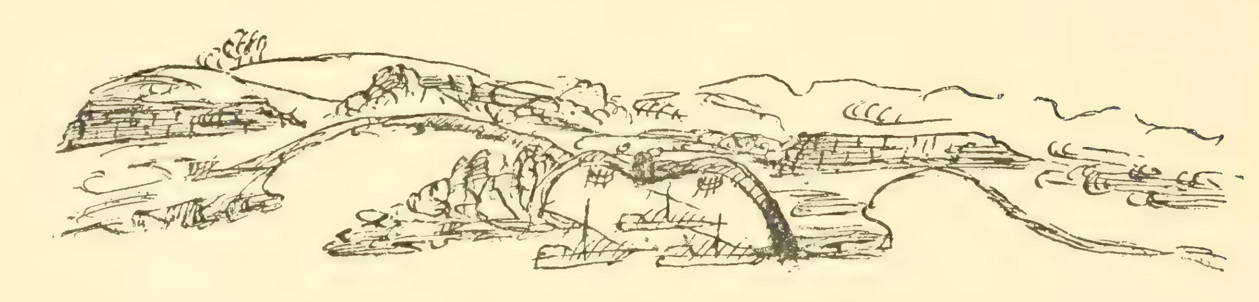


Fig. 2. Le port de Troie.





Fig. 1. Les monts Ida.

Fig. 2. Le Pont-Euxin. — Sestos et Abydos.





Fig. 1. Gallipoli.

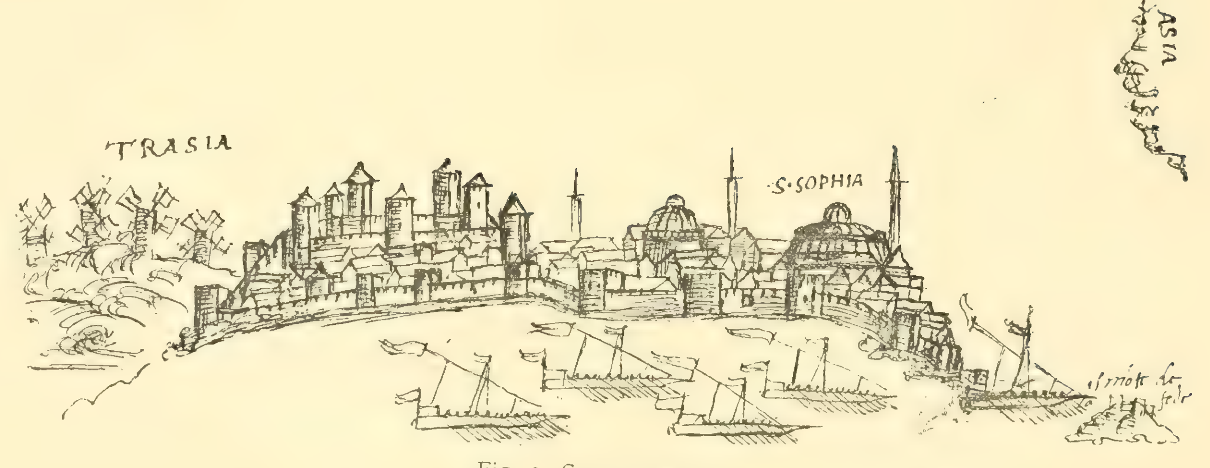


Fig. 2. Constantinople.



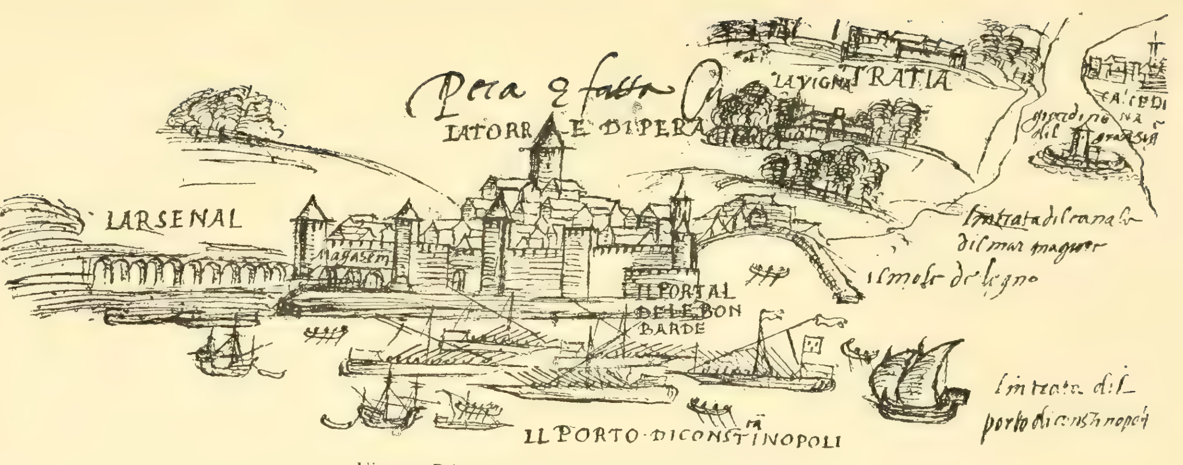


Fig. 1. Péra et le port de Constantinople.

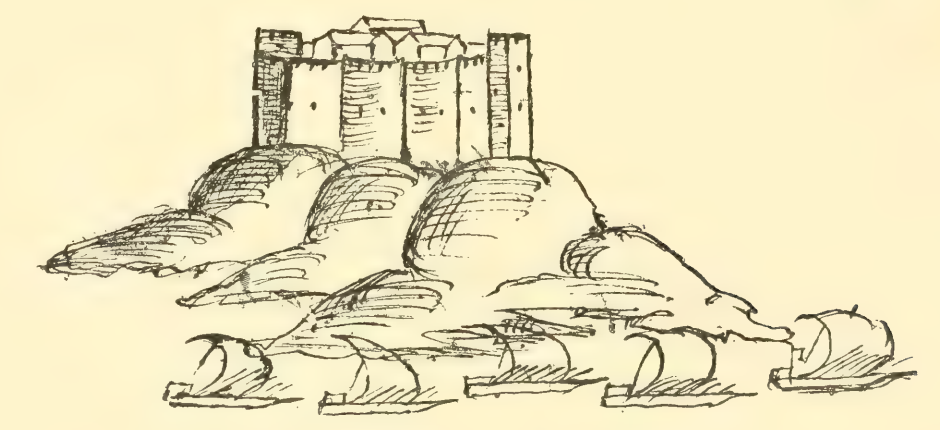
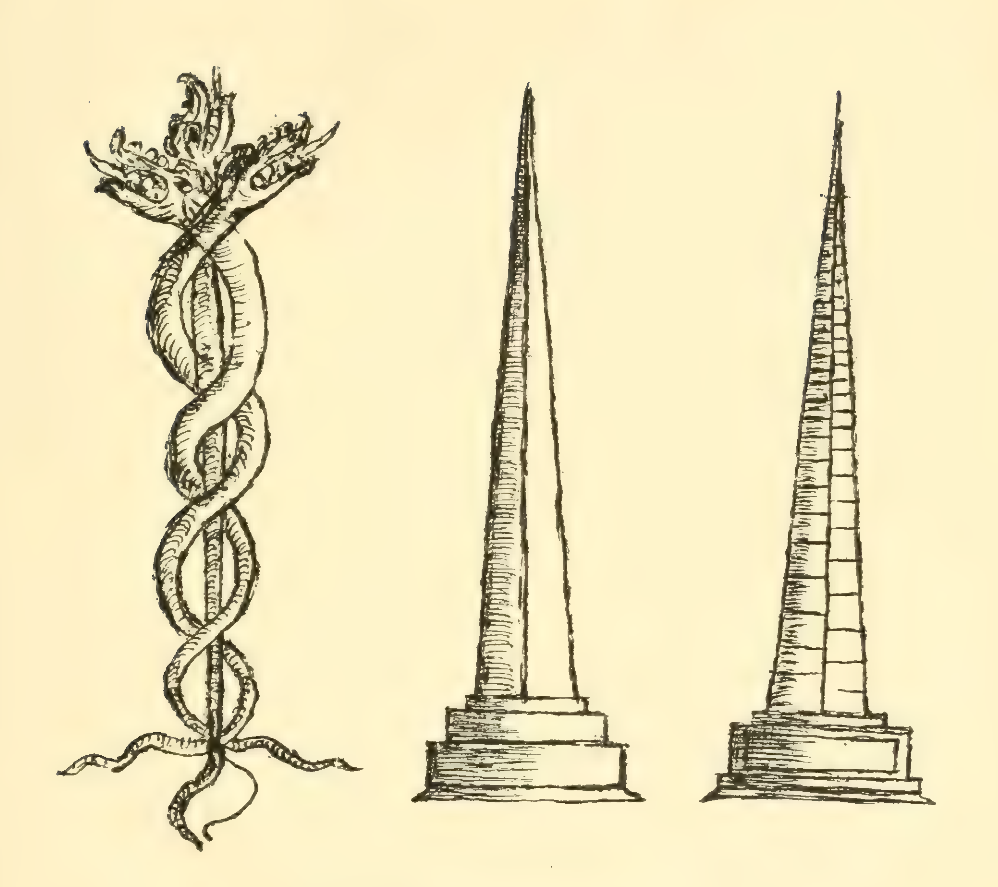


Fig. 2. Le promontoire de Kélibia (Tunisie).





La colonne serpentine et les obélisques

a Constantinople.



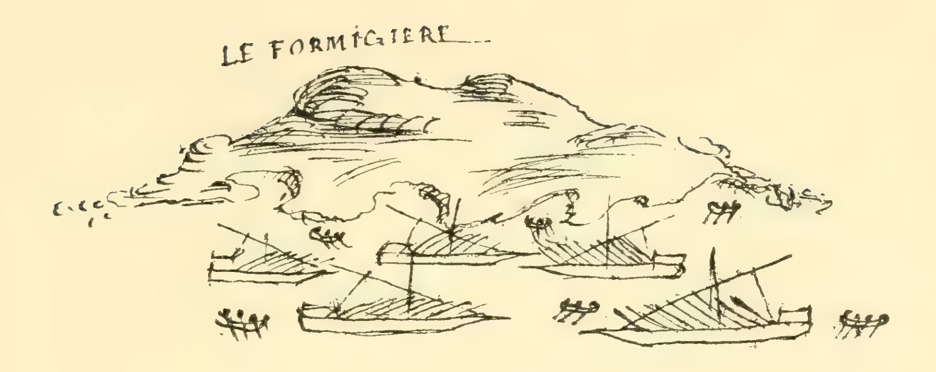


Fig. 1. Les « Formichiere ».

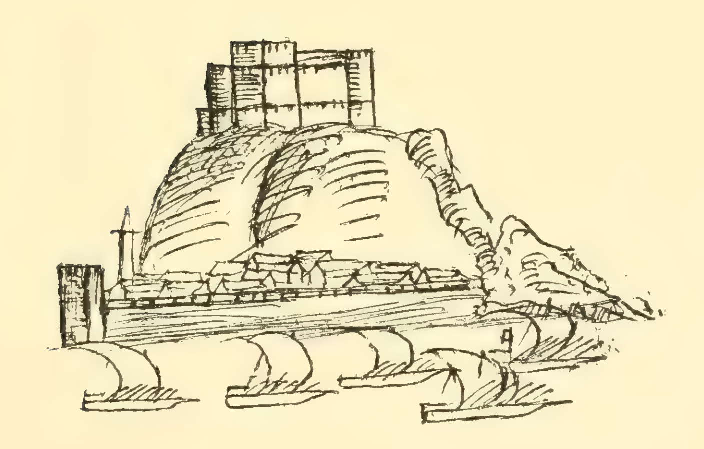


Fig. 2. Bosa (Sardaigne).



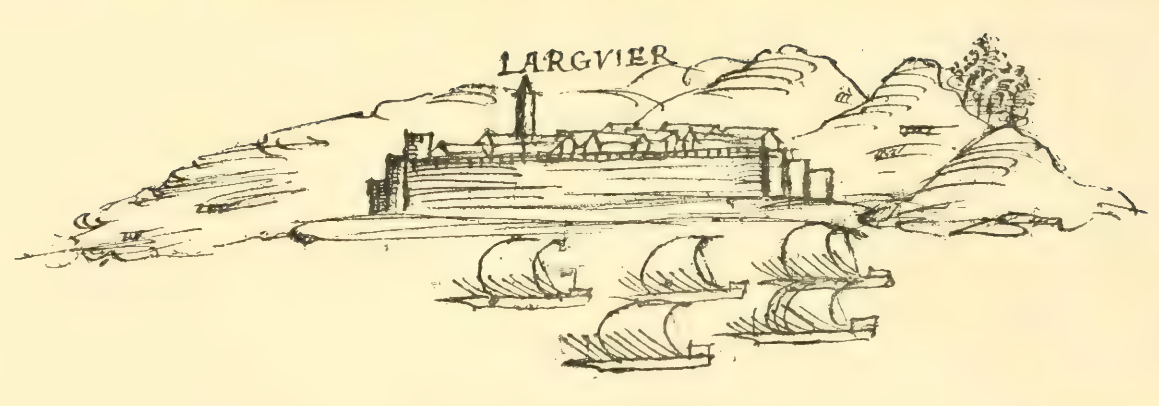


Fig. 1. Alghero (Sardaigne).

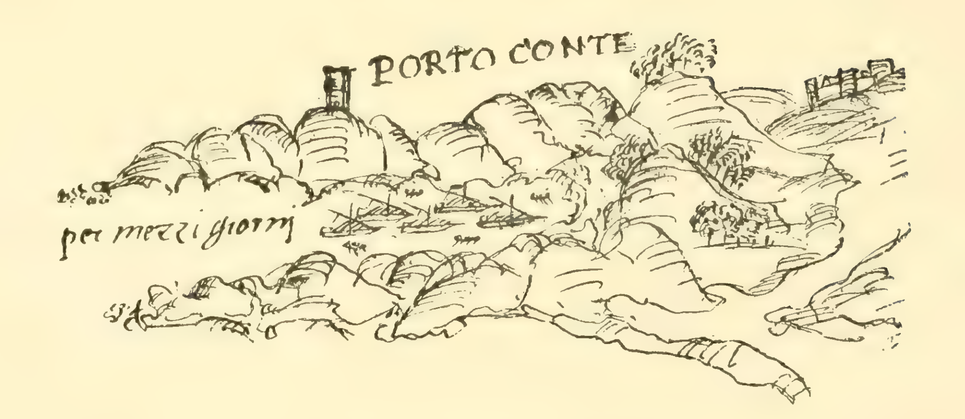
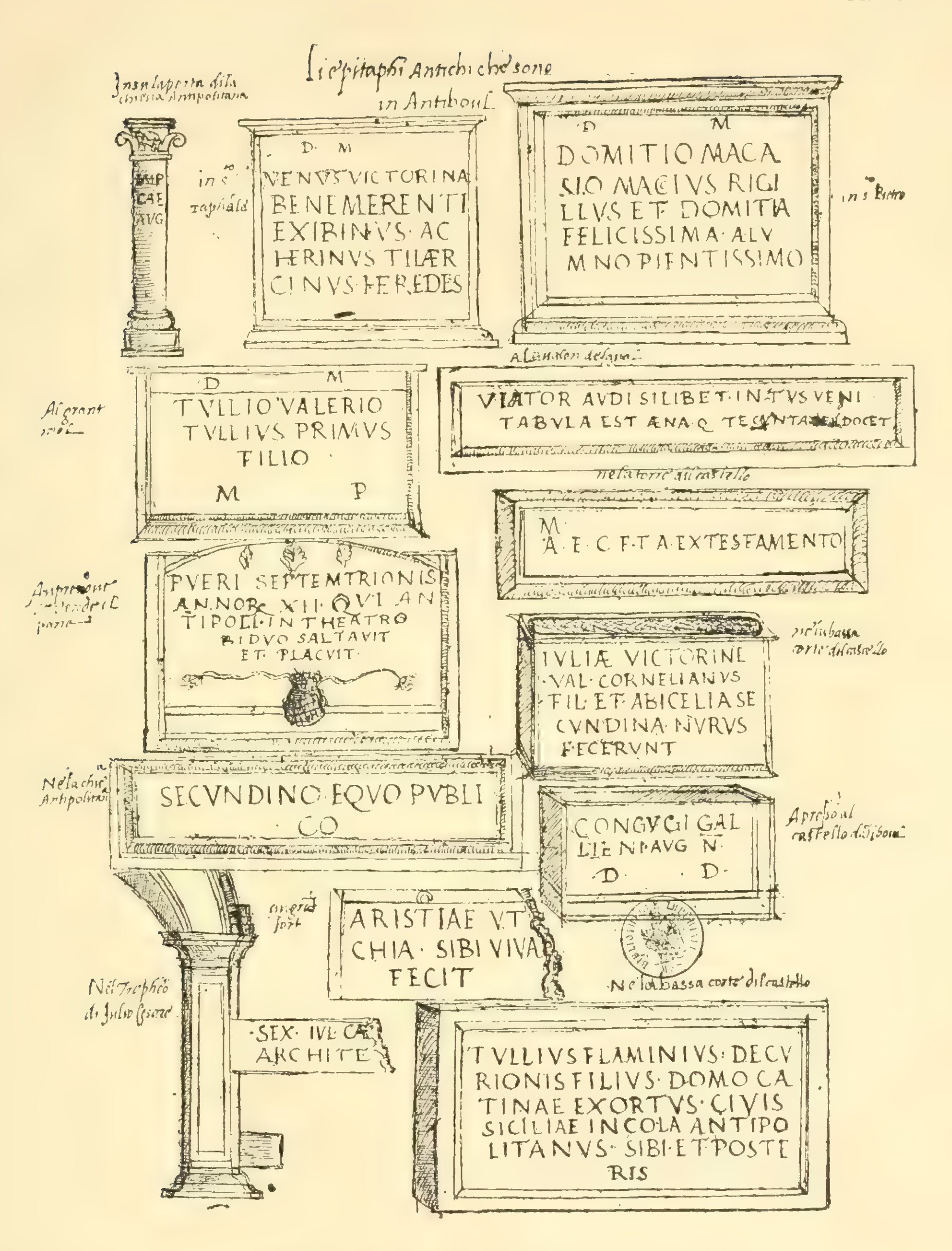


Fig. 2. Porto Conte (Sardaigne).





Jérome Maurand. — Recueil des inscriptions d'Antibes.

(Bibl. nat. *Lat.* 8957, fol. 229).



